



COLLECTION
UNIVERSELLE
DES
MÉMOIRES PARTICULIERS
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XLVIII.

A LONDRES,

Et se trouve à PARIS,

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

1788.

COLLECTION
UNIVERSELLE
DES
MÉMOIRES PARTICULIERS,
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XLVIII.

CONTENANT la suite des Mémoires
DE HENRI, DUC DE BOUILLON.

XVIe SIÈCLE.

Il paroît chaque mois un Volume de cette Collection, aussi régulièrement que le travail peut le permettre.

Le prix de la Souscription pour 12 Volumes à Paris, est de 54 liv. pour les nouveaux Souscripteurs, à dater du 1er. Décembre 1788, & de 48 liv. pour les anciens. Ceux qui voudront recevoir les Volumes en Province, par la poste, payeront de plus 7 liv. 4 sols.

Il faut s'adresser à M. Cuchet, Libraire, rue & Hôtel Serpente, à Paris; & avoir soin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.

SUITE
DES
MEMOIRES
DE M. HENRI
DE LA TOUR D'AUVERGNE,
VICOMTE DE TURENNE,
ET DEPUIS
DUC DE BOUILLON.

Commençant en 1560, & finissant en 1586.

Nous partismes de Blois, laissans la Cour 1561.
qui s'en alloit vers l'Anjou, pour venir à Paris, avec M. de Montmorency, qui comme Gouverneur de l'Isle de France, avoit eu commandement de faire abbattre des Croix qu'on avoit mises en deux maisons de ceux de la Religion qui avoient esté rasées (4) durant les troubles, plusieurs de Paris s'y vouloient opposer. Ce Seigneur valeureux, sage & aimé, appella nombre de Noblesse & se fortifia du Parlement; de sorte qu'il fit sans contradiction ce qui luy avoit esté ordonné; Le 1572.
Roy vint à Paris, où le Roy de Navarre arriva avec tous les principaux de la Religion.

1572. Après ſes nopces, M. de Montmorency fut ordonné pour aller (5) en Angleterre jurer l'alliance avec la Reine ; je m'y en allay, où je receus toutes ſortes d'honneurs & bonne chere de cette grande & ſage Princeſſe, qui avoit une grande Cour dans cette belle & floriſſante Ville de Londres. Cette Princeſſe commençoit à me donner des arres, des grandes obligations, que vous, mon fils & moy (a), avons de porter honneur à ſa memoire, ainſi que vous l'entendrez par la ſuitte du diſcours de ma vie.

Retourné en France, j'accommpagnay mondit ſieur de Montmorency à l'Iſle-Adam, maiſon où il faiſoit ſa demeure, Madame la Conneſtable ſa mere vivant encore, M. de Thoré ſon frere me vint trouver de la part de M. le Duc (b), m'apportant une lettre de créance qui eſtoit pour m'aſſeurer entierement de ſon amitié, qui n'eſtoit en rien amoindrie pour les refroidiſſemens qu'il avoit reconnus eu moy depuis quelque temps qu'il ſçavoit bien que Monſieur (c) ſon frere me témoignoit beaucoup d'affection pour me deſtourner d'eſtre près de luy, comme j'avois tousjours eſté, mais qu'il me convioit à l'ai-

(a) Liſez la Notice qui précède ces Mémoires.

(b) Le Duc d'Alençon.

(c) Le Duc d'Anjou.

mer plus que perſonne ; A cela ſe joignent 1572.
les perſuaſions de mon oncle de Thoré, entre leſquelles il mettoit que Monſieur (a) haïſſoit la Maiſon de Montmorency, & favoriſoit celle de Guiſe, qu'il me traverſeroit tousjours près de Monſieur, ou il faudroit que je conſentiſſe au mal qu'on vouloit à leur maiſon, que je me ſouvinſſe combien j'avois toûjours aimé M. le Duc (b), & la nourriture que j'avois priſe près de luy. Cela fut fort conſideré de moy, qui néantmoins avois, ainſi que je devois, le ſouvenir fort frais de cèt office que Monſieur (c) m'avoit rendu à Blois, lors que j'eus cette broüillerie avec le jeune *Arpentis*, eſtant une choſe des plus déteſtables que l'oubliance des bienſfaits & le vice d'ingratitude, celuy qui peut plus que nul autre rompre la commune ſocieté.

Venu à Paris, j'eſtois careſſé & aimé de ces deux Princes à qui m'auroit, & recevois d'eux toutes ſortes de faveurs, de bienfaits point, parce que je n'en recherchois pas, &

(a) Le Duc d'Anjou n'aima jamais la Maiſon de Montmorenci, & quand le Duc de Guiſe voulut détrôner Henry III, les Montmorenci au contraire ſoutinrent la couronne ſur ſa tête.

(b) Le Duc d'Alençon.

(c) Le Duc d'Anjou.

1572. de cela, ne faisois-je pas mieux, n'estant jamais mal-séant de recevoir des bienfaits de son Maistre, pourveu qu'il vous les donne volontiers & que vous luy fassiez connoistre que les services que vous luy rendez ne sont pour l'esperance du profit, mais seulement pour le devoir & l'honneur, qui doit estre tousjours la principale fin de toutes vos actions.

Feu M. le Prince d'Orange avoit repris les armes au Pays-bas; M. le Comte Louys son jeune frere, qui avoit esté toute la derniere guerre avec le Roy de Navarre, estoit parti de France pour éxecuter les entreprises de Mons, Valenciennes, & autres places au Pays-bas, de quoy le Roy estoit d'intelligence, ayant permis à ceux de la Religion de l'assister (6); & cas advenant que leurs entreprises succedassent, qu'il les favoriseroit ouvertement. La Ville de Mons fut prise par ledit Comte Louys, il y eut rumeur à la Cour que le Roy y envoyeroit des forces, & mesmes le Roy Charles me dit qu'il vouloit que j'y menasse une Compagnie de chevaux legers, ce que j'aimois bien mieux allant à la guerre, que ma Compagnie de Gens-d'armes & demeurant en paix. Le sieur d'Ivoy de l'ancienne maison de Genlis, menant un secours

dans Mons, fut défait par le Duc (a) d'Alve, 1572.
qui avoit comme investi la Ville. La journée de saint Barthelemy se resolut, on fit diverses resolutions pour l'execution de cet acte tant horrible (7), ayant esté une fois deliberé que M. de Guise tuëroit M. l'Admiral, en une course de bague que faisoit le Roy dans le jardin du Louvre, où tous MM. menoient des parties. J'estois de celle de M. le Duc, lequel on croyoit avoir intelligence avec M. l'Admiral; à cette occasion on fit que nos habillemens ne furent prests, & feu M. le Duc & sa partie ne courut point. La résolution contre M. (b) l'Admiral fut changée avec prudence, dautant qu'il estoit fort périlleux pour la personne du Roy & de MM., de le vouloir tuer en ce lieu où l'on couroit la bague, y estans presens plus de quatre à cinq

(a) Jean de Hangest, Sieur de Genlis ne fut point défait par le Duc d'Albe : Don Frédéric de Tolede, fils de ce Seigneur commandoit les Espagnols; & la gloire du succès lui appartient. (Lisez les Mémoires de Tavannes, tome XXXII de la Collection, pages 246 & 247)

(b) Le Duc de Bouillon n'est pas le seul qui fasse mention de ce complot infâme. On en trouve les détails dans les Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX, tome I, fol. 23.

1572. cent Gentilshommes de la Religion, qui eussent pû beaucoup entreprendre sur l'attentat de ce Seigneur qui estoit tant aymé d'eux. M. de Guise aposta un nommé Maurevel, qui avoit tué M. de Moüy S. Phale, pour tirer d'une arquebuze M. l'Admiral, ainsi qu'il passeroit devant un logis du Cloistre de saint Germain de l'Auxerrois, par où ledit Admiral avoit à passer en retournant du Louvre en son logis (a). Il advint qu'on luy bailla une lettre, qu'il ouvrit & vouloit la lire à l'endroit du lieu où estoit cet assassin qui luy tire le coup, ne luy ayant porté que dans le bras, & n'en fut mort, J'estois en mon logis où je m'habillois de nos habillemens pour courre la bague (b), M. le Duc m'envoya querir, & me dit ce coup usant de ces mots : *Quelle trahison...!*

Le Dimanche vingt-quatrième jour d'Aoust s'executa à Paris cette tant detestable & horrible journée du massacre fait sur ceux de la Religion, où Dieu me conduisit par la main, en telle sorte que je ne fus massacré, *ny massacreur*, pour le premier ayant couru fortune sur la délibération qu'on prit de tuer tous

(a) Voyez les notes de la p. 263 du XXVII.e volume de la Collection.

(b) Vieux mot qui signifie courir.

ceux de la maison de Montmorency, ce qui 1572.
se feroit executé (a) sans que M. de Montmorency n'estoit à Paris, mais en sa maison de l'Isle-Adam. Ceux qui vouloient profiter des biens de cette maison, concluoient à ma mort, pour être sorti de sa fille aisnée, ainsi que Monsieur (b) me dit quelques jours après, y ayant, ce me disoit-il, porté tout empeschement. *Cet acte inhumain qui fut suivy par toutes les villes du Royaume me navra le cœur, & me fit aimer les personnes & la cause de ceux de la Religion, encore que je n'eusse nul connoissance de leur créance.*

Le siege de la Rochelle se prepare, où s'estoit retiré quelque nombre de Gentils-hommes qui ne vouloient aller à la Messe. lesquels avec les habitans se résolurent de

(a) Plusieurs Ecrivains, & entre autres Marsolier, (dans son Histoire du Duc de Bouillon, p. 19) ont dit que ce qui sauva la Maison de Montmorenci fut l'absence de Damvile qui alors étoit en Languedoc : tous les contemporains attestent que Damville à cette époque résidoit à la Cour, mais que son frère le Maréchal de Montmorenci s'étoit sagement retiré à *l'Isle-Adam*, & que comme il s'y tenoit sur ses gardes, on n'osa rien attenter contre les siens.

(b) Le Duc d'Anjou.

1572. ne fléchir point, & répandre *leur vie terrienne* (a) pour conſerver *la céleſte*.

1573. L'armée du Roy ſe prepare, Monſieur & M. le Duc partent en poſte de Paris pour aller aſſembler l'armée vers Poitiers. Je pars de Paris pour aller dire adieu à M. de Montmorency qui eſtoit à Chantilly, où ne voulant demeurer que deux jours, je tombay malade d'une fiévre lente, comme ſi j'euſſe demeuré étique, elle me dura bien trois ſemaines, mon oncle me vouloit détourner de ce voyage, tenant les armes du Roy très-injuſtes, & la défenſe de ceux de la Rochelle juſte. Je ne luy pûs obeïr, eſtant âgé de ſeize à dix-ſept ans, & n'ayant jamais veu la guerre, n'ayant que la règle du monde pour la conduite de mes actions, quoy que je connuſſe bien la meſchanceté de la ſaint Barthelemy, neantmoins ne me trouvant audit ſiege où toute la France alloit, on eut imputé cela à faute de cœur.

Cette premiere mauvaiſe impreſſion qu'on eut priſe de moy, euſt eſté très-difficile à lever, eſtant grandement à conſiderer à la jeuneſſe, de faire tout ce que vous pourrez (mon fils) pour donner de vous une bonne impreſſion à

(a) Voilà bien les expreſſions du langage figuré des Miniſtres Proteſtans de ce temps là!

tous les commencemens de chacune action 1573.
que vous ferez, & aux abords de chaque nouvelle compagnie.

Auſſi-toſt que je fus guery, je partis, avec un bon equipage de grands chevaux & de dix ou douze Gentilshommes, mes armes belles & bien faites, avec toutes les pieces neceſſaires pour un ſiege. Je m'en allay prendre congé du Roy & de la Reine ſa mere (a), qui me firent cet honneur de m'aſſeurer *de leurs bonnes graces*.. Je pars & vins à Champigny, où j'y trouvay une de mes tantes. Je fus contraint d'y ſejourner huict ou dix jours pour achever de me remettre, temps que je perdois avec triſteſſe, oyant les canonades qui ſe tiroient à la Rochelle, qui me faiſoient craindre qu'elle ſe priſt & que je n'aurois rien veu de ce ſiége, craignant de laiſſer une mauvaiſe impreſſion de moy, & de n'avoir commencé à apprendre le meſtier des armes, ny éprouvé mon courage, pour eſtre aſſuré que la crainte

(a) Marſolier dans ſon Hiſtoire du Duc de Bouillon place ici une converſation entre ce jeune Seigneur & Catherine de Médicis. Il cite pour ſon garant les Mémoires mêmes du Duc; & on voit qu'il n'y a rien de tout cela: il ſemble que, ceux qui paraphraſent, ayent la manie des Traducteurs; c'eſt de vouloir mettre leur eſprit à la place de l'original.

1573. de la perte de l'honneur précedoit tousjours celle de la vie.

Je me rendis audit siege à la fin de fevrier. Lorsque j'arrivay, il vint au-devant de moy environ deux cents Gentilshommes. Je pris l'heure d'entrer dans les logis de l'armée, & d'approcher du quartier de Monsieur, que l'on jugeoit estre à cheval pour aller aux tranchées; de sorte qu'ainsi accompagné je fis la reverence à Monsieur, à M. le Duc, au Roy de Navarre, & autres Princes; je saluay les personnes de qualité qui estoient-là, & accompagnay Monsieur à la tranchée, où j'ouis pour la premiere fois les canonades & coups d'arquebuze, desquels il y eut des hommes blessez & tuez; je n'en eus aucun estonnement. De là j'allay à mon quartier, qui estoit loin de celuy de Monsieur d'une petite lieue; tous les jours j'allois à la Cour & aux tranchées, où je prenois ma part des occasions & des perils qui s'y presentoient, & avec louange, chacun faisoit sa cour aux uns plus qu'aux autres; je me rangeois ordinairement près de Monsieur le Duc, qui avoit du mescontentement de se trouver dans cette armée sans aucune charge; aussi n'y en avoit il point pour lui; son esprit ambitieux ne se contentoit de cette raison outre qu'il avoit en horreur la

S. Barthelemy, & regretoit la mort (8) de M. 1573.
l'Admiral, qui l'avoit pris en affection pour le servir; cela fit qu'il prit intelligence avec M. de la Noue qui estoit ressorty de la Rochelle, ainsi qu'il l'avoit promis au Roy, qui l'avoit envoyé querir sortant de la Ville de Mons, que le Duc d'Albe avoit prise, pour le convier de le servir & persuader ceux de la Rochelle de se mettre en leur devoir, & se rendre (a). Cette persuasion luy estoit faite avec menaces de le faire mourir, s'il ne contentoit le Roy, il promet de s'y employer: & en cas qu'il ne le voulusse croire, qu'il ressortiroit de la Ville.

Ce vertueux & vaillant Gentilhomme, entre tous ceux de son siecle se rendit à la Rochelle, là il fit pour eux tout ce qu'il pouvoit, se trouvant à toutes les occasions, & souvent les induisoit à s'accomoder avec le Roy, en prenant leurs suretez convenables pour se garder d'estre trompez. Quand ils avisoient aux moyens de ces seuretez ils les jugeoient impossibles, veu les manquemens de foy, aux cruautez exercées contre ceux de la Religion. J'ay voulu vous conter cette

(a) Afin d'éviter les répetitions, nous renvoyons le Lecteur à la Notice qui précède les Mémoires de la Noue, (Voyez le XLVIIe tome de la Collect. p. 27 & suiv.

1573. action, de laquelle il y a eu plusieurs opinions pour & contre ; les uns disoient que M. de la Noue estoit blasmable, en ce qu'il avoit porté les armes dans la Rochelle, leur ayant fort servy à les acquerir au commencement du siege qu'il demeura avec eux; d'autres, entre lesquels il y en avoit de la Religion, qui disoient que ses persuasions à s'accommoder avec le Roy, pouvoient faire un ébranlement au courage de ceux de la Ville ; & des uns & des autres, il y en avoit qui l'accusoient d'avoir mal servi & le Roy & ceux de la Rochelle.

Voilà comme les actions des hommes sont sujetes à de grands blasmes, d'autant qu'on a souvent ou ses ennemis, ou l'ignorance pour juges, ainsi que paroissoient ceux qui ne considèroient que la promesse de M. de la Noue (a) avoit esté faite, *lui ayant le couteau à la gorge*, qu'il satisfit à la condition de sortir, & qu'il ne s'estoit pas obligé de ne porter les armes avec eux, non plus que de porter seulement ses persuasions de s'accomoder, ce qu'il fit ; Et qui jugera sainement, connoistra en cette action beaucoup de prudence, veu les extremitez où se rencontroit ce grand

(a) Voyez la Notice des Mémoires de la Noue (tome XLVII de la Collection, p. 26.

homme du danger de ſa vie, ou de faillir & à ſa Religion, & à l'endroit de ceux qui avoient les armes à la main pour le maintenir. C'eſt une choſe faſcheuſe à un homme de bien de promettre quelque choſe qu'on ne tienne, ſans donner ſujet d'interpreter ſi la foy aura eſté fidellement obſervée ou non. 1573.

A ce ſiege ſe preſenterent deux occaſions principales, de l'aſſaut au baſtion (a) *de l'Evangile* où je fus, & couruſmes un très grand peril en nous en retournans, ayant à paſſer dans un trou qu'on avoit fait pour entrer dedans le foſſé ſous la contreſcarpe: A l'entrée de ce trou, ceux de la Rochelle y tiroient & bleſſerent ou tuerent force hommes, de ſorte qu'il y avoit une telle preſſe, que nous penſaſmes étouffer dans les armes; L'autre fut l'aſſaut general où je ne fus point, Monſieur n'ayant voulu que la Nobleſſe y allaſt. Chacun en cette armée mal diſciplinée, portoit

(a) « La bataille fut furieuſe & à diverſes repriſes » contre le boulevard de l'Evangile, qui ſoutint (dit Mathieu) » 12800 coups de canon, & neuf aſſauts. On ſe » jouoit des hommes en ce ſiege (continue le même Ecrivain) » & j'ai oui dire à ceux qui étoient proches du Duc » d'Anjou que pour paſſe-temps, & quand on ne ſçavoit » que faire, on envoyoit des ſoldats à la breche. » (Hiſt. du régne de Charles IX, Liv. VI, p. 351.)

1573. son courage aux occasions qu'on pouvoit faire naistre, sans aviser si elles pourroient servir pour la prise de la Ville ; La jalousie entre les Princes & Capitaines, cela fut cause qu'estant Monsieur & M. le Duc, allés promener vers la Mer, & voir si deux forts qu'on y avoient ordonnez s'avançoient, en l'un desquels (chose que vous devez remarquer) Maurevel le meurtrier de M. de Mouy & qui avoit tiré M. l'Admiral, n'ayant ny le Colonel de l'Infanterie, ny aucun Mestre de Camp, voulu le recevoir dans le corps de l'armée, (a) ni souffrir qu'il entrast en garde avec eux, le tenant pour un homme diffamé d'avoir commis

(a) Cette particularité, que nos Historiens n'ont point remarquée, en valoit pourtant la peine. Quelle horrible idée elle donne de Charles IX, ou plutôt de ceux qui régnoient sous son nom ! en tolérant publiquement dans l'Armée Françoise un scélérat connu pour tel, n'étoit-ce pas autoriser tacitement l'assassinat ? n'étoit ce pas l'ériger en maxime de droit public ? L'anathême ignominieux dont les Officiers François le couvroient, en ne voulant pas admettre parmi eux ce *Maurevel*, leur fait honneur. On aime à retrouver, même dans les tems corrompus, l'antique loyauté de la Chevalerie. On aime à voir que malgré les efforts de ceux qui gouvernent le cri de l'honneur soit le dernier sentiment qui puisse s'éteindre dans l'ame des François... Il est facheux que les autres écrits du tems aient omis ce fait.

ces actes, quoyque pour le service du Roy, in- 1573.
digne & traitre. Allant là, M. le Duc m'appelle, *M. de Turenne allons voir les pescheurs* (9), qui estoient ceux de la Ville, qui a toutes les basses marées jettoient une bonne escorte pour favoriser grand nombre de femmes & d'enfans qui alloient dans la vaze chercher des coquilles, dequoy ils se nourrissoient; nous estans avancez, on commence à nous tirer quelques mousquetades, M. le Duc me dit, *allez à ce fort querir quelques hommes & attaquons une escarmouche*, ce que je fis; celuy qui y commandoit me donna son Lieutenant avec trente hommes, je m'avançay avec eux, & M. le Duc me suivant, Monsieur qui s'en retournoit vît cette escoupeterie, & voit que M. son frère, qu'il trouva pied à terre tout bourbeux n'estoit avec luy, quelqu'un luy disant qu'on l'avoit veu separé & moi avec luy.

Il s'en vint vers nous avec deux ou trois cent chevaux, qui fit que ceux de la Ville commencerent à tirer de l'artillerie & des mousquetades, qui la fit arrester, & fut commandé à quelqu'un qui estoit près de luy, de venir chercher M. son frere, qu'il trouva comme j'ay dit pied à terre tout bourbeux. J'avois ce jour-là un habillement de satin gris

1573. que le rejaillissement de la vaze des balles qui tomboient dedans, m'avoit tout gasté. M. le Duc arrivé prés de son frere, fut repris & moy peu loué de l'avoir conduit en ce peril, & d'avoir pensé estre cause que deux freres fussent tués; je meritois bien cette censure, sans que, comme j'ay dit, on n'estimoit en cette armée que ceux qui plus souvent se mettoient en des perils, quoy que sans commandement & sans fruit: Aussi la Ville ne fut prise, (10) & cette armée vaincue par le grand nombre de personnes signalées qui y mouroient tous les jours.

Je vous ay dit au commencement de ce siege, les mescontentemens de M. le Duc, & ses intelligences avec M. de la Noue qui estoit dans l'armée du Roy, lequel ne pensoit qu'à assister cette place, de façon qu'il aidoit audit Duc à se resoudre de prendre les armes. Il y avoit dans l'armée quatre cents Gentilshommes de la Religion; le Roy de Navarre & M. le Prince de Condé y estoient, qui offensez *de la saint Barthelemy*, ne desiroient rien tant que de se voir les armes à la main pour se vanger; De façon que M. le Duc se dispose à la prise des armes & à s'en aller, la fondant sur l'injustice de la saint Baathelemy, pour se faire donner un partage, & satisfaction à ceux

à ceux de la Religion, des rigueurs qu'on leur tenoit. M. le Duc doncques, le Roy de Navare, M. le Prince & M. de la Noue & moy se trouverent ensemble, & se promirent les Princes grande amitié. Le Roy de Navarre, ambitieux & soupçonneux, craignoit que M. le Duc ne declarast tout cecy au sieur *de la Mole* qu'il aimoit, & que le Roy de Navarre n'estimoit, de façon (a) que j'estois l'instrument de leur confiance, on regardoit ce que l'on pouvoit faire, on avise de dresser des entreprises sur des places, ce qu'on fit sur Angoulesme & saint Jean d'Angely, où M. le Duc se jetteroit. A cecy se presentoient force empeschemens. L'incertitude qu'ont toutes (b) entreprises, representoient une ignomi- 1573.

(a) M. de Thou, en racontant les mêmes faits (Liv. LVI.), observe que le Roi de Navarre, le Prince de Condé, & la Noue, entrèrent dans ce complot dont le principal Agent fut Henri de la Tour, Vicomte de Turenne, qui, n'ayant que dix-sept ans, montroit déjà une valeur & une capacité étonnante pour les affaires.

(b) Le Rédacteur de la vie de Duplessis Mornay (Liv. I, pag. 24.), prête à ces jeunes Seigneurs un projet bien plus extraordinaire. » Leur résolution » (dit-il) estoit d'attaquer avec leurs amis & servi- » teurs, à jour nommé, le quartier du Duc d'Anjou, » tellement qu'une partie de l'Armée devoit mettre » l'autre en pièces; & ils avoient donné un signal aux

1573. nieuse perte, la difficulté d'assembler les hommes pour l'execution, l'heure & le temps du partement de M. le Duc sans qu'on s'en apperceut; toutes ces difficultez tiroient l'execution de ce dessein en longueur. L'armée navale que le Comte de Montgommery y faisoit en Angleterre, fit voile pour le secours de la Rochelle; le Roy y avoit aussi une armée à l'ancre composée de Navires & Galeres, on avoit fait une pallissade au travers de l'emboucheure du Havre, à la portée du canon de la Ville, où l'on avoit enfoncé des Vaisseaux, & entr'autres une Caraque qui se trouva là par hazard, ceux de la Religion l'ayant prise sur les Espagnols durant les précedentes guerres, l'avoient laissé deperir sur les vazes n'ayant pû la mettre en mer. Le Comte de Montgommery arriva avec la grande marée de l'Equinoxe en Mars, (a) ayant tout vent derriere luy, dans un bon & grand vaisseau

» Assiégiés, afin qu'en même tems ils fissent une sortie » générale sur les tranchées. Estoient de ce Conseil les » Ducs de Longueville, & d'Usez, quelques-uns de » MM. de Montmorenci, le Vicomte de Turenne, jeune » alors, mais plein de courage, &c... ». Nous prévenons le Lecteur qu'aucun contemporain ne confirme cette Anecdote.

(a) Selon M. de Thou, la Flotte commandée par

que la Reine d'Angleterre lui avoit baillé, & environ vingt-cinq autres Navires de combat, sans celles des charges qui portoient les vivres. Il y eut une fort grande irrésolution en l'armée de mer du Roy, qui ne se voyoit capable (a) ny de vaisseaux ny d'hommes pour resister, l'ordre y ayant esté si mauvais; qu'il n'y avoit pas le tiers des hommes dans les vaisseaux, qu'il y falloit pour venir aux mains, & avoit-on esté si mal averty, qu'on ne sçeut rien de l'armée du Comte, que lors qu'on le vit. 1573.

L'Infanterie estoit fort diminuée, & par la mort & par les blessures & maladies; les soldats ne se pouvoient garder, & quoy qu'on fit des recreuës tous les mois par tout le Royaume, on ne pouvoit les tenir au camp. L'avarice des Capitaines aidoit fort à cela, qui vouloient avoir moins de soldats, pour à la monstre avoir d'avantage de *passevolans*

Montgommery, parut à la vue de la Rochelle, le 20 Avril 1573.

(a) De Thou (Liv. LVI.), & Davila (Hist. des Guerres civiles, Liv. V, p. 435.), ne conviennent point de cette supériorité de la Flotte de Montgommery. Ils prétendent que celle du Roi étoit mieux équipée, & garnie de meilleures Troupes. Au surplus, ils conviennent que Montmorency ne fit rien d'important.

1573. pour gagner les pays; en quoy ils faisoient une faute qui cousta la perte de la vie & de l'honneur à plusieurs, d'autant qu'on leur ordonnoit de la garde, à raison des hommes qu'ils mettoient en bataille à la monstre, & leur arrivant quelque attaque à faire ou à soustenir, se trouvans moins d'hommes ils s'y perdoient & le service du Roy demeuroit sans estre fait : cela apportoit de grandes difficultez à pourvoir les vaisseaux, ne pouvant tirer des hommes d'où ils estoient en garde, sans péril de laisser au pouvoir de ceux de dedans, d'emporter le quartier qu'ils attaqueroient.

Sur cette difficulté, je parlay à quelques jeunes hommes de qualité de nous aller jetter dans les vaisseaux, ce qu'ils approuverent; soudain je l'allay dire à Monsieur, qui en fut fort aise; nous partismes environ cinquante ou soixante, outre les gardes du Roy de Navarre, qui me fit cet honneur de me les donner, & nous nous embarquasmes dans le vaisseau du Vicomte *d'Usaz* (a), qui commandoit aux vaisseaux ronds qui estoient dans l'armée du Roy. Le Comte de Montgom-

(a) Dans la Chronique de *Jean de Lurbe*, on lit que le Seigneur Vicomte d'Uza, Bordelois, commandoit l'Armée Navale au Siège de la Rochelle en qualité de *Vice-Amiral*

mery, au lieu de se servir du vent de la ma- 1573.
rée & de l'occasion qu'il avoit, pour la fourniture des vaisseaux, laisse passer la marée, en deliberant ce qu'il avoit à faire; de sorte qu'au lieu de venir à nous, il va se mettre à l'ancre entre *Chef-de-Bois* (a) & l'Isle de Ré, où il demeura quelques jours, sans avoir porté assistance aux assiegez, que de seize ou dix-huict milliers de poudre qui leur furent portez par le moyen d'une petite patache, qui à la marée du la nuit passa au travers de nos vaisseaux à la pallissade, & se rendit à la Rochelle. Ces Princes s'assemblerent avec M. de la Noue, & aviserent de se jetter dans les vaisseaux du Comte, nos entreprises s'estans perduës & le moyen de les executer reconnu impossible, comme de pouvoir faire une armée dans la France, que le Roy ne l'empeschât, mais que se jettans avec le Comte & nous en allans en Angleterre (11), sans doute ferions lever le siege, releverions le courage avec l'esperance à ceux de la Religion, qui en divers lieux du Royaume estoient prests à prendre les armes, qu'on pourroit revenir à la Rochelle, & avec les armes obtenir ce qu'un chacun pretendoit, ou bien que

(a) Le vrai nom est *Chef de Baye*. Par corruption le Peuple l'appelle *Ché de Boi*.

1573. d'Angleterre mesme nous traiterions. Ces raisons furent contredites par M. de la Noue, qui ne jugeoit la Rochelle en danger de quelque temps, durant lequel il se presenteroit des occasions meilleures & plus honorables; que tous ces Princes s'en allant comme cela vers la Reine d'Angleterre, on ne sçavoit comment elle voudroit user de leurs personnes, veu qu'on n'auroit auparavant aucune seureté d'elle, qui ne vouloit pas entrer en guerre avec la France, mesmement voyant si peu d'apparence qu'il y eut un party formé n'estant pas à estimer que s'il y en eut eu, que nous n'eussions pas pris cette retraite; qu'au premier jour nous luy serions à charge pour nostre dépense, à laquelle il faudroit qu'elle subvint, autrement que le Comte de Montgommery n'avoit une absoluë puissance sur ses vaisseaux, d'esquels possible les Capitaines Anglois ne voudroient nous porter en Angleterre, qu'au lieu de relever le courage à ceux de la Religion, nous le leur ferions perdre, estimant qu'il n'y avoit point de seureté ny pouvoir à ces Princes, puis qu'ils avoient pris & executé un tel dessein. Outre cela M. de la Noue & le Comte (a) n'estoient pas bien ensemble,

(a) Lisez sur ce sujet la lettre que le Comte de Montgommery écrivit quelque tems après à la Noue.

d'autant que lors que le sieur de la Noue 1573.
entra dans la Rochelle, ledit Comte y écrivit des lettres pour les convier à le soupçonner & mesme de s'en défaire, ce que ledit de la Noue avoit sceu; nous tinsmes ce conseil à cheval, prests à l'executer s'il y eust esté resolu.

Sur ces sages considerations la partie fut rompuë; durant toutes ces menées je courus un grandissime péril, & pour moy & pour tous, par la legereté, indiscretion & imprudence qui m'accompagnoit. M. le Duc avoit écrit de sa main une forme de protestation, par laquelle il declaroit les raisons de sa prise des armes & me commanda de la porter, & faire voir à M. de la Noue; c'estoit la nuit. Je la pris & m'en allay à mon quartier; nous n'avions pû ménager tant de broüilleries que Monsieur ne fust en soupçon, & qu'il ne fist prendre garde à toutes nos actions, ce que nous reconnoissions bien; pour cela voulois-je prendre quelque commodité pour communiquer cecy à M. de la Noue. Arrivé à mon logis, je mets mon papier dans une layette; le matin venu je le prens & le mets dans ma manche entre la chair & la chemise,

(Voyez la Notice qui précède les Mémoires de ce dernier tome XLVII[e] de la Collection, p. 29.)

1573. & m'en allay au quartier de Monſieur, où après diſné y ayant aſſez peu de gens dans ſa chambre, il commença à ſe jouer avec nous, & prend mon bras où j'avois ce papier; ſoudain il le ſentit, & me dit, *que c'eſtoit un poulet qui eſtoit venu de la Cour*, & s'efforçant, me deboutonne ma manche & tire ledit papier; mon danger me fit perdre tout reſpect, je luy ſautay aux mains & luy oſtay, en luy faiſant croire que c'eſtoit une lettre de femme que pour rien du monde je ne voudrois qu'il en eut veu l'écriture.

Voila comme la jeuneſſe eſt indiſcrette, reduiſant ſes actions aux cas fortuits, ſans les faire dependre de la raiſon; ce qui cauſe qu'il y en a tant qui ſe perdent avant que d'avoir atteint l'âge d'hommes, & qui laiſſent écouler le meilleur de leur âge, ſans avoir fait aucun avancement en leur condition, ny s'eſtre pouſſez à aucun degré d'honneur. Cette faute mettoit pluſieurs perſonnes en peine, & avec ſi peu de ſageſſe que je fus près d'y tomber. Tous nos deſſeins allerent en fumée ſans aucune execution. Le ſiege ſe continua; l'élection de Monſieur ſe fit pour eſtre Roy de Pologne; les Ambaſſadeurs Polonois vinrent au Camp, pour luy ſçavoir ſon élection & le convier d'y aller. Le Roy Charles jaloux de

l'authorité de son frere, desiroit avec passion 1573.
de le voir hors du Royaume, ce qui fut cause principalement qu'on résolut de traiter avec la Rochelle. La capitulation fut faite que la ville se rendroit, mais que le Roy de Pologne n'entreroit dedans. (12) Cela s'executе, & le camp se licentie.

Le Roy de Pologne & Monsieur (a) s'en retournerent à Paris. Ce desir de remuer demeura dans l'esprit de M. le Duc; l'intelligence avec M. de la Noue continua. Icy ay-je à vous noter, « d'autant que vous viendrez » en une saison où il y aura quantité d'enfans » de France, Dieu continuant la vie au » Roy (b) & à la Reine, qui en feront encore, & gardant ceux qui sont desjà nez, » que vous vous serviez de mes preceptes, » qui sont que vous ayez à dependre du Roy, » de vous entretenir bien avec tous, mais » faisant partis à part, tenez vous toûjours » avec vostre Roy, & que rien ne vous en puisse

(a) On a déjà remarqué que le Duc de Bouillon désigne souvent sous le nom de *Monsieur* le Duc d'Alençon; & par des notes on a prévenu cette confusion. Désormais ce même nom ne sera plus applicable qu'au Duc d'Alençon, qui depuis devint Duc d'Anjou.

(b) Ces mots prouvent que Henri IV vivoit encore lorsque le Duc de Bouillon rédigeoit ses Mémoires.

1573. » jamais feparer, que le maintien de la li-
» berté de voftre confcience, pour laquelle » je vous convie & conjure de prefenter à » Dieu vos Liens, voftre vie, & voftre per- » fonne, & *qu'il vous fouvienne que les Rois » nous font donnez de Dieu, & quoy que mau- » vais quelquefois, neantmoins nous les de- » vons fervir.* Encore que M. le Duc eut » parmy fes autres raifons, de prendre les » armes pour la vengeance de la faint Bar- » thelemy, fi n'eftoit-il pas permis par la loy » de Dieu, ny politique, qu'il le fit, n'ayant » en cela nulle vocation ; & quand Dieu euft » beny fes deffeins, c'euft efté pour punir » ce qui avoit efté entrepris à la faint Bar- » thelemy, mais gardant à Monfieur ce qu'il » méritoit, en fe rendant autheur de tant de » maux qu'une guerre illégitime apporte, » c'eftoit fans juftice que nous entreprenions » toutes ces nouveautez ; je vous conjure » de tomber en pareille faute ». Ces commencemens me tirerent de la Cour, & me mirent en la mauvaife grace du Roy, & m'ofterent le moyen de parvenir aux charges, ainfi que vous l'entendrez.

La jeuneffe qui a du courage croit fouvent qu'elle ne le fait paroiftre, en ne faifant que les chofes ordinaires, & fe reftrai-

gnant toûjours dans le corps de l'Eſtat, où 1575.
la puiſſance, l'ordre & le conſeil demeure, mais que ſe jettant dans les partis, ils y ſont plus recherchez, leur courage y paroiſt mieux, d'autant qu'ils ſont ſouvent moindres en nombre, que les charges leur ſont plutoſt données, & qu'y eſtans plus néceſſaires & ſans obligation, ils y peuvent pluſtoſt & plus facilement s'y agrandir, ne conſidérans pas que Dieu ne veut pas tels deſſeins, que l'Eſtat ſe maintient, & les partis s'en vont toûjours en déperiſſant, qu'il n'y a que confuſion parmy eux, des égalitez ordinaires parmy ceux de diverſes extractions, d'autant que chacun y eſt volontairement, & s'en peut retirer quand il veut, diſans reconnoiſtre faire mal, en ſuivant ce à quoy il n'eſtoient obligez. Il ne ſe trouve rien de ſeur en tels partis; & s'il arrive par hazard que quelqu'un faſſe fortune, ce ſont gens *de peu* qui n'ont rien à perdre, & ceux *de maiſon* qui ont du bien & de la qualité naturelle, n'y peuvent rien gagner, & toutes les actions courageuſes & braves ſont blaſmées par la poſterité, d'autant qu'elles ſont faites contre le bien general de leur patrie. Vous entendrez combien de peines & faſcheries nous avons ſouſtenu durant les guerres civiles, qui ſe faiſoient

1573. legitimement pour la maintenuë de la liberté de nos consciences, & jouïssance des Edits & Loix sur ce faites, qui estoient à toutes occasions enfreintes, & la persécution preste à recommencer.

Estans à Paris, chacun se prepare pour aller en Pologne. Les commandemens de Monsieur, me firent refuser le Roy de Pologne d'y aller, lequel s'ennuyoit fort de partir de France, pour aller commander à une Nation si éloignée & si differente en mœurs & en police. Le Roy Charles se trouvant desjà mal, estant jugé pulmonique par les Medecins; M. de Guise & les principaux serviteurs du Roy de Pologne, le convioyent à ne partir, & plûtost se retirer de la Cour; que sçachant l'estat de la vie du Roy, qui ne pouvoit estre longue, que c'estoit se mettre au hazard de perdre la France, où Monsieur ne manqueroit de faire ses menées, qu'il avoit ceux de la Religion pour ennemis, qui sçavoient qu'il avoit aidé à faire résoudre l'execution de la saint Barthelemy, la maison de Montmorency malcontente: cela retenoit son esprit en suspens, & le fit sejourner près d'un mois à Paris après que le Roy en estoit party, s'estant acheminé jusques à Vitry, pour accompagner son frere jusques en Lorraine. Là il tomba malade (13),

la Reine mere preſſoit quoy qu'à regret le partement de ſon fils, ſe promettant, comme elle fit, la mort du Roy ſurvenant, qu'elle conſerveroit le Royaume au Roy de Pologne. Monſieur, le Roy de Navarre, & Monſieur le Prince eſtoient à Vitry, où ils ſe lierent d'amitié plus eſtroitement que par le paſſé; & avec un mauvais conſeil on projettoit de remuer. Le Roy de Navarre & Monſieur (a), avoient occaſion de le deſirer pour l'irreparable offenſe receuë à la ſaint Barthelemy, & la contrainte en leur conſcience d'aller à la Meſſe, ayans tousjours un vif reſſentiment de la Religion en leur cœur, & jugeans qu'ils demeuroient tousjours ſuſpects au Roy & à l'Eſtat, pour n'avoir jamais part à aucune charge; mais les raiſons de *Monſieur* eſtoient autres qui le devoient rendre agréable au Roy, pour par ſa volonté s'inſtaler dans les affaires; il inclinoit neanmoins à la priſe des armes, eſtimant qu'elles luy feroient donner, en les poſant, la Lieutenance generale. 1573.

Nous avions ſouvent des lettres de M. de

(a) Il s'eſt gliſſé ici une omiſſion par la faute des copiſtes. Au lieu de Monſieur, il faut lire M. le Prince de Condé; & le ſens du texte ſuffit pour l'indiquer; car c'étoit le Roi de Navarre & le Prince de Condé que Charles IX avoit contraint d'aller à la Meſſe.

1573. la Noue, qui redressoit autant qu'il pouvoit sa créance parmy ceux de la Religion, & sondoit les volontez pour reconnoistre ceux qui par la peur de la saint Barthelemy s'estoient du tout revoltez. Les deux Rois se séparerent audit Vitry; la Reine mere, Monsieur, le Roy de Navarre, M. le Prince & toute la Cour, partent pour conduire le Roy de Pologne, hors de la Lorraine. A Nancy me fut parlé du mariage de Mademoiselle de Vaudemont, qui depuis a esté Reine (a) de France, & ce par le Roy de Pologne. Je n'y voulus entendre, n'ayant lors nulle envie de me marier, & aussi mon oncle de Thoré m'avoit dit la vouloir rechercher; je ne voulus courre sur son marché, ayant tousjours eu cela d'avoir esté fort exact observateur de mes promesses & des amitiez que j'ay contractées, à quoy souvent plusieurs m'ont trompé. J'estimay que l'ouverture de ce mariage se faisoit pour raison d'Estat, pour me separer & d'avec mes oncles & d'avec Monsieur, en m'alliant avec la maison de Lorraine, à ce que je n'aidasse à ce qui se pourroit brasser contre le Roy de Pologne, estant hors du Royaume.

Il nous pensa arriver un grand inconve-

(a) Elle épousa Henri III.

nient, qui fut prevenu par une assez spirituelle prévoyance. Monsieur avoit un premier Valet de chambre nommé *Ferrand*, qui l'avoit servy de violon etant jeune ; ce valet de chambre s'estoit laissé gagner par la Reine mere, pour l'avertir de ce que Monsieur feroit. M. de la Noue avoit écrit à Monsieur, luy rendant compte de ce qu'il negocioit, & l'asseurant qu'un bon nombre de Noblesse & de villes, luy tendroient les bras pour le servir : Monsieur oublia cette lettre sous le chevet de son lict, *Ferrand* le voyant faire le matin, prend cette lettre & tout soudain la porte à la Reine ; par hazard j'estois allé en sa chambre; une sienne femme de Cbambre qui affectionnoit *Monsieur*, me dit en passant, *on a une lettre que vostre Maistre à perdue ;* à l'instant je m'en vins retrouver Monsieur, & luy demanday sa lettre, il vit qu'il ne l'avoit plus ; ce fut à déliberer ce qui estoit de faire. Monsieur avoit quelque envie de s'en aller ; je m'avisay de luy donner conseil, de faire réponse à M. de la Noue, par laquelle il luy témoignât trouver estrange qu'il le convioit à s'obliger des personnes pour son particulier, luy qui n'avoit autre but qu'à servir le Roy & mériter ses bonnes graces, que luy, ny ceux de la Religion ne devoient 1573.

1573. entrer en nouvelles défiances, qu'on leur vouloit tenir ce qu'on leur avoit promis, & que pour cela il s'offroit de faire entendre au Roy ce que c'estoit de leurs affaires. La lettre faite, il fut trouver la Reine sa mere, & feignant ne sçavoir que la lettre fut perdue, luy dit avoir receu une lettre de M. de la Noue, qu'il luy portoit avec la réponse; cherchant dans sa poche, il ne trouve la lettre, comme il n'avoit garde, mais bien la réponse, asseure fort la Reine, ladite lettre ne contenir ce qu'elle faisoit, & à quoy il avoit répondu.

La Reine se contenta de cela, & fit démonstration d'y ajouster foy, d'autant que le remede fut si promptement porté qu'elle ne pouvoit s'imaginer que c'eust esté un fait aposté.

Nous partismes de Nancy & allasmes à Blamont, où le Duc Christophle Palatin, accompagné du Comte Ludovic de Nassau (a),

(a) Catherine, sentant bien qu'il falloit se séparer du Roi de Pologne, avoit ménagé une nouvelle intrigue, afin de le rapprocher d'elle. Gaspard Schomberg négocia par son ordre avec le Prince d'Orange, pour faire avoir à Henri le commandement des forces des Confédérés dans les Pays-Bas; & c'étoit en raison de ces négociations que le Comte Louis de Nassau, & le

vinrent

vinrent trouver le Roy de Pologne, l'asseurer 1573.
de son affection, & qu'il esperoit bien-tost avoir une armée sur pied pour le servir. Cela fut accepté, & prit-on intelligence avec luy, qui se devoit entretenir par l'entremise de M. de Thoré, auquel il avoit eu communication avant la saint Barthelemy, lors qu'il alla à l'entreprise de Mons, ayant fait ses adieux à la Reine, qui s'en revint par Bar le Duc, où elle voulut chasser la Mole (a) d'auprès de Monsieur, disant *que c'estoit luy qui avoit tousjours maintenu son Maistre, à n'estre pas si bien avec le Roy de Pologne qu'il devoit estre.* Monsieur empescha cela, & n'en estoit pas aussi la vraye cause, mais la jalousie que le Roy de Pologne avoit prise de luy, qu'il n'aimât (b) Madame la Princesse de Condé,

Prince Christophe, fils de l'Electeur Palatin, vinrent s'aboucher à Blamont avec Catherine & le Roi de Pologne.

(a) *Le Roi* (dit-on dans les Mémoires de l'Etoile, tome I, p. 63.) *avoit mandé deux fois au Duc d'Anjou de faire étrangler la Molle.*

(b) *Monsieur, qu'on nomme aujourd'hui Roi de Pologne* (lit-on dans les mêmes Mémoires, tome I, p. 62.) *portoit Portrait* (de cette Princesse) *pendu à son col.* Marsolier (dans son histoire du Duc de Bouillon, p. 28.) ajoute, sans citer ses autorités, que le Duc de Guise,

1573. femme de M. le Prince de la Maison de Nevers, laquelle il avoit laissé avec une excessive passion, qui eut bien apporté du mal, si la mort ne l'eust prevenuë.

Nous trouvasmes le Roy à Reims, joyeux du partement de son frere, qu'il n'avoit bien creu jusques à nostre retour de Reims. Nous allâmes à Soissons où nous vint trouver M. de Thoré; là arriva un Ministre nommé S. Martin, envoyé de la part de M. le Comte (a) à Monsieur: mon oncle & moy parlasmes à luy; sa créance estoit que ledit Comte estoit à cheval, avec trois à quatre mil chevaux & six où sept mil hommes de pied, qu'il venoit pour executer une entreprise sur *Mastrich*, & qu'il attendroit des avis de Monsieur, pour tourner la teste vers luy où il seroit mandé. Nous ne

beau-frère de la Princesse de Condé, n'épargnoit rien pour la corrompre; & qu'afin de retenir le Roi de Pologne en France, il le flattoit de cette conquête.

(a) M. de Thou (Liv. LVII.) nous explique ce mystère. Catherine de Médicis (raconte-t il) vouloit mettre le Roi de Pologne à la tête des Confédérés, & le Comte Louis de Nassau lui préféroit le Duc d'Alençon. Ils avoient eu ensemble à Blamont des conférences secrettes; & quoique le Comte eût pris des arrangemens avec la Reine mère, il s'embarrassoit peu de remplir ses promesses: l'essentiel à ses yeux étoit d'avoir l'argent & les troupes de la France.

peusmes luy donner jour ny lieu, mais que 1573.
dans un mois nous luy ferions sçavoir de nos nouvelles. Nous donnons avis de cela à M. de la Noüe, afin qu'il avisast quel temps nous pourrions prendre; M. le Comte Ludovic (a) fut défait, le Duc Christophle & luy tuez, de façon que cette armée ne nous pût servir; M. de la Noüe aussi manda qu'il n'avoit aucune chose preste; nous allasmes à Chantilly; là *Monsieur* confera avec M. de Montmorency (14), qui luy donna de très-bons conseils, si nous les eussions sçeu suivre, à sçavoir de se tenir à la Cour, s'insinuer dans les bonnes graces du Roy autant qu'il pourroit, lequel on voyoit bien ne pouvoir longuement vivre, qu'il établiroit sa créance en s'authorisant dans les affaires, mais que sortant de la

(a) Le Comte Louis de Nassau, & le Prince Palatin périrent l'année suivante dans une bataille qu'ils livrèrent aux Espagnols le 14 Avril. C'est ce qu'on appelle le combat de *Mockerheyde*. Il paroît que ces deux Princes, en voulant se sauver, s'enfoncèrent dans des marais. On fit long-tems des contes sur leur prétendue existence: mais Duplessis Mornay, que le Duc d'Alençon avoit envoyé pour négocier leur retour vers les frontières de la France, assure positivement que depuis ce jour on n'entendit plus parler d'eux. (Vie de Duplessis Mornay dressée sur les Mémoires de J. Arbalete son épouse, p. 28.)

1573. Cour, il feroit un party & se rendroit l'Estat contre luy, qui tendoit les bras au Roy de Pologne plus volontiers, qu'il falloit de la patience, que pour luy il estoit son serviteur, mais qu'il ne luy pouvoit promettre de monter à cheval, estant Officier de la Couronne, ainsi qu'il estoit. Là se commença une broüillerie, qui eut suitte de M. de Guise & d'un Gentilhomme qui l'avoit autrefois servi, mais estant parent de M. de la Mole que Monsieur aymoit, il l'avoit retiré du service de M. de Guise pour le mettre auprès de Monsieur.

1574. Nous partismes de Chantilly & vinsmes à Saint-Germain en Laye, où l'on fit sejour de trois mois. Là Monsieur & le Roy de Navarre communiquoient souvent ensemble, & avions souvent des nouvelles de M. de la Noüe. Les choses s'acheminans à une prise d'armes, ainsi que vous l'entendrez, M. de Montmorency vint à Saint-Germain. Un jour sur les six heures du soir, c'estoit vers le mois de Fevrier, M. de Guise descendant d'un degré, qui venoit de la chambre de la Reine Mere, accompagné d'un Gentilhomme & d'un Page, trouve le jeune Vantabran ; ayant eu peu de propos, M. de Guise met l'épée à la main ; l'autre veut enfiler le degré ; il le rattrape en bas, luy donne divers coups,

l'ayant porté par terre; croyant l'avoir tué, 1574.
s'en court à la chambre du Roy qui gardoit le lict, d'où il s'approche avec une voix émeuë; il supplia le Roi en s'abaissant, de luy pardonner sa faute d'avoir tué Vantabran dans le chasteau, qui luy avoit dit, que sa femme Madame de Guise & M. de Montmorency le vouloient faire tuer; soudain M. de Montmorency repartit en suppliant le Roy d'ordonner que Vantabran pût estre oüy, s'il luy restoit encore un peu de vie, se presentant sous le bon plaisir du Roy, à maintenir que luy, ny Madame de Guise n'avoient jamais eu de semblable propos, ny prés ny loin approchant de cela. Snr ces entrefaites la Mole entra qui demanda justice au Roy, & tint des propos mal rangez & assez audacieux, ajoustant que *Dieu avoit gardé la vie à son Cousin, pour par sa bouche sçavoir la verité.* Vantabran est mené dans la Garde-robbe; quelques-uns du Conseil ordonnez pour l'oüir; cela s'assoupit sans plus avant en avoir tiré la verité. L'opinion commune fut qu'on vouloit jetter le chat aux jambes à M. de Montmorency (15), & si Vantabran eust esté tué, que cela eust servy de pretexte à ce qu'on eust pû entreprendre contre luy, s'estant remarqué que cet assassin de Montrevel s'estoit veu à Sain

1574. Germain, ce qu'il n'avoit accouſtumé. Le Roy meſme n'eſtant bien aiſe de le voir près de luy, recompenſe ordinaire des traiſtres, d'eſtre en ſoupçon meſmes à ceux qui les employent. Parmy toutes ces choſes, il y avoit des (a) amours meſlées, qui font ordinairement à la Cour la pluſpart des broüilleries, & s'y paſſent peu ou point d'affaires que les femmes n'y ayent part, & le plus ſouvent ſont cauſe d'infinis malheurs à ceux qui les ayment & qu'elles ayment. C'eſt pourquoy, ſi vous me croyez & voulez eſtre ſage, vous vous retirerez de la paſſion & tâcherez de vivre, en ſorte qu'elles ne croyent que vous les mépriſiez où faſſiez mauvais offices, mais qu'elles vous pourront conjurer à les aymer plus que vous ne ferez, vous mettant toûjours de tout voſtre pouvoir au devant de

(a) L'Anecdote de Ventabren prouve la vérité des réflexions du Duc de Bouillon : mais Ventabren n'étoit pas le ſeul qui eût des intrigues de ce genre. La Molle paſſoit pour le favori de la Reine de Navarre, & Coconnas étoit (dit-on) l'amant de la Ducheſſe de Nemours. Le Roi de Navarre, & le Duc d'Alençon, ſe diſputoient à la fois le cœur de Madame de Sauve, ou plutôt elle les jouoit l'un & l'autre. Mais les Mémoires de la Reine Marguerite, & ceux de l'Etoille nous rameneront ſur le tableau de cette diſſolution des mœurs qui alors régnoit à la Cour.

toutes vos actions, la gloire de Dieu, de 1574.
n'enfraindre ses Commandemens de tout vostre possible.

M. de la Noüe resout la prise des armes au dixiéme Mars, averti par tout (16), mesmement le sieur de Guitry (a) Berticheres, pour avertir ceux de de-là la riviere de Loire. Monsieur en est averty & les autres Princes, mais assez tard, n'y ayant pas plus de trois semaines jusques au jour : Ces Princes s'assemblerent & aviserent le moyen de se retirer & où, il fut avisé de sçavoir de M. de Boüillon s'il vouloit les recevoir à Sedan, & à cet effet, le sieur de la Boissiere est dépesché vers luy, qui fit son voyge en huict jours, asseura la volonté de M. de Boüillon, non seulement d'ouvrir les portes, mais qu'il viendroit recevoir ces Messieurs sur la riviere de Vesle, qui passe à Reims, avec un bon nombre de Noblesse, en luy faisant savoir le jour. Nous voilà donc résolus de notre partement, & du lieu de notre retraitte. Le Roy de Navarre va prendre son logis au village pour y coucher; M. de Thoré estoit avec nous, & M. de Montmorency s'en estoit retourné à Chantilly. Il arriva par une très grande faute, de

(a) Les Traducteurs de M. de Thou (Liv. LVII) l'appellent Jean de Chaumont, Sieur de Guitry.

1574 laquelle la verificatiou n'en a esté bien faite, pour sçavoir d'où elle venoit, mais elle nous pensa couster la vie à tous, qui fut que M. de Guitry au lieu de prendre le dixéme de Mars, s'avança de dix jours, m'ayant dit plusieurs fois, que celuy que M. de la Noüe luy avoit envoyé, luy avoit donné l'autre jour qu'il avoit pris. Mon opinion a esté, que l'ambition (17) luy avoit fait commettre cette faute, estimant que s'avançant devant M. de la Noüe, qu'il attireroit les hommes à luy, & qu'il pourroit plus facilement executer quelque entreprise, & qu'aussi il ne témoigneroit ne dépendre du commandement de M. de la Noüe, raisons très foibles pour luy avoir fait commettre tant de gens en un très-grand danger. Nous ne fusmes avertis que sur les deux heures après midy, qu'il avoit donné son rendez-vous pour le lendemain de se venir saisir de Mantes, où estoit la Compagnie de M. de Montmorency en garnison, commandée par le Guidon du sieur de Buy, qui estoit de nostre intelligence. Nous fort ébahis, nous n'avions donné jour à M. de Boüillon, & apprenions l'incertitude du sieur de Guitry des forces qu'il pouvoit faire, l'entreprise de Mantes fort incertaine, comme il a paru; de partir incontinent nous n'avions

ny lieu ny forces certaines pour nous retirer ; 1574.
nous renvoyons vers Guitry, luy mandant qu'aussi-tost qu'il seroit à Mantes qu'il nous avertist (a), que nous cependant aurions le pied à l'estrier dans le valge, n'y ayant plus que Monsieur engagé dans le Chasteau.

Sur l'entrée de la nuit voilà l'alarme à la Cour (b), si chaude que n'en connoissans bien la cause, les perturbations estoient grandes, les bagages chagez, les Cardinaux de Lorraine & de Guise à cheval pour s'enfuir à Paris, & à leurs exemples plusieurs autres. Les tambours des Suisses, du Corps & des Compagnies Françoises des Gardes battoient aux champs. Les avis du rendez-vous du sieur de Guitry pour l'assemblée de ses forces, se rapportoient de Normandie, de

(a) Lisez l'observation, N°. 17.

(b) Le tableau du désordre feint, ou véritable, qui en résulta à la Cour, a été supérieurement peint par d'Aubigné. On en a fait usage dans le travail qui accompagne les Mémoires de Montluc (tome XXVI, de la Collection, p. 147.). L'Auteur des Mémoires de l'estat de France sous Charles IX affirme sans balancer que cette fuite de Saint-Germain ne fut qu'une parade, dont Catherine de Médicis & ses confidens avoient le secret; & il en donne plusieurs raisons qui paroissent péremptoires. (Voyez le tome III de ces Mémoires, p. 143 & suiv.)

1574. Beausse, & du Vexin où il estoit, le partement du Roy resolu à l'instant, les gardes redoublées au Chasteau; mon Oncle de Thoré & moy qui estions au village, au logis de M. le Connestable, prest à partir si je l'eusse voulu croire, ce que je ne voulus; mais d'aller au Chasteau aviser si nous porrions faire sortir *Monsieur*. Estans dans le Chasteau où le Roy de Navarre avoit aussi esté mandé, je cherchay *Monsieur*, & entray en la chambre de la Reine, où le Roy de Navarre s'approcha de moy, & me dit, *nostre homme dit tout.* Alors je m'approchay de mon oncle de Thoré, & luy dis qu'il s'en allast & qu'il vengeâ le mauvais traitement qu'on me pourroit fairre, & me crut, dont bien luy prit; s'il fut demeuré il estoit mort, d'autant que Monsieur l'avoit fort chargé par sa confession qu'il fit à la Reine Mere, par la foiblesse de sa constance, & par l'induction de la Mole (a), qui marry de n'avoir esté de

(a) La Mole, présumant bien que l'apparition de Gultry alloit donner l'éveil à la Cour, crut se rendre intéressant par l'aveu qu'il courut faire à *Catherine de Médicis.* Sa déclaration se réduisoit à l'évasion projettée du Duc d'Alençon & des autres Princes. Selon la Mole on n'avoit pas d'autre dessein. Par malheur pour lui & ses associés, le Duc d'Alençon en dit beaucoup plus. D'ailleurs Catherine de Médicis vouloit que cette affaire prît de l'éclat. Aussi la Mole devint-il une des

tous nos conseils, pour se venger de nous & 1574.
de moy principalement, estimant que ce mauvais office qu'il faisoit à son Maistre, en luy conseillant de perdre sa creance & reputation; & ses meilleurs serviteurs, qu'il s'attireroit un grand gré du Roy & de la Reine, ce qui avint autrement, ainsi que vous l'entendrez.

La Reine ayant sçeu ce qu'elle vouloit de son fils, sort de son cabinet & va à la chambre du Roy, où je m'en allay par le grand degré, curieux ainsi qu'il se peut juger, de sçavoir ce que Monsieur avoit dit. Ainsi que j'entray, je le void parlant à Madame de Sauve, riant comme s'il n'y eut eu rien, il la quitte me dit *je n'ay rien dit de vous, sinon qu'en general vous m'aviez promis de faire tout ce que je vous dirois, mais que votre oncle s'en aille.* Il commençoit à estre jour, on vouloit envoyer vers Guitry, mais je rompis ce coup; soudain je luy dis *qu'il le devroit avoir fait, dautant que ces gens-là croiroient qu'il les auroit tous trompez, & que je les rendrois capables d'excuser ce qu'il avoit dit, & que leur précipitation nous avoient tous perdus.* j'avois aussi une autre raison; qui estoit que le Roy s'attendant

victimes qu'elle sacrifia à sa politique. (Lisez l'Observation qui suit, n°. 18.)

1574. de tirer quelque ſervice de moy durant cette entremiſe qu'on ne me feroit déplaiſr, n'eſtant fort aſſuré ſi *Monſieur* n'avoit dit de moy que cela. Je le conviay de remettre cela en avant de m'envoyer vers Guitry, ayant ſongé que j'y pourrois ſervir. Le Roy ſe délibere que j'irois de la part de Monſieur, M. de Torſi (a) de la ſienne; & un nommé Arbonville de la part du Roy de Navarre qui n'avoit brouillé perſonne. M. de Guitry donne à Mantes ſur les huict heures; le ſieur de Buy avoit ſi mal preparé ſon fait, (b) qu'il n'y eut un ſeul gendarme de la Compagnie qui fit mine de ſe joindre audit Guitry, non pas meſme le ſieur de Buy; de façon qu'il fallut reſſortir de la Ville; n'ayant plus aucune entrepriſe ny nouvelles de nous, ny meſme des autres rendez-vous qu'il avoit donnez, pour ſçavoir quelle quantité d'hommes s'y eſtoient trouvez. Il s'achemine vers Dreux, & prend un logis à l'entrée de la Ville ſur la riviere d'Eure; audit Dreux s'eſtoit rendu le ſieur de ſaint Leger avec quelque nombre de Nobleſſe, qui dans le lendemain euſſent été plus forts que ledit Guitry, & l'euſ-

(a) Jean de Bloſſet, Seigneur de Torçy.

(b) Si l'on en croit l'Auteur de la Vie de Dupleſſis Mornay, le Sieur de Buhi ſe tira fort adroitement de ce pas dangereux. (Voyez l'Obſervation, n°. 17.)

ſent combattu ou contraint à ſe ſeparer, 1574.
n'ayant avec luy qu'environ ſoixante Gentils-hommes & ſix vingts hommes de pied. Nous partons de ſaint Germain; arrivez à Dreux, nous ordonnaſmes au ſieur de ſaint Leger de ne rien entreprendre; nous ſçeuſmes où eſtoient logez ceux de la Religion, & allaſmes prendre noſtre logis à demie lieue d'eux, d'où nous leur envoyaſmes un Trompette du Roy, que nous avions mené pour faire ſçavoir audit de Guitry noſtre arrivée, le convier de nous venir trouver, ou bien nous aſſurer de pouvoir aller là où ils eſtoient, ou en chemin, en tel lieu que le Trompette nous rapporteroit; qui fut & bien aiſe & bien en ſuſpens, ce fut ledit de Guitry de me ſçavoir là, eſtimant que je l'éclaircirois de l'eſtat des affaires; & en peine de conjecturer comment je venois en cette legation, il nous renvoye le Trompette, en nous aſſeurant un lieu où il ſe rendit avec environ vingt Gentilshommes & nous y acheminaſmes. Le ſieur de Torſi prit la parole, & leur dit *le déplaiſir qu'avoit le Roy de les ſcavoir les armes à la main, eſtant deſireux d'oſter toute la méfiance à ſes ſujets à raiſon des choſes paſſées, par les bons & favorables traitemens qu'il leur vouloit rendre, qu'ils euſſent à ſe retirer chacun chez ſoy & venir*

1574. *vers sa Majesté, ainsi que d'obéissants sujets doivent faire, qu'ils en recevroient tout contentement.* A cela, le sieur de Guitry dit *n'estre seul dans la France qui avoit les armes en la main, mais qu'elles y estoient prises par toutes les Provinces, que l'inobservation du Traité de la Rochelle estoit commune, qu'ils ne voyoient ny n'oyoient que le renouvellement des persecutions, qu'ils aimoient mieux mourir les armes en la main, que par les supplices rigoureux exercez contre ceux de la Religion.* Je pris la parole, & dis *qu'avec la volonté du Roy, Monsieur m'avoit voulu envoyer vers eux, pour leur dire le déplaisir qu'il avoit d'estre en doute de la bonne grace du Roy, & d'avoir sçeu la prise de leurs armes qu'il ne vouloit favoriser ny assister, mais bien les asseurer qu'ils se pouvoient entierement fier à la parole du Roy;* Arbonville dit à peu près les mesmes choses de la part du Roy de Navarre: Alors le sieur de Guitry prie Monsieur de Torsi & moy, de trouver bon de parler avec luy à part, ce qui fut accordé. Alors je luy dis *l'inconvenient arrivé à cause de sa précipitation, qui nous avoit osté le moyen de partir, & de faire jouer tous les ressorts de nos entreprises si à propos que nous eussions fait, que les Princes n'estoient pas du tout prisonniers, mais tellement observez qu'ils*

n'avoient aucune action libre. Je trouvay ce Gentilhomme sans conseil, ny ouverture de moyens pour se garentir d'une prochaine & honteuse ruine, & ne voyant rien pour luy & tout contre luy, ne se pouvant fier pour venir trouver le Roy, ny aussi comment se maintenir en le refusant, il me fallut luy ouvrir un moyen, qui fut de nous dire, qu'il estoit prest d'aller trouver le Roy, en luy donnant les seuretez necessaires d'aller & retourner, m'ayant esté ordonné par le Roy, sur tout en prenant congé de luy, de luy faire venir Guitry, que cependant que nous retournerions, il s'avanceroit vers la Normandie, d'où il attendoit des éxecutions sur des places par le sieur de Colombieres & autres; Il approuve cela, de façon qu'après nostre communication le sieur de Torsi se trouva plus remis, & faisant cette ouverture de venir, qui contenteroit le Roi, nous nous separons avec cette réponse, & vinsmes trouver le Roy qui estoit venu loger au fauxbourg saint Honoré, au logis du Mareschal de Rets, auquel nous fismes entendre ce que nous avions fait, dequoy sa Majesté fut contente; & nous commanda de nous tenir prests pour retourner vers ledit Guitry, & luy porter les sauf-conduits necessaires pour venir trouver le Roy & pour s'en retourner. 1574.

1574. Cependant il marcha & le trouvasmes auprès de *l'Aigle* en Normandie, d'où nous luy fismes sçavoir notre retour, à ce qu'il vint vers nous, ou que nous allassions vers luy, ou en lieu entre-deux pour nous aboucher; ce qui fut accepté, & là nous nous trouvasmes, où nous luy fismes voir les sauf-conduits du Roy, qu'il nous demanda pour les communiquer à ceux qui estoient avec luy. Il s'estoit renforcé de quelque cent chevaux, & deux cent hommes de pied. Il revint vers nous dès le jour mesme, disant que ses compagnons ne le vouloient laisser partir & avec beaucoup de raisons. La méfiance estoit très-grande de l'invalidité de toutes les promesses, qui les faisoit douter de la seureté de sa personne; ils se voyoient sans Chef n'ayant point encore d'avis certains de ce qu'avoit executé le sieur de Colombieres, & moins que le Comte de Montgommery eut mis pied à terre : ils sçavoient que M. de Matignon, qui depuis fut Mareschal de France, estoit à Caen où il assembloit des forces, estant un des Lieutenants du Roy en Normandie qui les pouvoit combatre; que se voyans sans le sieur de Guitry, plusieurs se débanderoient, concluans à y laisser aller tout autre d'entr'eux, mais point le sieur de Guitry.

A cela,

A cela, nous leur opposons la promesse 1574. qu'il avoit faite, que les sauf-conduits estans donnez sous son nom, le Roy se tiendroit trompé d'eux; enfin ils me prierent d'aller jusques en leur quartier, pour faire sçavoir à à toute la troupe nos raisons & asseurances: Il faut remarquer que Monsieur & les Princes m'avoient enchargé d'empescher leur séparation, rebatissans de nouveau les moyens de sortir de la Cour; M. de Torsi trouva bon que je satisfisse à leur desir en m'en allant au quartier. Je voyois bien la continuation des soupçons que je donnois d'avoir intelligence avec eux, que je ne pouvois parler à plusieurs en public, que ce que je dirois ne fut sçeu, que les principales raisons que j'avois pour les faire consentir au voyage du sieur de Guitry, estoit l'attente de la sortie de *Monsieur*, la communication qu'il pourroit avoir avec luy, la seureté qu'ils auroient cependant de ne pouvoir estre combattus & de pouvoir se joindre avec le sieur de Colombieres; raisons lesquelles sçeues du Roy estre venues de moy, me portoient en un fort grand danger: Neantmoins mon affection au service de *Monsieur*, la croyance que j'avois de ne faire fortune à la Cour, me firent préferer les commandemens de *Monsieur*, à ce qui estoit de

1574. mon devoir, en parlant à trente ou quarante Gentilshommes ordonnez de tous les autres à cet effet, ausquels je fis concevoir mon but, qui estoit que sur le voyage de M. de Guitry, on pût gagner le temps necessaire pour leur faire voir des choses qui porteroient de grands avantages à leur party, que nous separans d'eux, beaucoup de forces leur tomberoient sur les bras, qu'ils sçauroient ceux qui auroieut pris les armes, & que je ne voyois nul hazard pour la personne dudit Guitry, que nous nous obligerions en nostre propre nom, de faire trouver bon au Roy de le reconduire & le ramener parmy eux. Cela les fait resoudre à le consentir, principalement sur la croyance qu'ils prirent en moy, que je ne voudrois estre autheur d'une perfidie. Ils envoyerent vers M. de Torsi un des leurs avec moy, pour l'asseurer que le sieur de Guitry viendroit le lendemain nous trouver, pour en nostre compagnie aller trouver le Roy au bois de Vincennes, où il avoit pris son logis pour asseurer sa Personne & celle des autres.

Comme il fut arrivé, le Roy nous commanda de faire trouver le lendemain le sieur de Guitry, en sa chambre, où il n'y auroit que la Reine sa Mere, ce que nous fismes. Là le Roy tâcha à le pratiquer, & sçavoir de luy

la vraye cause de leurs armes, & ceux de son 1574.
intrigue, le louant ainsi qu'il le méritoit & luy donnant dequoy attendre de la récompense, s'il vouloit servir le Roy en ce qu'il desiroit. A cela il se servit des raisons générales, qu'ils avoient par les actes passés entre ceux de la Religion, les nouvelles rigueurs qu'on exerçoit, qu'ils auroient estimé devoir cesser par l'absence du Roy de Pologne qu'ils avoient crû y pousser le Roy, auquel ils désiroient toute prosperité, ne cherchans que le moyen & seureté de la liberté de leur conscience, que le Roy leur donnant cela il ne falloit douter qu'ils ne posassent les armes.

Durant six ou sept jours que nous demeurasmes au bois de *Vincennes*, le Roy sçeut l'arrivé du Comte de Montgommery à *Carentan* (a), la prise de *saint Lô*, de *Valoigne*, &

(a) Le 11 Mars 1574, le Comte de Montgommery, accompagné du Comte de Lorges son fils, & du Sieur *de Galardon*, dit *de Refuge* son gendre, partit de Jersey pour se rendre en Normandie, où il avoit des intelligences. Il surprit Carentan, Saint Lo & Valogne. Ces détails tirés de M. de Thou (Liv. LVII.) & des Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX (tome III, p. 351, verso) confirment le récit du Duc de Bouillon. On conçoit combien ces nouvelles durent allarmer la Cour. En retenant Guitry, on craignit probablement d'augmenter le ressentiment des Protestans.

1574. autres petites places dans le Bailliage de Costentin, de façon qu'il jugea bien qu'il falloit traiter ces affaires avec le general de ceux de la Religion, qui avoient aussi pris les armes dans la pluspart des Provinces de la Loire, qui fit qu'on se resolut de renvoyer ledit Guitry, & nous avec luy. Monsieur & le Roy de Navarre bastissoient les moyens de leur partement, jugeans assez le peril où ils estoient, & à cecy la Mole estoit des premiers instrumens. La faute qu'il avoit fait commettre à Monsieur à saint Germain, & l'estimant plus propre à la Cour que dans les armes, me faisoit mefier de luy, de façon que Monsieur me voulant communiquer son dessein & m'en faire parler à la Mole (a), je le suppliay que je n'en sçeusse rien, mais qu'il pouvoit s'asseurer que je ne luy manquerois point.

Nous repartons après avoir veu arriver M. de Montmorency, que j'aillay trouver entre Escouan & Paris pour le détourner de son dessein, estant le jugement d'un chacun qu'il seroit arresté, (b) comme il fut.

(a) En général, pour tout ce qui a rapport à *la Mole*, à la procédure juridique qui fut le résultat de cet événement, & aux détentions qui l'accompagnèrent, on renvoie le Lecteur à l'Observation, n°. 18.

(b) Les Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX

Mes persuasions ne furent rien à cette ame 1574.
asseurée contre ces dangers qu'il avoit preveus, & jugé moindres que les blasmes ou les difficultez à les excuser.

Nous arrivons à Caen, où estoit le sieur de Matignon, qui avoit fait tuer (a) deux jours

(tome III, p. 296.) renferment quelques particularités curieuses sur l'emprisonnement du Maréchal de Montmorency. On y lit que les premiers jours de Mars le Duc de Lorraine avec son épouse, & le Cardinal de Lorraine en se rendant à la Cour, s'arrêtèrent chez le Maréchal, que là on se donna de part & d'autre des témoignages d'affection, que le Maréchal conduisit cette compagnie à Nanteuil où étoit le Duc de Guise, & que la même cordialité parut régner entr'eux tous. Après cette visite, Montmorency n'ayant plus aucun soupçon, n'hésita point à répondre aux invitations du Roi & de sa mère. Malgré les représentations de ses amis, il vint à Vincennes. On l'avertit inutilement de prendre garde à lui. Comme sa conscience (dit M. de Thou) ne lui reprochoit rien, il brava le danger; & il fut conduit à la Bastille avec le Maréchal de Cossé par Eustache de Conflans, Vicomte d'Auchy. Nous observerons que M. de Thou, place le lieu de la scène au Louvre, & non pas à Vincennes.

(a) Nous croyons qu'au de *Saint-Jenets*, il faut lire *Saint-Jean*. Le frère de Montmorency étoit l'Abbé de *Saint-Jean de Falaise*. Il avoit été pourvu de son Abbaye en 1555; & il la conservoit quoique Calviniste. Il fut assassiné dans son Eglise par un nommé Thomas des

1574. auparavant le sieur *de saint Jenets*, frere du Comte de Montgommery, dans son Chasteau dont il portoit le nom par un nommé de *Mans*. Mous arrivasmes à saint Lô, où nous trouvasmes le sieur de Colombieres avec assez bon nombre d'hommes, qui commençoit à travailler & à ruiner les fauxbourgs. Il estoit neveu de M. de Torsi, il nous logea au fauxbourg, & nous posa un bon corps de garde devant nostre logis; nous disant que toute sorte de méfiance estoit permise à ceux qu'on avoit si souvent & si meschamment trompez, qu'ils avoient les les armes à la main, esperans que Dieu les beniroit, en sorte qu'ils auroient la vengeance de tous les massacreurs. M. de Torsi plus que moy trouva estrange cette façon de garde, & ces propos libres, lesquels il voulut moderer; mais il arriva tout le contraire, les derniers estans plus injurieux que les premiers, & conclud son propos, disant *voilà ma sepulture* (a),

Planches, qui (dit-on) avoit ordre de le faire. *Il fut* (selon les expressions de Brantome) *inhumainement & proditoirement massacré par la menée du Maréchal de Matignon.* On conçoit bien que l'Historien de ce dernier n'en a pas parlé. Davila, de Thou & la Popelinière, ont également gardé le silence. L'Auteur des Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX (tome III, p. 351) se contente de dire qu'il fut tué par des assassins apostés.

(a) Ce bravo Officier pressentit la destinée qui l'at-

nous monstrant une Tour, par où il jugeoit 1574.
que la Ville seroit battue ainsi qu'elle fut, & y mourut, ayant ses deux enfans près de luy lors de l'assaut, qui n'estoient âgez de plus de quatorze ans.

Nous passasmes à Carentan, où nous trouvasmes le Comte de Montgommery arrivé, avec lequel nous ne traitasmes rien, & n'eusmes qu'à nous en retourner; passans à Caën, nous trouvasmes commencement de forces, & le sieur de Matignon soudain après nostre passage, logea quelques forces près de Saint-Lô, pour empescher les courses. Arrivez au bois de Vincennes, après avoir rendu compte au Roy, de l'estat auquel nous avions laissé le Comte de Montgommery (a) qui n'estoit

tendoit. Il périt sur la brêche de Saint-Lô. Comme plusieurs des Mémoires que nous devons publier, & spécialement ceux de l'Etoile, contiennent un détail circonstancié de sa mort, & de celle du Comte de Montgommeri, nous réservons pour les Observations, qui y seront jointes, plusieurs particularités insérées dans la vie du Maréchal de Matignon. Nous remarquerons seulement que le Comte de Montgommeri & ceux qui le secondoient en Normandie ne tardèrent pas à succomber. D'abord leurs progrès effrayèrent. Quelques mois après, la plus cruelle catastrophe termina les jours de la plupart d'entr'eux.

(a) Lisez les notes sur les Mémoires de Montluc,

1574. guères bon, tant pour la foiblesse des places que pour le peu de forces, & un commencement de division que nous y reconneusmes entre lui & le sieur de Guitry, qui estoit un brave Capitaine ; on commença à dresser les armées de Normandie & de Poitou, celle-cy sous Monsieur de Montpensier, & celle-là sous le sieur de Matignon. Lors furent créez trois Régimens d'infanterie, dont le commandement fut donné à trois jeunes Gentilshommes de bonne maison, qui furent Bussi d'Amboise, Lavardin qui est maintenant Mareschal de France, & l'autre à Lucé (a); Monsieur le Comte de Soissons a espousé sa niéce & son héritiere. Je sechois sur les pieds de voir ces Messieurs qui n'estoient guères plus vieux que moy, lesquels avoient des charges & en moyen d'acquérir de la réputation ; mais estant lié à la fortune de Monsieur, je ne

tome XXIV de la Collection, p. 164.

(a) Ce jeune Lucé étoit probablement le Seigneur de *Lucé* ou de *Luce* (car les Ecrivains du tems l'ortographient de ces deux manières) qui fut compris dans la promotion des Chevaliers de l'Ordre de Saint-Michel en 1562. (Voyez le Journal de Brulart, tome II des Mémoires de Condé, p. 111.) M. de Thou (Liv. LVII.) l'appelle *Coesme*, Seigneur de *Lucé*. Il fut tué au Siège de Livron, & laissa de grands biens dans le Maine à sa héritière qu'épousa le Comte de Soissons.

pouvois ſans fallir m'en ſéparer. Il différoit tou- 1574.
jours pour partir, & comme je vous ay dit, je n'aurois voulu me meſler avec la Mole, ny rien ſçavoir de ce qu'ils faiſoient. Le Roy au département qu'il fit des compagnies qui le ſerviroient en Poitou, y deſtina ma compagnie, qui fut occaſion que je préparay mon équipage, & pris congé du Roy & de la Reine, le Lundy de la ſemaine avant Paſques, & vins à Paris où Monſieur arriva le Mardy; & là il me conjura tant qu'il me fit parler à la Mole, & me communiqua le deſſein qu'il avoit de partir le Mercredy ou Jeudy enſuivant. Il repart & s'en retourne au bois de Vincennes, & moy au Bailliage du Palais où j'eſtois logé. Le Mercredy de bon matin on me manda du bois de Vincennes, que le Roy prenoit quelque méfiance de ce que j'achetois des chevaux, des armes, de la poudre, & autres commoditez pour la guerre, ce qui me fit envoyer le ſieur de la Boiſſiere vers le Roy, pour m'excuſer ſur le commandement que j'avois d'aller trouver Monſieur de Montpenſier, qui me faiſoit faire proviſion des choſes néceſſaires pour la guerre. Il revint aſſez tard, & me porta un nouveau commandement d'aller trouver M. le Maréchal d'Anville mon oncle en Langue-

1574. doc, qui faisoit aussi des troupes pour faire la guerre à ceux de la Religion, & que j'eusse à partir le lendemain. Je renvoye la Boissiere dire au Roy, que j'obéïrois en tout & partout à ses commandemens, & avertis Monsieur que je ne coucherois qu'à Juvisy, & que s'il pouvoit sortir je me trouverois où il me manderoit pour tout le Jeudy audit Juvisy, où estant avec mon train qui estoit de huict ou dix Gentilshommes, nombre de bons chevaux, le matin du Vendredy j'eus avis que Monsieur (18), le Roy de Navarre, les Maréchaux de Montmorency & de Cossé estoient arrestez.

Je pars & m'en allay coucher à Milly, où je sçeus par un que je ne sçay avoir jamais veu ny devant ny après, lequel se rompit la jambe en me venant trouver & m'envoya son homme, pour me dire qu'il avoit esté donné des commandemens aux villes & aux Gouverneurs par où je passerois, de me prendre (a). Je ne fus pas sans peine, me voyant entre les rivieres de Seine & de Loire, peu

(a) L'avis étoit véritable. On avoit (dit M. de Thou Liv. LVII.) donné l'ordre de l'arrêter aussi bien que Guillaume de Montmorency, Sieur de Thoré, Jean de Lafin, Seigneur de Beauvais, & Guillaume de *Grand Champ*: une prompte fuite les sauva.

connoiſſant le pays, néantmoins réſolu d'évi- 1574.
ter tous mes dangers avec courage. Je pars & ſuis le grand chemin à moyennes journées juſques à Cone ſur Loire, où je ne logeay dans la ville, mais au fauxbourg, où je laiſſay le plus peſant de mon train & ce qui eſtoit inutile; & feignant d'aller voir Sancerre, je pars ſur les quatre heures avec dix-huict chevaux & paſſe la riviere de Loire, ordonnant à mon Argentier d'aller le grand chemin, & diſant me devoir rencontrer. Je fis une grande traite, & allay juſques ſur les dix heures du lendemain repaiſtre à cinq lieues par delà Bourges, où je ne ſéjournay que peu & allaſmes coucher bien avant dans le Bourbonnois, en un village qui eſtoit en la Maiſon de Bellenave, où je trouvay un hoſte qui avoit eſté à feu Monſieur de Bellenave, qui eſtoit d'ordinaire avec feu mon pere, qui me reconnut, & demanda aux miens, *ſi je n'eſtois pas Monſieur le Vicomte de Turenne.* Il arriva une choſe digne de remarque, le jour de la bataille de Saint-Quentin où mon pere fut bleſſé & pris, dequoy il mourut, eſtant mon pere mené priſonnier, le ſieur de Bellenave pris auſſi, luy fut préſenté, ſoudain il le nomme *Sagouin*, nom qui luy avoit eſté donné, pour

1574. ce qu'il avoit la bouche petite ; il arriva si à propos qu'il s'estoit nommé de ce nom & non *Bellenave*, disant qu'il n'estoit qu'un valet, de façon que ceux qui le tenoient crurent cela, & le laisserent aller sans payer aucune rançon, qu'il eût bien payée de deux mil écus. De là je m'en allay à Ioze (a) lieu de ma naissance, où je n'avois esté depuis que je fus mené à Chantilly, là où je fus fort visité de la Noblesse.

Le Roy dépêcha le sieur de *Maignanne*, Enseigne d'une Compagnie des Gardes du Corps, avec commission au sieur (b) de Saint-Heran, Gouverneur d'Auvergne, de lui tenir main forte pour me prendre. Ledit sieur de Saint-Heran qui avoit esté Lieutenant de la Compagnie de cent homme d'armes de Monsieur le Connestable, & fort affectionné à feu

(a) Lisez la Notice.

(b) N. de Montmorin, Seigneur de *Saint-Herem*, étoit Cornette de la Compagnie du Connétable de Montmorency à la bataille de Saint-Quentin. Il partagea le sort de son Général, & il fut pris comme lui les armes à la main. (de Thou, Liv. XIX.) Saint Herem se distingua en Auvergne par son humanité. Il refusa d'exécuter les ordres de la Cour, qui vouloit faire de lui un bourreau. (Voyez son éloge dans les Observations sur les Mémoires de Tavannes (tome XXVII de la Collection, p. 481.)

mon pere & à toute nostre maison, répondit 1574.
audit de Maignanne, » qu'il estoit prest à
» faire ce que le Roy luy avoit commandé,
» mais qu'il ne sçavoit de qui se servir dans
» la Province, où ma maison estoit aymée
» & honorée & des villes & de la Noblesse,
» qu'il falloit avoir des forces d'ailleurs, que
» j'estois accompagné de cinquante ou soi-
» xante Gentilshommes, qu'il prioit ledit de
» *Maignanne* de ne se monstrer, de crainte
» que dans Clermont, où ils estoient, on ne
» lui fist déplaisir ». Il me donna avis de l'arrivée dudit Maignanne & du commandement qu'il avoit, me conseillant & priant de prendre garde à moy & de m'oster de là; je me résolus de m'en aller à Turenne.

Je pars de Joze fort bien accompagné, & vins à Chasteaugué où estoit Monsieur de Fleurat; je séjournay là trois jours, courant la bague & passant le tems avec plus de cent Gentilshommes; sçachant que Maignanne observoit mes actions & sollicitoit Monsieur de Saint-Heran à l'exécution de sa commission. J'avisay d'envoyer *le Jeune*, qui avoit le Guidon de ma Compagnie, à Clermont, accompagné de huict Gentilshommes, descendit au logis où estoit Maignanne, lequel les voyant entrer monta en une chambre, où

1574. il fut suivy par ledit *le Jeune*, lequel le prenant par le bras luy dit, *que Monsieur le Vicomte de Turenne vouloit sçavoir qui il estoit*; soudain l'autre descend le dégré & va à l'écurie faire apprester ses chevaux, & alla trouver le sieur Saint-Heran pour prendre congé de luy, reconnoissant qu'il falloit d'autres forces pour faire obéïr le Roy. Il ne fut empesché de ce dessein, & n'eust asseurance qu'il ne sortist de l'Auvergne, ce qu'il fit en un jour.

Je m'acheminay vers Turenne, & estois dans la montagne du *Cantal* en un lieu nommé *Vic*, prétendant de m'en aller le lendemain coucher à *Roquebée*, maison qui estoit lors au sieur de *Montal*, qui m'appartenoit de quelque chose. Je fus averty qu'il avoit retiré quelques hommes dans la maison, pour assassiner la plusspart de ce qui estoit avec moy & me prendre prisonnier, trahison fort grande, d'autant que je l'avois obligé diverses fois estant à la Cour, & luy m'ayant convié d'aller chez lui, & toujours asseuré d'une très-entiere amitié. Cela vous doit faire connoistre combien d'infidélités se trouvent entre les hommes, qui par ambition ou avarice se départent des choses honnestes, pour suivre celles qui faisont à ces deux passions.

J'avois avec moy son jeune frere qui estoit 1574.
Chevalier de Malte, lequel sans sçavoir l'infidélité de son frere, m'y servoit de guide pour la souffrir, cela avec ce que je sçeus que Monsieur de Vantadour (a), qui avoit épousé une des sœurs de ma mere, Gouverneur du Limosin, s'en estoit allé à Turenne pour s'en saisir, me fit rebrousser chemin & m'en aller à Bouzols. Voilà les traverses & dangers ou j'estois, qui pareils ou plus grands suivent ceux qui ont leur Roy pour contraire; à Bouzols je séjournay quelques jours, estant accompagné de cinquante ou soixante Gentilshommes, delà je m'en vins à Turenne, ayant sçeu en chemin la mort du Roy *Charles*, Monsieur, le Roy de Navarre & les deux Mareschaux toujours prisonniers, je m'en vins, dis-je, à Turenne, où toute la Noblesse Catholique me vint voir, & quelques-uns de la Religion qui ne se trouvoient dans les troupes qu'aux occasions, lesquelles estans passées ils se retiroient chez eux. Ceux de la Religion me tenoient *Beaulieu*, *Argental*

(a) Gilbert de Levis, Duc de Ventadour, avoit épousé Catherine de Montmorency, fille du Connétable. De cet hymen naquit Anne de Levis, Duc de Ventadour & Pair de France (Annotations de Godefroy sur les Mémoires de Bayard, p. 460.)

1574. & la ville de *Saint-Ceré*, & le sieur de Montal le Chasteau, ils ne me faisoient la guerre ny moi à eux; il arriva que ceux de *Cazillac*, où il y avoit quelques soldats qui estoient de Turenne, firent quelque outrage à un de mes voisins, dequoy ils ne voulurent faire réparation, ce qui m'occasionna d'assembler mes amis, & les allay attaquer & les pris. Ceux de Beaulieu commencerent à courre ma terre; je leur fis la guerre & les contraignis à s'accommoder avec moy, par l'authorité de Monsieur le Vicomte de Gourdon, qui estoit leur Général en Limosin, haute Auvergne, & haut Quercy. Cela dura jusques au siege de Miremont. En ce tems-là le Roy revenoit de Pologne, & estoit à Turin, où sous la parole de feu Monsieur de Savoye, Monsieur le Maréchal d'Anville (19), qui étoit dans ladite ville, ayant fait la révérence au Roy, & eu plusieurs discours qui ne l'avoient contenté, Monsieur de Savoye averty qu'on le vouloit tromper & sur son retour le faire perdre, luy fit apprester sa galere (a) & prendre le chemin de Mek, & le rendit sain & sauve dans son Gouvernement;

(a) M. de Thou (Liv. LVIII.) dit positivement que Damville, ne doutant plus de la mauvaise volonté du Roi, prit la poste, & s'en retourna en Languedoc.

vernement ; il avoit traité avec ceux de la 1574.
Religion, & fort avancé l'union entr'eux & les Catholiques Romains avant qu'aller à Turin, dequoy il m'avoit donné avis, m'exhortant de m'y joindre & à prendre les armes pour cet effet ; j'avois appellé bon nombre de Noblesse, attendant de sçavoir dudit Sieur Maréchal le jour que nous nous déclarerions. Je sçeus qu'il estoit allé trouver le Roy, cela me mit en une fort grande peine, estimant qu'il s'accommoderoit & que j'avois fait une levée de bouclier à ma honte, & à la ruine de ceux qui prendroient les armes avec moy.

Il se presente une occasion pour couvrir la vraye cause de l'assemblée de mes hommes, qui fut, que le sieur de Saint-Heran s'estoit obligé d'assieger le Chasteau de Miremont en Auvergne, à la solicitation de ceux du haut païs, mais poussé principalement par Montal, qui vouloit un grand mal à la Dame à qui appartenoit la maison, estimant qu'il la feroit mourir, & ruineroit sa maison. Je fis que le sieur de Saint-Heran me convia de l'assister en ce siege, ce que j'offris de faire, & y menay trois cent Gentilshommes & quelque Infanterie. Ces entreprises estoient faites avec les promesses de ceux du païs, pour les frais

1574. qu'il falloit faire pour les levées & paye des hommes, des vivres, munitions de guerre, equipage d'artillerie ; toutes ces choses estoient fournies mal à propos & moindres qu'il ne les falloit ; de façon que nous ne prismes la place & s'y perdit nombre de Gentilshommes, en voulant faire un logis sur une espece de contrescarpe, de façon que j'y eus plus de vingt Gentilshommes tuez, entre lesquels fut le sieur Oudart, que j'ay dit cy-devant avoir esté envoyé à Clermont faire déloger Maignanne. Nous levasmes le siege ; ceux de la Religion avec lesquels j'estois, entrerent ainsi qu'ils devoient en une grande méfiance de moy, je m'en revins à Turene, où tost apres j'eus des lettres de Monsieur, qui me prioit de prendre les armes avec M. le Mareschal d'Anville, qui aussi m'avertit de son retour en Languedoc, & m'envoya les articles de l'union, afin que je les signasse. Cela me fit resoudre à prendre les armes, dequoy je donnay avis à M. de la Noüe, qui m'envoya tout ce qui estoit forty des Villes de Fontenay le Comte & Lusignan, avec les sieurs de Montguyon & de Chouppes, qui pouvoient estre environ mil arquebuziers à cheval, & cent où six-vingts hommes de cheval, j'avois près de trois cent Gentils-

hommes Catholiques, qui prirent les armes 1574.
avec moy.

Il est à remarquer, qu'estant revenu du siege de Miremont, le Roy arriva à Lyon en mesme temps ; j'envoyay vers luy pour luy rendre les devoirs, que comme son sujet je luy devois, luy témoignant estre marry des mauvaises impressions que le feu Roy son frere avoit prises de moy ; ne desirant que d'estre maintenu en ses bonnes graces, & luy rendre les services que je luy devois. On fit fort peu de cas de ma recherche, & me fit-on connoistre que je n'avois à esperer aucun avancement ; ainsi en fit-on au general de ceux de la Religion, qui tous firent sentir qu'ils ne desiroient autre chose que la seureté & liberté de leur conscience, biens & personnes.

Le Roy qui avoit esté conseillé de l'Empereur passant à Vienne, du Senat de Venise & de M. de Savoye de donner la paix à ses sujets, s'en venoit avec cette intention, mais la Reine sa Mere, le Mareschal de Bellegarde (a), & quelques autres, la luy firent.

(a) Cette erreur du Duc de Bouillon est rectifiée dans l'Observation, n°. 19. Le Maréchal de Bellegarde ne s'opposoit point à la paix. Au contraire, il fut sacrifié pour l'avoir conseillée. Catherine de Médicis seule vou-

1574. changer à son grand malheur & de tout son Royaume, sur lequel il pouvoit regner heureux, où il a eu tousjours jusques à la mort, des partis qui rendoient son authorité contestée, son peuple ruiné, la Justice & les Loix sans obeïssance. Il s'en vint à Avignon, où il commença à preparer des forces, & attaqua Livron (a) : Pour moy je fus appellé par ceux de Montauban qui estoient fort pressez. Le sieur de Joyeuse commandant en Languedoc, & le sieur de Cornusson à Tholose (b), le sieur de Clermont de Lodeve en Quercy, & le sieur de la Valette pere de M. d'Espernon en Gascogne, luy avoient pris tous les forts aux environs, où ils avoient mis des garnisons pour les empescher de ne cueillir ny bleds ny vins, les Villes du Mas de Verdun, Buset & Lauserte, tenuës par ceux de la Religion dans les trois provinces où commandoient ces trois Messieurs dessus nommez, estoient en telle extremité qu'elles n'avoient des vivres que du jour à la journée,

loit la guerre ; ses avis perfides préparèrent les malheurs de Henri III, & la ruine entière du Royaume.

(a) Le Siège de Livron commença le 21 Décembre 1574. Henri le leva honteusement vers la mi-Janvier 1575 ; ce fut là son début en arrivant au Trône.

(b) A Toulouse.

les garnisons si petites qu'elles ne pouvoient suffire aux gardes ordinaires, moins pouvoient-elles lever leurs contributions, sur lesquelles elles prenoient leur entretenement; ils me prient d'y aller, m'ayant en une assemblée qu'ils avoient tenuë, destiné pour commander en Guyenne sous M. le Mareschal d'Anville. le premier rendez vous fut près de Turenne, en un lieu appellé les Bruyeres de Nazaret, de là nous allasmes à Bergerac où commandoit le sieur Langoiran, puisné de la Maison de Montferrant, laquelle est maintenant esteinte, lequel me receut bien; mais neantmoins trouvant ennuyeux pour luy de me reconnoistre, je passay la riviere de Dordongne, celle du Drot, & à Clerat celle du Lot. Tous les Lieutenans du Roy faisoient ce qu'ils pouvoient pour se faire forts & me combattre, qui estoit mon plus grand desir, ayant près de six cent chevaux & deux mil hommes de pied, bons & bien commandez. Ils me laissent faire mon chemin sans empeschement, je prends mon logis à deux lieuës de Montauban au village de Piqueros, où il y a un bon Chasteau qui appartient à ceux de Montpezart (20), d'où ceux de Montauban recevoient beaucoup de dommage : j'estimois qu'ils me donneroient dequoy l'assieger; mais

1574.

1575.

1575. ils estoient depourveus de tout, leur artillerie consistoit en deux canons, l'un pesant près de sept milliers, le calibre si grand qu'il falloit des moules exprès pour y fondre des balles, l'autre estoit un sautereau qui ne pesoit gueres plus de quatre milliers qui n'avoit que sept pieds de longueur, de façon que le premier ne se pouvoit mener qu'avec un grand nombre de bœufs l'autre ne pouvoit demeurer sur son affust, mesmement en le tirant à cause de sa legereté, ny demeurer ainsi qu'il le faut dans les ambrazures, à cause qu'il estoit fort court, & pour l'un & pour l'autre, on ne pouvoit faire de platte-forme suffisante à son recul. Il y avoit une ou deux bastardes; mais le Chasteau fut jugé n'estre forçable, avec cela, Je délogeay, & avec ces pieces je pris quatre ou cinq forts, & après je m'en allay (a) à Montauban, où je fus receu avec un grand applaudissement du peuple, ainsi que c'est la coustume d'aymer ceux qui les delivrent d'oppressions, neantmoins la confiance n'y estoit pas entiere, à cause que j'avois plusieurs Catholiques & moy mesme qui l'estois, faisant dire la Messe dans ma chambre, dequoy plu-

(a) Selon Cathala-Coture (Hist. du Quercy, tome II, p. 14.) le Vicomte de Turenne entra dans Montauban le premier Mai 1575.

sieurs s'offençoient. Ceux de la Religion, de 1575. voir cela introduit à Montauban, estimans que l'ayant chassée qu'elle n'y rentreroit point ; les Catholiques, de ce qu'ils avoient si peu d'exercice & en cachette, quoy que par les articles de l'union il estoit accordé aux troupes, à la campagne & dans les garnisons. Il y avoit M. de Terride (a), qui m'obeïssoit un peu à regret ; de façon qu'il me falloit mesnager entre toutes ces difficultez, & essayer qu'elles ne m'empeschassent à bien faire la guerre & acquerir la reputation & creance : par curiosité quelquesfois j'allay au Presche, où divers Catholiqnes me suivoient.

Je ne sejournay pas à Montauban trois jours que je ne misse dehors l'artillerie, la moisson pressant, pour les élargir de toutes les petites garnisons où je fus accompagné d'heur, d'autant que nous n'avions pas pour tirer cent cinqante coups de canon, neantmoins je pris à cette sortie huict ou dix forts assez bons, & où il se trouvoit bon nombre d'hommes dedans, mais ils estoient assaillis vertement, de sorte qu'aussi-tost que quelque trou estoit fait, ou quelques guerites abatuës, on y donnoit, de sorte que nous prismes re-

(a) De Lomaigne, Baron de Terrides, un des Chefs du protestantisme dans cette Province.

1575. putation qui sert grandement à la guerre, & au contraire les Capitaines la perdirent en nous laissant exécuter ce que nous entreprenions; nous nous servions de la diligence, qui est une partie fort requise à l'homme de guerre, pour exploiter beaucoup de grandes choses & pour se garder de plusieurs dangers. Je prenois le temps de mes sorties avec considération de sçavoir si les Lieutenants du Roy, qui ne s'accordoient gueres bien, estoient ensemble, de choisir les lieux que je voulois attaquer, qu'ils fussent en assiete favorable pour prendre un bon logis, les ennemis les voulans secourir, de les investir, ayans quelques avis que leurs garnisons fussent foibles, il arrivoit que la garnison avoit esté battuë, & me servant de l'occasion je les investissois. Je faisois ce que je pouvois avec l'avis des Capitaines qui estoient avec moy, de vaincre nos necéssitez par art & par la diligence. J'avois grand'peine à maintenir mes hommes, qui volontaires & sans payement ne se pouvoient garder avec rigueur.

Je pris nombre de ces petites garnisons en six semaines de temps, mais le plus pesant de la besogne estoit de conserver les trois places susdites, qui avoient faute de tout, & moy nuls magazins pour les envitailler. Il me fal-

loit lever tantoſt cent ſacs de bled de maiſon 1575.
en maiſon, ſur les plus volotaires de Montauban; tantoſt je jettois partie de cela dans la Ville, qui eſtoit au dernier morceau, par quelques ſoldats qui ſe déroboient la nuit des gardes & des forts des ennemis & entroient dans la place; tantoſt, mais rarement, je les faiſois conduire par une legere eſcorte, eſtant cela fort hazardeux que vos hommes ne ſoient battus, d'autant qu'ils y alloient ſçachans que s'ils eſtoient rencontrés, ils le feroient par plus fort qu'eux, ce qui les rendoit (comme en ſemblables occaſions il avint) peureux & capables d'eſtre battus par beaucoup moindre nombre d'hommes qu'ils n'eſtoient. Bien ſouvent j'y allois. Le ſieur de Cornuſſon & de Joyeuſe s'aſſemblerent, ſur l'advis qu'ils eurent que j'avois aſſemblé toutes mes troupes, & m'en eſtois allé à Villemur, pour mener un envitaillement à Buſet, & prendre deux tours qui eſtoient à cinq cent pas dudit Villemur.

Leſdits ſieurs ſe logerent en un village qui s'appelle Beſſins, & quelques autres lieux au delà de la riviere du (a) Tarc. Le lendemain je pars avec deux cens arquebuſiers à cheval, & ſix vingt chevaux, ayant ordonné le ſieur

(a) Tarn.

1575. de Moulins cadet de la maison de Komes (a), avec autres quarante chevaux & soixante arquebusiers à cheval de se mettre à ma teste & à son dos les chevaux & charettes qui portoient les munitions pour Buset. Comme je fus à une lieuë de Villemur, laissant les quartiers de l'armée presque derriere, croyant que rien ne pouvoit aller à cette escorte, qu'il ne vint plustost à moy, je fis alte, & ledit de Moulins suivit son chemin. Après que j'eus fait ferme environ une heure, je fis retourner mon infanterie; & tost après je commençay à m'en retourner. L'esperance perdue de voir les ennemis, on commence à laisser les brassars, quelques uns à s'avancer pour éviter le chaud & de marcher en mauvais ordre; tout soudain j'entends crier à ma queuë, *armes!* je tourne avec ce qui se trouva près de moy qui estoit environ soixante chevaux, la Grange & le sieur de But furent les premiers que je vis pleins de sang, ayans chacun trois coups d'épée, me dire *M. de Moulins & les munitions sont perdues si vous ne les secourez...*

Je n'avois qu'un courtaut les pieds assez pesans; je n'eus pas fait cent pas au trot, que les ennemis meslez avec les nostres qui

(a) Ne faudroit-il point plutôt lire de la maison de Cocsme?

nous les menoient sans leur sceu & sans la 1575.
volonté des nostres, eux nous voyans ils font ferme; je fis sonner la charge, eux tournans, au mesme temps, les deux resnes de mon cheval se rompent. M. de Choupes (a), qui depuis fut Lieutenant de ma Compagnie, commence à donner sur la machoire de mon cheval que je laissois aller, pour l'envie que j'avois de me mesler avec cette troupe qui estoit de cinquante chevaux choisis, commandez par le sieur Saint-Martin-Colombieres, Lieutenant du sieur de Joyeuse, qui luy avoit baillé son fils (a), estant la premiere fois qu'il s'estoit trouvé les armes à la main, c'estoit celuy-là qui depuis fut tant favorisé du feu Roy; ma troupe voyant mon cheval tourner & s'arrester par les coups du sieur de Choupes, s'arreste & n'y eut que le sieur de Koiré monté sur un cheval d'Espagne, ne prenant garde que nous nous arrestions ayant les ennemis

(a) Pierre de Chouppes, Gentilhomme Poitevin, se distingua par sa bravoure dans le parti des Protestans. Ce fut lui qui en 1594 à l'Assemblée de Sainte-Foy, proposa de récuser tous les Parlemens de France. (Voy. les remarques sur la confession de Sancy (tome V du Journal de l'Etoile, (édit. de 1744.) p. 511.)

(b) Anne, Duc de Joyeuse & Maréchal de France, qui depuis fut tué à la bataille de Coutras.

1575. à trente pas de nous, sort du chemin & saute le fossé qui fermoit le chemin à nostre main droite, & s'avance pour gagner la teste des ennemis, estimant que c'estoit moy, estant plus avancé qu'eux, il ressaute le fossé, & commence à leur demander *où estoit M. de Turenne*; eux à ce mot commançans à luy donner sans s'arrester, il vint tomber sur la croupe du dernier cheval des ennemis que nous pressions, ayans racommodé ma bride avec sept ou huict coups d'épée à son cheval & deux ou trois sur luy, mais un entr'autres qui luy coupoit autant du corps en sa rondeur au deffaut de sa cuirasse comme il y en avoit à couper; les boyaux tous dehors luy furent remis, & il fut mené à Villemur, & guery depuis du plus grand coup qui se soit veu.

Les ennemis trouvans la riviere guayable, & un logis de leur infanterie sur le bord, qui nous fit faire ferme, ayans pour nos peines eu cinq ou six des leurs tuez ou pris, retournent au logis, je preparay mon fait toute la nuit pour battre le lendemain ces tours, pouvans loger nostre artillerie sur le bord de l'eau de nostre costé, & battre lesdites tours qui estoient sur l'autre bord, du costé où estoient les ennemis logez à une lieuë & demie. Je fis mes approches la nuit & logeay

mon artillerie, qui estoit trois canons & deux 1575.
bastardes, la riviere du *Tarc* estoit guayable entre la ville & les tours, j'avois trois pontons pour passer mon infanterie, qui estoit d'environ quinze cens hommes; j'en passay environ mille sous la conduite d'un Gentilhomme nommé *la Garenne* de Poitou, qui fut fort negligent à travailler pour rehausser quelques fossez qu'il pouvoit rendre inaccessibles à la Cavalerie, & faciles à garder contre l'infanterie, estimant de pouvoir maintenir mon siege, encore que les ennemis me vinssent sur les bras avant que d'avoir forcé ces tours. Dès la pointe du jour j'envoye deux troupes de cavalerie, pour me tenir averty du mouvement que feroient les ennemis; je dispofay mon ordre à mon artillerie, & logeay ce qui estoit du mesme costé le long du bord de l'eau, & fis faire une bonne barricade sur le quay. De bon matin je passay de delà, où je vis la negligence du sieur de *la Garenne*, qui n'avoit pas donné un coup de pêle : En mesme temps le sieur de Verlac revint qui avoit mené une des troupes pour prendre langue & me monstre la poussiere des ennemis qui marchoient à nous; soudain avec l'avis de M. *de Fontrailles* (a) & autres je

(a) Michel d'Astarac, Baron de Fontrailles.

1575. fais retirer *la Garenne* d'une teste avancée, qu'il eut pû garder, s'il eut fait ce qu'il devoit; (remarquez les inconveniens de la paresse) & le fis loger à la teste des premiers fossez qui limitoient le bord de la riviere, & retiray tous les hommes du costé de la tour, qui regardoit la ville.

Dès le matin le canon tira; les bleds estoient hauts, qui donnerent moyen aux ennemis d'avancer leur infanterie, de façon que je ne fus repassé l'eau, qu'ils commencent à attaquer nostre infanterie; s'ils avoient esté mal soigneux à travailler, ils furent aussi peu courageux à se deffendre; après une petite salve d'arquebusades, ils se mettent à fuir droit à la riviere, & les ennemis à les presser, de façon que plusieurs ne se servirent des ponts ny du guay, mais se noyoient. Cet effroy prit de nostre costé, y ayant beaucoup de péril sur nostre bord, la riviere estant petite & un chemin ras qui la bordoit; de façon que je vis l'heure que les ennemis poussans leur bonne fortune, eussent passé en hazard d'entrer dans la ville. A ce péril il fallut oublier le mien; avec vingt ou vingt-cinq Gentilshommes je me tins sur le quay, ralliant & asseurant ce que je pouvois. M. de Choupes des plus braves Gentilshommes que

J'aye veu, relayé de nostre arquebuserie, fait 1575. recommencer tirer nostre canon, qui cessa le temps de deux volées ; les ennemis s'arrestant, estimant avoir assez fait bruslans les tours & se retirent, & moy aussi après avoir mis des vivres dans Buset, où tost après les ennemis brasserent une entreprise par le moyen d'un Sergent, qui fut pris & mené à Thoulouse, où ils le vouloient faire pendre, s'il ne leur promettoit de leur donner moyen d'entreprendre sur Buset. A quoy ce Sergent consentit, & promit au sieur *Duranti* (a) lors Advocat du Roy, de luy faire sçavoir le moyen qu'il y verroit. Sur cette esperance ils le laisserent aller ; revenu au Buset, il avertit le Capitaine *Pasquet* qui commandoit dans la ville, de la promesse

(a) Jean Etienne Duranti, alors Avocat général au Parlement de Toulouse, en devint Premier Président. Son zèle pour la Religion Catholique lui avoit valu l'affection du Peuple. Il éprouva en 1589 combien il y faut peu compter. Saint-Gelais, Evêque de Comminges, souleva contre lui les Agens de la Ligue ; & les Toulousains, dans leur fureur, massacrèrent ce Magistrat, dont le crime étoit d'être fidèle à son Roi. Aussi attachèrent-ils à son cadavre, placé en face du portrait de Henri III, cette inscription : *Tu as tant aimé ton Roi : jouis de sa vue à ton aise, & meurs avec lui.* (de Thou Liv. XCV.)

1575. qu'il avoit faite pour ſauver ſa vie. Paſquet m'en avertit; je luy mande de faire que ce Sergent entretint les ennemis, & qu'il luy adjoignit quelque ſoldat bien aſſeuré & fidele, qu'il diroit avoir desjà pratiqué, mais s'il eſtoit poſſible, qu'il luy en falloit gagner juſques à trois pour ſe rendre maiſtre d'un Corps de garde; les ennemis entrent en eſperance de cette exécution, & demeurans en méfiance de celuy qui la bâtiſſoit; après pluſieurs pourparlers, ce Sergent les aſſeure avoir gagné trois ſoldats & luy, qu'eux quatre pouvoient ſe ſaiſir d'un corps de garde qui eſtoit dans une tour, & leur donner moyen de planter deux eſchelles.

Cela plût aux ennemis; mais doutans, ils requirent du Sergent de faire voir cela de jour à deux hommes qu'ils luy envoyeroient; le Sergent le trouve bon, & convinrent que les deux ſoldats des ennemis viendroient habillez en payſans, feignans de porter du lieu d'où eſtoit le Sergent quelques vivres pour luy: ainſi arreſté, ainſi executé. Le Gouverneur eſtoit averty de tout cecy; le jour de l'exécution fut pris, & devoit ledit Sergent le ſoir dont la nuit l'exécution ſe devoit faire, faire voir à deux ſoldats des ennemis l'eſtat de la ville, & un des deux demeurer dedans,

&

& l'autre sortir quand on fermeroit la porte avec 1575.
le Sergent, qui feindroit d'aller faire quelque partie, & sur une heure ledit Sergent avec le soldat devoient aller trouver le sieur de Cornusson qui devoit estre dans une Eglise rompuë, n'y ayant que les quatre murailles avec trois cens hommes, pour delà venir planter les eschelles au lieu, où les trois hommes des nostres & celuy des ennemis qui estoit demeuré avec eux estoient en garde, & où le Sergent & celuy qui estoit avec luy les avoient veus ordonnez. Les ennemis recherchoient ces seuretez d'avoir un homme dedans la ville & un dehors qui leur fussent asseurez, davantage ils vouloient avoir celuy qui faisoit l'entreprise en leur puissance; neanmoins sans ce qui avint ils estoient tous perdus. Nous avions fait faire sous cette Eglise une mine, & une traisnée avec des petits canaux de bois bien joints, qui mis sous terre, venoient répondre sur le chemin par où le Sergent devoit passer en se venant rendre à eux, & y devoit mettre le feu. Le jour pris, il arrive que le Capitaine *Pasquet* allant à la guerre, fut pris & mené à Thoulouse où il fut condamné; pensant sauver sa vie il leur declare nostre dessein, qui ne le sauva; mais il nous fit perdre cette occasion, qui vous doit avertir d'estre tous-

1575. jours douteux aux entreprifes où il y aura des intelligences, eftant fort difficile d'y trouver dequoy s'affeurer entierement, qu'en ne fe commettant à ceux de qui vous penfez fervir pour tromper les autres.

Je continuay à faire la guerre dans le pays de Quercy, jufques à ce que je tombay malade fur la fin de l'Efté, d'une fiévre continue qui me dura bien feize jours; je fus en grand danger que je me reconnoiffois bien, & eftois attiré à penfer ferieufement à mon ame & à l'autre vie, en quoy je ne trouvois que douter, n'ayant le merite de la mort de Jefus-Chrift pour fondement de mon falut; mes pefchez & mes tranfgreffions paroiffoient devant moy, mes œuvres fans merite, quoy qu'on m'euft dit qu'il y en avoit qui aidoient à fauver; de forte que ma condition eftoit fort miférable, & la perturbation de mon ame qui augmentoit celle du corps, Dieu eut pitié de moy, en faifant fervir cette maladie pour me le faire connoiftre.

La fiévre commença à me laiffer, & toft après je fus bien guery, ainfi que mon naturel y a tousjours efté porté, d'avoir efté bien-toft abbatu & bien-toft remis. Durant ma maladie, mes gens de guerre fe trouvans fans eftre employez & les villes élargies, fe laifferent

desfournir de leur entretenement, de façon 1575.
que les troupes de Poitou s'en allerent, partie des Gentilshommes catholiques se retirerent aussi en Auvergne d'où ils estoient pour la pluspart, qui est à remarquer qu'audit Auvergne au bas pays, ceux de *la Religion* n'y tenoient rien. Les Ordonnances du Roy portoient confiscation de tous les biens de ceux de la Religion, & de ceux qui avoient les armes en la main pour eux; & neantmoins ce pays-là m'estoit si affectionné, & a tousjours tant aymé nostre maison, qu'ils ne touchoient aux biens d'aucun, & laissoient la liberté d'y aller & demeurer sans empeschement, aussi n'ay-je jamais voulu qu'on fist courses ny autres prises, me trouvant foible pour tenir la campagne, & se trouvant beaucoup de desobeïssanses aux commandemens & ordonnances que je faisois dans l'étendue du Gouvernement, quoy que je ne les fisse que par l'avis d'un conseil qui m'avoit esté donné par toutes les Provinces, de personnes choisies, lesquels signoient les resultats avec moy, & le Greffier de ce Conseil; les ordonnances & mandemens en matiere de Finances; neantmoins il s'en exécutoit fort peu; les Gouverneurs, les Capitaines, & les Consuls des villes, tiroient à eux tout ce

1575. qu'ils pouvoient ; de forte que tous les deniers qui provenoient de trois natures principales de contributions, des biens Ecclefiaftiques & des Catholiques, & du dixième des rançons, tout cela fe depenfoit en chaque lieu, fans qu'on en portât que fort peu au Treforier general ; Je fus donc confeillé de faire un tour par le Gouvernement pour m'y faire reconnoiftre, avec ce que ceux de Clerac fe trouvans preffez me prierent d'aller à eux, pour les élargir. Je fis un tour jufques à Turenne, voir ma fœur (a) qui y fejourna jufques à la paix; je m'en revins à Montauban, d'où je partis avec près de deux cens chevaux & deux cens hommes de pied, je m'en vins à *Lauferte*, où je conduifois deux moyennes pieces que j'avois fait fondre, des mitrailles qu'on avoit trouvées dans les forts que j'avois pris, lefquels j'eftois fort foigneux de faire ferrer.

Le fieur de Vofins (b) Senefchal de Quercy,

(a) Madelaine de la Tour d'Auvergne, fa fœur, avoit époufé en 1572 Honorat de Savoye leur coufin germain.

(b) Le véritable nom de ce Sénéchal du Quercy (felon le nouvel Hiftorien de cette Province, tome II, p. 22.) étoit *Jean de Vefins*, Seigneur *Del Rodïet Charri*, & Capitaine de cent hommes d'armes fous la

ayant avis de mon departement, assembla 1575.
près de quatre cens chevaux, & plus de douze cens arquebusiers, deliberé de me combattre faisant mon chemin. J'eus avertissement par mes espions, que ledit de Vosins venoit à moy, mes coureurs ausquels j'avois commandé de jetter devant eux cinq ou six chevaux, me donnoient avis qu'il paroissoit à l'aisle d'un bois, éloigné de mon chemin d'un bon quart de lieue; je commençay à prendre mon ordre, qui fut de faire cinq petits bataillons de mon infanterie de cent cinquante hommes chacun faisant le front large, afin de faire moins de rangs, d'autant que c'estoit tout arquebuserie, & fis quatre escadrons, trois de quarante chevaux chacun, & le mien de plus de soixante; je mis les deux pieces à la teste. Pendant que je faisois cela, un Prestre qui me servoit d'Aumosnier, met un mouchoir au bout d'une grande perche, & rallie tous les valets & leur fait faire une haye estant en bon

charge du Duc de Villars; c'est-à-dire, qu'il étoit son Lieutenant. Vesins avoit remplacé en Quercy *Antoine Gilbert de Cardaillac*; c'est ce Vesins, qui, malgré sa férocité, sauva Reguier son ennemi du massacre de la Saint-Barthelemi. Il fut tué en 1580 à la prise de Cahors par le Roi de Navarre.

1575. ordre; nous nous prismes tous à rire, n'estimans pas que cela eust deu servir, comme il fit. Nous commençasmes à marcher en bon ordre; M. de Reniés (a) qui menoit mes coureurs, dit *que ce qu'ils avoient veu, estoit des ennemis qui paroissoient estre bien forts, mais qu'ils avoient changé de place & s'estoient reculez*. Nous continuons nostre chemin sans allarme, s'estans lesdits ennemis separez, nous jugeans trop forts, & cela par cette derniere troupe, dont M. l'Aumosnier estoit le Capitaine. Après avoir pourveu Lausette, j'y commis M. de Beaupré avec une bonne garnison; je m'en allay à Clerac, trouvant estrange comment cette place s'estoit conservée au siege, que deux ans auparavant elle avoit soustenu de toutes les forces de la Guyenne, où commandoient MM. de Montluc, de la Valette & de Losse, n'y ayant de fossé qu'à cloche-pied on pouvoit descendre & monter, point de rampart ny moyen d'y en faire, des murailles de brique, si mauvaises qu'avec moins de quatre cens coups de canon on en rasa plus de six-vingt pas, un grand fauxbourg où les assiegeans s'estoient logez d'abord, & leur artillerie, sans avoir besoin de faire aucunes approches n'y tranchées; ils

(a) C'est ce Regnier à qui Vesins avoit si généreusement sauvé la vie.

avoient quelques forts qui les empeschoient; 1575.
je les pris : de là je partis pour aller à *Castel jaloux* (Nerac ne faisant la guerre) le jeune *Duras* (a) nommé *Rosan* commandoit audit *Casteljaloux ;* sçachant que j'y allois, il en part; mes Mareschaux de logis y estant allez, on leur refuse la porte, disans *ne la pouvoir ouvrir à personne sans commandement du Gouverneur.* Cette réponse faite, je vais prendre mon logis à la maison du sieur de Malverade, & manday à ceux de Casteljaloux d'avertir ledit *Rosan* de mon séjour audit *Malverade*, pour sçavoir s'il ne vouloit pas me reconnoistre & recevoir dans ledit *Casteljaloux*, l'asseurant que je n'y changerois rien, comme aussi n'en avois-je aucune intention. Après deux jours de séjour j'eus un refus; je vins à Caumont & de là à Bergerac, puis à Turenne, où tost après j'eus des nouvelles de *Monsieur*, qui continuoit à chercher l'occasion de sortir de la Cour. M. de la Noue & moy nous tenions en bonne intelligence, ayans le mesme avis & l'intention de Monsieur; nous avisâmes de nous mettre ensemble, & nous donnasmes rendez-

(a) Jean de Durfort, Seigneur de Rosan. Cet événement, comme on le verra, eut des suites fâcheuses.

1575. vous près de Riberac, afin d'estre un bon corps pour aller joindre Monsieur.

Le rendez-vous donné, nous ny manquasmes, & fismes plus de six cent bon chevaux & trois mille arquebusiers; nous nous tinsmes ensemble quelques jours pour avoir nouvelles de la sortie de *Monsieur*. Nous sçeusmes qu'il avoit esté découvert, le sieur de *Bussy d'Amboise* (a) fugitif; afin de donner quelque couleur à nostre conjonction, nous vinsmes attaquer une petite place, où il y avoit quatre ou cinq maisons de Gentilshommes & la ville fermée, où il y avoit assez bon nombre d'hommes, nonobstant nous emportasmes la ville d'emblée & deux chasteaux, & deux autres se rendirent. Le sieur *Langoiran* se mescontenta, desirant piller ces maisons & rançonner les Gentilshommes, à quoy je ne voulus consentir, il tint quelques propos qui sembloient m'offenser; je les lui

(a) Si Brantôme & la Reine Marguerite dans leurs Mémoires varient sur quelques-unes des circonstances qui précédèrent la retraite de Bussy d'Amboise, ils s'accordent par rapport au point essentiel. Bussy, favori du Duc d'Alençon, déplaisoit à Duguast, qui pouvoit tout sur l'esprit de Henri III. Il fallut que Bussy cédât la place; & cet incident détermina l'évasion du Duc d'Alençon.

fis expliquer, de façon qu'il a tousjours demeuré jusques à sa mort qu'il ne m'aymoit guères; aussi ne cherchois-je pas son amitié pour un des plus cruels & irréligieux hommes de son temps. Ayans pris ces places nous nous séparasmes, M. de la Noue & moy, & m'en retournay à Turenne, d'où je repartis bientost pour m'en aller à Montauban. 1575.

La nouriture que j'avois prise en la Religion Romaine, ces exercices & céremonies publiques, la haine qu'on portoit à ceux *de la Religion*, l'éloignement à tous honneurs & dignitez de la Cour, se presenterent devant moy (a), qui tâchois à satisfaire mon ame en luy faisant trouver du repos, en se promettant de pouvoir faire son salut sans quitter

(a) Ces combats intérieurs qui tourmentoient la conscience du Duc de Bouillon, si on veut bien l'en croire, n'avoient-ils point pour principe une cause qu'il n'avoue pas? On a prétendu que l'ambition seule détermina son changement de Religion. Marsolier, dans l'histoire de ce Seigneur (Liv. II, p. 58.) le dit expressément. Il en donne deux motifs: 1°. le crédit de Bussy d'Amboise auprès du Duc d'Alençon l'empêchoit de compter sur la faveur de ce Prince: 2°. les Maréchaux de Montmorency & de Damville pouvoient mourir. Alors le Duc de Bouillon restoit sans support. En embrassant le protestantisme, il se plaçoit à la tête d'un grand parti.

1575. la Messe, & sans faire ouverte profession de la Religion. Ainsi que j'estois sur ces contestations, Monsieur (21) sort de la Cour & soudain depesche le sieur de Chastelus pour m'en avertir, me priant & conjurant de l'aller trouver, me promettant une continuation & augmentation de son amitié, en m'exhortant de ne me point faire de la Religion, en me déclarant, qu'il ne me pourroit aymer ny se servir de moy, ainsi qu'il le desiroit. Sa sortie me fut une grande joye & espérance de croistre ma condition; mais ces protestations sur le fait de la Religion m'estoient un grand combat; je redepeschay le sieur de Chastelus avec les témoignages de ma joye, de le sçavoir hors de péril & les armes en la main, que je serois bien-tost à luy avec un bon nombre de serviteurs, que pour ma Religion, cela ne dépendoit de moy, mais de Dieu, que je n'avois dessein de contenter personne au monde, tant que luy. J'eus en moins de quinze jours trois ou quatre depesches de luy, me conjurant de ne faire protestation (a) que je ne l'eusse veu, ce que je tâchois de faire.

Je séjournay à Montauban fort peu de temps, ayant desja fait diverses depesches

(a) C'est-à-dire, profession publique.

par-tout, pour convier un chacun à faire le 1575.
voyage pour aller trouver *Monsieur*, qui attendoit l'armée que M. le Prince Condé & mes Oncles de Meru & de Toré, avoient negocié près M. l'Electeur Frederic, grand pere de celuy qui est maintenant, aussi appellé Frédéric, laquelle estoit de sept à huict mille chevaux Allemans, quatre mille Suisses & cinq cent Lansquenets; le Duc Jean Casimir son fils envoyé pour la commander, ne pouvant estre si tost prest, mon oncle de Toré voulut s'avancer d'un mois avec douze (a) cent chevaux Reistres, quelques arquebusiers à cheval, & près de trois cent chevaux François (22), il fut combattu & défait prés de Dormans sur la riviere de Marne, par feu M. de Guise; où il eut le grand coup d'escoupette au visage; M. de

(a) Le nombre des troupes, que conduisoit Thoré, est porté à une plus grande quantité par presque tous les contemporains. On convient unanimement que les Reitres seuls formoient un corps de deux mille hommes. (Lisez les Mémoires de Guillaume de Saulx, Sieur de Tavannes, ceux de Villegomblain, le Journal de l'Etoile, édit. de 1744, tome I, p. 140; de Thou, Liv. LXI; Davila, Liv. VI, p. 283; & la Vie de Duplessis Mornay, Liv. I, p. 31.) Toutes ces autorités réunies infirment celle du Duc de Bouillon, & prouvent qu'il avoit été mal informé.

1575. Thoré se sauva & alla trouver *Monsieur* avec peu de gens & moins de réputation, auprès duquel il trouva le sieur de Bussy d'Amboise, qui l'empescha de prendre le crédit & authorité qu'il s'estoit promis.

Je donne mon rendez-vous à Bergerac, partant de Turenne pour m'y en venir plustost de quelques jours que je n'eusse fait, ayant esté appellé par ceux de la ville, qui avoient chassé le sieur de Langoiran (a), pour les rigueurs & cruautez qu'il y exerçoit, lequel avoit pris Perigueux quelques mois auparavant : offensé desdits de Bergerac, il les tourmentoit; je m'y en allay, où je fis cesser la voye de fait, & remettre les faits des uns & des autres devant Monsieur. De tous costez nos troupes s'amassoient de Catholiques Romains *& de la Religion;* il vint des pluyes si grandes, quelles me retarderent près de trois semaines, à partir plus tard que je n'eusse fait, durant lesquelles je pourveus aux places & à l'ordre des finances, afin que durant mon absence rien ne se changeât, soit par les ennemis, soit par les

(a) Le Sieur de Montferrand, Baron de Langoiran, en 1577 quitta le parti des Protestans. Il étoit piqué de ce qu'on lui avoit ôté le Gouvernement de Perigueux; & peut être méritoit-il cette punition.

brouilleries qui font ordinaires entre perfon- 1575.
nes volontaires. Je pars de Bergerac avec deux cent Gentilshommes, n'y ayant Cornette que la mienne, fous laquelle tout cela marchoit, ayant chacun fait faire une cafaque de velours noir, & une petite manche en broderie d'incarnat blanc & noir. Le retardement que je fis, fut caufe que je ne pûs joindre *Monfieur* qu'à Moulins ; ceux de Limofin, la Marche, Auvergne, & Bourbonnois m'attendoient, lefquels je joignis près de *Croc*, où je mis mes troupes, qui eftoient de quatre cent Gentilshommes & trois mille hommes de pied, defquels je donnay le commandement au Vicomte de *Lavédan* & fis arborer une Enfeigne blanche.

(a) Brantôme, à l'article de Buffy d'Amboife, l'appelle le Vicomte de *Lavedan*. Dans les remarques fur la confeffion de Sancy (tome V de la dernière édition du Journal de l'Etoile, p. 183.) on lit que le Vicomte de Lavedan defcendoit d'un bâtard de la Maifon de Bourbon. Celui-ci fe qualifioit ainfi.. Henri de Bourbon, premier du nom, Vicomte de Lavedan, Baron de Malanze & de Caudes-aiguës; il avoit été élevé par Jeanne d'Albret, mère de Henri IV; il mourut en 1611, & laiffa deux filles mariées, l'une au Sieur de *Malrival* en Querci, l'autre dans la même Province au Sieur de *Saint-Chomorant*. (Voyez la Généalogie de de Sainte-Marthe, tome II, Liv. XVI, p. 250 verfo.)

1575. J'avois en ce nombre de Gentilshommes, trois de la maison de Saint-Geniez, le Vicomte de Gourdon, de Cabraires, Baron de Beinac, de Salignac, le cadet de la maison de Limeuil, le sieur de Bonneval, de Beaupré, de Montguyon, qui tous marchoient ainsi que j'ay dit, sous ma Cornette; & est à remarquer que tout cela se fit par la bien-veillance qu'on me portoit, la bonne opinion qu'ils avoient de mon mérite, & que je ferois fortune près de *Monsieur*. Ce que je jugeois bien au contraire, à cause que je m'estois fait de la Religion; ayant sçeu que j'avois créé un Colonel & arboré une Enseigne blanche, il envoya me prier de ne le faire point, d'autant qu'il avoit donné la charge de toute son Infanterie Françoise au sieur de Bussi qui ne pourroit souffrir de voir un autre Colonel & deux drapeaux blancs, que ce seroit apporter une grande division. Je luy remonstray qu'il y avoit un ordre parmy le party où nous estions, que les charges generales ne s'y donnoient que par les avis des assemblées politiques des Eglises, que les troupes, que je menois, partoient d'un des premiers Gouvernemens de France, qui auroit du mescontentement de *Monsieur* & de moy, s'il rompoit nos Reglemens sans

leur consentement, que je perdrois la meil- 1575.
leure part de cette Infanterie, par la honte qu'on feroit au sieur de *Lavédan* qui y avoit du credit, en luy ostant le commandement, que j'avois tousjours aymé & honoré M. de Bussy comme mon frere, l'ayant assisté en diverses querelles qu'il avoit eues, que je croyois que par ces raisons generales il se departiroit de demander choses qui fussent au préjudice de *Monsieur*, qui avoit besoin de prendre créance parmy ceux de la Religion en leur faisant connoistre qu'il ne vouloit pas préferer les Catholiques à eux, ce qu'ils croiroient d'autant plus que ce seroit aux troupes que je luy meine ausquelles on auroit fait cela, un chacun estimant & croyant qu'il me faisoit cet honneur de m'aymer, concluroient que ce seroit à cause de la Religion.

Je marche droit à Moulins, je trouve le 1576.
Duc *Casimir* logé à *Bonegon*, où je le saluay, il fut bien aise de me voir, & se conjouit de la grace que Dieu m'avoit faite de m'appeller à sa connoissance ; il avoit de la méfiance de *Monsieur*, qui commençoit desja de traitter avec le Roy & la Reyne pour se reconcilier (23), & voyoit-on que la Cour estoit bien plus plaisante à ce Prince que les armes, & dans un party où son authorité

1576 n'estoit absolue, de façon que ledit Duc de Casimir s'asseura en moy; qui avois ce bon corps de forces qui en dépendoit; *Monsieur* s'estoit logé à Moulins avec le gré du Roy. Ainsi que j'en fus à six lieues près, je laisse le corps des troupes & prends ce que j'avois de plus leste, & m'en vins faire la reverence à *Monsieur* avec trois cent Gentilshommes; j'en fus receu avec grand honneur, estant venu jusques au milieu de la salle au devant de moy; après avoir esté quelque peu avec luy, je m'en allay voir Monsieur de *Montmorency*, que le Roy avoit fait sortir avec un Arrest (a) d'innocence, il fut fort aise de me voir, se souvenant des dangers qu'il avoit courus depuis que je l'avois voulu détourner d'aller au bois de Vincennes, & me dit que *Monsieur* prenoit un mauvais conseil, en nourrissant de grandes méfiances à ceux de la Religion, & qu'il luy tardoit fort qu'il ne fut reconcilié avec le Roy.

Je demeuray près de dix jours, durant lesquels ma maison & table fournit à tout ce qui estoit avec moy sans ceux de la suite de Monsieur, qui venoient manger avec moy; l'armée

(a) Lisez la fin de l'Observation ci-dessus indiquée n°. 18.

cependant

cependant passe la riviere de Loire & s'achemine en la Beausse, en partie contre le gré de *Monsieur*, qu'il ne vouloit s'approcher si près de Paris, de crainte d'offenser le Roy, & aussi que l'on ne reconnust sa foiblesse, à ce que ceux de la Religion ne se rendissent plus difficiles lors qu'on viendroit à traiter; nonobstant M. le Prince avec les François, qui s'estoient joints à eux, & le Duc Casimir ne laissent de s'avancer, & supplient Monsieur de les aller joindre, ce qu'il retardoit de jour à autre, de sorte qu'on avoit avis que son Traité s'en alloit fait. Ils luy font une depesche, par laquelle ils luy mandent les avis qu'ils avoient, & qu'ils estoient résolus, que s'il ne se rendoit dans l'armée dans certains jours qu'ils luy limitoient, qu'ils aviseroient ce qu'ils auroient à faire sans plus s'attendre à luy. 1576.

Cette nouvelle le fascha n'ayant encore rien de résolu avec le Roy, qui sçavoit bien que s'il le voyoit seul & separé de ceux de la Religion, qu'il ne feroit sa condition guères avantageuse ny mesme guères seure, y ayant entre ces freres (a) une grande haine & mé-

(a) Les faits énoncés d'après Mathieu dans l'Observation, n°. 21, rendent cette antipathie fort croyable.

1576. fiance. *Monsieur* attendoit des nouvelles de la Reine sa Mere, à laquelle il s'estoit obligé qu'on n'attenteroit rien, & qu'il ne partiroit de certains jours de Moulins, il ne sçavoit comment satisfaire à cela & retenir les autres; m'exposant un jour partie de ses peines, en me taisant sa promesse à la Reine, se plaignant de ce qu'on le gehennoit, qu'il ne voyoit rien à entreprendre quand il seroit dans l'armée, estant bien assuré que le Roy n'ayant point de forces capables de les opposer aux siennes, qu'on ne faisoit que ruiner la France, par les dégats que faisoit l'armée, dont il s'attiroit une grande haine sur luy, qui pourroit quelque jour luy estre fort dommageable, que la Maison de Guise se prévaudroit de tout cela, qui tâchoit à le supplanter, qu'il désiroit fort gagner encore quelques jours, dans lesquels il verroit plus clair aux affaires du Roy, ne devans ceux de la Religion entrer en doute qu'il les voulût abandonner. Je luy dis *qu'il me sembloit* « estre de sa sagesse à dissimuler les » choses qu'il m'avoit dit le gehenner, que » puis qu'il avoit pris les armes ensuite des » mauvais traitemens qu'il avoit receus, que » fort difficilement le Roy volontairement le » voudroit-il mieux traiter, qu'il falloit assu- » rer sa condition, en assurant celle de ceux

» *de la Religion*, que de penser de le faire 1576.
» separement, qu'il estoit aisé à juger que
» ceux *de la Religion* le feroient mieux sans
» luy, que luy sans eux, qui avoient un
» party formé, une armée éstrangere à
» leur faveur, que luy n'avoit rien de tout
» cela, que quand on luy auroit promis quel-
» que chose, qu'entre la promesse & l'exécu-
» tion, qu'il y falloit assez de temps pour ne
» rien exécuter de ce qu'ils luy auroient pro-
» mis, leur ayant donné cet avantage de le
» voir séparé, que je croyois que si on l'en-
» tretenoit dans des esperances, que je ne
» connoissois pas, que ce deût estre l'avan-
» tage du Roy de traiter séparement, d'autant
» qu'il pouvoit de beaucoup servir à modérer
» les conditions ausquelles ceux de la Reli-
» gion estoient entrez vers les Allemans, &
» qu'il luy estoit plus expédient de se *jetter*
« *dans l'armée* ». Il me montra ne desapprou-
ver mes raisons, mais qu'il ne pouvoit partir
de quinze jours, lesquels il vouloit par tous
moyens gagner. Là dessus je m'offre à luy
faire ce service, que d'aller trouver M. le
Prince & M. le Duc Casimir, afin de les con-
tenter & leur faire trouver bon ce delay. Je
considérois, que si Monsieur venoit à traiter,
qu'il n'estoit plus expédient d'estre avec luy,

1576. mais dans le corps de ceux de la Religion, où j'ay toujours voulu faire ma condition, qu'il m'estoit plus honorable de me trouver dans l'armée avec ces belles troupes, à moy qui commençois à monstrer de la barbe, désirant d'acquérir réputation & créance, jugeant bien que je n'avois pas à attendre beaucoup de Monsieur. Je pars avec quinze ou vingt Gentilshommes avec lettres & instructions, & charge d'asseurer ce delay, & renvoye tout ce qui estoit avec moy joindre mes troupes pour les faire avancer vers Pithiviers, où se devoit rendre l'armée.

Je trouve le Duc Casimir à S. Vrin, petite Ville qu'il avoit forcée; après l'avoir salué de la part de Monsieur, & présenté la lettre qu'il luy écrivoit, qui n'estoit que créance, je luy dis succintement quelque chose de ce dont j'estois chargé, le suppliant trouver bon que j'allasse rendre mes lettres à M. le Prince, & le reconcilier, je dis convier de se rendre où le Duc aviseroit pour luy faire entendre ma créance. Il trouva cela bon, & convia M. le Prince de venir disner le lendemain avec luy. J'allay donc rendre mes lettres & ma créance à M. le Prince, que j'estendis plus que je n'avois fait au Duc, d'autant que j'estimois que les considérations dudit Prince, seroient

autres que celle du Duc pour le bien de la 1576.
France, & celuy particulierement des Eglises, quoy que ledit Duc & par soy, mais aussi principalement par les commandemens & instructions que M. son père luy avoit données de ne regarder à nulle chose, tant qu'à la gloire de Dieu & à l'establissement de son service, neantmoins s'agissant des affaires entre les François j'estimois plus à propos d'en instruire mondit sieur le Prince, auquel je dis ce que Monsieur m'avoit commandé : j'y adjoustai les avis de ceux qui estoient prés de lui *de la Religion*, qui estoient, qu'ils devoient empescher que le Duc Casimir ne traittât pour luy, sur la méfiance qu'il avoit de *Monsieur*, lequel ils devoient tâcher d'attirer en l'armée, où ils devoient essayer d'entreprendre quelque chose sur les troupes du Roy, afin de faire connoistre que tout ce qu'ils traitteroient avec *Monsieur* sans le general, ne seroit que peine perdue, ne pouvant rien effectuer à leur préjudice. Et là fut resolu que le lendemain on iroit trouver le Duc Casimir, & conduiroit-on la résolution qui s'y prendroit à ces avis.

Le lendemain, la chose passa ainsi qu'elle avoit esté projettée près M. le Prince, & fut depesché le sieur *du Verger* de la maison *du*

1576. *Saillant* de *Limousin* qui estoit avec moy, pour luy porter les prieres qu'on luy feroit de s'en venir, & l'asseurance qu'on luy donnoit de recevoir toute obeissance en l'armée. On eut avis que le S[r] de Schomberg avec quatre Cornettes de Reistres, & quelques arquebusiers à cheval s'estoient avancez dans la Beausse. M. le Prince par l'avis de M. de la Noue, dessigna (a) de les surprendre en leur logis. A cet effet, M. le Prince prit deux mille chevaux Reistres, & trois à quatre cent chevaux François; je n'avois nul equipages ny armes. Voyant cette occasion, je suppliay Monsieur par ledit *du Verger*, de n'avoir désagréable que je my trouvasse : nous empruntasmes armes & chevaux. Au rendez-vous qui avoit esté donné à onze heures du soir, il y eut des troupes qui se firent attendre plus de quatre heures, lequel retardement fut une des principales causes de faillir nostre dessein.

Les troupes arrivées, on ordonne de l'ordre de marcher. M. le Prince me commanda de me mettre à la teste, & me donna six-vingt chevaux & cent arquebusiers à cheval, il mit M. de la Noue avec deux Cornettes de Reistres qui faisoient six cent chevaux & quelques François, & luy se mit après le reste. Nous

(a) Projetta.

marchafmes droit à Briarre (a) en Beauffe, 1576.
où il y a une petite riviere, qui fait un gué
affez long qu'il nous falloit paffer à la file qui
caufa encore de la longueur. Ainfi que j'eus
paffé le guay je ne fis que faire peu de chemin
que j'entendis les Trompettes des ennemis
à l'eftendart; j'en donne avis à M. le Prince
& luy mande que je m'avançois pour le tenir
mieux averty, que s'il luy plaifoit de me fournir
davantage, afin que fi c'eftoit le gros du
fieur de Schomberg, je peuffe l'amufer &
l'empefcher de fe retirer. M. de la Noue s'en
vint me trouver feul & me dire qu'il falloit attendre
que M. le Prince eut paffé; en faifant
ce qu'il me difoit, je ne laiffois pas de contefter
que l'occafion fe perdroit, en donnant
aux ennemis le loifir de faire leur retraitte,
qu'ils ne délogoient que fur l'avis qu'ils
avoient de nous, que l'heure qu'il eftoit nous
en devoit rendre certains n'eftant que la pointe
du jour, je perfifte qu'au moins devoit-on
ordonner quelques troupes pour voir ce que
c'eftoit, & nous tenir avertis des mouvements
& chemins defdits ennemis. Rien de celà
ne pleut audit fieur de la Noue, ayant crû

(a) *Briare* n'eft point en Beauce. Cette petite Ville, fituée fur la Loire, appartient au Gâtinois. Son canal qui joint la Loire à la Seine, fait fa célébrité.

1576. qu'il y avoit un peu de jalousie (a) de ce que c'estoit à moy, qui avoit la teste, à executer ses desseins. Ce Gentilhomme plein de courage a esté remarqué souvent d'avoir eu des jalousies.

M. le Prince passé, le jour estant grand on se met en ordre, & en deliberation de marcher en gros, sans qu'on s'avançât que fort peu devant M. le Prince. Comme nous eusmes fait près de demie lieue, nous arrivasmes d'où ils estoient délogés, il n'y eut moyen de les rejoindre. Je suppliay M. le Prince, de trouver bon que je m'avançasse, pour voir s'il n'y auroit point quelques autres troupes, ce qu'il fit. Je me sépare, & se mirent avec moy environ deux cent chevaux, M. le Prince alla loger; comme j'eus fait deux lieues, j'eus avis par des païsans qu'il y avoit une Compagnie du jeune *Johame* de chevaux Legers, & quelques arquebusiers à cheval, qui ne

(a) Nous ignorons si ce reproche de jalousie est aussi bien fondé que le Duc de Bouillon le prétend; parce qu'aucun des Mémoires du tems ne parle de cet événement. Au surplus, si la Noue pécha cette fois, il prouva dans un grand nombre d'occasions qu'il comptoit pour rien sa gloire personnelle. Nous renvoyons le Lecteur à la Notice qui précède ses Mémoires (tome XLVII de la Collection.)

faisoient que de déloger & s'en alloit vers 1576.
Estampes, où le Roi avoit jetté le Capitaine *Sainte Colombe* avec deux mille hommes de pied. Je me mets sur leur piste, enfin nous les abordasmes, sans aucun combat; il fut défait, nous repeusmes en quelques métairies, & sur le soir allasmes trouver M. le Prince & luy dire nostre course, & sur l'avis que nous luy donnasmes, que des forces estoient entrées dans Estampes, il resolut de les aller voir; le lendemain nous marchasmes en mesme ordre que le jour precedent. Le sieur de la Vergne, qui venoit joindre l'armée avec 15 ou 18 chevaux sans commandement, s'avance & donne dans le fauxbourg d'Estampes, sans sçavoir ce qui estoit dedans, & trouva de l'Infanterie logée qui le rechassa bien viste, ayans des harquebusades. Je m'avance & ne voulus loger ni descendre dans le fauxbourg, pour l'avantage qu'avoit l'Infanterie dans le fauxbourg plein de maisons & d'arbres, & dans un valon, je m'avance sur le haut, & void ledit de la Vergne s'en venir à toutes brides accompagné d'arquebusiers, je le recueille & fismes arrester ce qui le suivoit. M. le Prince voyant ne pouvoir rien faire, alla loger, & le lendemain eut des nouvelles de Monsieur, qui s'en venoit joindre l'armée,

1576. & moy du lieu où eſtoient mes troupes que je m'en allay joindre, afin d'entrer avec elles dans le corps (24) de l'armée.

Monſieur vint prendre ſon logis à l'Abbaye de Ferrieres, & moy au Chaſteau de Boulé ; je vins trouver *Monſieur*, & ſçeus qu'il auroit agréable de voir mes troupes le lendemain, où j'avois mon Colonel & mon drapeau blanc. Le ſieur de Buſſy ſupportoit cela avec grande peine, de faire partie qui fuſt aſſez forte pour moy ; il ne pouvoit endurer cela ; ſon courage & ſon ambition ne le pouvoient ſupporter. Le lendemain venu, je vais me mettre en bataille à mille pas de Ferrieres, où j'allay avec une bonne troupe trouver *Monſieur* qui monta à cheval, & Buſſy non ; mes troupes furent trouvées très-belles, comme elles eſtoient ; ayant receu le bon ſoir de Monſieur, nous acheminans vers nos quartiers, qui eſtoient à Saint Mathurin & à la Chapelle la Reine, j'eus avis (a) que Buſſy vouloit monter à cheval, & tâcher de faire quelque ſurpriſe à noſtre Infanterie en logeant. Je fis alte, & rebrouſſai chemin quel-

(a) Brantôme dans ſes Mémoires, à l'article de Buſſy d'Amboiſe, aſſure que ſans le Duc d'Alençon il y auroit eu du ſang répandu ; & d'après le caractère de Buſſy le fait eſt croyable.

que eſpace ; n'ayant trouvé ni veu perſonne, 1576.
je m'en allay loger. Alors on commença le pourparler de la paix, ouvertement ; la Reine demandant un lieu pour voir *Monſieur*, l'armée commença à s'approcher de la vallée d'Aillan. Après quelques allées & venues on convient du lieu de Chaſtenay pour ſe trouver, la Reine & Monſieur, qui eſt une Maiſon ſeule dans une belle campagne, pour eſtre hors de moyen de faire une ſurpriſe.

La Reine Mere, le jour pris, ſe rendit la premiere à Chaſtenay, ainſi qu'on a accouſtumé que deux grands venans à ſe voir, celuy auquel on défere l'honneur, eſt le premier au lieu deſigné ; ce jour ſe paſſa en complimens & à entretenir les Dames (a) ; le lendemain on commença à traiter ; le traitté en trois ou quatre jours fut fort avancé (25), le Roy & la Reine ne voulans que retirer Monſieur, congedier les Reiſtres, & toſt après rompre le traitté, qui donnoit generale liberté pour l'exercice de la Religion, & autres conditions fort avantageuſes, à Monſieur un grand appanage, auquel je me preſentay pour avoir en Gouvernement, l'Anjou & le Berry. Il me

(a) Catherine ne marchoit point ſans avoir cet Eſcadron brillant à ſa ſuite ; & c'étoit là ſon arme la plus dangereuſe.

1567. fit une fort froide réponse, qui me fit bien juger que je n'avois rien à attendre *à cause de ma Religion* (a); ayant fait quatre ou cinq logis sans aller en son quartier, tenant toujours quelqu'un près de luy, pour connoistre si la résolution seroit du tout arrestée à ne me donner contentement, luy faisant sçavoir, que quand il me commettroit quelque chose entre mains, qu'il n'en seroit jamais desservy, & que le voulant retirer, qu'il le pourroit, ayant eu toujours cette maxime, que de ce qu'un autre s'est fié de vous, que pour raisons publiques ny particulieres on ne les en doit frustrer, mais les remettre où elles estoient devant que vous estre commises.

Tout cela ne fit rien, me faisant sonder si je voulois changer de Religion. Moins éclairci de la vraye cause de ma défaveur, laquelle les obligeoit & asseuroit de moy, je fus conseillé de prendre *un adieu*, par un manifeste mescontentement. En ce temps là, les divi-

(a) Cette réponse du Duc d'Alençon ne doit pas surprendre, si le mot que lui attribue d'Aubigné (Hist. Univers. Liv. III, Chap. IV.) est vrai. Ce Prince disoit souvent » qu'il ne falloit que connoître les Huguenots » pour les hair, & qu'il n'avoit jamais trouvé parmi » eux qu'un seul homme de bien, qui étoit *la Noue* ».

ſions (a) des freres, du Roy de Navarre, de 1576.
ceux de Guiſe, de ceux de la Religion, faiſoient ſuivre une liberté de ſe meſcontenter facilement; ayant facilité un chacun de recouvrer un Maiſtre, lors qu'on en perdoit un, & auſſi-toſt qu'on voyoit quelqu'un mal content, il ne manquoit d'eſtre recherché d'autre part. Cela, mais principalement de donner à ceux de la Religion, preuve de ma conſtance, par le refus de tous honneurs au prejudice de ma Religion, me fit aller trouver Monſieur en ſon quartier, avec trois ou quatre cens Gentilshommes ou Capitaines. Après qu'il fut levé de table, je luy fis une grande reverence, le ſuppliant « d'avoir » agréable que je luy fiſſe ſouvenir du temps » qu'il y avoit que je l'avois ſervy, comme » durant ce temps, je n'avois reſpecté ce » que je devois à mon Roy, à ma vie, ny » à mon bien, que je ne m'en fuſſe départy » pour le ſervir, ce qui m'avoit éloigné des » bonnes graces du Roy, mis pluſieurs fois

(a) C'étoit là l'effet de l'eſprit de diſcorde, que Catherine de Médicis avoit ſoufflé parmi les Confédérés. Le Duc d'Alençon ne voyoit plus dans le Roi de Navarre & le Prince de Condé que des Chefs de parti, dont il craignoit la rivalité. Le Duc de Bouillon, tenant à ce parti, n'avoit plus ſa confiance.

1576. » ma vie en peril, mon bien en diminu-
» tion, pour n'avoir jamais receu aucun
» bienfait de luy, qu'à cette heure que je
» l'avois servy, & que tant de Seigneurs &
» Gentilshommes qu'il voyoit là, m'ayant
» accompagné, que nous fussions les seuls
» qui auroient eu plus de part en sa mau-
» vaise fortune, & point du tout en sa bon-
» ne, que malaisement cela se considéreroit,
» sans y remarquer plus d'ingratitude, que
» de manquement de merite en nous, qui
» servirions d'exemple à plusieurs, & de
» preuve à ceux *de la Religion*, qu'ils n'a-
» voient rien à esperer de luy, estant aisé à
» juger que la profession que j'en avois faite,
» estoit le seul obstacle de la distribution de
» ses honneurs en ma personne, que je sça-
» vois estre reconnuë de tout autre merite &
» qualité envers luy, que quelqu'un de ceux
» que je voyois près de luy, à qui il destinoit
» des recompenses plus qu'ils n'en meritoient
(voulant dessigner M. de Saint-Sulpice)
» que j'aymois mieux me plaindre de mon
» malheur en sa méconnoissance, que si je luy
» avois fait la moindre faute, que je venois
» prendre congé de luy, pour me retirer en
» Guyenne avec tout ce qu'il voyoit-là, qui
» temoignoient combien ils jugeoient mon

» mescontentement juste, & leurs esperances 1576.
» mal fondées au service qu'ils luy avoient
» voué ». A cela tout ce qui estoit avec moy, monstra un consentement & plusieurs qui estoient avec *Monsieur*, qui me dit estre *fort marry de mon départ, que je prenois ce mescontentement volontairement, qu'il m'avoit tousjours aymé & m'aymeroit; que ceux qu'il vouloit gratifier, s'estimoient dignes de ses bonnes graces.* Sur quoy je repars, luy disant, que *si hors de sa presence ils me faisoient connoistre qu'ils eussent pensé en rien s'égaler à moy, que je le ferois mourir.* Je m'avance & luy fait une reverence, & commence à sortir. M. de Bonneval fut des premiers à me suivre; & luy dit : *Voicy que vous perdez en perdant M. de Turenne.*

Tout ce qui estois venu avec moy me suit; Saint-Sulpice descend le degré, & me demande *si j'avois entendu parler de luy*, je luy dis *qu'ouy, & sans le respect de Monsieur, que je l'outragerois, de sorte qu'il se souviendroit toute sa vie de m'avoir demandé l'explication de quelque chose, & qu'il remontât le degré*, ce qu'il fit oyant quelques-uns qui me disoient, *Monsieur, il le faut tuer*; il remonta fort viste. Je montay à cheval & me separays dès ce jour là de l'armée. Le lendemain le Duc Casimir & M. le Prince

1576. envoyerent vers moy, me prier de vouloir patienter quelques jours, dans lesquels on verroit la condition du Traité. Je leur manday que je le ferois, n'ayant autre dessein que servir au public de la Religion, estimant que le mescontentement que j'avois de *Monsieur*, serviroit à faire connoistre combien il pouvoit peu sur ceux de la Religion, & que les avantages qu'on luy feroit, ne serviroient à contenter le corps de ceux de la Religion. J'avois dès mon enfance servy *Monsieur* avec fidélité & amour; & sans se souvenir de cela, ses affaires ne luy permettant de se servir de ceux de la Religion, luy firent oublier à me (a) bien faire. Exemple qui vous doit convier à ne prendre

(a) Marsolier (dans son histoire du Duc de Bouillon, Liv. II, p. 71 & suiv.) attribue à la conduite de ce Seigneur un motif politique qu'il n'avoue pas. Marsolier prétend que dès-lors le Duc de Bouillon aspiroit à devenir le Chef du parti Protestant. Il prévoyoit aisément qu'on se fietoit plutôt à lui qu'aux Princes du sang, & que sous ce point de vue il se donneroit une influence bien supérieure à celle qu'il pouvoit attendre des bienfaits de la Cour. Sully, dans ses Mémoires, l'accuse d'avoir formé ce plan à l'époque que nous parcourons : mais Sully ne l'aimoit pas ; nous aurons plus d'une occasion de l'observer dans le travail qui accompagnera ses Mémoires originaux.

autre

autre chemin pour vostre grandeur que le 1576.
plus juste, & en celuy-là y faire tant de bonnes & vertueuses actions, que vous y trouviez votre place dans les honneurs, où la profession de la Religion s'y opposeroit, ainsi que lors elle le fit à moy; prenez cela avec plaisir, d'autant que chacun vous louera, & vostre esprit vous donnera repos, sçachant que vos mérites surpasseront vostre reconnoissance.

Il y avoit environ (26) deux mois que le Roy de Navarre estoit sorty de la Cour & estoit à Saumur, qui aussi fit profession de la Religion, en abjurant la Romaine qu'il avoit prise par force à la Saint-Barthelemy; la paix se conclud; je m'en revins droit à Turenne, d'où je me sépare d'avec la plus grande part de mes forces; tous ceux qui avoient fait le voyage, m'ayans voulu accompagner jusques chez moy, ma sœur s'en alla bien-tost après en Auvergne à Joze. Le Roy de Navarre, la paix faite, s'en vint en Xaintonge & Perigueux, où je l'allay trouver avec un bon nombre de Noblesse, plus grand qu'il n'en avoit, où j'en receus tout l'honneur & carresse que je pouvois désirer, & de Madame (a) sa sœur, qu'il luy avoit esté

(a) La Princesse Catherine, qui depuis épousa Henri

1576. renvoyée du Roy, après le départ dudit Roy son frère. M. le Prince arriva à Perigueux, ayant délogé d'auprès de *Monsieur*, le jour qu'il vouloit faire son entrée à Bourges sur l'opinion qu'il eut qu'on luy vouloit faire un mauvais tour, & estime qu'il ne prit cette allarme sans sujet. Le Roy de Navarre part de Perigueux, s'en va à Agnen, qui luy avoit esté donné pour sa demeure par le Traité, & moy à Turenne avec promesse de le retourner trouver dans fort peu de jours. Ainsi que j'ay dit, le Roy avoit donné tout ce qu'on avoit demandé, pour retirer son frere avec de l'argent d'avec les Estrangers, & rompre l'union des Catholiques Romains avec ceux de la Religion : il commence de traiter avec Monsieur, qui s'en alla en Anjou, de son retour à la Cour, & des moyens de le séparer d'avec ceux de la Religion, qui aux infractions & execution des choses promises par l'Edit, s'adressoient à luy comme garant du Traité. Le Roy de Navarre, de la Religion, prenoit créance dans le party, & diminuoit celle de *Monsieur*, autant qu'il pouvoit. Le Mareschal d'Anville entre en

de Lorraine, Duc de Bar. Son frère le Roi de Navarre l'ayant demandée quelque tems après son évasion, on la lui renvoya. (De Thou, Liv. LXIII.)

quelque mauvais ménage avec lesdits de la Religion, pour l'observation & interprétation de certains articles de l'union que chacun tiroit à son avantage, & aussi qu'il commença à ouyr les propositions du Roy, & à se rendre suspect à ceux de la Religion, qui avoient M. de *Chastillon* (a) fils de l'Admiral, jeune bouillant & ambitieux, qui tâchoit à luy diminuer sa croyance. 1576.

M. de Thoré, la paix faite, se retira près de son frere, sans avoir eu aucune gratification de *Monsieur.* Je me joints avec le Roy de Navarre, qui commence à traitter dans le party, des moyens que nous avions de parer l'orage qui s'apprestoit en nous affoiblissant des Catholiques Romains, & reconnoissant que le Roy vouloit renouveller la guerre;

(a) François de Coligny, fils de l'Amiral, désigné dans les écrits du tems sous le nom de *Chastillon*, étoit à la tête des Protestans du Languedoc, malgré sa jeunesse, puisqu'il n'atteignoit pas encore dix-neuf ans. En 1575, l'Assemblée générale de Nîmes avoit autorisé le Maréchal de Damville à lui payer *six mille livres Tournois par an tant qu'il seroit destitué de ses biens.* (Voy. du Bouchet, preuves du Livre II de l'Histoire de la Maison de Coligny, p. 628.). Par rapport aux premiers exploits du jeune Coligny dans ces Provinces, nous renvoyons le Lecteur aux Mémoires de Philippi, tome XLVI de la Collection, p. 424 & suiv.

1576 pour rompre cet Edit, afin de faire ces choses avec plus de lustre, & garentir *Monsieur*, autant qu'il se pouvoit, d'estre blasmé. Le Roy fait (a) une espece de convocation d'Estats à Blois ; le Mareschal d'Anville tenoit tousjours correspondance avec le Roy de Navarre, qui le convia de s'aboucher, afin de mieux résoudre ce que l'on devoit faire, & aussi pour vuider la pretension qu'avoit ledit Mareschal, que la Comté de Foix estoit de son Gouvernement, ce que le Roy de Navarre nia, mais dit que comme son patrimoine est païs presque souverain, qu'il ne devoit avoir autre Gouverneur que luy ; il fut donc arresté, qu'on se trouveroit à Aunila (b), petite ville d'*Armagnac*. En cette assemblée, où il y eut peu de personnes appellez au Conseil, fut re-

(a) Ce n'étoit point une espèce de convocation, mais bien une véritable convocation des Etats-Généraux. Les Protestans n'en voulurent point reconnoître la validité, parce qu'ils appréhendoient le résultat de cette assemblée. Leurs craintes étoient fondées, comme on va bientôt le voir.

(b) *Auvilar*, petite ville de la Gascogne, dans la *Lomagne*. Comme ce dernier pays avoit appartenu aux Comtes d'Armagnac, il n'est point surprenant que le Duc de Bouillon ait confondu la Lomagne & l'Armagnac. Plusieurs de nos Géographes ont commis la même faute.

solû qu'on envoyeroit aux Estats à Saumur (a), 1576.
des Deputés du corps de ceux de la Religion, du Roy de Navarre, & du Mareschal, que les Catholiques unis parleroient par la bouche dudit Mareschal, desirant le Roy de Navarre & ceux de la Religion, qu'ils parlassent en commun, ce que ledit Mareschal ne voulut, disant que par la paix, il estoit porté de se départir de l'union, & que faisant un corps, que ce seroit monstrer que nous contreviendrions au Traité, & donner l'avantage au Roy, qu'il cherchoit, de nous rendre auteurs de l'interruption du Traité. Après plusieurs allegations, enfin il en fallut passer par là, ce qui nous donna une grande lumiere en l'intention du Mareschal, le fait de Foix demeuré indecis, de façon que nous nous séparasmes; le Roy de Navarre s'en alla à Agen; M. de la Noüe estoit lors son domestique (b), qui sage

(a) C'est-à-dire que les Protestans, en s'assemblant à Saumur, envoyeroient des Députés aux Etats-Généraux.

(a) Il ne faut pas attacher à ce mot de *domestique* le sens qu'on y attache aujourd'hui. Tous ceux qui à cette époque suivoient le parti d'un Prince, étoient censés faire partie de sa maison. Au surplus, le Duc de Bouillon auroit bien dû nous dire en quelle qualité la Noue appartenoit alors au Roi de Navarre. L'Auteur de la Vie de la Noue assure formellement qu'à l'époque

1576. & vertueux n'estoit honoré ny crû ainsi qu'il l'estimoit, y ayant près du Roy, les sieurs de Lavardin & Roquelaure Catholiques, qui faisoient bande à part, d'avec ceux de la Religion, qui consentoient & aidoient de tout leur pouvoir aux plaisirs de ce Prince, qui ont eu, & ont encore grand pouvoir sur luy.

A quoy ledit sieur de la Noue s'opposoit qui le rendoit moins agréable, ainsi qu'il avient ordinairement à la jeunesse, de préferer ceux qui les flattent & aident à leurs passions, qu'ils ne font ceux qui aymans leur bien leur disent ce qui est bon de faire, & s'opposent à ce qu'ils ne doivent pas faire, chérissans les flatteurs & éloignans ceux qui les ayment, *coustume qui ne se perd guère dans la Cour*, & parmy les Enfans de France. Avisez de n'en faire de mesme, & d'honorer ceux qui vous conseilleront de conduire vos actions par la raison, & sousmettre vos passions sous l'honnesteté, pour vous garder de commettre des fautes infirmes, qui sont

dont il s'agit, la Noue & du Plessis-Mornay étoient auprès du nouveau Duc d'Anjou, & qu'ils s'efforçoient de l'entretenir dans des relations d'amitié avec les Protestans. Cet Ecrivain ajoute que la Noue ne se retira à la Cour du Roi de Navarre que vers la fin de l'année 1576. (Vie de la Noue, p. 204.)

que nous passons le meilleur de nostre âge, 1576.
& depuis dix-huict ans jusques à vingt-cinq sans jugement, jettans toute nostre conduite à l'aventure & sans avoir de but.

Je n'avois nulle obligation particuliere au Roy de Navarre ; je ne laissois neanmoins d'y estre ennuié ; je me rendois fort assidu aux affaires, prenois soin d'avoir des avis de par tout, de recueillir dans ma maison des gens de bien & d'esprit, qui fussent en quelque croyance parmy les Eglises, où je trouvois des serviteurs de feu M. l'*Admiral*, je les retirois ; j'avois un Ministre ordinaire, & une Eglise formée entre mes domestiques, je prenois plaisir, quand j'estois hors d'auprès du Roy de Navarre, soit en allant par le pays ou dans ma maison, de mettre tousjours quelque question en avant de Théologie, de Philosophie, de Politique, de la Guerre, de la façon de bien parler, ou bien escrire, de la civilité, ayant souvent eu quelques personnes qui avoient du sçavoir ; cela me gardoit de mauvaises occupations que prennent les esprits oiseux, & me donnoit une superficie de connoissance de la plusspart des discours qu'on tient en la frequentation du vulgaire, pour en dire bien à propos quelque chose. Je prenois grand plaisir à

1576. monter à cheval, à courre la bague, ce que je faisois des mieux, tirer des armes, danser peu, bien suivy, n'ayant jamais moins de quinze, vingt & vingt-cinq Gentilshommes defrayez de tout, & ne s'habillans guères que des habits que je leur donnois, quantité de Pages, en ayant eu jusques à vingt-quatre; je n'avois *estat* de personne, & neantmoins je n'avois guère de debtes, dequoy je me suis esmerveillé, d'autant qu'à cette heure je jouis au double de biens, de beaux *Estats* du Roy, & ne sçaurois faire une telle dépense.

Madame, sœur du Roy de Navarre, commença à me faire bon visage, c'estoit *une Chrestienne* Princesse, qui avoit lors Madame de Tignonville pour Gouvernante, qui estoit une femme austère, méfiante, qui avoit un continuel égard sur sa maitresse, & ne souffroit ny n'enduroit rien de mal; le Roy de Navarre aymoit sa jeune fille (a), qui s'ap-

(a) C'est probablement cette jeune personne, fille de la Baronne de Tignonville, qu'on voulut marier au fils de la Baronne d'Aros, si l'on s'en rapporte à la Chronologie novennaire de Cayet, tome III, fol. 549 verso. L'Auteur de la Confession de Sancy (tome V du Journal de l'Etoile, p. 169) dit *que la petite Tignonville fut imprenable avant d'être mariée*. Ceux qui aiment

pelloit Navarre, & maintenant a espousé le 1576.
sieur de Panjas; elle souffroit ces amours avec impatience; mais elle ne pouvoit les empescher absolument; bien y portoit-elle toutes sortes d'empeschemens, Madame & moy, parlions souvent ensemble, de façon qu'elle commença de prendre de la confiance en moy, qui l'honorois fort, ayant cette Princesse de fort belles qualitez, estant jeune & agréable, chantant des mieux, jouant fort joliment du luth, faisant quelques rimes, de sorte que luy rendant l'honneur que je luy devois, elle me disoit familierement ses conceptions, & moy les miennes. Je ne luy parlois jamais que dans sa chambre, & devant tout le monde; de sorte que n'y ayant là personne qui me precedât, il sembloit qu'elle suivist plustost la coustume d'entretenir les plus grands, que par un choix elle m'entretint. Cela a duré long-temps, bien l'espace de quatre ou cinq ans, & finit

les anecdotes galantes, & qui veulent connoître les écarts du Roi de Navarre en ce genre, peuvent consulter le dernier Ouvrage qu'on vient de citer. D'Aubigné leur fournira encore d'amples matériaux : mais ce sera bien assez de nous en occuper, quand nous arriverons aux Mémoires de la Reine Marguerite, et de Brantôme.

1576. ainsi que vous l'entendrez. Le Roy son frere, ne désagréoit pas cela, n'y voyant rien de mal-séant, & jugeant que ce m'estoit un moyen de me retenir davantage à luy, que la conversation honneste & vertueuse de sa sœur avec moy.

1577. Les premiers Estats de Blois se tinrent (27), où fut deliberé la rupture de l'Edit, & de faire deux armées, dont Monsieur en auroit une, & M. du (a) Maine l'autre, que Monsieur assailliroit les villes de la Charité & d'Issoire ; les armes se prennent, le Roy de Navarre & ceux de la Religion, se mettent sur la defensive, qui fut assez foible ; les villes de la Charité & d'Issoire se prennent. Je sçeus que le sieur de Vesins alloit joindre l'Admiral de Villars, à Bordeaux, qui commandoit en Guyenne pour le Roy, avec quatre compagnies d'harquebusiers à

(a) D'après les résolutions prises par les Etats-Généraux, Henri III avoit levé deux armées, dont l'une devoit être commandée par le Duc de Mayenne, que la plupart des Ecrits du tems désignent sous le nom de M. *du Mayne.* Le Duc d'Anjou eut le commandement de l'autre. Le 30 Avril 1577, il s'empara de la ville de la Charité ; & vers la mi-Juin Issoire lui ouvrit ses portes. Cette dernière ville fut entiérement détruite ; & tous les fléaux à la fois se réunirent pour l'écraser. (Lisez la fin du Liv. LXIII de l'Histoire de M. de Thou.)

cheval : il partit de Cahors; j'assemblay les 1577.
garnisons, & manday les regiments de St. Maigrin, de Millac, cadet de la Maison de Salagnac, & me mis après ledit de Vesins; il passa à Bordeaux avec ce qu'il avoit de Gentilshommes, & laissa dans le lieu de *Jergon*, qui est dans le Comté de Benauge, les susdites compagnies qui se barricaderent dans l'Eglise, qui estoit bonne. Je les investis là dedans, & commence à sapper la muraille qui se trouva fort bonne. Voyant que cela tiroit à quelques jours de temps, je campay à l'environ, n'estant qu'à quatre lieux de Bordeaux, contre nostre coustume, qui ne logions ailleurs que dans les villages, à l'occasion que n'estant les hommes obligez par la solde, & n'ayans ny vivres ny equipages pour les porter qui suivit nos troupes, il falloit loger dans des villages pour y trouver commoditez : neantmoins nous nous campasmes, choisissant une place de bataille en cas d'allarme, & continuasmes nostre siege sans artillerie; nous eusmes quelques petites allarmes; dans quatre jours ceux de dedans se rendirent pressez par nostre sappe, qui nous avoit fait ouverture dans le bas du temple, & les assiegez se trouvans aussi pressez de vivres & d'eau, nous les devali-

1577. fasmes & mismes quelques-uns à rançon, & laissasmes aller le reste. Ainsi qu'ils sortoient & que nos regimens battoient aux champs pour déloger, le sieur de Vesins parut avec trois cens chevaux à l'aisle d'un bois; les deux regimens de Saint-Maigrin & de Millac, commencent à disputer la main droite, les Capitaines se picquent, de façon qu'il y eut quelques coups d'épées donnez, dont un Capitaine de Saint-Maigrin du lieu de Jonnins, nommé Carriere, fut blessé, les drapeaux sont pris par les Enseignes, & les testes tournées l'une contre l'autre s'en alloient aux mains, n'estans à cent cinquante pas loin les uns des autres.

J'estois avec ma cavallerie qui considérois le sieur de Vesins, qui faisoit mine de venir à nous, qu'on me vint dire le désordre en nostre infanterie. Je laisse la cavallerie en ordonnance au sieur de Fairas, ce qu'il avoit à faire les ennemis venans à luy, & m'en cours à mon infanterie, que je trouve allans les uns aux autres, avec plus d'animosité qu'ils n'en eussent eu contre les ennemis; je me mets entre deux, & arreste ceux qui aidoient davantage à cette mutinerie, entre lesquels je remarqué ce Capitaine Carriere, dont j'ay parlé cy-devant, qui avoit esté

blessé; je luy porte mon épée dans l'estomac, 1577.
l'asseurant que je le tuerois s'il frisoit un pas, & je dis au sieur de Lestelle qui com-commandoit au regiment de Saint-Megrain, d'arrester, ce qu'il fit; soudain je cours à la teste du regiment de Millac, où il y avoit divers Capitaines que j'y avois mis; à ma parole il s'arreste; ce mouvement arresté, j'oüis les uns & les autres, ausquels j'ordonne de se trouver à Rosan, où j'allay prendre mon logemeut, & que là on vuideroit la question. Ainsi j'appaisay cette mutinerie par ma diligence, & pour m'estre addressé à ceux qui aidoient à ce mal, qui est une maxime ordinaire en tel cas, qu'il y a tousjours peu d'auteurs, lesquels arrestans tout le commun qui les suit, demeurent sans conseil ny resolution; & en fait-on aisément ce que l'on veut, mais il n'y faut aller à demy, en ne faisant qu'irriter lesdits auteurs, & ne les arrestans pas. Cela fait, je m'en retourne à Perigueux qu'on menaçoit du siege, lequel avoit faute de vivres: estant entouré de forts qui luy empeschoient la recolte; je la fis assez abondamment; le Roy de Navarre estoit à Montauban, qui eut avis par moy du siege de Broüage. M. le Prince estoit à la Rochelle,

1577. qui avisoit à la pourvoir, & de faire un armement de quelques vaisseaux, estant ledit Broüage sur la mer, où il y a un bon havre, & solicitoit ledit Roy de Navarre d'appeller les forces du Languedoc & celles de Guyenne pour la secourir; outre l'interest public, ledit Prince y avoit son particulier, ayant retiré cette place des mains du sieur de Mirembeau (a), avec assés peu de justice; le Roy de Navarre s'en vint à Bergerac, & là assemble jusques à quatre cent chevaux & deux mille hommes de pied, pour s'en aller à Ponts, où M. le Prince avec les forces du Poitou & Xaintonge, se devoit rendre.

Estant à Montguyon, nous sçeûmes que

(a) Jacques de Pons, Baron de Mirambeau, avoit fortifié la ville de Brouage qui lui appartenoit. Plusieurs Seigneurs lui avoient vainement proposé de la vendre. Son fils (François de Mirambeau) y étoit également attaché. En cas de guerre, cette place convenoit beaucoup aux Rochellois. Comme on savoit que la Cour faisoit des propositions au jeune Mirambeau, le Prince de Condé le força de la lui céder. Cet acte d'injustice valut des désagrémens au Prince de Condé. Dès qu'il fut maître de *Brouage*, les Rochellois conçurent contre lui des soupçons; & il s'en fallut peu qu'ils ne se brouillassent avec le Prince. Tout cela s'étoit passé dans le courant de 1576. (De Thou, Liv. LXIII.)

Broüage estoit rendu, & cela plustost qu'on 1577.
ne l'attendoit, par la mort du sieur de Soré qui commandoit dedans, un des plus valeureux de son temps, ayant fait une sortie & renversé ce qui estoit dans la tranchée, s'estant rendu maistre de quelques pieces, ne se contentant de ce succez, poussant sa victoire au courant de l'armée du Roy, chacun à l'allarme, ledit de Soré fut tué (a), & sa mort avança la reddition de Broüage, entre les mains de M. du Mayne, qui commandoit l'armée. Ces nouvelles ouyes, le Roy de Navarre reprend son chemin, en donnant avis à M. le Prince, qui estoit à Ponts, par M. de la Noue; le Duc du Mayne se vint loger près de Ponts, où il fut atta-

(a) Ce *Soré* est appellè par les Traducteurs de M. de Thou (Liv. LXIV) *Valzergues*, Sieur de *Soré*. Il s'étoit jetté dans la ville pour la défendre. Sur ses instances, le Gouverneur (le Sieur de *Manducage*) lui permit de faire une sortie. Après des prodiges de valeur, le Sieur de Soré fut tué; les assiégés découragés capitulèrent. Ils en prévinrent le Prince de Condé. Celui-ci vouloit qu'ils tinssent encore trois jours, parce que le secours à cette époque seroit prêt à marcher. Les assiégés persistèrent dans leur projet de se rendre; & vers la mi-Août 1577, Brouage tomba entre les mains du Duc de Mayenne. On présume combien cet évènement fit crier les Rochellois.

1577. qué, & fit-on une escarmouche, où le sieur de Genissac (a) fut tué ; de Montguyon prit le logis de Coutras, sur le faubourg qui est vers Libourne pour mes troupes, où je fis faire de bonnes & bien flanquées barricades ; c'estoit aux grands jours, le Roy de Navarre estoit au logis de M. de Lavardin & moy aussi, nous entendions battre l'alarme, & des voix qui disoient, que l'ennemy donnoit dans le quartier de M. de Turenne ; il y a un petit chasteau nommé Laubées d'Aumont, qui n'est qu'à mille pas du faubourg, que les ennemis tenoient ; ledit chasteau est du costé de la riviere vers Quitre ; mais ils avoient de bons batteaux & la riviere estroite, pouvant passer nombre d'hommes, & tost je m'en cours à mes gardes, que je trouvay en tout devoir & point d'ennemis ; je passay monté sur un petit bidet, & pris huict ou dix arquebusiers avec moy, voulant voir si à cedit Laubées d'Aumont, il y avoit quelque chose de nouveau, de nostre costé de l'eau, il y avoit des Saules, où il y avoit vingt-cinq arquebusiers sur le ventre, qui ne se pouvoient voir, ny le

(a) Les Mémoires de la Reine Marguerite font mention de ce Sieur de *Genissac* ; & il paroît qu'il avoit la confiance du Roi de Navarre.

batteau

batteau qui les avoit passé ; regardant le chasteau, m'estant arresté environ vingt pas de ces arquebusiers sur le ventre, qui ne vouloient tirer, estimans que je m'approcherois & me prendroient : me voyant arresté, ils paroissoient trois ou quatre, & me disent que je m'approchasse pour voir quelque chose qu'ils me vouloient monstrer. Les tenans pour estre des nostres, estant content de ce que je voulois voir, je tournay mon cheval pour m'en retourner. A l'instant ils nous font leur salve sans blesser personne, quoy que ce fût de moins de trente pas ; je cours un grand peril & sans occasion, (a) à quoy la jeunesse est souvent sujette d'encourir de grands dangers par sa précipitation & inconsidération ; tels perils se trouvans plustost en ces guerres civiles, qu'aux guerres où il y a de bons corps d'armée, de part & d'autre. Chacun se pre- 1577.

(a) Le Duc de Mayenne, dans cette guerre, s'abandonna aussi à un de ces actes de bravoure inconsidérée, qui ne conviennent point à un Général. Haissant personnellement le Prince de Condé, il l'envoya défier à un combat singulier. Celui-ci plus sage répondit, *que les duels ne se faisoient qu'entre parties égales, & que ces bravieries n'estoient pas bien séantes à la tête d'une armée.* (Mathieu, Histoire du Règne de Henri III, Livre VII, p. 445.).

pare; incontinent commencerent les pourparlers de la paix, M. de Montpensier, l'Evesque de Vienne, le Mareschal de Biron, & M. de Villeroy vinrent à Bergerac. Après les premieres ouvertures, il fallut renvoyer vers le Roy qui estoit à Poitiers; je pris cette occasion pour faire un petit tour à Turenne, laissant le Roy de Navarre à Bergerac, duquel je fus incontinent redemandé, me faisant cet honneur de n'avancer, ny ne resoudre rien aux affaires publiques sans mon avis.

Je pars de Turenne & m'en vins coucher chez M. de Beynac, Bousolles, Alagnac, la Vilatte & Annal, que j'avois nourris Pages, Bouschant d'Auvergne, tous sans armes que nos épées, tous ayans de fort mauvais chevaux; Bouschant avoit un petit cheval d'Auvergne assez bon; le mien estoit un chval qui alloit un grand pas, ne sçachant tourner, & encore moins courir; nous allions ainsi, par les fautes que font ceux qui se fient plus que de raison en leur courage, & se servans moins de la prudence qu'ils ne doivent, estimans aussi que nous ne rencontrerions rien. Ayans passé par un Bourg appellé la Saluetat, douze hommes armez de cuirasses, & quinze arquebusiers à cheval, estans partis de Luneville,

pour chercher quelques contributions, paſ- 1577.
ſent par cedit Bourg, & prennent langue de moy & de mon équipage, ils ſe mettent ſur ma piſte, les premiers qu'ils rencontrent furent quelques valets, auſquels ils donnerent quelques coups d'épées. Cela me donne l'allarme, regardant derriere je vis venir cela, eſtans cinq hommes de front; un de mes Pages nommé Solongnac portoit mon épée qu'il me donna; ſoudain je retourne, ſans aviſer qui me ſuivoit, & vais choiſiſſant celuy des ennemis qui eſtoit le plus à leur main droite, afin de n'en rencontrer qu'un, qui fut nommé la Force, auquel je portay une eſtocade dans le viſage; ſoudain ces cinq me mettent au milieu d'eux ſans m'eſtonner, preſſant & pouſſant mon cheval je me fis faire place. Alors les ſieurs de la Villatte & d'Annal vinrent à moy; partie des ennemis ſe mirent après ceux qui ne m'avoient ſuivy. M. de Beynac ne le pût, la gourmette de ſon cheval s'eſtant rompuë. Un page Allemand nommé Mile, que M. le Duc Caſimir m'avoit donné, venant à moy fut fort bleſſé, dequoy depuis il mourut; nous trois demeuraſmes meſlez avec ces gens, avec leſquels nous prenions avantage, pour en bleſſer quelqu'un, & le

1577. tirer du combat. Le defaut de nos chevaux faisoit que n'ayans de verdeur, nous donnions force coups moindres que n'eussions fait ; la Vilatte vint à estre blessé le premier & puis Annal, qui nonobstant demeurions opiniastres à ne nous en aller ; enfin un qui se nommoit le Perrier & moy, allasmes l'un à l'autre, il me porte un coup d'épée dans la gorge, & moy un à la teste ; mon épée s'estant rompuë, & le bout demeuré dans l'os, estans ainsi blessez tous trois, & les meilleurs hommes des ennemis l'estans aussi, nous fusmes aises les uns & les autres de nous separer, ce que nous fismes. J'apperceus Bouschant, qui avoit veu l'esbat sans fuïr, ny aussi sans se mesler, que j'appellay. Ainsi nous allasmes à Mucheres, petit lieu dans la Boissile, où arrivé mon coup me pressant fort, outre que c'estoit la premiere blesseure que j'avois euë, je m'enquis plutost d'un Ministre que d'un Chirurgien, ne trouvant ny l'un ny l'autre, je me fis apprester un restrinctif, & voyant ceux qui estoient près de moy affligez me tenant mort, je les fis voir combien l'Escole de la vraye Relegion m'avoit appris à connoistre ce que c'estoit que de mourir, quoy qu'en l'âge de vingt-trois ans, je jouïs-

ſois du benefice de la mort de Jeſus-Chriſt, 1577.
voyant le monde comme un mauvais paſſage que j'achevois de paſſer, mon eſprit tranquille, je conſolois ceux qui eſtoient près de moy, bien diverſement à celuy qu'il reſſentoit lors que je fus ſi malade à Montauban.

Mon ame lors flottant par la preſence de mes pechez, & mal aſſeurée en la remiſſion par la Croix, puiſſance & ſouffrance de Jeſus-Chriſt, je puis atteſter avec verité n'avoir qu'un ſeul regret, qui eſtoit de laiſſer mes biens où force Egliſes ſont recueillies, à ma ſœur qui eſtoit de la Religion Romaine; Dieu en diſpoſa autrement. Soudain le Roy de Navarre qui avoit eſté averty m'envoye ſes Medecins & Chirurgiens, qui après m'avoir panſé, furent d'avis de me mener à Badefort, ſuivant la priere qu'en faiſoit M. de Saint-Helmes à qui eſtoit la maiſon; là ils me jugerent en grand danger, eſtimans que quantité de ſang m'eſtoit tombé ſur le diafragme, qui me cauſoit une extreme douleur au coſté, & que ſe faiſant un ſac qui ne pouvoit s'evacuer, me continueroit la fiévre qui m'emporteroit.

Cela leur penſa me faire une ouverture au

1577. cofté. Voyans cette operation très-douteufe, ils uferent de faignées aux bras & aux pieds, de ligatures & ventoufes, fi-bien qu'après quelques jours ma playe fe confolida, ayant tousjours une fiévre lente, amaigriffant & ma douleur de cofté me continuant.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LES MÉMOIRES
DU DUC DE BOUILLON.

(4) L'EXPLICATION de ces faits ſe trouve dans les Mémoires de Tavannes (a). On ſe contentera donc de rappeller au Lecteur qu'en 1569 *Gaſtines*, & ſes frères, marchands de la rue St. Denis à Paris, avoient été pendus par arrêt du Parlement. Comme on avoit célébré la Cene dans leurs maiſons, l'Arrêt ordonnoit qu'elles ſeroient démolies, & qu'on y éleveroit une pyramide en forme de croix, ſur laquelle la teneur de l'Arrêt (b) ſeroit gravée. Tout cela s'étoit exécuté aux dépens du malheureux Gaſtines & de ſes frères, dont on avoit annoté & confiſqué les biens. Un des articles de l'édit de pacification de 1570, portoit que tous les monumens de cette eſ-

(a) Tome XXVII de la Collection, p. 407.

(b) L'Auteur des Mémoires d'Eſtat ſous Charles IX, contredit ici M. de Thou : il prétend qu'au lieu de la ſubſtance de l'arrêt on avoit gravé ſur cette pyramide un récit en vers de cet événement, & que le Poëte Jodelle avoit conſacré les fruits de ſa verve à ce noble travail.

pèce feroient détruits. Sur la réquifition des Proteftans il fallut y procéder. On craignoit avec raifon que quelques factieux n'excitaffent le peuple à la révolte. On favoit qu'il y avoit dans le corps même du Parlement des hommes capables de foufler le feu. On citoit entre autres un Préfident *Hennequin* (a), la créature du Cardinal de Lorraine. Ce qu'on avoit prévu fe réalifa ; une émeute éclata. L'événement auroit eu, des fuites plus fâcheufes fans l'activité du Maréchal de Montmorenci. En qualité de gouverneur de Paris, il foutint à main armée le Prévôt des marchands, chargé de transférer ailleurs la pyramide en queftion. Il en coûta la vie à quelques mutins. Montmorenci en ayant fait accrocher un aux fenêtres d'une maifon voifine, les autres prirent la fuite. Les gens de bien (dit M. de (b) Thou) applaudirent au Maréchal ; mais il encourut l'animadverfion de la populace. Des écrits publics difcutèrent le pour & le contre. René Benoift, Curé de St. Euftache (c), publia un long & lourd pam-

(a) On reviendra par la fuite à ce Préfident *Hennequin*, ou *Hannequin*, que les Proteftans, en jouant fur fon nom, appelloient *afinus quintus*.

(b) Liv. L.

(c) L'Annotateur Anglois de M. de Thou le qualifie

phlet. Il prétendoit que la tranflation de cette pyramide, en raifon de fa forme, mettoit des entraves à la piété des fidèles, & que par cet acte *on fouloit aux pieds l'étendard de la religion*. Un anonyme lui répondit. Ceux qui ont le courage de dévorer ces fortes d'écrits, peuvent recourir au tome I, des Mémoires d'Etat fous Charles IX, imprimés à Middelbourg, folio 65 & fuiv.

(5) Le traité avec la Reine d'Angleterre avoit été figné à Blois le 19 Avril 1572. Les plénipotentiaires pour la France furent le Maréchal de Montmorenci, René de Birague, Sebaftien de l'Aubepine Evêque de Limoges, & Paul de Foix. Thomas Smith & Walfingham (a) ftipulèrent les intérêts de l'Angleterre.

ainfi. Il ajoute que cet Eccléfiaftique avoit été chaffé de la Sorbonne, pour avoir publié une Bible & *des Heures* en françois. Le Rédacteur des Mémoires de l'Eftat fous Charles IX ne parle point de ces faits particuliers. Il fe contente d'appeller René Benoift, Docteur en Théologie.

(a) C'eft ce François Walfingham dont les inftructions & les lettres ont été imprimées en anglois par les foins du Chevalier *Dudley Digges* à Londres en 1655, fous le titre *de l'Ambaffadeur parfait*. Louis *Boleſteys de la Contie* a traduit cet Ouvrage en françois. Il l'a intitulé *Mémoires & Inftructions des Ambaffadeurs*. Walfingham eft

On convint d'une alliance offenſive & défenſive. Les ſecours par Mer, qu'on devoit ſe fournir reſpectivement, conſiſtoient en huit vaiſſeaux bien équipés, approviſionnés pour deux mois, & montés de douze cent ſoldats. On fixa le contingent des troupes de terre à ſix mille hommes de pied. Eliſabeth avoit la faculté d'exiger au lieu d'infanterie, trois mille chevaux. D'après le traité, le (a) commerce étoit libre entre les deux peuples ; & on accordoit aux Anglois en France les privilèges, dont ils jouiſſoient à Bruges, à Anvers, & à Bergen en Norwege. Enfin Charles IX & Eliſabeth promettoient de travailler de concert à appaiſer les troubles de l'Ecoſſe ; & les Anglois s'engageoient d'évacuer ſous 40 jours toutes les places qu'ils tenoient en ce Royaume.

Charles IX jura l'obſervation de ce traité en préſence de l'Amiral d'Angleterre (Edouard Clinton) qu'on avoit envoyé exprès. Le 15 Juin, ſelon M. de (b) Thou, & le 16 Mai (c),

le *d'Oſſat* des Anglois. Il avoit deux qualités qui s'allient difficilement, *l'adreſſe & la candeur.*

(a) De Thou Liv. LI.

(b) Liv. LI.

(c) *Le ſommaire diſcours de la négociation*, inſéré à la ſuite de cette Obſervation prouve que la date articulée

ſelon Cambden, Eliſabeth fit le même ſerment à Wetſminſter devant le Maréchal de Montmorenci, qu'accompagnoient Paul de Foix, & Bertrand de Salignac, Seigneur de la Mothe Fenelon, & Ambaſſadeur de la Cour de France à Londres. Le lendemain Eliſabeth donna au Maréchal de Montmorenci l'Ordre de la *Jarretière*, Si l'on s'en rapportoit à M. de (a) Thou, Montmorenci, quoique chargé de remettre ſur le tapis le mariage du Duc d'Anjou avec Eliſabeth, n'auroit point exécuté ſa miſſion, en raiſon de diverſes circonſtances qui s'y opposèrent. Quelque tems après (ajoute cet Hiſtorien) la Mothe Fenelon propoſa de ſubſtituer le Duc d'Alençon au Duc d'Anjou. *Le Sommaire-Diſcours de cette négociation*, qu'on va lire, démontre que M. de Thou avoit eu ſur cette matière des Mémoires inexacts. Le Laboureur (b), ſelon ſon uſage, a levé les difficultés par le rapprochement des monumens qu'il a recueillis. La Cour de France, en envoyant à Londres le Maréchal de Mont-

par M. de Thou eſt exacte; & que Cambden s'eſt trompé.

(a) Liv. LI.

(b) Additions aux Mémoires de Caſtelnau tome I, p. 650.

morenci, & Paul de Foix, pour affifter avec l'Ambaffadeur François (la Mothe Fenelon) à la ratification du traité conclu entre les deux nations, les avoit chargés expréffément de négocier le mariage du Duc d'Alençon avec Elifabeth. « Defirans (lit-on dans la » Commiffion (a) datée de Blois le 26 Avril » 1572) rendre cette amitié inviolable & de » plus en plus la confirmer, arrefter & eftrein- » dre, nous avons penfé que nous ne pou- » vions mieux parvenir à cette noftre bonne » & fainte intention, qu'en offrant & bail- » lant à la dite dame Reine d'Angleterre » noftre très cher & très amé frere le Duc » d'Alençon pour mary & efpoux... Dépu- » tons par ces prefentes, & vous avons » donné & donnons plein pouvoir de faire » ouverture & propofer à noftre dite bonne » fœur & coufine la Reine d'Angleterre le » mariage de noftre frere le Duc d'Alençon » avec elle »...

Tel fut donc un des principaux objets de la miffion du Maréchal de Montmorenci, & de Paul de (b) Foix. On attribue au dernier

(a) Additions ibid. tome I, p. 651.

(b) Paul de Foix appartenoit à la maifon de ce nom, comme iffu de Jean Vicomte de Carmain, & d'Ifabelle de Foix, fille d'Archambaut, Seigneur de Noailles. Paul

la relation de ce qui se passa dans ces conférences. Ce monument précieux nous a été conservé par le Laboureur, & c'est un de ceux dont on n'a pû faire usage dans les Observations jointes aux Mémoires de Castelnau. Il sera d'autant mieux placé à la suite de ceux du Duc de Bouillon, qu'il suppléera à la secheresse de sa narration, & qu'il presentera sous son vrai point de vue l'objet spécial de l'ambassade extraordinaire du Maréchal de Montmorenci. La lecture de cette relation préparera le lecteur aux développemens progressifs d'une négociation qui jusqu'en 1582 occupa les deux cours : les détails ultérieurs à l'époque, que nous parcourons en ce moment, sont réservés pour les Mémoires de *Cheverny*. D'ailleurs cette pièce originale intéressera sous plusieurs rapports. On y appercevra les ressorts secrets que la politique d'Elisabeth & de Catherine de Médicis faisoit mouvoir ; & l'astuce insidieuse que ces deux Princesses employoient pour se tromper mutuellement.

de Foix, d'abord Conseiller au Parlement de Paris, se trouva enveloppé dans la *mercuriale* dont Anne du Bourg fut la victime. Ensuite il devint Conseiller d'Etat, & Archevêque de Toulouse. Ses talens le firent employer dans plusieurs Ambassades. L'inimitié de la Cour de Rome lui suscita de cruelles traverses, dont nous parlerons ailleurs.

Catherine de Médicis tendoit à empecher (a) l'Angleterre de soutenir les Protestans François qu'elle vouloit exterminer. En pressant le mariage dont il s'agit, elle retenoit Elisabeth dans une inaction utile pour ses projets. La Reine d'Angleterre de son coté, afin d'écraser Marie Stuart sa rivale & son ennemie, endormoit la Cour de France par l'espoir d'une alliance qui ne lui permettoit pas de se mêler des affaires de l'Ecosse. La conduite d'Elisabeth fut encore dirigée par une considération non moins puissante; c'étoit la désignation de son successeur. Cette affaire essentielle à son repos l'occupa une partie de sa vie. En prolongeant des négociations relatives à ce mariage (b) futur, les esprits restoient en

(a) On présume bien que le Maréchal de Montmorenci & ses deux Adjoints n'avoient pas le secret de Catherine de Médicis. Ces trois Négociateurs avoient l'ame trop honnête pour qu'on le leur confiât.

(b) « Elle espéroit (a remarqué le Laboureur, tome I de ses Additions aux Mémoires de Castelnau, p. 667) » qu'on attendroit de ce mariage proposé, ce » futur successeur dont l'Angleterre estoit en peine, & » que ne s'effectuant point, comme c'estoit bien son in- » tention de n'en rien conclure, le prétexte qu'elle » prendroit de l'affection de ses sujets & de l'intérest de » leur Religion, accroîtroit leur amour envers elle, & » redoubleroit principalement la fidélité de ceux de son

suspens; par là elle déconcertoit les complots & les brigues. Aussi fila-t-elle le roman, le plus longtems qu'il lui fut possible. Profitant avec

» Conseil, qu'elle sçavoit bien avoir autant d'horreur
» qu'elle de ce nom d'héritier. On abusera tant qu'on
» voudra du mot de politique; mais je soustiendray toute
» ma vie que ce n'est plus une vertu, & que certains
» Politiques des derniers siecles ont été plutôt les ravis-
» seurs que les époux de cette divinité des anciens, desho-
» norée par des Tyrans, qui se servent de son nom pour
» leurs intérests particuliers contre le bien public qu'elle
» doit avoir en sa protection. Il a esté son premier &
» principal objet; & c'est elle qui a fait le droit naturel
» & le droit des gens, qui a establi la société, qui a fondé
» les républiques. Enfin c'est elle qui sous le nom de
» *Sapience*, que Dieu luy a donnée, se vante d'avoir
» eu part à la création du monde, de l'avoir eu en gou-
» vernement, qui crie qu'on aille à elle, qu'elle fait
» régner les Rois, qu'elle inspire les loix justes, &
» qu'elle fait le bonheur des Estats. C'est dans ces attri-
» buts qu'on doit chercher la définition de la vraie poli-
» tique, qui ne conviendra guères à la conduite d'Eli-
» sabeth & de son Conseil, qu'on ne peut définir autre-
» ment qu'une adresse pour autoriser l'usurpation d'un
» Estat sur une héritiere légitime, pour détruire la Re-
» ligion & les droits du sang, & pour renverser l'ordre
» ancien du Gouvernement. Voilà l'intérest qui obligea
» cette Reine à feindre tant d'amour pour son peuple;
» mais ce n'estoit que pour régner; & c'estoit plutost
» régner tyranniquement & par le bénéfice d'une faction,
» que par le droit d'une succession légitime, de ne pas

adresse des événemens qui suivirent, & spécialement de celuy de la Saint-Barthelemi, Elisabeth multiplia les délais, & les incidents jusqu'au jour où elle crut pouvoir frapper inpunément le coup qu'elle méditoit. La France ne recueillit des intrignes de Catherine de Médicis que l'humiliation de voir le frère de son Roi couvert de ridicule, & renvoyé honteusement. Cette parade indécente eut pour clôture la catastrophe la plus tragique. La tête de Marie Stuart vola sur un échaffaud. Mais bornons-nous à ce qui se passa en 1572 : nous ne devons au lecteur en ce moment que le récit d'une négociation, qui a été le prélude de l'exécution terrible, dont on rendra compte par la suite.

» reconnoistre d'heritier, & de se servir d'un Conseil qui » faisoit profession ouverte de détruire ceux qui pouvoient prétendre à la couronne, & qui approuva cette » ruse du prétendu mariage d'Elisabeth avec le Duc » d'Alençon pour ruiner leurs espérances, & pour nous » faire abandonner la Reine d'Ecosse, & les affaires de » son Royaume. »

SOMMAIRE,

SOMMAIRE-DISCOURS de la négociation de Messeigneurs de Montmorency, de Foix, & de la Mothe-Fenelon en Angleterre. Et principalement de ce qu'ils y ont traité sur le fait du mariage de Monseigneur le Duc d'Alençon avec la Reine d'Angleterre.

« MESSEIGNEURS de Montmorency & de
» Foix, & la plusparr de leurs troupes s'estans
» embarquez le dimanche 8 Juin 1572 à
» Boulogne, prinrent terre en Angleterre
» au port de Douvres le mesme jour sur les
» huit heures du soir; où ils sejournerent
» tout le lendemain, attendant le reste de
» leurs gens qui estoient demeurez derriere:
» & arriverent à Londres le vendredy 13.
» Le 14 après disner, ils allerent accompa-
» gnez de Monseigneur de la Mothe-Fenelon
» Ambassadeur & associé avec eux en la char-
» ge, faire la reverence à la Reine d'Angle-
» terre, à laquelle ils presenterent les lettres
» du Roy & de la Reine, qui concernoient
» le serment & ratification du traité; sans
» entrer en aucune mention de leur charge
» principale : qui estoit de faire consentir la
» Reine d'Angleterre à se marier avec Mon-
» seigneur le Duc; afin d'avoir une autrefois
» plus de loisir, & aussi qu'ils attendoient

» responſe de Milord (a) Burley, à qui ils » avoient fait entendre leur charge, & lequel » ils avoient prié de leur donner avis, com- » ment ils avoient à s'y conduire. Et le di- » manche 15, elle fit le ſerment du traité à » l'heure de l'Office du matin en la Chapelle » du Chaſteau de Weſtmunſter. Iceluy preſté, » en attendant le diſner elle les mena en la » chambre, où M. de Montmorency luy pre- » ſenta les lettres particulieres, eſcrites des » mains de leurs Majeſtez & de Meſſeigneurs; » elle leut ſeulement celle du Roy, & mit » les autres dans ſa poche pour les lire l'après- » dinée : à l'iſſue duquel s'eſtant retirée en ſa » chambre, & en ayant fait ſortir tous ceux » qui y eſtoient, demeurans ſeuls avec elle » meſdits Seigneurs de Montmorency, de » Foix, & de la Mothe (*Bertrand de Sali-* » *gnac* (b) *ſieur de la Mothe-Fenelon*) elle

(a) C'étoit ce fameux Guillaume Cecill Comte de Burghley, le dépoſitaire des ſecrets de la politique d'Eliſabeth, & l'ennemi de tous ceux qui furent les favoris de cette Princeſſe.

(b) Cette remarque de le Laboureur appuie la juſteſſe de l'Obſervation inſérée dans la Notice des Mémoires de Bertrand de Salignac, tome XXXIX de la Collection, p. 380. (Liſez la note *a*.)

» pria mondit Seigneur de Montmorency de
» luy exposer sa charge.

» Sur quoy mondit Seigneur de Foix la pria
» de lire premierement la lettre que la Reine
» luy écrivoit, ce qu'elle fit : & en la lisant,
» parce que par icelle la Reine luy mandoit
» qu'elle luy offroit mondit Seigneur le Duc
» pour luy faire service, elle dit qu'elle n'at-
» tendoit que amitié & bienveillance de tels
» Princes. Icelle lûe, elle entra en un dis-
» cours de l'obligation qu'elle avoit à la
» Reine, pour luy avoir presenté tous ses
» enfans l'un après l'autre. Et sur ce mondit
» Seigneur de Montmorency prenant occasion
» d'exposer sa charge, dit que si elle avoit
» chose plus chere en ce monde, elle luy
» offriroit de très-bonne volonté, & fit men-
» tion du regret que leurs Majestez avoient
» des empeschemens qui estoient survenus au
» mariage de Monsieur (*Henry, lors Duc
» d'Anjou, depuis Roy*) & ne luy restant
» aujourd'huy que mondit seigneur Duc, qui
» estoit en pareil degré de proximité & de
» mesme dignité, & lequel elle aimoit égale-
» ment ; elle le luy dédioit : faisant mondit
» seigneur de Montmorency ample mention
» de ses vertus & merites, & du conten-
» tement que la Reine sa mere esperoit qu'il

» luy apporteroit, & à ses sujets seureté &
» repos, avec un ferme & asseuré establisse-
» ment aux amitiez communes d'entre leurs
» Majestez très-Chrestiennes & elle.

» Ladite Reine usa de plusieurs paroles,
» pour montrer qu'elle se (a) ressentoit des
» empeschemens qui avoient esté mis au ma-
» riage de Monsieur, ce qu'elle ne put dire
» sans s'altérer un peu; sur quoy mesdits Sei-
» gneurs de Montmorency & de Foy luy
» rémonstrent l'ardente affection que leurs
» Majestez y avoient eüë, & l'extrême regret
» qui leur restoit de ne l'avoir pû effectuer, en-
» semble à Monsieur, d'en avoir esté rétardé
» par un scrupule de conscience. Elle entrant
» au fait, dit que, *lors que l'on luy avoit*
» *proposé le mariage du Roy, elle n'avoit*
» *pour son régard fait difficulté que sur l'iné-*
» *galité de l'âge; ce que aussi l'avoit gran-*
» *dement rétenuë, quand l'on luy avoit pro-*
» *posé celuy de Monsieur: que ladite inégalité*
» *estoit encore plus grande en mondit seigneur*

(a) Par rapport au ressentiment d'Elisabeth, il est inutile de répéter ce qu'on a dit, tome XXXIX de la Collection, p. 387. L'indiscrétion du Duc d'Anjou & de ses confidents avoit irrité cette Princesse; & les propos, qu'on s'étoit permis sur son compte, devoient naturellement produire cet effet.

» *le Duc.* Et sans attendre que mesdits Sei-
» gneurs luy fissent response, se leva, disant
» *que c'estoit une affaire de trop grande im-*
» *portance, & qu'elle y vouloit déliberer*, &
» rompant tout court le propos : elle pria
» M. de Montmorency de s'aller reposer en
» une chambre, que l'on luy avoit fait ap-
» prester.

» Quelques heures après vinrent des Sei-
» gneurs les prendre en ladite chambre, &
» les menerent en une Gallerie, pour de-là
» leur donner le plaisir des combats des
» Dogues contre des Ours & des Taureaux;
» & après les conduisirent aux jardins, où
» incontinent survint la Reine : qui après
» avoir parlé quelque tems avec M. de
» Montmorency, tira à part M. de Foix se
» promenant le long d'une allée, & rentra
» encore aux propos du mariage de Mon-
» sieur & des empeschemens qui y avoient
» esté donnez; à quoy il n'eut peine de luy
» satisfaire. Et après il prit argument de luy
» proposer la necessité qu'elle avoit de se
» marier, luy rémonstrant la grande seureté
» qu'il viendroit à elle & à son Royaume
» si elle se marioit avec M. le Duc, la sin-
» guliere amitié & affection que leurs Ma-
» jestez portent à mondit Sgr. le Duc, sa

» bonté & facilité de mœurs, sa force & » vigueur, le bon jugement qu'il montroit à » toutes choses, comme il estoit fort entendu » aux affaires d'Estat & de Justice, y ayant » esté nourry dès son enfance & estant ac- » coustumé de présider ordinairement à tous » les Conseils, les gens de bien, & de vertu » qu'il avoit à son service, & mesme en- » tr'autres M. de saint (a) Sulpice : que son » partage & appanage estoit voisin de l'An- » gleterre. Toutes lesquelles choses ladite » Reine écoutoit attentivement, principale- » ment ce qui luy estoit dit *de sa force*, & » qu'il avoit toûjours assisté & présidé aux » Conseils, & de la probité de ses Domesti- » ques. Toutefois elle rétournoit toûjours sur » sa grande jeunesse, & sur plusieurs autres » difficultez. Sur quoy mondit sieur de Foix » luy raconta une Histoire, comment ès guer- » res *des Romains & Carthaginois*, ayant l'un » & l'autre peuple envoyé des Ambassadeurs » devers *les Syracusains*, pour les attirer & » solliciter chacun en son party, & s'estant » le peuple assemblé par plusieurs fois ; les » Harangueurs les tinrent beaucoup de mois » sans rien résoudre, leur proposans plusieurs

(a) Le Duc de Bouillon (on l'a vu) n'en parle pas si avantageusement dans ses Mémoires.

» difficultez : sur quoy un sage Personnage
» de la troupe rémonstra au peuple, *qu'il
» n'avoit point de plus grands ennemis que
» ces Harangueurs, qui les tenoient en suspens
» & doute ; d'autant que pendant que cette
» incertitude les rétenoient, ils demeureroient
» proye & des uns & des autres.* Et ainsi se
» servant mondit seigneur de Foix de cette
» Histoire, il prioit la Reine de penser que
» ceux qui la mettent en ces doutes, n'ai-
» ment guère le bien de son service.

» Elle répondit qu'elle aimoit ses sujets,
» comme s'ils estoient ses enfans, pour l'af-
» fection & obéïssance qu'ils luy avoient ren-
» duë, & qu'elle prévoyoit bien que si elle
» decedoit en l'estat qu'elle est, elle les lais-
» seroit en extrême calamité & misere. Pour
» à quoy obvier, il estoit necessaire qu'elle
» fit de deux choses une, ou qu'elle se ma-
» riast ou qu'elle se declarast son Successeur.
» Quant au premier, qu'elle ne se marieroit
» qu'à personne de Maison Royale & conve-
» nable à sa grandeur. Quant au dernier,
» elle le voyoit estre plein de peril & danger
» pour sa personne, & que toutefois elle
» mépriseroit enfin, pour pourvoir au bien
» & seureté de ses sujets, auquel elle post-
» poseroit son dommage particulier. Sur quoy

» mondit Sgr. de Foix reprenant ce qu'elle
» avoit dit du danger qu'il y avoit pour elle,
» si elle venoit à nommer son Successeur,
» discourut tout ce qu'il pensa pouvoir servir
» pour la destourner de ce faire. Concluant
» enfin que pour éviter un si certain & pe-
» rilleux danger, elle n'avoit autre remede
» que de se marier : & qu'en toute la Chres-
» tienté n'y avoit autre party propre & conve-
» nable pour elle que celuy de Monseigneur
» le Duc, déduisant les commoditez qu'il
» luy apporteroit, & que pour sa grandeur
» & autorité, soit qu'ils eussent des enfans
» ou non, il luy apporteroit les force & puis-
» sance du Royaume de France voisin au sien,
» qui la conserveroient pendant qu'il plai-
» roit à Dieu la maintenir en vie. Elle de-
» manda comment est-ce qu'on feroit de la
» Religion, & voulant mondit Seigneur luy
» respondre generalement, qu'il s'asseuroit
» que l'on en feroit d'accord ; survint le
» Comte de Suffex, qui dit à ladite Dame
» qu'il estoit fort tard, & elle se va sans rap-
» porter responſe : & après souper elle pria
» mesdits seigneurs de Montmorency & de
» Foix & de la Mothe, de luy donner tréves
» pour ce soir-là de toutes affaires d'impor-
» tance.

» Le 16 elle envoya devers eux Milord » Burley, pour entendre, ainsi qu'il leur dit, » plus particulierement leur charge ; & pour » continuer plus particulierement le propos, » qu'elle avoit commencé avec mondit sei- » gneur de Foix ; mondit seigneur de Mont- » morency répeta par le menu tout ce qu'il » en avoit dit à ladite Reine ; sans oublier » l'extrême regret que leurs Majestez très- » Chrestiennes avoient de n'avoir pû accom- » plir le mariage *de Monsieur :* lequel il » asseuroit honorer & reverer ladite Reine, » comme il montreroit à toutes les occa- » sions, & sentir une extrême douleur de ce » qu'il n'avoit peu accepter un si grand bien. » Sur ce ledit Milord Burley fit un bien long » discours, par le commencement duquel il » disoit, que ce à quoy l'on devoit princi- » palement travailler, estoit de satisfaire la- » dite Dame, du passé ; parce que si l'on luy » vouloit imprimer quelque nouvelle affec- » tion en son entendement, il falloit devant » effacer les soupçons qui y estoient entrez. » Au demeurant, que en ce fait de mariage » il consideroit ladite Reine comme personne » privée & comme personne publique. Que » pour le régard du public, toutes choses » favorisoient ce mariage ; mais qu'il estoit

» tant tenu & obligé à elle, qu'il regardoit
» plutoſt ſon particulier contentement que
» le bien commun : & qu'à la verité l'âge de
» Monſeigneur le Duc eſtoit par trop éloigné
» du ſien, & que c'eſt le contraire de ce qui
» ſe peut tolérer en mariage, que le mary
» ſoit beaucoup plus vieil que la femme. Que
» de cela elle en craignoit réproche, & que
» l'on luy objectaſt qu'elle auroit eſpouſé ſon
» fils (a), comme l'on faiſoit à la feuë Reine
» Marie, encore qu'il y eut plus grande cor-
» reſpondance d'âge : & par tant craignoit
» que cela ne luy revint à dés-honneur. Pré-
» voyoit auſſi que encore que pour quelques
» années de jeune âge qui luy reſtent (*Eliſa-*
» *beth naſquit le 7 Septembre 1533, & elle*
» *avoit lors de la propoſition de ce mariage*
» *39 ans. Le Duc d'Alençon eſtoit né le 18*
» *de Mars 1554 & n'avoit que 18 ans,*) elle
» fuſt ſatisfaite de mondit ſeigneur Duc, que
» neantmoins icelles paſſées, elle ſe trouve-
» roit en danger d'eſtre mépriſée & délaiſſée
» de luy, comme fut ladite Reine Marie du
» Roy d'Eſpagne : l'exemple de laquelle,

(a) Quand Marie épouſa Philippe II, elle avoit à peu près le même âge qu'Eliſabeth à l'époque où on lui propoſoit la main du Duc d'Alençon. Mais Philippe II atteignoit ſa vingt-ſeptième année.

» pour estre domestique & recent la mou-
» voit extrêmement.

» Mondit seigneur de Foix prenant la pa-
» role, dit que ces difficultez avoient esté
» vuidées, lors qu'elle avoit approuvé le
» mariage de Monsieur, en la personne du-
» quel toutes ces difficultez pouvoient avoir
» lieu : toutefois pour luy satisfaire encore
» plus particulierement, luy disoit que l'éga-
» lité de l'âge ne pouvoit estre gardée entre
» les Princes, pour estre peu en nombre,
» & que personne ne pouvoit la blasmer pour
» s'estre mariée avec M. le Duc, d'autant
» qu'il n'y avoit que luy seul en toute la
» Chrestienté convenable à sa grandeur, &
» convenable pour le Royaume d'Angleterre,
» ains au contraire, que le mariage d'un si
» grand Prince luy serviroit pour deffendre
» son honneur contre la médisance de ses
» haineux & mal-veillans. Que d'estre délais-
» sée de luy il n'y avoit nul danger, tant pour
» la bonté, facilité de nature & de douceur
» de luy, que pour les rares vertus & gran-
» deur d'elle : & que toutes ces choses ser-
» viroient de perpetuel lien, pour les tenir
» tant qu'ils vivroient liez en amitié & bon
» ménage ensemble, comme se voyent au-

» jourd'huy M. & Madame (a) de Savoye,
» & peu d'années y a, ont esté le Roy Henry
» de Navarre & la Reine sa femme, sœur
» du feu Roy François, entre lesquels n'y
» avoit guères moindre inégalité d'âge, Con-
» fortant ledit seigneur de Foix son sujet par
» dire que sans doute le Pape & tous les
» Princes estrangers & tous les Catholiques
» employeroient tous leurs efforts & machi-
» nes, pour rompre (b) la Ligue qui avoit
» esté faite entre le Roy & elle : & qu'il
» sembloit qu'il n'y avoit point autre moyen
» de la conserver & maintenir, que ce seul
» mariage; par le moyen duquel il sembloit
» aussi que le temps d'aujourd'huy presentast
» grande matiere d'accroistre l'un & l'autre
» Royaume, au grand bien des deux Estats.

» Ledit Milord Burley insista toûjours sur
» la jeunesse de mondit seigneur Duc, di-

(b) Marguerite sœur de Henri II.

(c) Seroit-ce en raison de cette ligue que quelques Ecrivains ont prétendu, que pour mieux tromper l'Amiral & ses partisans, on étoit convenu de partager les dix-sept provinces unies avec Elisabeth, & que cet article fut un des objets dont on remit la discussion au Maréchal de Montmorenci. L'Histoire ne confirme point ces conjectures; & on n'en apperçoit pas la moindre trace dans le *Sommaire discours de cette Négociation*.

» ſant que perſonne ne pouvoit reſpondre de
» l'avenir, & que ſi elle ſe trouvoit mal-
» traitée, le danger en tomberoit ſur luy le
» premier, & ſur ſa teſte : & toucha à la fin
» ce point, qu'il falloit faire quelque offre
» qui accrût & augmentat de quelque choſe
» l'Eſtat d'Angleterre & fuſt pour ſatisfaire
» audit jeune âge, & ſerviſt de couverture
» pour excuſer ce mariage à l'endroit des
» ſujets de ladite Reine & les Eſtrangers. Il
» n'y avoit perſonne entr'eux qui ne vit bien
» que par ce langage il vouloit demander
» Calais, mais ils ne firent pas neantmoins
» ſemblant de l'entendre, & ſeulement reſ-
» pondit mondit Sgr. de Foix, que s'il y
» avoit à demander avantage, c'eſtoit mondit
» Sgr. le Duc qui le devoit demander; d'au-
» tant qu'il apportoit à la Reine d'Angleterre
» toute ſa jeuneſſe & toutes ſes eſperances,
» & les forces & pouvoir d'un très-puiſſant
» Royaume : à quoy M. de la Mothe ajoûta
» que l'offre que leurs Majeſtez très-Chreſ-
» tiennes luy faiſoient, n'eſtoit en rien diffe-
» rente ny moindre que la précedente que
» l'on luy avoit faite de Monſieur, eſtans tous
» deux fils & freres de meſmes Rois, & de
» pareille dignité, & que Monſeigneur ap-
» porteroit autant de biens & meſmes con-

» ditions qu'eut fait Monsieur. Ledit Milord
» Burley se leva, disant que quant à luy il
» se trouvoit vaincu & surmonté de leurs
» raisons, & que pleust à Dieu que par le
» recit d'icelles, lequel il feroit à ladite Reine,
» il la pust aussi bien vaincre & surmonter,
» les asseurant que pour ce faire, il useroit
» de tous les moyens qu'il pourroit.

» Les 17, 18, & 19 jours se passerent sans
» rien négocier, parce que durant iceux
» Monseigneur de Montmorency alla à Wind-
» for, où est la Chapelle de l'Ordre de la
» Jarretiere, pour s'instaler & prendre posses-
» sion dudit Ordre; mais durant ce voyage
» il parla plusieurs fois de ce mariage aux
» Comte (a) de Leicestre & Milord Burley,
» de qui, ensemble d'autres grands Seigneurs,
» il estoit accompagné : qui montroient le de-
» sirer, & promettoient de s'y employer de
» leur pouvoir : & leur fit pareillement en-
» tendre qu'il en vouloit avoir response au
» plustost, & pour ce faire desiroit parler à
» la Reine d'Angleterre.

» Le 20 elle les demanda tous trois pour
» aller parler à elle après-disner, en privé &
» sans ceremonies : & après quelques menus

(a) Robert Dudley, Comte de Leicester, favori de de la Reine d'Angleterre.

» propos, tant du susdit voyage, que remer-
» ciemens faits à la Reine de la part du Roy,
» des bons & gracieux propos, que l'Admi-
» ral (a) d'Angleterre avoit tenus à Sa Majesté,
» elle rentra sur le fait du mariage, & tom-
» boit toûjours sur le jeune âge, montrant
» prendre plaisir d'ouïr parler de M. le Duc,
» & pareillement à ce qu'ils luy disoient de
» sa douceur, bonté & loüables mœurs, &
» autres qualitez. Enfin elle demanda com-
» ment *est-ce qu'on feroit de la Religion?*
» Sur quoy ils luy respondirent qu'ils estoient
» asseurez, qu'on n'en feroit en aucun diffe-
» rent, parce que si d'ailleurs elle trouvoit
» bon ledit mariage, elle auroit soin de la
» coûtume, honneur & réputation de M. le
» Duc autant que la sienne propre : comme
» aussi luy auroit tout égard au contentement
» d'elle & de ses sujets, & à l'union & repos
» de son Royaume. Sur quoy elle répliqua
» que *c'estoient paroles génerales, & qu'elle*
» *desiroit entendre le particulier.* Ils respon-
» dirent que pour le grand desir que leurs
» Majestez & M. le Duc avoient en ce ma-
» riage, ils esperoient qu'elles se contente-
» roient de ce qu'elle avoit voulu accorder
» à Monsieur : & sur ce qu'elle disoit ne luy

(a) Edouard Clinton.

» avoir rien accordé, ils respondirent qu'il
» estoit vray, mais qu'ils entendoient ce qu'elle
» avoit donné charge à M. Smith de luy ac-
» corder. En disant ladite Dame qu'ils n'en
» pouvoient rien sçavoir, ils dirent qu'ils en
» appelloient à témoin sa conscience, & qu'ils
» sçavoient qu'elle estoit si vertueuse, qu'elle
» ne pouvoit rien taire de la verité. Elle
» asseura que *non, & que dés-ja à Dieu ne*
» *plaise qu'en chose de tant d'importance elle*
» *voulust offenser sa conscience, que d'y ap-*
» *porter rien de faux:* & ne repliquant ladite
» Dame autre chose, ils prirent congé d'elle.
» Le soir du mesme jour, à ce que depuis
» mesdits Seigneurs ont été avertis, elle dé-
» duisit bien au long tout ce qu'ils luy avoient
» dit aux Comte de Leicestre & Milord Bur-
» ley, de qui ensemble d'autres seigneurs il
» estoit accompagné, qui montroient le de-
» sirer & promettoient de s'y employer de leur
» pouvoir: & leur fit pareillement entendre
» qu'elle en vouloit avoir responſe, & requit
» ledit Burley de luy en dire son avis:
» & respondit qu'il luy sembloit qu'elle de-
a voit le lendemain assembler son Conseil
» pour en déliberer; estant l'affaire de si grande
» importance, qu'il meritoit qu'elle le com-
» muniquast à tous ceux qu'elle avoit honoré
» de

» de ce lieu, & estimoit luy estre fidèles. Et » suivant cet avis, le lendemain 21, elle assembla tous ceux qu'elle put de son Conseil; » où l'affaire fut proposée par ledit Burley.

» Et le 22 estans mesdits seigneurs de Montmorency, de Foix, & de la Mothe allez » souper avec ladite Reine, ils la supplierent » leur vouloir rendre response sur ce qu'ils » luy avoient proposé de la part de la Reine. » Elle respondit que le jour ensuivant elle » le feroit, & à cette fin elle les manda ledit » lendemain 23, pour se trouver au Chasteau » sur les entre quatre & cinq heures: & les » vint lever Milord Burley, qui les fit passer » par sa maison pour leur donner la collation; » où estans entrez, ledit Burley appella le » Comte de Leicestre: & estans tous deux » ensemble, il dit à mondit Sgr. de Foix que » ladite Reine déliberoit luy demander à luy » particulierement, si par la response qu'il » luy avoit faite, disant se remettre à ce qu'elle » avoit voulu accorder à (a) Monsieur sur le » fait de la Religion, il entendoit que mondit Seigneur fit dire la Messe. Sur quoy » ayant mondit Sgr. de Foix répondu que » ouï, mais privément & sans rumeur: ledit » Burley dit que sur cette response elle avoit

(a) Le Duc d'Anjou.

» déliberé de leur dire, que comme elle » estoit conseillée par la plûpart de son Con- » seil, elle ne le pouvoit endurer, & sous » cette occasion elle se départiroit du ma- » riage.

» Estans mesdits Seigneurs arrivez au jar- » din de ladite Dame, où elle estoit, sou- » dain elle s'adressa à mondit Seigneur de » Foix; luy disant *que sur ce qu'elle luy avoit* » *demandé, comment est-ce que l'on feroit de* » *la Religion, il luy avoit respondu que Mon-* » *seigneur le Duc se contenteroit de ce qu'elle* » *avoit voulu accorder à Monsieur. Qu'elle* » *ne se souvenoit point qu'il luy eut esté rien* » *accordé, & ne déliberoit dire quelle charge* » *elle avoit sur ce donnée à ses Ambassadeurs,* » *ny quelle avoit esté son intention: partant* » *elle desiroit que mondit Seigneur de Foix* » *luy declarast particulierement ce que mondit* » *Seigneur le Duc voudroit qu'il luy en fust* » *accordé.* Il dit qu'il la prioit devant que » faire response à sa demande, de declarer s'il » ne luy demeuroit que ce seul doute au fait » du mariage, qui luy avoit esté proposé, & » si elle estoit satisfaite de tout le reste. Elle » discourut qu'*il y avoit deux choses; l'une* » *touchoit son particulier, l'autre le public:* » *quant à son particulier, elle estoit retardée*

» *de consentir à ce mariage par la trop grande*
» *jeunesse de M. le Duc. Que toutefois si ce*
» *défaut estoit récompensé par quelque grand*
» *avantage qui révint au contentement de ses*
» *sujets, elle oublioit son particulier. Quant*
» *au public, que le fait de la Religion y estoit*
» *considerable sur toutes choses, & partant*
» *en desiroit sçavoir premierement l'intention*
» *de mondit Seigneur le Duc; voulant plûtost*
» *avoir égard à ses sujets qu'à elle-mesme.*

» mondit Seigneur luy respondit qu'en
» cette negociation ils suivroient l'ordre qu'il
» luy plairoit leur prescrire, qu'ès propos
» qu'il luy avoit pleu leur tenir, elle mon-
» troit sa grande vertu, en préferant le bien
» public & contentement de ses sujets au sien
» & à sa satisfaction particuliere; mais parce
» qu'ils estoient serviteurs de mondit Sei-
» gneur le Duc, ils parleroient premierement
» de ce qui concernoit sa personne, & après
» de la satisfaction & contentement d'elle.
» Que mondit Seigneur le Duc n'estoit de
» guère plus jeune que Monsieur; le mariage
» duquel elle & son Conseil avoient aprouvé:
» *qu'il estoit fort vigoureux, & capable de luy*
» *faire des enfans, qui estoit ce qu'elle se de-*
» *voit principalement proposer, & le plus*
» *grand desir que ses sujets eussent pour éviter*

» *les dangers desquels les menace l'incertitude*
» *du Successeur à sa Couronne.* Qu'il apportoit
» avec soy l'alliance & certaine amitié d'un
» des grands Princes de la Chrestienté, &
» les forces de tout son Royaume pour sa
» seureté, quand elle en auroit besoin. Que
» s'il luy plaisoit de bien considerer, il estoit
» plus commode pour elle & la satisfaction
» des siens qu'il fust jeune; pour ce qu'elle
» estoit accoustumée à commander seule, &
» que si elle prenoit mary de plus grand âge,
» indubitablement il voudroit commander:
» au lieu que M. le Duc ne cherchera du-
» rant sa grande jeunesse que d'obéïr à elle
» & à son Conseil. Qu'elle se pouvoit asseu-
» rer estre aimée de luy, & parce qu'il estoit
» issu d'un grand Prince, qui avoit grande-
» ment aimé le pere d'elle, & avoit eu un
» pere, & avoit aujourd'huy un frere, qui
» l'avoient aimée & aimoient uniquement:
» & que partant ce luy estoit chose naturelle
» de luy estre affectionné. Ce qu'il avoit bien
» montré, lors que l'on parla du mariage de
» Monsieur, parce qu'il déclara plusieurs fois
» à la Reine sa mere, qu'il voudroit que ces
» propos fussent transferez en luy.
» Sur quoy M. de la Mothe voyant que
» ladite Dame goustoit cela, adjousta qu'il

» avoit lettres de M. de Saint-Sulpice, es-
» crites il y avoit bien dix-huit mois, qui
» le témoignent assez, & mondit sieur de
» Foix continuant le propos, dit que la
» douceur & nature de M. le Duc, & la
» vertu d'elle, seroient assez seur lien pour
» conserver leur amitié, outre les enfans
» que l'on en devoit esperer. Davantage
» qu'il viendroit demeurer au Royaume
» d'elle, où il sçavoit bien qu'il ne se-
» roit respecté des sujets, sinon autant
» qu'il seroit bien voulu & honoré d'elle.
» Par quoy pour sa grandeur, estant Prince
» sage & prudent, il tascheroit par tous
» moyens de conserver & accroistre sa bonne
» grace. Quant au point de la Religion,
» que ayant esté résolu, & esté conseillée
» des siens de se marier à un des fils de
» France; par mesme moyen elle avoit arresté
» de se marier à un Prince Catholique, d'au-
» tant qu'elle ny les siens n'ignoroient pas
» que ses grands peres & meres ont esté, ou
» sont de cette Religion, en laquelle ils
» l'ont nourry, & de laquelle il a fait pro-
» fession jusques aujourd'huy. Et davantage
» que ayant résolu de conceder l'exercice
» d'icelle à Monsieur, & estant la regle de la
» raison une & tousjours semblable, où il y a

» semblable cause & raison, que elle & » son Conseil ont préjugé estre juste & rai- » sonnable, que mondit Seigneur le Duc » ait ledit exercice de Religion : & que » le bien & heur de tous ses sujets est que » le Prince est imbu de la crainte de Dieu, » d'autant que c'est le seul frein pour le » contenir en office, & ramener au juste » commandement. De laquelle crainte de » Dieu mondit Seigneur montreroit estre » dépourvû, s'il se départoit de l'exercice » de la Religion : outre qu'il offenseroit » son honneur & sa réputation, qui luy » est plus chere que sa vie, d'autant que » tout le monde jugeroit qu'il auroit vendu » sa conscience, pour acquerir quelque » grandeur humaine, & que cette infamie » rédonderoit (a) à elle & à tous ses sujets, » s'il venoit à estre son mary & leur Sei- » gneur. Et que mesme, quand il auroit » aujourd'huy quelque sentiment de la Re- » ligion d'elle, si n'en devroit il pas faire » profession à cette heure, pour n'offenser » son existimation. Mais que comme il ne » vouloit offenser sa conscience, aussi ne » vouloit-il porter en Angleterre aucun scan- » dale, ny troubler le Royaume, auquel

(a) Réjailliroit sur elle.

» son frere, ny la Reine sa mere ne vou-
» droient consentir qu'il vint, s'ils pen-
» soient que les troubles y deussent estre,
» tant ils ont cheres sa vie & seureté, tant
» s'en faut qu'ils voulussent qu'il fust occa-
» sion de sédition, & à cause de ce ne
» voudroit introduire en Angleterre exer-
» cice public de sa Religion. Et encore
» que leurs instructions ne contiennent au-
» tre chose sinon d'avoir exercice privé de
» la Religion, que toutefois M. de Mont-
» morency à tant de pouvoir envers leurs
» Majestez, & de M. le Duc, qu'ils esti-
» ment qu'il pourra obtenir d'eux condes-
» cendre à faire cet exercice sans rumeur
» ny bruit : & que de ce il n'en soit rien
» parlé, ny par le contract de mariage,
» ny par autre instrument autentique, ny
» soit par forme de concession ou permis-
» sion; mais seulement qu'elle luy donne
» asseurance par les voyes que les Princes
» ont accoustumé de s'asseurer l'un l'autre,
» qu'elle souffrira qu'il en fasse exercice,
» d'autant qu'il desire tant de luy complaire,
» qu'il ne voudroit faire chose à sa venue
» contre son gré. Aussi esperoient-ils qu'il
» ne feroit difficulté de se trouver aux cé-
» remonies d'Angleterre, qui ne sont con-

» traires à la foy & Religion. La supplioit
» mondit sieur de Foix de considerer deux
» choses, l'une, que si elle n'acceptoit ce
» party, elle feroit plus grand plaisir à ses
» ennemis, que si elle leur donnoit un mil-
» lion d'or; & la regle de la prudence,
» qui n'a nulle exception, veut que chacun
» fasse ce que ses ennemis ne voudroient,
» ou seroient déplaisans & marris que l'on
» fit. L'autre, que ce mariage est le plus
» certain & seur moyen, par lequel elle
» se peut munir & garnir contre tous les
» inconvéniens à venir, que le discours &
» raison sçauroient prévoir.

» Elle repliqua seulement, *sçavoir si*
« *Monseigneur le Duc voyoit que à cause*
» *de l'exercice qu'il feroit de sa Religion, il*
» *vint quelque trouble en Angleterre, s'il ne*
» *voudroit pas surséoir ledit exercice pour*
» *quelque tems;* à quoy luy fut répondu que
» tout Prince sage cherche de fuir & éviter
» par tous moyens possible un si extrême
» mal que la division & sédition. Elle écou-
» toit attentivement tous ces propos, & se
» tournant devers M. de Montmorency, le
» pria de ne trouver point mauvais qu'elle
» print delay, pour communiquer à son
» Conseil tout ce qui luy avoit esté dit

» presentement, jusques au lendemain qu'elle » luy en rendroit réponse. Et prenant congé, » mondit Sr de Foix luy dit qu'il estoit asseuré » qu'elle estoit si sage & bien avisée, qu'elle ne » se laisseroit tomber aux inconveniens d'E- » pimethée, mais suivroit la prudence de » Promethée : Monseigneur de la Mothe ne » sortit pas avec mesdits Seigneurs de Mont- » morency & de Foix, mais demeura un peu » avec ladite Dame ; à laquelle, selon qu'il » leur a depuis rapporté, il tint les propos » qui ensuivent.

» Qu'il la supplioit de considerer combien » les raisons, que mondit Sgr. de Foix luy » avoit déduites, estoient pour luy donner » trop plus d'occasion d'embrasser ce bon » propos, que les inconveniens, qu'elle » disoit y prévoir, ne l'en devoient détour- » ner. Que le Roy estoit entré de bon cœur » en ligue avec elle ; & désiroit encore luy » estre uny & confédéré davantage par de » plus estroites obligations, qui ont accous- » tumé de rendre les amitiez perpetuelles » & indissolubles. Et pour tant, il avoit » sous prétexte d'envoyer recevoir le ser- » ment du traité, dépesché devers elle M. » de Montmorency son beau-frere (a), &

(a) On lui donnoit cette qualification à cause de son mariage avec Diane de France.

» M. de Foix son parent (a), qui estoient » deux personnages de telle qualité qu'elle » sçavoit : tout exprès pour luy offrir M. le » Duc son frere en mariage, avec si ho- » norables conditions pour elle & ses sujets, » & si éloignées des difficultez qui s'estoient » trouvées au propos de M. d'Anjou, qu'il » esperoit & s'asseuroit qu'il ne s'en retour- » neroient ny refusez ny éconduits. Qu'il » ne falloit que à cette heure elle mit de » nouvelles difficultez en avant, ny que » elle fit que celles, ausquelles estoit déjà » très-abondamment satisfait par les pré- » cedentes offres, & où ne restoit une seule » honneste couleur pour y pouvoir voir » d'excuse, fussent alleguées pour impossi- » bles, ny qu'elles tendissent à nul signe » de rupture, ny mesme de longueur. Et » ne vouloir estre celle de son Royaume, » qui seul s'opposeroit à son propre bien, » & à son parfait contentement, & à la » perpetuelle seureté de sa personne & de » son estat. Qu'elle jugeast hardiment que » tous les argumens qui se faisoient contre » son mariage, tant fussent-ils cauts & cou- » verts, ne procedoient que de la passion

(a) Charles IX le traitoit de cousin à cause de la maison de Foix à laquelle il appartenoit.

» de ceux qui estoient, ou très-plus amis
» d'eux-mesmes que du bien d'elle, ou très-
» pernicieux ennemis de la vraye, honora-
» ble & très-heureuse felicité qu'elle s'ac-
» querroit & à son Estat par ce mariage.
» Qu'elle ne voyoit rien d'apparent sur
» quoy elle pût retracter la declaration qu'elle
» avoit desjà mandée au Roy de se vouloir
» marier & de ne rejetter l'alliance de
» France, ains qu'elle la prisoit par-dessus
» toutes les autres de la Chrestienté. Aussi
» voyoient-ils tous qu'elle s'arrestoit prin-
» cipalement sur la difficulté de l'âge, &
» que à cause de cela elle estimoit luy
» devoir estre accordé quelque chose en
» contrepoids. Qu'il la supplioit de croire
» que le Roy pensoit de luy faire mainte-
» nant une semblable offre qu'estoit la pre-
» miere : par ainsi n'y falloit adjouster nul
» contrepoids, & que l'âge estoit très-con-
» venable à ce Royaume, lequel recevroit
» plus volontiers un Prince qui se voudroit
» laisser gouverner, que non un qui voulust
» entreprendre le Gouvernement. Qu'il ne
» vouloit parler que fort sobrement de la
» personne de M. le Duc, & laissoit aux
» Ambassadeurs & aux propres sujets de
» ladite Dame qui l'avoient veu, de luy

» en rendre témoignage ; mais il la vouloit
» bien asseurer que entre plusieurs siennes
» bien excellentes qualitez, il avoit celle-cy
» fort particuliere, qu'il sçavoit infiniment
» bien aimer & se rendre de mesme bien
» fort aimable : & qu'il obligeoit sa vie
» pour ne la luy laisser une heure, après
» qu'elle ne se trouveroit autant aimée &
» réverée que Princesse qu'il y eut en toute
» la terre habitable ; pourvû qu'elle voulust
» bien aimer ce Prince & l'avoir en sa
» bonne grace. Et que pourtant il la sup-
» plioit leur rendre une bonne response,
» conforme à l'affection & devotion qu'elle
» voyoit que leurs MM. très-Chrestiennes
» & M. le Duc, luy portoient. A quoy elle
» respondit *qu'elle le conjuroit au nom de*
» *Dieu de vouloir témoigner au Roy & à*
» *la Reine qu'elle se sentoit avoir trop plus*
» *d'obligation à un chacun d'eux & à ceux*
» *de leur Couronne que à tout le reste du*
» *monde, & qu'encore qu'il y deust courir*
» *quelque peril de sa vie & le danger de son*
» *Estat, qu'elle ne lairroit à jamais d'en*
» *avoir bonne connoissance : & que si elle*
» *se pouvoit bien persuader ne pouvoir estre*
» *méprisée de M. le Duc à cause qu'elle*
» *étoit vieille, elle mettroit peine de ne leur*

» *rendre (14) responſe, qui ne les deuſt con-*
» *tenter; dont remettoit à la leur faire juſ-*
» *ques au lendemain.*

» Le Mardy 24 ils retournerent encore
» trouver ladite Reine dedans une grande
» gallerie, où après quelques menus pro-
» pos tenus à Monſeigneur de Montmo-
» rency, de ce qu'il avoit veu le matin à
» la Tour de Londres, & l'aprèſdinée au
» combat des ours & du taureau, elle dit
» qu'elle ſeroit bien marrie ſi elle leur fai-
» ſoit quelque reſponſe, qui leur dépleuſt
» & donnaſt occaſion de n'eſtre point joyeux
» & de faire bonne chere au feſtin, que
» le Comte de Leiceſtre leur faiſoit le ſoir.
» Que les propos qu'ils luy avoient tenus
» le jour precedent, elle les avoit com-
» muniquez à quelques-uns de ſon Conſeil
» & non pas à tous, parce que la pluſpart
» avoient eſté occupez le matin pour ſe
» trouver aux Eſtats & Parlement. Qu'à la
» verité ceux à qui elle en avoit parlé,
» avoient trouvé que ce qu'ils en avoient
» propoſé pour M. le Duc touchant l'exer-
» cice de la Religion eſtoit tolérable, &
» que l'on pouvoit éviter que cela n'ap-
» porteroit aucun danger: toutefois que ſi
» cela avenoit, l'on ne l'imputeroit pas à

» M. le Duc, mais à elle qui en auroit le
» blasme & le principal dommage, qu'elle
» leur vouloit faire entendre particuliere-
» ment les occasions qui la mouvoient de
» craindre qu'il en avint mal : & commença
» à discourir que par une generale conspi-
» ration de tous les quartiers & provinces
» de son Royaume, & les Catholiques, qui
» sont de grande qualité & en grand nom-
» bre, s'estoient soulevez sous prétexte de
» leur Religion. Toutefois que Dieu luy
» avoit fait la grace qu'en peu de temps
» & sans grande effusion de sang, elle avoit
» opprimé & esteint cette sédition. Que le
» Pape, à la suscitation de ses mal-veil-
» lans, l'avoient declarée par une Bulle
» décheuë de tous droits qu'elle avoit au
» Royaume, parce qu'elle estoit Schismati-
» que & Heretique, absous ses sujets du
» serment de fidelité qu'ils luy avoient presté,
» & permis de le prester à son plus proche,
» qu'il entendoit la Reine d'Escosse. Que
» ces Bulles estoient accompagnées de bien
» deux cens brefs, qu'elle nommoit *Pardons*,
» adressez à plusieurs particuliers ; dont elle
» sçavoit bien que quelques-uns en avoient
» reçu volontiers : & mesme s'estoit trouvé
» un Comte de son Royaume, qu'elle dit

» par après estre le Comte de Southampton, » beau-fils du Vicomte de Montaigu, lequel » s'estoit adressé à l'Evesque de Ross (*Jean* » *de Lesley, le plus fidéle & genereux sujet de* » *son siécle*,) pour sçavoir de luy, si d'au- » tant que depuis ladite Bulle il avoit dis- » simulé & montré de la vouloir réconnoistre » encore pour Reine, il avoit tellement » offensé Dieu & commis un si grand crime, » qu'il n'y eust lieu de pardon. Que der- » nierement entre les mains d'un Evesque » d'Irlande, qui avoit esté retenu en Escosse, » avoit esté trouvé une lettre d'un grand » Prince, qu'elle dit après estre le Roy » d'Espagne, jaçoit comme elle disoit en se » sous-riant, *qu'elle pensast qu'on luy eut* » *follement usurpé son nom*, escrite à la Reine » d'Escosse; par laquelle il l'asseuroit qu'il » prendroit sa cause comme de sa propre » fille, & qu'il envoyeroit dix mille hommes » dans la fin du mois de Juin, pour se » joindre avec ceux qui estoient de son » intelligence en Angleterre : les princi- » paux desquels estoient nommez particu- » lierement & enrôllez suivant l'ordre des » provinces d'Angleterre, par un Memoire » qui a esté trouvé entre les mains dudit » Evesque. D'où, comme elle disoit, se

» pouvoit voir quel danger ce luy feroit, si
» le Roy qui feroit, faifoit profeffion de la
» Religion Catholique, & quelle occafion
» cela donneroit à ceux de ce party de
» s'enfler, & enorgueillir & élever derechef
» contr'elle : toutefois que fi cela eftoit
» feul, elle pafferoit par-deffus, mais qu'il
» y avoit une feconde caufe qui la retardoit,
» & qui à la verité la preffoit davantage ;
» *qui eftoit la grande jeuneffe de M. le Duc :*
» *laquelle la mettoit en grande crainte que,*
» *quand elle feroit plus avancée en âge, elle*
» *vint à eftre délaiffée & mefprifée de luy,*
» *ce qui luy feroit plus dur que la mort.*
» toutefois qu'elle craignoit en fe départant
» de ce mariage, de déplaire & offenfer le
» Roy & la Reine; aufquels elle fe recon-
» noiffoit tant obligée qu'il n'eftoit poffible
» de plus, & l'amitié defquels elle avoit
» très-chere. Connoiffoit auffi que c'eftoit
» la derniere fois qu'elle refuferoit de fe
» marier, & qu'il n'y auroit plus d'ordre
» d'y revenir ; combien que & fa feureté
» & le bien de fes fujets requit qu'elle fe
» mariaft : mais qu'elle leur pourvoiroit par
» quelque voye, & mefme s'il n'y avoit
» autre moyen, en declarant fon fucceffeur;
» combien qu'elle connut très-bien que cela
» luy

» luy apportoit très-grand danger, d'autant » que l'on adore plus volontiers le ſoleil » levant que le couchant, & qu'il eſt im- » poſſible d'empeſcher que les volontez des » ſujets, n'inclinent grandement à celuy » qu'ils connoiſſent eſtre leur Roy. Toute- » tefois que ſes ſujets luy avoient montré » tant d'amour affection & obéiſſance, qu'elle » poſt-poſeroit ſon particulier pour pourvoir » à leur ſeureté. Partant elle prioit M. de » Montmorency rapporter à leurs Majeſtez » ce qu'il avoit entendu d'elle, & leur dire » que ces deux cauſes jointes enſemble la » retardoient d'accorder le mariage : & les » aſſeurer qu'elle ſe ſentoit infiniment obligée » à elles & à Monſeigneur le Duc, & ne » perdroit jamais la ſincere affection qu'elle » leur portoit, & avoit plus chere leur » bonne grace que ſa propre vie.

» Sur quoy ayant M. de Foix commencé » de reſpondre, laditte Reine d'Angleterre » appella les Comtes de Suſſex & Milords » Chamberlains & Burley, qui pour lors ſe » trouvoient près d'elle, afin qu'ils ouiſſent ce » qu'il luy diſoit : & elle leur raconta en An- » glois aſſez longuement les propos qu'elle » avoit tenus à meſdits ſeigneurs de Montmo- » rency, de Foix & de la Mothe ; afin que

» comme elle leur dit après, lesdits Sussex,
» Chamberlain & Burley, sçûssent sur quoy
» mondit sieur de Foix luy respondroit. Il dit
» que ce n'estoit pas pour s'opposer à son bon
» jugement ny à ses sages résolutions, qu'il met-
» toit peine de dissoudre les argumens qu'elle
» avoit faits, mais seulement pour satisfaire
» au devoir de la charge qu'il avoit plû au
» Roy leur imposer: & aussi pour recon-
» noistre en tant qu'il pourroit les obliga-
» tions que particulierement il luy avoit, en
» l'incitant à une chose, qu'il estimoit non
» seulement honorable & profitable, mais
» très-necessaire. Que premierement il luy
» respondroit en general, puis en particulier.
» Au general, il luy rémonstroit que les deux
» difficultez par elle alleguées, de la Reli-
» gion, & jeunesse de M. le Duc, avoient
» esté vuidées par elle & son Conseil, lors
» qu'elle s'estoit résolue & qu'ils luy avoient
» donné avis de se marier avec *Monsieur*. En
» outre, que toutes choses élementaires qui
» estoient sous la Lune, tant bonnes fussent-
» elles, avoient toûjours quelque mélange de
» mal. Que c'estoit l'office de la prudence de
» juger quand le bien surpassoit, afin de l'ap-
» prouver & embrasser. Qu'en cette affaire
» qui estoit proposée, il y avoit tant d'hon-

» neur, bien, seureté & avantage pour elle
» & ses sujets, que s'il luy eut pleu prendre
» le party de la défense, au lieu de celuy de
» l'impugner, elle eut eu plus de sujet & ma-
» tiere de faire paroistre son excellent engin.
» Qu'il louoit Dieu que en tout elle n'avoit
» peu déduire que deux raisons & icelles fa-
» ciles à dissoudre, où de l'autre costé elle
» en eut trouvé une trentaine pour le moins;
» plusieurs desquelles n'eussent reçû aucune
» pertinente response: encore estoit-il très-
» aise qu'en déduisant icelles deux raisons,
» elle avoit dit beaucoup de choses, qui l'ins-
» truisoient pour luy respondre.

» Pour quoy faire particulierement, il vou-
» loit raconter de nouveau en presence de ses
» Seigneurs ce que le jour précedent, en leur
» absence, il luy avoit dit des conditions
» moderées touchant le fait de la Religion.
» C'est qu'ils ne requerroient point que M.
» le Duc en eut l'exercice en public, mais
» seulement en privé, & ce encore, sans bruit
» ny rumeur, & ce peu, non par forme de
» permission & concession, ny par instrument
» autentique; mais seulement par une simple
» déclaration d'elle, qu'elle ne trouveroit
» point mauvais qu'il en usast: & ce encore à
» la charge, qu'il ne refuseroit d'assister aux

» ceremonies, qui ne sont contraires à la » Religion. Qui estoit condescendre aux de» mandes les plus moderées qu'il estoit pos» sible, & lesquelles témoignent combien le » Roy & la Reine sa mere & mondit sieur le » Duc desirent ce mariage, & veulent oster » toute occasion de sédition en Angleterre, » laquelle, si leurs Majestez pensoient y de» voir avenir, elles ont si cher mondit sieur » le Duc qu'ils ne l'y voudroient envoyer, » tant s'en faut qu'ils voulussent qu'il donnast » occasion à icelle sédition.

» Et si l'on dit que la connoissance des Ca» tholiques d'Angleterre, qu'ils auront par » cet exercice privé & qui est de leur con» noissance, les sera enorgueillir & entrer en » nouvelle esperance & enfin s'élever. L'on » peut respondre que d'autant que les mesmes » personnes, qui manient aujourd'huy les af» faires, demeureront au Gouvernement sans » qu'aucun en soit osté, qui sont tous de la » Religion des Protestans, il leur sera bien » aisé de reprimer cette vaine esperance. » Outre ce, que cette vaine opinion que les » sujets pourroient avoir conçue, sera de peu » de durée & de nul effet; d'autant qu'ils » verront combien mondit seigneur Duc sera » éloigné de consentir avec eux: mais au

» contraire preſt de chaſtier tous ceux qui
» voudroient alterer en rien, ou changer
» le preſent eſtat du Royaume. A quoy faire
» il s'obligera, s'il ſemble bon, par ferment
» & par tous les autres moyens qu'elle deſi-
» rera : ce que auſſi il s'aſſeuroit, le Roy
» promettroit de ſa part ; d'où aviendroit
» qu'elle oppoſeroit comme un très-aſſeuré
» rempart & boulevard toutes les forces &
» puiſſances du Royaume de France aux deſ-
» ſeins qu'elle avoit très-bien diſcourus des
» Catholiques de ſon Royaume & machina-
» tion de quelques-uns de ſes voiſins ; & que
» l'autorité du Roy & de mondit ſeigneur ai-
» deroient laditte Dame au Gouvernement
» de ſon Royaume, à l'oppreſſion des ſédi-
» tieux & rebelles, & reſiſteroient aux entre-
» priſes des Eſtrangers.

» La ſupplioit de conſiderer en quel dan-
» ger elle ſe pourra trouver, lors qu'elle ſera
» hors d'âge d'avoir des enfans & d'eſtre re-
» cherchée du mariage, en la diverſité qui eſt
» en ſon Royaume, d'opinions de la Religion,
» où les perſonnes, comme il appert par les
« hiſtoires anciennes, ſont très-promptes à
» nouveautez : & que les cœurs des plus
» Grands ſont exulcerez pour les executions,
» banniſſemens & empriſonnemens, qu'elle

» a esté contrainte de faire, à cause des sédi-
» tions passées des Principaux & plus Grands
» de son Royaume, desquels ils sont proches
» parens : & que le Pape & Roy d'Espagne
» conspirent à sa ruine, comme elle a raconté.
» Et partant la supplioit de ne rejetter un si
» grand & seur moyen, que Dieu luy pre-
» sentoit pour sa défense & seureté, & de
» considerer que l'on n'a jamais vû qu'une
» Princesse soit entrée jeune au gouverne-
» ment d'un tel Estat, & s'y soit conservée
» sans se marier, & qu'elle devoit craindre
» d'estre la premiere qui en fit l'experience.
» Ce qu'il luy disoit pour loüer grandement
» ses vertus, prudence & bon jugement,
» qui avoient fait avec une particuliere faveur
» & assistance de Dieu, & non sans admira-
» tion de beaucoup de gens, qu'elle s'estoit
» maintenuë jusques à present.

» Quant à l'âge de M. le Duc, qu'il n'es-
» toit guère moindre que celuy de *Monsieur*,
» lequel elle avoit trouvé suffisant, & qu'en
» iceluy âge elle ne peut regarder qu'à deux
» choses, à la faculté de luy faire des enfans,
» & à la contiuation de son amitié. *Pour le
» régard du premier, l'experience commune &
» la doctrine des Philosophes & Medecins mon-
» troient qu'il en est très-capable, ayant passé*

» *18 ans, & qu'elle sçavoit que le Roy son frere*
» *en avoit fait estant plus jeune. Outre ce que*
» *particulierement mondit Seigneur se montroit*
» *fort & vigoureux en tous les exercices du*
» *corps, comme luy ont pû témoigner ses Am-*
» *bassadeurs & Serviteurs, & mesme le S. de*
» *Killegrew.* Quant à la perseverance à l'ai-
» mer, qu'il luy en avoit respondu cy-devant,
» & le rediroit encore pour la presence des
» Seigneurs. C'est qu'il y avoit une si grande
» & naturelle inclination, que mesme au
» temps qu'il se parloit de Monsieur, il fit
» plusieurs fois démonstration combien il de-
» siroit estre subrogé pour ce regard en sa
» place : & que son humaine & douce nature
» & bonne nourriture, conjointes avec les
» rares qualitez & vertus d'elle, seroient assez
» certain & seur lien pour conserver leur
» amitié, comme avoit esté plusieurs autres
» conjoints par mariage; entre lesquels il luy
» avoit n'aguères amené les exemples de M.
» & Madame de Savoye, des feux Henry &
» Marguerite Roy & Reine de Navarre, &
» des Duc & Duchesse de Parme : & qu'il
» estoit à esperer que Dieu leur donneroit
» des enfans, qui seroient arrhe & gage de
» leur affection mutuelle. Davantage que M.
» le Duc venoit en son Royaume, où il estoit

» très-certain qu'il ne feroit jamais honoré
» & reveré des fujets, finon felon la démonf-
» tration qu'elle feroit de l'aimer. Partant
» qu'il n'y avoit nul doute que, luy eftant
» Prince prudent, s'efforcera tant qu'il pourra
» d'entretenir fa bonne grace, pour eftre
» par mefme moyen honoré & refpećté de
» fes fujets.

» Enfin mondit feigneur de Foix l'admo-
» neftoit de trois chofes, la premiere, qu'el-
» le confideraft que c'eftoit la derniere fois
» que ces offres luy feroient faites; d'autant
» que le temps ne permettroit pas que l'on
» les put faire doresnavant: la feconde, qu'il
» n'y avoit nul party par le moyen duquel
» elle fe put feurement munir contre tous les
» dangers à venir. Tiercement, qu'elle con-
» fideraft que c'eftoit la chofe, que fes en-
» nemis craignoient le plus qu'elle fift, &
» partant qu'elle s'y gardaft de leur complai-
» re, & de donner lieu à leurs mauvais deffeins
» en la réjettant. Enfin adjoufta qu'ayant plû
» au Roy élire M. de Montmorency & luy
» pour traiter avec les Ambaffadeurs de la-
» dite Dame fur les conditions de la Ligue,
» ils pouvoient mieux témoigner que tous
» autres de quelle affećtion Sa Majefté y avoit
» procedé; mais qu'ils fçavoient bien que

» *Archimedes* n'inventa jamais plus de machines pour la défense de la ville de *Syracuse*, que leurs envieux & ennemis communs feroient pour rompre cette Ligue : partant ne voyoit aucun moyen seur & certain pour la maintenir & conserver, que cet estroit lien d'affinité.

» Ladite Dame remercia grandement mondit Seigneur de Foix des dignes rémonstrances, qu'elle disoit luy avoir esté faites, avec beaucoup d'expression par paroles, & démonstration par contenance d'en avoir esté grandement émûë. Et par après mondit Seigneur de la Mothe adjousta, qu'elle se pouvoit souvenir, combien du commencement le Roy avoit beaucoup tardé de vouloir entrer en ce propos, pour les difficultez que les autres Princes qui y avoient prétendu, y avoient toûjours trouvées; & qu'il ne se fust encore avancé d'en parler, sans que le propre jour qu'elle alla donner le nom au Royal Change de Londres, (*ce fut l'an 1571*) elle luy avoit discouru, *qu'après avoir heureusement regné douze ans pour ses sujets, pour l'esperance qu'elle leur avoit toûjours donnée d'elle après sa mort : elle craignoit bien maintenant que leur bonne affection ne leur pust changer, quand ils la*

» *verroient tant avancée en âge, qu'il ne luy*
» *fallust plus parler de mary, ny esperer, non*
» *plus que d'une vieille souche, qu'il put rien*
» *issir d'elle : & que à cette occasion elle avoit*
» *fait faire une necessaire résolution de se ma-*
» *rier.* Que là-dessus s'estoit ensuivy l'hon-
» neste pourchas du premier propos, auquel
» toutes les difficultez qu'elle leur alleguoit
» en ce second avoient esté vuidées, & la
» chose fort approuvée par le Conseil des
» deux Royaumes : & que les vives & évi-
» dentes raisons que M. de Foix luy venoit
» de déduire, ne laissoient aucun scrupule
» ny difficulté en arriere, sur laquelle elle
» pust à cette heure sur le propos de M. le
» Duc, retracter sa premiere résolution de se
» marier. Et tant s'en falloit que la Religion
» qu'elle professoit eut à recevoir aucun dé-
» triment de cela, qu'au contraire il ne pou-
» voit avenir nul acte en la Chretienté, duquel
» elle prit plus d'establissement, que de voir
» ce Prince user la sienne en privé, pour ne
» troubler l'ordre public de l'autre, ny plus
» de réconciliation entre ceux qui estoient
» des deux, que par l'accomplissement de
» ce mariage. Et feroit au reste faire grand
» tord à ce Prince, de craindre qu'il ne la
» dût parfaitement aimer & honorer, car

» ce feroit l'arguer d'avoir efté fi mal nourry
» & d'avoir fi peu de jugement, qu'il ne fçût
» réconnoiftre en elle les rares qualitez de fa
» perfonne, de fon efprit & de fa Royale
» grandeur, qui la rendent infiniment bien-
» aimable.

» Ladite Dame fe tournant devers Mon-
» feigneur de Montmorency, luy dit *qu'elle*
» *n'avoit eu le loifir de communiquer que à*
» *peu de fon Confeil ce que Monfeigneur luy*
» *avoit dit le jour precedent, à caufe que la*
» *plûpart avoient efté occupez aux Eftats &*
» *Parlement : partant elle le prioit luy donner*
» *encore terme d'un jour pour en déliberer avec*
» *eux tous. Ce qu'elle feroit le lendemain ma-*
» *tin, & luy rendroit refponfe après difner.*
» En fortant leur fut dit par le Comte de
» Suffex & Milords Chamberlain & Burley
» qui l'accompagnoient, qu'ils avoient fi bien
» débatu leur caufe & avec tant de bonnes
» raifons, qu'ils l'avoient gagnée & avoient
» laiffée ladite Reine fans repliques, & avoient
» occafion de s'en aller contens.

» Le lendemain, qui eftoit le merdredy 25,
» ils furent tous trois envoyez chercher à cinq
» heures après-difner, & arrivez à Weftmunf-
» ter, furent premierement conduits en la
» falle du Confeil par les trois Seigneurs, qui

» avoient assisté au propos du jour precedent:
» & leur fut dit par Milord Burley que la
» Reine avoit proposé à son Conseil les offres,
» que le Roy luy avoit faites du mariage de
» Monseigneur le Duc, & les propos qu'ils
» avoient tenus là-dessus. Que lesdits de son
» Conseil avoient trouvé cette affaire de si
» grande importance, qu'ils l'avoient sup-
» pliée de leur donner quelque délay pour
» y aviser; partant qu'elle avoit avisé prendre
» le terme d'un mois, promettant de ren-
» dre au Roy devant iceluy résoluë response:
» & parce que M. de Montmorency avoit
» eu charge de luy en porter la premiere
» parole, elle l'asseuroit de ne rien résoudre
» sur cette affaire sans le luy faire entendre,
» ny ne traiter que par son entremise &
» moyen. Et après que lesdits du Conseil
» se furent retirez; pour donner lieu à mes-
» dits Seigneurs de Montmorency, de Foix,
» & de la Mothe à déliberer, mondit Sei-
» gneur de Foix, respondit, suivant ce qui
» avoit esté arresté entr'eux, que le Roy
» leur avoit donné charge expresse, lors
» qu'ils estoient partis de France, & depuis
» commandé par plusieurs de ses lettres,
» qu'ils eussent à luy rapporter résoluë &
» derniere responſe de cette affaire. Que ce

» commandement avoit esté accompagné de
» grandes raisons, d'autant que Sa Majesté
» avoit pensé la matiere avoir esté assez disposée
» pour en rendre prompte résolution, parce
» que toutes les difficultez avoient esté dès-
» ja débatües, lors qu'on traitoit du mariage
» de *Monsieur:* & qu'en la personne de M.
» le Duc concouroient beaucoup de choses,
» qui les devoient inciter de favoriser &
» approuver davantage & plus facilement
» ce mariage; d'autant que mondit Seigneur
» le Duc est plus moderé ès demandes de
» la Religion, qu'il est plus éloigné de
» la Couronne, a son partage plus voisin
» d'Angleterre. En outre que Sa Majesté
» avoit très-bien prévû que aux difficultez
» que l'on pouroit proposer, les responses
» en estoient très-claires & promptes. Da-
» vantage, qu'il y a plus de huit ou neuf
» mois que ladite Reine & ceux de son Con-
» seil ont pû entendre le desir du Roy sur ce,
» & depuis a pu ladite Reine estre informée
» de la personne de mondit Seigneur le Duc,
» par le moyen de Messieurs Smith & Wal-
» singham & Killegrew, & en peut encore
» maintenant estre avertie par l'Admiral d'An-
» gleterre & autres Seigneurs, qui ont esté
» envoyés en France de nouveau. Partant,

» qu'il sembloit qu'il n'y eut aucune occasion
» de dilayer cette affaire, & par ce delai
» donner moyen aux ennemis de cette cause
» de s'y opposer. Toutefois que ce n'estoit pas
» à eux de contraindre la Reine d'Angleterre
» plus avant que son Conseil, & qu'il ne luy
» plaisoit. Parquoy ils porteroient cette res-
» ponse au Roy, comme c'estoit leur office
» & de tous autres Ambassadeurs qu'il en-
» voye devers les Princes, de bien noter &
» prendre ce qui leur est dit, pour le luy
» faire entendre.

» Que M. de Montmorency remercioit la
» Reine de la declaration, qu'il luy plaisoit
» faire, qu'elle vouloit que ce negoce se
» continuast par son entremise, desirant de
» tout son cœur d'estreindre l'union & bonne
» intelligence de ces deux Royaumes; &
» qu'à ces fins il l'employeroit de tout son
» pouvoir, autant que la Majesté du Roy le
» luy permettroit & commanderoit. M. de
» la Mothe adjousta qu'il les prioit tous luy
» estre loisible de pouvoir dire, qu'il y avoit
» si peu d'apparence de prolonger cette af-
» faire, que la plus grande difficulté, qu'il
» y eut maintenant, estoit de le remettre à
» un mois, & un très-grand défaut de l'avoir
» concluë. Par après ils furent conduits devers

» ladite Dame, qui leur dit que l'on luy avoit
» rapporté les resʃponses, qu'ils avoient faites
» sur le délay d'un mois qu'elle avoit demandé.
» Qu'elle les prioit de croire que jusques au
» jour precedent elle n'en avoit jamais parlé
» à son Conseil, & qu'il estoit bien raisonnable
» nable de leur accorder ce délay qu'ils demandoient,
» mandoient, pour une affaire de si grand
» poids. Que toutefois elle avoit fait difficulté
» culté de le requerir, de peur que ses malveillans
» veillans prissent occasion de dire, comme
» ils avoient des ja fait cy-devant plusieurs
» fois, qu'elle ne vouloit que tenir en suspens
» pens tout le monde : mais que la brieveté
» du temps réfutoit assez leur calomnie, &
» que outre la demande de son Conseil, elle
» avoit estimé pour son particulier ce brief
» délay luy estre necessaire, pour cependant
» se pouvoir informer de la personne de M.
» le Duc, réïterant la promesse de M. de
» Montmorency qu'elle s'aideroit de luy en
» ce negoce.

» Le Jeudy 26 ne fut rien traité de mariage,
» riage, mais seulement des affaires des
» Reines & Estat d'Ecosse & des commerces
» en une conférence, qui se fit chez M.
» de la Mothe, entre M. de Montmorency
» & de Foix & de la Mothe & huit per-

» sonnages du Conseil de la Reine. Et de
» ce qui y fut débatu, proposé, déliberé
» en sera rendu compte de bouche au Roy.
» Le 27 environ quatre heures après-midy
» ils allerent prendre congé de la Reine,
» laquelle à l'entrée tira à part mondit Sei-
» gneur de Montmorency, & parla lon-
» guement à luy. Par après elle appella M.
» de Foix & de la Mothe, & dit à tous
» trois *qu'elle voyoit bien qu'ils estoient*
» *déplaisans de la laisser :* à quoy M. de Foix
» respondit que veritablement ils l'estoient
» de cela, & aussi pour ce qu'ils ne rap-
» portoient au Roy la response, qu'il s'estoit
» promise d'elle ; connoissant bien que les
» demandes de M. le Duc estoient si mo-
» derés, & ces responses aux objections que
» l'on y pouvoit faire, si claires, & desjà
» préjugées parce que l'on avoit arresté du
» mariage de *Monsieur*, qu'il n'y avoit pas
» grand lieu de prolonger le negoce, jaçoit
» qu'en ce délay il n'y voyoit nul empê-
» chement pour le regard d'elle : la con-
» noissant de si bon jugement, que tant
» plus elle considereroit cette affaire, tant
» plus volontiers elle l'embrasseroit. Mais
» pour le régard de beaucoup d'autres, à
» qui l'on donne temps d'exploiter leurs
» machines

» machines pour l'empefcher. Que lorfqu'elle
» en voudroit juger, il la fupplioit très-hum-
» blement de fe mettre devant les yeux trois
» chofes. La premiere, la grandeur de cette
» affaire, en mettant en la confideration d'ice-
» luy, d'un cofté, comme en une balance,
» les profits, utilitez, commoditez & feu-
» retez, & de l'autre cofté les apparens &
» non veritables empefchemens que l'on pou-
» voit alleguer: & qu'il s'affeuroit que comme
» *Critolaüs* difoit de la balance, en laquelle
» il mettoit d'un cofté le bien de l'ame, &
» de l'autre ceux du corps & exterieurs, que
» le cofté duquel il avoit mis la vertu, eftoit
» fi pefant, qu'il preffoit ladite balance juf-
» ques au centre de la terre, & l'autre de-
» meuroit fi leger, qu'il fe levoit jufques aux
» cieux: de mefme lefdites commoditez &
» feuretez fe trouveroient de très-grand poids,
» & l'autre cofté très-leger. La feconde chofe,
» dont il la fupplioit, eftoit qu'elle n'eut pas
» feulement égard au temps prefent, mais
» qu'elle fe mit auffi devant les yeux le paffé;
» afin que par fa prudence elle put juger de
» l'avenir, & fe préparer contre les dangers
» par les moyens que Dieu luy preftoit. La
» troifième, qu'il luy pluft de regarder à foy-
» mefme, à fes fujets, & aux Eftrangers fes

» voisins ; & qu'il s'asseuroit que de ces trois
» endroits, comme de trois miroirs, luy se-
» roit répresentée la grande nécessité, qu'elle
» avoit de se marier, & de s'appuyer d'un
» Prince si grand & voisin.

» Ladite Dame respondit, qu'elle le re-
» mercioit des sages rémonstrances, qu'il luy
» faisoit, & s'en sentoit grandement obligée,
» & l'asseuroit qu'elle les mettroit dans sa
» mémoire, comme choses qu'elle connoissoit
» digne d'estre bien notées. Après, elle pria
» mesdits Seigneur de Montmorency & de
» Foix de dire au Roy qu'elle se sentoit infi-
» niment tenue à luy, de luy avoir offert &
» présenté M. le Duc son frere, qui luy es-
» toit & si proche & si cher, & qu'elle re-
» connoissoit une sienne naturelle & naïve
» affection envers elle, à laquelle elle res-
» pondroit de son costé, non pas avec éga-
» lité, parce qu'elle reconnoissoit que l'obli-
» gation qu'elle luy avoit estoit si grande,
» qu'il n'estoit en son pouvoir d'y satisfaire ;
» mais luy rendoit amitié & affection telle
» que pourroit faire sa propre sœur. Que si
» l'issue de ce négoce n'estoit selon son de-
» sir, le supplioit qu'elle n'apportast aucune
» diminution à leurs amitiez ; d'autant que
» ce ne seroit par aucun mépris de luy, ny

» de M. le Duc, lequel elle eſtimoit digne, » non ſeulement d'elle, mais de plus grande » qu'elle : & avoit toûjours eu ſi grand » reſpect à la volonté du Roy, que ſeule- » ment alors qu'il luy plût faire mettre en » avant les propos de Monſieur, elle s'eſ- » toit résolue de ſe marier, pour le compte » qu'elle faiſoit de ſe joindre avec ſon ſang. » Mais que s'il plaiſoit à Dieu que l'iſſue en » fuſt ſelon la volonté du Roy, que cette » affaire parleroit aſſez de ſoy, & prioit » Dieu la vouloir inſpirer à ce qu'elle ſuivit » ce qui ſeroit propre à ſon honneur & » gloire & bien de la Chreſtienté & de ſes » ſujets, qu'elle avoit ſi bonne connoiſſance » & tant d'experience de la ſincerité du » Roy, & de la bonne volonté qu'il luy » plaiſoit luy porter, qu'elle s'aſſeuroit qu'il » rejetteroit tous ceux qui ouvertement & » ſous quelques vaines & feintes apparen- » ces, voudroient taſcher de l'aliener d'elle » ou diminuer ſa bonne affection, & les » eſtimer comme ſes ennemis capitaux. Au » demeurant les prioit rapporter à Sa Ma- » jeſté ce qu'elle avoit dit lors qu'elle avoit » fait le ſerment du traité, & l'aſſeurer que » le cœur ſuivoit la parole, & que l'un ou » l'autre ſeroit toûjours accompagné des ef-

» fets. Qu'elle avoit esté très-aise de les
» voir, & que le Roy eut fait choix d'eux
» pour les envoyer devers elle : sçachant très-
» bien qu'ils s'estoient toujours employez
» de bon cœur pour maintenir la bonne in-
» telligence qui estoit entre le Roy & elle,
» à quoy elle prioit très instamment de vou-
» loir continuer.

» Sur quoy Mgr de Montmorency respon-
» dit, qu'il n'y avoit nulle peine en cela,
» tant il connoissoit le Roy & la Reine en
» cette volonté: & la remercia des caresses
» & honneurs qu'elle luy avoit faites, lesf-
» quelles il attribuoit à l'affection particu-
» liere qu'elle portoit au Roy, & en ren-
» droit bon compte à Sa Majesté, & sur cela
» commença à prendre congé: & le tenant
» la Reine comme entre ses bras, luy dit
» *qu'elle avoit presque oublié la Reine mere*
» *du Roy; jaçoit qu'elle se reconnut, si c'estoit*
» *chose possible, plus obligée à elle qu'au Roy:*
» *d'autant qu'elle s'asseuroit que c'estoit elle,*
» *qui luy avoit imprimé cette bonne affection*
» *qu'il luy portoit, & l'avoit persuadé de luy*
» *faire les offres de Messeigneurs ses freres,*
» *outre ce qu'elle de son costé luy avoit presenté*
» *chose, qui luy devoit estre par nature plus*
» *chere, qui estoit Messeigneurs, pour estre*

» *ses enfans, & n'estre au Roy que freres : & » partant le supplioit l'en remercier très-cordialement, & l'asseurer qu'elle l'aimeroit & » honoreroit toute sa vie comme sa mere.* » Après, ladite Reine tira un peu à part » M. de Foix, & luy dit que *tout ainsi qu'il » l'avoit voulu aider de son conseil en l'affaire » qui se presentoit, elle le prioit bien fort de » l'aider de prieres & oraisons envers Dieu, » afin qu'il mist en son cœur ce qui luy seroit » plus propre & convenable* ». Et ainsi licencia mondit Seigneur de Foix.

(6) Les Ecrivains du temps (on l'a remarqué (a) ailleurs) varient entre eux, & quelquefois se contredisent par rapport à la conduite que Charles IX tint dans cette circonstance ; à entendre les uns, ce Prince agissoit de bonne foi, & vouloit réellement déclarer la guerre à l'Espagne. Le Rédacteur des Mémoires (b) de Tavanes s'accorde sur cet article avec le Duc de Bouillon. Il raconte que la défaite seule de Genlis fit renoncer à ce projet. Interroge-t-on M. de Thou? Il

(a) Tome XXVII de la Collection, pages 431 & suiv.

(b) Tome ibid. de la Collection, p. 237 & suiv.

nous apprend (a) que pendant l'Automne de 1571 le Comte Louis de Naſſau avoit eu des conférences ſecrettes avec Charles IX à Lézigni en Brie & que dans ces conférences on réſolut la guerre de Flandres, à condition cependant que l'Amiral viendroit à la Cour, pour y concerter un plan d'opérations. Coligni ne put réſiſter aux inſtances du Comte de Naſſau, & à celles des Maréchaux de Coſſé (b), & de Montmorency. Cette entrepriſe d'ailleurs (c) le flattoit trop,

(a) Liv. L.

(b) Celui cy remit à l'Amiral une ordonnance du Roi, portant qu'il pourroit avoir pour la ſureté de ſa perſonne, à la Cour même, cinquante Gentilshommes armés. Le Maréchal de Montmorenci acheva d'ôter à Coligni toute idée de défiance, en lui certifiant qu'il pouvoit venir ſans crainte auprès de Charles IX, & qu'on y déſiroit ardemment ſa préſence. La garantie d'un homme auſſi vertueux, & auſſi irréprochable que l'étoit François de Montmorenci, devoit en impoſer à l'Amiral. Auſſi s'y fia-t-il entierement.

(c) L'Amiral auroit été au comble de ſes vœux, ſi on lui eût donné une armée à commander contre les Eſpagnols. Il regardoit Philippe II comme l'ennemi perſonnel des Proteſtans. Auſſi à peine la paix de 1570 avoit-elle été ſignée qu'il avoit envoyé une eſcadre dans les Indes occidentales. La *Minquetière* la comman-

pour qu'il ne sacrifiât pas tout à l'espérance de la voir se réaliser. L'accueil qu'on lui fit, étoit de nature à luy inspirer la plus grande confiance. On ne s'étoit pas contenté de le combler de caresse : on lui avoit donné une gratification de cent mille livres, & la jouissance du revenu d'une année entire des bénéfices du Cardinal de Chatillon son frère, à ces graces pécunieres on en avoit ajouté d'honorifiques. Enfin sa recommandation étoit un titre suffisant pour n'éprouver aucun refus. Sur ces entrefaites le Comte Louis de Nassau, secondé par un corps de Protestans François que commandoient Genlis & la Noue, avoit commencé son invasion dans les Pays-Bas : profitant de quelques (a) intelligences, qu'il s'étoit ménagées à Mons, il s'em-

doit. Il eut d'abord quelques succès : mais l'amour du pillage causa sa perte, & il fut massacré avec ses troupes à Saint-Domingue, qu'alors on appelloit l'Isle *Hispaniola.*

(a) Voici en peu de mots les détails de cette surprise. Nous les tirons des commentaires mémorables sur les guerres de Flandres par Bernardin de Mendoza, L. V, fol. 227. Un certain *Antoine Pinter*, que les Traducteurs de M. de Thou (Liv. LIV) appellent *Antoine Olivier*, passa en France avec l'agrément du Duc d'Albe. Il avoit promis au Général Espagnol de lui servir d'espion. Au lieu d'acquitter sa promesse, il concerta avec le Comte

para de cette ville le 24 May 1572. La nouvelle du ſuccès échauffa le zèle de l'Amiral, il demanda hautement qu'on déclarât la guerre au Roi d'Eſpagne; & on attribue à Dupleſſis-Mornay la rédaction du mémoire expoſitif qu'alors Coligni mit ſous les yeux de Charles IX (a).

de Naſſau le moyen de l'introduire dans la ville de Mons. Pinter y réuſſit en faiſant ouvrir les portes à l'heure indiquée. Cependant le Comte de Naſſau crut l'affaire manquée, parce qu'il n'étoit pas en force. Il ſe retiroit même, lorſqu'il apperçut Genlis & la Noue qui venoient à ſon ſecours. Alors il envoya *Jean de Chaumont ſieur de Guitry* pour ſe ſaiſir de la porte s'il en étoit encore temps. Déjà les chaînes étoient miſes. On hauſſoit le pont levis: Guitry pique le cheval eſpagnol ſur lequel il étoit monté; il ſaute ſur le pont. Le poids du cheval le fait baiſſer. Les autres François le ſuivent avec leurs écharpes blanches. La couleur de ces écharpes nouvelles pour le peuple, plût; & la ville ſe ſoumit.

(a) Ce diſcours, dont on trouve la ſubſtance dans l'Hiſtoire de M. de Thou, Liv. LI, paſſe pour avoir été rédigé par du Pleſſis Mornay, & on l'a imprimé tome I de ſes Mémoires. Quoique l'Auteur fût encore fort jeune, cet Ouvrage annonce des connoiſſances & de la Logique. Du Pleſſis Mornay s'efforçoit d'y prouver que le moyen de décharger la France du grand nombre de ſoldats, dont elle fourmilloit, étoit d'entreprendre une guerre juſte, facile & utile, & que celle contre l'Eſpagne réuniſſoit ces divers avantages. La réponſe, que lui fit Morvillers, nous a été tranſmiſe par M. de Thou;

Afin de gagner du temps, on chargea Morvilliers d'y répondre; tandis que ses discutions occupoient l'Amiral & le parti qui lui étoit opposé, Genlis revenu à la Cour pressoit la marche des secours promis. Le Comte Louis de Nassau craignoit avec raison d'être chassé de sa nouvelle conquête; en effet le Duc d'Albe l'y pressoit vivement. Charles IX accueillit favorablement Genlis; un corps de troupes que Coligni avoit fait rassembler sur la frontière, eut ordre de marcher & de suivre Genlis. Le départ de ses troupes produisit tant de sensation, que l'Ambassadeur d'Espagne à la Cour de France se retira. On reprocha à Genlis d'avoir commis plus d'une faute; mais on convient que la principalle cause de ses malheurs fut l'ouvrage de la Cour de France (a) même, qui prévint le Duc d'Albe de la marche de Genlis, de ses forces,

& on peut la comparer avec les Mémoires que Tavannes rédigea dans les mêmes vues. (Lisez le tome XXVII de la Collection, p. 242 & suiv.)

(a) Mendoza, dans ses Commentaires mémorables, déclare qu'on envoya de la Cour un Gentilhomme au Duc d'Albe qui étoit à Bruxelles; & que sur sa route il instruisit Fréderic de Tolède des projets de Genlis, du nombre de ses troupes, & de la marche qu'il devoit suivre. Alors il n'étoit pas difficile de le battre. (Voyez les Commentaires mémorables, Liv. VI, fol. 145.)

& des moyens de le battre. Sa déroute fut complette, & il (a) mourut en prison : Charles IX (dit M. de Thou) feignit d'en être affligé. Il autorisa l'Amiral à former un nouveau corps de troupes. En multipliant les délais & les difficultés, les projets des ennemis de l'Amiral arrivoient à leur point de maturité : bientôt se succédèrent avec rapidité des événemens faits pour fixer l'attention du public. Les fêtes qu'occasionna le mariage du Roi de Navarre, furent suivies du lâche assassinat de l'Amiral ; & le massacre de la Saint-Barthelemi couronna l'œuvre. Tel est le récit de M. de Thou, qui, en suppléant à la narration trop succinte des Mémoires de Tavannes & de Bouillon, les éclaircit sur plusieurs points, & s'accorde avec eux relativement aux objets essentiels. Ce récit nous paroît bien plus autentique que celui de Davila (b), où Charles IX semble n'avoir eu aucune connoissance (c) de la

(a) Genlis ayant été pris, fut conduit à Anvers. Quelque tems après on le trouva mort dans son lit, sans avoir été malade. On crut (dit M. de Thou, Liv. LIV) qu'il avoit été étranglé.

(b) Histoire des Guerres civiles, tome I, Liv. V, p. 403. & suiv.

(c) Histoire des Guerres civiles, tome I, Liv. V, p. 403.

marche du Comte de Naſſau (a), de Genlis & de la Noue. Si l'on en croyoit cet Hiſtorien, l'Amiral auroit affiché à la Cour de Charles un deſpotiſme & une arrogance inſultante pour le Souverain ; Davila fait plus : il place dans la bouche de Coligni des rodomontades, qui, ſelon la remarque (b) du dernier de ſes traducteurs, ſont incompatibles avec ſon caractère connu ; & ce trait ſeul atteſte que Davila a eu pour but de décrier l'Amiral, & de le rendre odieux.

(7) Le maſſacre de la St-Barthelemi a-t-il été l'ouvrage du moment & des circonſtances, ou fut-il prémédité long-temps avant l'exécution ? En admettant la dernière de ces aſſertions, Charles IX participa-t-il au complot, & garda-t-il dans ſon cœur cet infernal ſecret ? Quoiqu'on ait déja diſcuté ces queſtions (c), on l'a fait trop ſommai-

(a) De Thou (Liv. V) dit poſitivement que la Noue, Genlis, & Teligny avoient accompagné le Comte Louis de Naſſau à Lezigny, lorſqu'il eut avec Charles IX les conférences ſecrettes, dont on a parlé.

(b) Hiſtoire des Guerres civiles, Liv. V, p. 406.

(c) Voyez l'Obſervation N° 42 ſur les Mémoires de Tavanes, tome XXVII de la Collection, p. 433 & ſuiv., & l'Obſervation N° 32 ſur le ſeptieme Livre des Mémoires de Caſtelnau, tome XLVI de la Collection, p. 176 & ſuiv.

rement, pour n'y pas revenir. D'ailleurs l'anecdote énoncée par le Duc de Bouillon, nous y ramène naturellement. Notre intention n'est point de prononcer définitivement sur des faits qui, vû la diversité des récits, doivent être rangés dans la classe des problêmes historiques. Nous voulons seulement rassembler sous les yeux du lecteur de nouveaux développemens, & le mettre à portée d'asseoir un jugement étayé au moins sur des probabilités.

Consulte-t-on les Mémoires de Tavannes (a), ceux de *Marguerite de Valois* (b), *& le discours* (c) *du Roy Henry III à un personnage d'honneur & de qualité, estant près de Sa Majesté à Cracovie, des causes & motifs de la S. Barthelemy*, on y voit que l'assassinat de l'Amiral fut projetté peu de tems avant son exécution, & que les *Matines Parisiennes* en devinrent une suite nécessaire. Selon les Rédacteurs de ces trois écrits, l'ascendant que Coligni acquerroit de jour en jour sur l'esprit du Roi, inquiétoit Catherine de Médicis & le Duc d'Anjou. Le Comte de Reiz & le Secré-

(a) Tome XXVII de la Collection, p. 258.

(b) On les publiera incessamment.

(c) Mémoires de l'Estat de Villeroy, Edit. de 1665, tome II, p. 52.

taire d'Etat (Fizes), abusant de la confiance du Monarque, exerçoient auprès de lui le vil mérite de délateurs & d'espions. Par eux Catherine savoit ses plus secrettes pensées. Ce Prince, d'un naturel irascible & violent, ne déguisoit pas toujours ce qui se passoit dans son ame. Des propos durs adressés à sa mère, & des gestes féroces qui sembloient dirigés contre la vie du Duc d'Anjou, apprirent à l'un & à l'autre qu'il falloit absolument rompre les liaisons du Monarque avec l'Amiral & les Protestans (a). Catherine comprit que son autorité étoit près de lui échapper : elle eut recours aux larmes, aux plaintes & aux reproches. En représentant à son fils combien il étoit douloureux pour elle de se trouver à la veille d'être livrée à ses plus cruels ennemis, Catherine sémoit artificieusement dans son esprit la terreur, les soupçons & la défiance. Elle étoit trop habile pour ne pas savoir que le vrai moyen de tromper les Rois est d'entourer le trône d'hommes vendus à la cabale par laquelle ils sont protégés. Aussi Charles IX fut-il circonvenu de

(a) *Les Renards* (verra-t-on dans les Mémoires de la Reine-Marguerite) *avoient sceu bien feindre, qu'ils avoient gagné le cœur de ce brave Prince, pour l'espérance de se rendre utile à l'accroissement de son Estat, en luy proposant de belles & glorieuses entreprises en Flandres.*

de manière à ne pouvoir repousser les impressions qu'il importoit de lui suggérer. Si on ne parvint pas sur-le-champ à lui faire abhorrer tout ce qui portoit le nom de Protestant, au moins lui inspira-t-on des sentiments défavorables à ceux qu'on vouloit perdre : les serpents de la calomnie ne sifflent point en vain. Le poison que leur langue distille, infecte tout ce qu'il touche. On profita de l'état de perpléxité où le Monarque étoit plongé pour frapper le coup décisif. On cherchoit un assassin : Maurevel se présenta. A la sollicitation de Catherine & de son fils chéri le Duc d'Anjou, le Duc de Guise arma la main du scélérat. Au lieu de tuer l'Amiral, Maurevel mal adroitement le blessa. Cet événement dérangeoit les calculs de Catherine & de ses complices; l'issue pouvoit leur devenir funeste. Dans le nombre des Protestans qui accompagnoient l'Amiral, il y en avoit dont le caractère bouillant & impérieux étoit étranger au manége des cours. Ils n'avoient pas contracté l'habitude de se contraindre : en s'abandonnant aux élans de leur douleur, ils juroient hautement de se venger. Le secret de Catherine pouvoit transpirer ; & ces menaces alors la regardoient. On n'allarmoit point impunément l'épouse de Henri II, & les Pro-

teſtans l'apprirent à leurs dépens. Recueillant avec ſoin leurs propos menaçants, elle s'en ſervit pour effrayer Charles IX (a). Elle lui fit entendre que, ſi on ne prévenoit pas ces hommes audacieux, il y avoit tout à craindre de leur reſſentiment. Expoſant en même tems l'animoſité des Catholiques qui bruloient de ſe baigner dans le ſang des Calviniſtes, elle déclara au Monarque qu'il falloit néceſſairement ſe placer à la tête des premiers, ou qu'il riſquoit de perdre & le trône & la vie. Charles IX effrayé crut voir le fer des rebelles levé ſur ſa tête. Impétueux comme il l'étoit, chacune de ſes ſenſations ſe manifeſtoit par une exploſion. « *Nous l'emportames* (raconte l'auteur du diſ-

(a) Dans les Additions à l'Hiſtoire de M. de Thou, (tome V de la Traduction Françoiſe, Edit de 1740, Liv. LVII, p. 49) on lit ce qui ſuit comme tiré du manuſcrit de MM. de Sainte-Mathe. « Cette horrible boucherie doit moins être regardée comme un deſſein prémédité de Charles, qui ne forma jamais ce projet bien ſérieuſement, que comme un effet des intrigues de ſes » Miniſtres, ſurtout de la Reine ſa mère, & de Henri » Roi de Pologne ſon frère, qui, non content de s'en » avouer l'Auteur, ſembloit encore s'en faire une gloire. » Ils ôtèrent à ce Prince violent & emporté le tems de » la réflexion, & le mirent par-là dans la néceſſité de » donner cette ſanglante tragédie. »

cours inprimé (a) sous le nom de Henri III)
» & reconnusmes à l'instant une soudaine
» mutation, & une merveilleuse & estrange
» métamorphose au Roy qui se rangea de
» nostre costé, car en se levant, prenant la
» parole, & nous imposant silence, nous dit
» de fureur & de colère en jurant, par la *mort-*
» *Dieu*, puisque nous trouvions bon qu'on
» tuast l'Admiral, qu'il le vouloit, mais
» aussi tous les *Huguenots*, de France, afin
» qu'il n'en demeurast pas un qui pust luy
» reprocher, après, & que nous y donnassions
» ordre promptement; & sortant furieuse-
» ment nous laissa dans son cabient, où nous
» advisames (b) le reste du jour & le soir, &
» une bonne partie de la nuit, ce qui sembla
» à propos pour l'exécution d'une telle en-
» treprise. Nous nous asseurasmes du Prevôst

(a) Mémoires d'estat de Villeroi, p. *66*.

(b) Ceux qui composoient ce Conciliabule, étoient selon l'Auteur du discours, le Sieur de Nevers, les Maréchaux de Tavannes & de Retz, & le Chancelier de Birague. Cet Ecrivain prétend que le Maréchal de Reiz s'éleva fortement contre l'opinion proposée de tuer l'Amiral (*ce qui*, dit-il, *trompa bien notre espérance*.) Dans les Mémoires de Tavannes, au contraire, l'odieux du massacre est attribué aux conseils du Sieur de Retz.

» des

» des Marchands, des capitaines du quartier,
» & autres personnes que nous pensions estre
» les plus factieux, faisant un département
» des quartiers de la ville, desseignant les uns
» pour exécuter particulierement sur aucuns,
» comme fut M. de Guise pour tuer l'Amiral.
» Or après avoir reposé seulement deux heures
» la nuit, ainsi que le jour commencoit à poindre,
» le Roy la Reyne ma mere & moi allasmes
» au portail du *Louvre* joignant le jeu
» de paulme, en une chambre qui regarde
» sur la place de la basse-court, pour voir le
» commencement de l'exécution; où nous ne
» fusmes pas longtemps, ainsi que nous considerions
» les évenemens & la conséquence
» d'une si grande entreprise; à laquelle
» pour dire vray, nous n'avions jusqu'alors
» guères bien pensé, nous entendismes à l'instant
» tirer un coup de pistolet, & ne sçaurois
» dire en quel endroit, ny s'il offença quelqu'un:
» bien sçay-je que le son nous blessa
» tous trois si avant dans l'esprit, qu'il offença
» nos sens & nostre jugement épris de terreur
» & d'apprehension des grands désordres qui
» s'alloient lors commettre; & pour y obvier
» envoyasmes soudainement & en toute diligence
» un gentilhomme vers M. de Guise
» pour luy dire & expressement commander

» de nostre part qu'il se retirast en son logis, » & qu'il se gardast bien de ne rien entrepren- » dre sur l'Amiral, ce seul commandement » faisant cesser tout le reste, parcequ'il avoit » esté arresté qu'en aucun lieu de la ville il » ne s'entreprendroit rien qu'au préalable » l'Amiral n'eust été tué. Mais tost après le » gentilhomme retournant nous dit que M. » de Guise luy avoit répondu que le comman- » dement estoit venu trop tard, que l'Amiral » estoit mort, & qu'on commençoit à exécu- » ter par toute la ville : ainsi retournasmes à » nostre premiere delibération, & peu après » laissames suivre le fil & le cours de l'entre- » prise & exécution. Voilà Monsieur, (a) la

(a) *Deux jours après l'arrivée* (du Duc d'Anjou) *à Cracovie* (lit-on dans ce discours) » Ce Prince estant » logé dans le Chasteau, se sentant agité la nuit de » plusieurs sollicitudes & rêveries, qui ne lui permet- » toient de reposer une seule minute de tems ; envi- » ron sur les trois heures après minuit, envoya querir » par un valet de chambre le personnage que je ne puis » nommer, qui, pour le rang qu'il tenoit près de sa » personne, estoit logé dans le Chasteau près la cham- » bre du Roi..., lequel commença, le voyant entrer » dans sa chambre, à lui dire, l'appellant par son nom, » Monsieur, je vous fais venir icy pour vous faire part » de mes inquiétudes & agitations de cette nuit qui » ont troublé mon repos, en pensant à l'exécution de

» vraye histoire de la St-Barthelemy, qui m'a » troublé cette nuit l'entendement.

Admet-on ces récits, & particulierement le dernier, comme des monuments autentiques ? on a droit d'en inférer que le seul crime de Charles IX, dans cette occasion fut d'avoir cédé aux conseils sanguinaires du *Sanhedrin*, auquel il présida. Les vrais coupables seroient ceux qui abusèrent de sa jeunesse, & de son inexpérience. Il résulteroit de l'exposé, qu'on vient de lire, que Charles IX n'auroit point participé à ces conférences, où, selon le duc de Bouillon, on délibera plusieurs fois sur la manière la plus sûre de se défaire de l'Amiral, & de ses adhérents. Malheureusement il s'en faut bien que tous les contemporains s'accordent par rapport à ces faits. Parcourt-on les écrits des Protestans (a) ? ils soutiennent unanimement que la destruction du protestantisme avoit été résolue dès l'entrevue de *Bayonne*, que le duc d'Albe

» la Saint-Barthelemi, dont possible n'avez vous pas » sçeu la vérité telle que presentément je vous la veux » dire.... ». (Relativement à ce discours attribué à Henri III, voyez la note de la p. 440 du tome XXVII de la Collection.)

(a) Lisez d'Aubigné, l'Histoire des cinq Rois, les Mémoires d'estat sous Charles IX, &c.

fournit le plan de cette tragédie, que le vœu d'en hâter le dénouement reposa constamment dans l'ame de Catherine, qu'à la paix de 1570 elle initia Charles IX à ces horribles mistères, que les carresses, dont ce prince accabla l'Amiral, n'étoient que simulées, & qu'enfin il ne l'appelloit *son pere*, que pour mieux endormir la victime, & l'égorger plus à son aise. En pesant de sang froid ces imputations, on a de la peine à se persuader qu'un Roi dans un âge aussi tendre ait soutenu pendant dix-huit mois ce caractère de fausseté, de dissimulation, & de perfidie. On est tenté de présumer, comme nous l'avons dit ailleurs, qu'en imputant à Charles IX ce systême réfléchi de *Machiavelisme*, on l'a jugé d'après les événements. Cette considération perd bien de sa force, si on suit atentivement la relation de M. de Thou (a). Ce sage historien (b) ne

(a) Liv. LI & LII.

(b) Mathieu, en inférant dans son Histoire de France (tome I, Liv. VI, p. 369, *le Discours de Henri III sur la Saint-Barthelemi*, dont on vient de donner la substance, ne s'est point servi de cette pièce pour disculper Charles IX. Il l'accuse, comme les Protestans l'ont fait, de perfidie & de dissimulation. Il ajoute que dans le Conseil où l'on délibéra sur le massacre des Protestans, cette proposition fut rejettée, *& que chacun se retira.* Mais (continue l'Historien)

dissimule pas que le Monarque françois, en se prêtant aux intentions hostiles de l'Admiral contre l'Espagne, déguisoit sa manière de penser. Il déclare formellement que Coligni fut là dupe de l'air ouvert de Charles IX, & des épanchemens d'amitié qu'il lui prodigua. Il rend compte des divers conciliabules qui se tinrent en sa présence, & des expédients qu'on y proposa, soit pour exterminer les seuls chefs du Protestantisme, soit pour immoler avec eux les Montmorenci & même les Guise. Il laisse entrevoir que la colère de

» La Reyne mere & ceux qui conspiroient avec elle, » dirent au Roi qu'il devoit bien remarquer l'heure de » la tenue de ce Conseil, parce que c'estoit la der- » niere de son regne, & que delà en avant il n'au- » roit plus de Roy que le nom, que tout ce qui avoit » été proposé seroit incontinent éventé, que dès de- » main chacun trousseroit son paquet, & qu'on ne les » reverroit plus qu'en corps d'armée pour l'assieger » jusques dans son Louvre.... Cela le pressa si vive- » ment, que ceux qui estoient desjà à la porte furent » rappellés, & le Roy leur dit.... *que c'estoit fait de* » *son Estat s'il ne faisoit ce qu'il avoit proposé, & que si* » *la nuit se passoit sans le faire, il seroit prévenu....* » Cette parole, accompagnée de juremens & de véhé- » mence, ne rencontra que de l'estonnement, d'autant » qu'il disoit *que ceux qui trouvoient mauvais son dessein,* » *n'estoient pas de ses serviteurs*.. ». (Mathieu, Hist. du règne de Charles IX, p. 340 & 344, tome I, Liv. VI.)

Charles, en apprenant la nouvelle de la blessure de l'Amiral, ne fut qu'affectée ; que la visite qu'il lui fit, & les précautions qu'il sembla prendre pour la conservation de l'illustre blessé, n'étoient qu'artifice & fourberie. Au surplus il impute à Catherine de Medicis, d'avoir joué le principal rôle dans cette affaire, & d'avoir arraché de la bouche du Roi l'ordre du massacre général. En voilà plus qu'il n'en faut sans doute pour flétrir la mémoire de ce Prince. Les autres écrivains Catholiques, & spécialement Davila (a), semblent avoir voulu dévouer ce malheureux Monarque à l'exécration de la postérité. Davila (b) l'associe à tous les crimes qui furent les avant-coureurs, ou les résultats de cette épouvantable catastrophe. Il n'y a pas jusqu'au prétendu empoisonnement de la Reine de Navarre dont il ne le rende participant. Si les monuments confirmoient la vérité de ces imputations, au lieu de plain-

(a) Davila a fait pour Charles IX ce que Capilupi, Maimbourg & une foule d'Ecrivains Catholiques, ont fait par rapport à Catherine de Médicis; ils ont cru donner une haute idée de sa politique, en lui attribuant un systême réfléchi de méchanceté, de fourberie, & de cruauté. (Lisez les Observations sur les Mémoires de Castelnau, tome XLVI de la Collection, p. 178.)

(b) Hist. des Guerres civiles, tome I, Liv. V, p. 494 & suiv.

dre Charles IX, comme on le fait communément, d'avoir été mal entouré, il faudroit déplorer le sort de la France, qui dans la liste de ses Souverains en compteroit un à peine sorti de l'adolescence, & réunissant dejà à la cruauté de *Caligula* la politique ténébreuse & profonde du *Tyran de Caprée*. Nous ne prétendons pas qu'on doive conclure delà que ce prince fut simplement un jouet dans la main des méchans, dont il étoit environné. Les difficultés s'accroissent, si on rapproche des écrits du tems, qui se contredisent, un certain nombre de particularités de la vie privée de Charles IX. Par exemple, sans chercher à approfondir quelle fut la faute de Lignerolles (a), il faut avouer que les moyens employés par Charles IX pour le punir, annoncent de la barbarie & de la lâcheté. *Voilà une belle occasion* (b) (*disoit-il*) *à Villequier sieur de la Guerche, pour vous venger d'un ennemi*

(a) Cet événement s'étoit passé en 1571 ; on l'a détaillé dans les Observations sur les Mémoires de Tavannes, tome XXVII de la Collection, p. 409. Nous ajouterons, à ce que l'on a dit, que selon M. de Thou (Liv. L.) la mort de Lignerolles fut, à ce que l'on prétend, la suite du commerce galant qu'il entretenoit avec une Dame du premier rang.

(b) De Thou, Liv. L.

qui m'a fait à moi même un outrage sensible dans une affaire que je veux étouffer. Je vous donnerai des seconds, gens d'expédition, pourvû que vous ayez le courage de commencer.... Un sentiment d'honneur retenoit la Guerche, le Roi indigné le traita de poltron ; & la Guerche consentit à devenir un assassin. A d'autres traits de ce (a) genre qu'on pourroit citer, si l'on joint ces (b) gouts sanguinaires qu'il manifesta dès son enfance, la dissolution de ses mœurs, & la grossiereté des expressions dont il se servoit habituellement, on conviendra que si ce prince ne fut pas complice des crimes reprochés à sa mère, au moins l'immoralité (c) de sa conduite particulière ne

(a) Tel est l'ordre qu'il donna au Duc d'Angoulême de tuer le Duc de Guise, parce qu'il plaisoit trop à Marguerite de Valois (depuis Reine de Navarre.) *De ces deux espées que tu vois* (dit Charles IX au Duc d'Angoulême) *il y en a une pour te tuer, si demain que j'irai à la chasse tu ne tues le Duc de Guise de l'autre.* Le Prince Lorrain n'esquiva le coup qu'en épousant sur le champ la veuve du Prince de Porcien.

(b) Voyez l'Observation, n°. 14, sur le dernier Livre des Mémoires de Montluc, tome XXVI de la Collection, p. 149 & suiv.

(c) Nous ne finirions point, si nous voulions rapporter tous les reproches en ce genre que l'Histoire lui fait. Par exemple, quel jugement doit-on porter sur

dépose pas en sa faveur. Résumons-nous donc à un point qui nous paroît incontestable ; c'est que s'il n'a pas été aussi coupable que bien des gens l'ont dit, ce ne fut pas sa vertu qui le sauva. Catherine de Medicis avoit eu soin de l'enlacer dans les piéges de la corruption. Et comment s'en feroit-il préservé au milieu d'une Cour (a), où l'on se parjuroit sans en rougir, où l'on ne croyoit plus à la probité, & où regnoient à la fois l'esprit de parti, les haînes religieuses, & les rivalités en tout genre ?

ce Prince, si, comme on le verra dans les Mémoires de l'Etoile, » après la Saint-Barthelemi, il disoit en » riant & en jurant Dieu, à sa maniere accoutumée, » & avec des paroles que la pudeur oblige de taire, » *que sa grosse Margot en se mariant avoit pris tous ses* » *rebelles Huguenots à la pipée ?* ...

(a) L'oubli de tous les principes étoit poussé au point dans cette Cour, qu'on s'y faisoit un jeu de voler impunément. On lit dans les Mémoires de l'Etoile que Charles IX, avec ses frères, mit au pillage la vaisselle d'argent du Prevost de Paris, qui leur avoit donné la *colation*. Le Premier Président du Parlement vouloit informer. *Non, non* (s'écria Charles IX) *ne vous mettez en peine : dites seulement à Nantouillet* (c'étoit le nom du volé) *qu'il aura trop forte partie, s'il en veut demander la raison* (Mémoires de l'Etoile, tome I, de l'édit. de 1744, p. 61 & 62.)

(8) Les liaisons de l'Amiral avec le Duc d'Alençon n'avoient pas moins déplu à Charles IX qu'à Catherine de Médicis, & au Duc d'Anjou. Après le massacre de la Saint-Barthelemi, Morvillier (a) fut chargé d'examiner les papiers de Coligni. Le but de cet inventaire étoit de découvrir des faits propres à noircir la mémoire du mort. Par-là on espéroit diminuer l'horreur que causoit cette sanglante exécution ; dans le Journal rédigé par l'Amiral, on remarqua l'avis qu'il donnoit au Roi de ne pas accorder trop d'autorité aux princes ses frères, en leur assignant des appanages. Catherine triomphant de la découverte, fit lire cet article au Duc d'Alençon qu'elle savoit être douloureusement affecté de la mort de Coligni. *Voilà votre bon ami!* (lui dit-elle) *voyez le conseil qu'il donne au Roi.... Je ne sçay pas* (répondit le Prince aprés l'avoir lû,) *s'il m'aimoit beaucoup ; mais je sçay qu'un pareil conseil n'a pu provenir que d'un homme fidèle à son souverain, & zelé pour ses intérêts....* A la même époque Catherine eut encore la mortification d'entendre l'Ambassadeur d'Angleterre (*Walsingham*) lui tenir un langage semblable. Il s'agissoit d'un avis secret que

(a) De Thou, Liv. LII.

Coligni avoit réservé pour le Roi. Il lui représentoit qu'en refusant les habitans des Pays-Bas, qui offroient de passer sous la domination Françoise, il devoit craindre que les Anglois n'acceptassent ces offres, & que, s'ils s'établissoient une fois dans le Continent, ils pourroient faire revivre leurs anciennes prétentions sur plusieurs provinces de la France. *J'ignore* (repartit Walsingham à Catherine de Médicis,) *si l'Amiral étoit attaché, ou non à ma Souveraine, mais je suis convaincu que c'étoit-là le conseil d'un bon François, d'un excellent serviteur de son Roi. & que sa mort est une perte irréparable pour la France.*

(9) Relativement à ces pêcheurs, la Popelinière (a) nous a conservé une anecdote bonne à recueillir, « d'autant (raconte-t-il) » que les Catholiques se ruoient ordinaire- » ment sur les femmes qui alloient pêcher » des *Sourdons* (b) & autres coquillages,

(a) Hist. de France, Liv. XXXV, p. 102 verso, tome IV de l'édit. in-8°.

(b) *Les Assiégés* (lit-on dans l'Histoire de M. de Thou, Liv. LVI.) remarquèrent comme un miracle que pendant toute la durée du Siège la marée avoit toujours apporté une grande quantité d'une espèce

» aucunes desquelles ils prindrent comme
» les plus belles ; nombre d'Arquebusiers
» s'habillerent en femmes avec espées & *pis-*
» *toles* sous leurs cottes, leurs compagnons
» prets à les secourir s'ils en avoient besoin.
» Ainsi peschants & conduits par les femmes,
» virent aussi-tôt les Catholiques se débander
» de leurs corps de garde pour s'en saisir :
» mais ces *hommasses* les chargerent de telle
» sorte, que plusieurs tués morts, le reste
» n'eust qu'à fuir en diligence, aussi-tôt
» réfroidis en amour qu'ils s'y estoient montrés
» eschauffés dès la découverte de ces fem-
» mes...». Au surplus cette incontinence des officiers subalternes & des soldats ne doit point surprendre, s'il est vrai, comme l'assure l'Historien (a) Mathieu, que les Chefs en

d'huîtres, qu'ils appellent *sourdons*, & qui avoit suffi pour la nourriture du petit Peuple ; au lieu qu'après la levée du Siège il n'en parut plus. Ils prétendent que depuis ce tems-là on n'en a jamais vu aussi abondamment. Nous ajouterons qu'on dût d'autant plus crier au miracle, que les Ministres avoient exalté toutes les têtes. On a vu dans la notice, qui précède les Mémoires de la Noue, qu'ils comparoient la Rochelle à *Bethulie*, & qu'ils promettoient une nouvelle Judith. Les *sourdons* sans doute en tinrent lieu.

(a) Hist. du règne de Charles IX, Liv. VI, p. 351.

paſſant par Orléans pour ſe rendre à la Rochelle, *firent de ſi grandes deſbauches qu'ils s'en reſſentirent tout le long du Siége.* Le Tableau, fait par le même Ecrivain, du genre de vie que menoient les femmes & les Miniſtres Proteſtans enfermés dans cette ville, préſente un diſparate complet. » La Police (dit-il (a)) étoit grande & » exacte en la ville : les actions ſont conformes » à la manière d'être ; celle des Miniſtres » eſtoient animés de tant de zèle, qu'il n'y » avoit labeur pour le public, où ils ne con- » tribuaſſent de leur ſollicitude particulière, » il ne ceſſoient de prier & d'exhorter, ils ſe » trouvoient aux délibérations ; ils alloient » aux exécutions : il ne ſe faiſoit ronde, » ni patrouille de nuit qu'un Miniſtre n'accom- » pagnaſt le Capitaine. Bien que les femmes » ſoyent excuſées des actions militaires, & » que leur ſexe n'a rien qui puiſſe ſervir » (car on ne ſe ſert plus de leur cheveux » comme autrefois les Romains & les Car- » thaginois firent tondre leurs femmes pour » faire des cordes au bandages de leurs » machines,) ſi eſt-ce que les femmes (b)

(a) Hiſt. du règne de Charles IX, Liv. VI, p. 850.

(b) Le courage & l'intrépidité de ces femmes ré-

» de la Rochelle se trouverent plusieurs fois » bien avant dans la mêlée de leurs troupes » pour soulager les blessés, porter du vin » & des confitures aux soldats : on en vit » une (a) qui dépouilla un soldat, porta » son espée & arquebuse en trophée par la » ville ».

(10) Plusieurs causes réunies contribuèrent au mauvais succès du siége. La mésintelligence des Chefs, les maladies épidémiques qui enlevoient une foule d'Officiers & de

pondoient au caractère des Rochellois, tel qu'il étoit alors. Livrés au commerce & à la navigation, ils avoient ces mœurs âpres & sévères qui conviennent à l'homme né pour la liberté. Les premiers troubles leur avoient appris à connoître leurs forces. Fier de sentir ce qu'il valoit, le Rochellois, effarouché du massacre de la Saint-Barthelemi, éprouvoit (dit M. de Thou, Liv. LV.) un mélange de frayeur & de rage, dont les résultats influoient sur tout ce qui l'entouroit.

(a) Veut on se former une idée nette du dégré d'exaltation auquel les têtes des Rochellois étoient montées ; il faut lire la relation de ce Siège dans le Livre LVI de l'Histoire de M. de Thou ; les femmes y montrèrent la valeur la plus déterminée. Ce sexe, oubliant sa douceur naturelle, devint féroce & cruel. *On en vit* (dit M. de Thou) *qui s'avancèrent jusques dans le fossé pour égorger & dépouiller les ennemis ;* & elles paroissoient le casque en tête au milieu des combattans.

ſoldats, le peu de ſoin qu'on avoit des bleſſés & des malades, l'indiſcipline & l'inſubordination dont le Camp offroit l'image, les cabales, les brigues que produiſoient l'eſprit de rivalité, & les intérêts oppoſés des Princes, firent bientôt éclore un mécontentement général. Les nouvelles recrues qu'on amenoit journellement, ne ſuffiſoient pas pour remplacer les ſoldats qui déſertoient. La Nobleſſe menaçoit hautement de ſe retirer : pour prévenir l'effet de ces menaces, on bruſquoit l'attaque des poſtes, & on montoit à l'aſſaut avant que les brèches fuſſent ſuffiſamment praticables; en conſéquence ſans que le Siége avançât, on perdoit beaucoup de monde. A force d'être repouſſés, les ſoldats s'imaginèrent que la Rochelle étoit imprenable ; refroidis par cette prévention, ils n'attaquoient plus qu'avec tiédeur & répugnance. Les aſſiégés, au contraire, animés par les exhortations de leurs Miniſtres, & partageant l'enthouſiaſme de leurs femmes, ſembloient acquérir de jour en jour de nouvelles forces. Le déſeſpoir, & la crainte d'être pris leur tenoient lieu de courage. Bravant même l'état de détreſſe, auquel ils étoient réduits : « Le premier jour de May

» (raconte un (a) de nos Hiſtoriens) ils » planterent avec *tambours*, *trompettes*, & » *cantiques*, un arbre haut & verdoyant, » non pour renouveller les *fleurales* abolies » par l'Empereur *Anaſtaſe*, ni ramener la » mémoire de cette fameuſe courtiſanne » *Flora*, qui, enrichie de l'excès de ſes » voluptés, laiſſa une rente aux Romains » pour les célébrer, mais pour faire voir » que leurs courages n'eſtoient ni morts, » ni flétris....» Depuis cette époque juſqu'à la fin du Siége, l'ardeur des aſſiegeants ſe rallentit progreſſivement. Le mal s'accrût encore, lorſqu'on fut inſtruit de l'élévation du Duc d'Anjou au Trône de Pologne. *La plûpart des Grands* (nous apprend M. de Thou (b)) *n'étoient plus occupés que du nouveau Royaume & de leur départ : les ſoldats n'écoutoient plus les ordres de leurs Officiers.* Ces faits, atteſtés par les contemporains, ne ſont pas faciles à concilier avec le récit du rédacteur des Mémoires de Tavannes, qui prétend (c) *que les Rochellois ne pouvoient*

(a) Mathieu, Hiſt. du règne de Charles IX, Liv. VI, p. 351.

(b) Liv. LVI.

(c) Tome XXVIII de la Collection, p. 57.

éviter

éviter leur perte..... Catherine de Médicis conçut si bien l'impossibilité de réduire la Rochelle, que par son ordre les négociations recommencèrent ; en feignant de se rendre aux sollicitations des Protestans Polonois, qui réclamoient vivement en faveur de ceux de France, Catherine & son fils cédèrent à la nécessité. Ainsi de cette entreprise infructueuse, le Ministère François ne recueillit que de la honte & de l'humiliation. Si la Nation en eut été quitte pour l'affront essuyé par ceux qui la gouvernoient, elle s'en feroit aisément consolée. Mais elle avoit à pleurer sur le sang précieux qu'on venoit de prodiguer inconsidérément, & sur des dépenses énormes qui réduisoient ses Finances au dernier degré d'épuisement.

(11) Le récit de M. de Thou n'est pas tout-à-fait conforme à celui du Duc de Bouillon. De Thou (a) assure que d'abord on délibéra pour savoir si, en s'emparant des vaisseaux du Roi on se jetteroit dans la Rochelle, ou si lon feroit voile vers l'Angleterre. On renonça à l'une & à l'autre entreprise. L'arrivée du Comte de Montgommeri (continue-t-il) réchauffa les têtes. Cette

(a) Liv. LVI.

jeunesse ardente vouloit aussi tôt s'aller joindre à sa flotte. La Noue s'y opposa, à cause du Comte de Montgommeri qu'il n'aimoit pas. Dailleurs il représenta fortement qu'on n'avoit aucune certitude pour compter sur un accueil favorable de la Reine d'Angleterre, & encore moins sur les secours effectifs de cette Princesse. Les objections de la Noue étoient d'autant mieux fondées qu'Elisabeth, dirigée à cette époque par des circonstances (a) particulières, vivoit en bonne intelligence avec la Cour de France; & que, désavouant hautement le Comte de Montgommeri & ceux qui l'accompagnoient, elle avoit déclaré qu'on pouvoit les traiter comme des *bannis* & des *pirates*. D'après cet exposé, il est clair qu'il fut heureux pour tous ces jeunes Seigneurs d'être contredits par la Noue, qui les empêcha de se compromettre en pure perte. Mais, il faut l'avouer, les liaisons d'un homme aussi grave que la Noue

(a) Les affaires d'Ecosse absorboient toute son attention. Voulant dominer dans ce Royaume, & perdre Marie Stuart, il lui importoit par une feinte observation des traités avec la Cour de France, de la réduire à une sorte d'inaction. D'ailleurs Elisabeth, inquiéte des mouvemens des Catholiques en Angleterre, craignoit qu'on appuyât leurs insurrections.

avec cette jeunesse folle & inconsidérée, ont droit de surprendre. Car il ne faut pas croire que tant de menées n'eussent point transpiré; le vrai mot de l'énigme n'étoit pas connu; le Duc d'Anjou, accoûtumé par sa mére à s'entourer de l'espionnage, avoit découvert qu'il se tramoit beaucoup de choses, & que le Duc d'Alençon se proposoit de passer en Angleterre. Le Duc d'Anjou ne manqua pas d'en prèvenir le Roi. On crut à la Cour que le but du Duc d'Alençon, en se rendant à Londres, étoit de terminer avec Elisabeth le mariage (a) projetté avant la Saint-Barthelemi. « Pour » l'empescher (raconte l'historien (b) Ma- » thieu) on depescha *Pinard* avec lettres de » créance, & une instruction du commande- » ment que le Roy luy faisoit de ne sortir » du Royaume. *Pinard* estant arrivé au camp, » communiqua au Duc d'Anjou la cause de » son voyage, & pria d'avoir agréable que » la charge qu'il avoit, fut executée en sa » présence & en sa maison. Le Duc d'Anjou » luy dit, *qu'encor qu'il ne manquast jamais* » *de fidelité & de respect aux commandemens* » *du Roy, il seroit bien aise de ne donner à son*

(a) Voyez l'Observation ci-dessus, n° 5.

(b) Hist. du règne de Charles IX, Liv. VI, p. 352.

» *frere ce tesmoignage* (a) *de mauvaise vo-*
» *lonté, & le sujet de croire que cela eust esté*
» *par son advis*... Pinard alla trouver le Duc
» d'Alençon ; luy dit *que le Roy & la Royne*
» *sa mere estant advertis qu'il vouloit passer*
» *en Angleterre, & que son esquipage estoit*
» *dressé, luy commandoit de n'abandonner le*
» *camp à peine de s'en repentir*... Le Duc
» luy dit *qu'il ne croyoit pas cela, & que le*
» *Roy son frere luy eust envoyé un homme* (b)
» *d'autre qualité pour luy faire un comman-*
» *dement de telle conséquence*... Pinard res-
» pond, *qu'en cela le Roy avoit jugé qu'il*
» *avoit besoin de la fidelité & du secret, &*
» *non de la qualité, ny de l'autorité de ses*
» *serviteurs, nayant voulu fier chose de telle*
» *importance qu'à une personne qui avoit eu*
» *l'honneur de participer aux plus secretes*...

(a) Voilà bien la politique astutieuse de Catherine de Médicis. On voit que le fils avoit profité des leçons de la mère.

(b) Claude Pinard étoit Sécretaire d'Etat. Nous le retroverons plus d'une fois dans les tems de la Ligue. La conduite équivoque qu'il tint dans plusieurs circonstances, & surtout à Château-Thierry, en 1591, le fit condamner comme traître par le Parlement, séant à Châlons. Henri IV modifia l'arrêt, & commua la peine de mort en une amende de trente mille écus d'or (de Thou, Liv. CL.)

» *Montrez-moy* (dit le Duc) *vostre instruc-*
» *tion... Je n'y suis pas tenu, & y a du*
» *péril à m'en désaisir; mais pour vous as-*
» *seurer que mes paroles sont bien fondées, la*
» *voilà en bonne forme.....* Comme il l'eust
» vu, il luy dit : *Je ne voy rien qui ne me*
» *confirme l'opinion que tout cecy est un arti-*
» *fice de mes ennemis : Qui me dira que cecy*
» *a esté signé par le Roy & par la Royne ma*
» *mere? Ne sçay-je pas bien que vous autres*
» *sçavez contrefaire* (a) *leur signature? Pour*
» *le regard de celle de Villeroy, qui doute que*
» *vous ne faciez les uns pour les autres?...*
» Quoique sçeust dire *Pinard*, il le renvoya
» comme venu sans pouvoir, & au-dessous
» de la qualité (b) nécessaire à telles com-
» missions ».

(12) La relation du Duc de Bouillon est trop succinte, pour n'y pas suppléer par quelques éclaircissemens. On mit à la rédac-

(a) Si le reproche étoit mérité, on avouera sans peine qu'on ne pouvoit pas porter plus loin l'abus du despotisme ministériel.

(b) Ce motif, allégué par le Duc d'Alençon, nous semble fort extraordinaire. Pourquoi un Sécretaire d'Etat ne pourrroit-il pas être porteur des ordres du Roi vis-à-vis d'un Prince de son sang?

tion de ce traité le plus grand appareil, si on considère le nombre (a) & la qualité des Commissaires, qui y comparurent au nom du Roi. Ces Commissaires étoient Jean Descars, sieur de la Vauguyon, René de Villequier, François de la Baume Comte de Suze, Jean de Chourses, sieur de Malicorne, le Maréchal de Montluc, Armand de Gontaut de Biron, le Comte de Retz, la Noue, & Bernard Fizes, Secrétaires d'Etat. En lisant cette nomenclature, on croiroit qu'il s'agissoit de stipuler les interêts de deux grandes puissances. Mais cette idée ne se soutient pas, lorsqu'on voit que les Plénipotentiares du parti opposé se réduisoient au Maire de la Rochelle, à *Gargouillaud*, commandant de l'infanterie Rochelloise, & aux Députés des villes de Nîmes & de Montauban. Quoiqu'il en soit, on convint que ces deux villes, ainsi que la Rochelle auroient le libre exercice de la Religion protestante; mais que pour sauver l'honneur du Roi & du Duc d'Anjou, les habitans de la Rochelle supplieroient ce Prince de leur pardonner le passé. Le traité ayant été ratifié de part & d'autre, Biron précédé de quatre trompettes & d'un héraut d'armes, entra à la Rochelle



(a) De Thou, Liv. LVI.

par la porte de *Coignes* : il fit publier la paix dans toutes les places publique. On lui servit un repas splendide à l'hôtel-de-Ville ; & le soir mesme il retourna au camp de l'armée royale.

Le résultat du traité fut un édit de pacification, daté du château de Boulogne, au mois de Juillet 1573. En voici le résumé d'après la Popeliniere (a) qui nous l'a transmis (b) en entier. Il ordonne une amnistie complete par rapport à tous les troubles survenus depuis le 24 Août 1572. Il maintient le Catholicisme dans les lieux où il a été rétabli depuis cette époque. Il confirme dans la liberté du culte protestant les habitans de *la Rochelle*, *de Nîmes & de Montauban*. Il les déclare tous bons & loyaux sujets du Roi, & permet à chaque Protestant de retourner chez lui & d'y vivre paisiblement sans qu'on puisse gêner sa conscience. Il autorise les Gentilshommes Protestans, Seigneurs Haut Justiciers à avoir des prêches chez eux, & à y faire profession publique de leur Religion. Il réintègre

(a) Liv. XXXV, fol. 113, tome IV, de l'édit. *in*-8°.

(b) On le trouve aussi dans les Mémoires d'Estat sous Charles IX, tome II, p. 459 & suiv.

dans leurs places & dignités ceux qui en avoient été depouillés. Enfin pour garantir au ſouverain l'obéiſſance & fidélité des trois villes qu'on vient de dénommer, l'édit porte que quatre des principaux bourgeois de chacune de ces villes réſideront à la Cour, que tous les trois mois ils ſeront relevés par de nouveaux otâges, & qu'on accomplira cette clauſe pendant deux ans. A la lecture de cet Edit, ſi l'on ſuppoſoit qu'il dût ramener le calme, on ſe tromperoit. A peine étoit-il ſigné, que les préſages d'une nouvelle tempête ſe manifeſtèrent (a). Les Ambaſſadeurs Polonois en furent la cauſe indirecte. Afin de faciliter l'élévation du Duc d'Anjou au trône de Pologne, Montluc, Evêque de Valence (b), avoit promis au nom du Roi de France un déſaveu formel de la Saint-Barthelemi, & une liberté de culte indéfinie pour tous les Proteſtans François. Il s'en falloit bien que les inſtructions de Montluc lui permiſſent de contracter de tels engagemens. Les Ambaſſadeurs Polonois, en venant ſaluer leur nouveau Souverain, inſiſtèrent ſur l'accompliſſement entier de ces

(a) De Thou, Liv. LVII.

(b) Liſez les notes de la p. 257 du tome XXVII de la Collection.

promeſſes. Les Miniſtres de Charles IX & le Nonce du Pape (a) vinrent à bout de gagner les Chefs de l'ambaſſade Polonoiſe. La foibleſſe de ceux-ci donna le moyen d'éluder une déciſion qui, ſi elle répugnoit à Charles IX, étoit encore moins dans les principes de Catherine de Médicis, & de ſon ſecond fils le Roi de Pologne. Ces diſcuſſions, en devenant publiques, avoient reveillé les Proteſtans François. L'eſpérance d'obtenir plus qu'on ne leur avoit concédé les enhardit. Ceux du Languedoc, aſſemblés avec la permiſſion du Roi à Montauban, prétendirent entre autres choſes (b), que le dernier Edit (c) n'aſſuroit ni leurs vies, ni leurs biens, que rien n'empêchoit les bourreaux de la Saint-Barthelemi de renouveller les horreurs de ce maſſacre quand il leur plairoit; que pour y obvier, il falloit que leurs villes de ſûreté fuſſent gardées par des troupes Proteſtantes payées aux dépens du Roi, qu'on leur accordât en ſus deux villes ſemblables

(a) De Thou, Liv. LVII.

(b) La Popeliniere, Liv. XXXVI, fol. 119 & ſuiv.

(c) Cette requête des Proteſtans du Languedoc eſt également conſignée dans les Mémoires d'eſtat ſous Charles IX, p. 554 & ſuiv. tome II.

dans chaque province, que leur Religion fût admise par-tout, qu'on créât pour eux un Parlement où leurs causes seroient commises, qu'on soldât leurs Ministres avec le produit des dixmes perçues sur les biens des Protestans, qu'on permît aux Prêtres & aux Moines de se marier, & qu'on punît les auteurs de la Saint-Barthelemi. Yolet (a), Philippi (b) & Chavagnac, porteurs de ces griefs, se réunirent en route aux Députés du Tiers-Etat du Dauphiné & de la Provence, qui demandoient à être déchargés des subsides dont ces provinces étoient grévées. Ces derniers réclamoient des privilèges & des franchises que Philippe de Valois & Louis XI avoient juré de maintenir. Leur harangue, qui nous a été conservée par la Popeliniere (c), est remarquable sous deux points

(a) Nous présumons que Yolet étoit le frere puîné de François de Malras, Baron d'Yolet, & Gentilhomme ordinaire du Duc d'Alençon. Yolet fût Maître d'hôtel ordinaire de Catherine de Navarre sœur de Henri IV. (Voyez le Recueil de M. le Marquis d'Aubais, tome I, p. 344.)

(b) Ce Philippi n'est-il point l'auteur des Mémoires publiés dans le tome XLVI de la Collection ?

(c) Liv. XXXVI, fol. 125 & suiv. tome IV de l'édit. in-8°. (Voyez aussi les Mémoires d'estat sous Charles IX, tome II, p. 569 & suiv.)

de vue. Elle offre un mélange de pusillanimité & de hardiesse. D'une part elle indique l'avilissement dans lequel on s'efforçoit de tenir le Tiers-Etat. De l'autre elle prouve que le peuple, las de gémir sous le faix de l'oppression, secoue à la fin ses chaînes, & qu'aigri alors par le désespoir, il menace de les rompre. Les Députés (a) Provençaux & Dau-

(a) Ces Députés (lit-on dans les Mémoires de l'estat de France sous Charles IX, tome III, fol. 28 verso.) » S'acquittant de la charge qu'ils avoient de leur pays, » remonstrerent au Roi les exactions, mangeries, & » pilleries que ses sujets souffroient depuis douze ans... » combien qu'il se fust levé depuis six ans, plus de de- » niers en une annee que l'on avoit pas fait en deux » des précédentes. Chacun estimoit que cela procédoit » des dépenses excessives, & dons immenses qui se » fesoient continuellement à l'appétit & selon l'affec- » tion de la Reyne mere, & de ceux qui manioient les » affaires d'estat. Pour cette cause ces députés sup- » plioient le Roy qu'en considération de la grande » foule de ses sujets durant tant d'années, & qu'elle » ne procédoit que la mauvaise administration de » ses principaux Conseillers, il luy plust leur donner » quelque relache pour respirer, & cependant con- » voquer les Etats-généraux de ce Royaume pour pour- » voir à tous ces désordres à l'avenir »..... Si l'on en croit le même Ecrivain, « On tascha d'amolir par pro- » messes & belles paroles ces députés; delà on vint » aux menaces, tellement qu'aucuns d'eux se tirent

phinois, après s'être excusés bien humblement de ce qu'ils alloient dire, exposèrent le tableau de leurs immunités, & les infractions qui y avoient été faites successivement depuis le régne de François I. « Voilà, Sire (ajoutèrent-ils ensuite) un povre peuple desnué » de sa graisse, de sa chair & de son sang. » Representez-vous, Sire, une vraie anatomie du corps humain, auquel n'e reste que » la peau, & les os encore foulés : car vostre peuple luy ressemble par une grande » sympathie. Il ne demande qu'à se refaire : » mais il ne peut avancer tant d'emprunts » spécialement avec la guerre. Un vray Roy » est comparé à un bon Pasteur, duquel *le* » *propre est de tondre, & non pas d'escorcher.* » Vous supplient donc très-humblement les » gens du Tiers-Etat de ces provinces desolées, qu'il plaise à Votre Majesté pourvoir à la » pacification génerale des troubles ; & ayant » esgard aux miseres, povretés, ruines, calamités, désolations, meurtres, assassinats, » saccagemens des villes, concussions, exactions, oppressions, pilleries, rançonne-

» cachés quelques jours, & finalement s'en retournèrent sans rien faire, sinon qu'on les enrretint en » cette espérance que le Roy leur donneroit bientôt » contentement. »

» mens, meſchancetés, violemens de femmes, défloraţions de vierges, & autres maux qui en ſont provenus, réduire leſdites provinces en bonne tranquillité, union & concorde par telles loix que Voſtre Majeſté trouvera raiſonnables; n'eſtant plus poſſible de vivre en tel déſordre que le mal du tems apporte ès dites provinces, leſquelles ſont tant épuiſées de deniers & moyens, qu'à peine les gens du Tiers-Etat pourront avoir la ſeule commodité de vivre, d'autant que les gens de guerre ont tout pillé & ravagé, n'eſtant reſté grand beſtial, ni argent dont le peuple ait moyen de s'accommoder. A ces cauſes qui portent néceſſité, ils ſupplient Votre Majeſte, Sire, de deſcharger pour le tems de dix ans le Tiers-Eſtat deſdites provinces de toutes tailles, crues, aides, ſubſides, & de toutes autres impoſitions ordinaires & extraordinaires; & le tems eſchu, réduire le tout aux termes & eſtat qui eſtoient du tems du Roy (a) Louis XI, ou au moins ſous le

(a) Si on a rapproché ces doléances de celles des eſtats de Tours ſous Charles VIII, il en réſulte que le peuple étoit cruellement oppreſſé, puiſqu'il déſiroit être remis au même état où étoient ſes ancêtres du tems de Louis XI: » Sire, (diſoient les Etats-généraux à Charles

» regne de François I. Toutesfois en cas de
» necessité, & icelle durant, lesdits gens du
» Tiers Estat s'offrent volontairement à Vostre Majesté sans aucune restriction de tous leurs biens & leurs vies; ce que nous vous supplions, Sire, de bien penser, & ordonner à gens de bien, affectionnez au public & fideles de s'enquérir à quels usages jusques ici tant de deniers levés sur vostre povre peuple ont esté employés . . . ».

Ces représentations, sur lesquelles (dit la

VIII.) les cottes de tailles depuis Charles VII sont crues » de cent à millers, & en plusieurs paroisses sur lesquelles n'estoient du feu Roy Charles imposés qu'à » quarante ou soixante livres de tailles par an, se » sont trouvez l'an du trépas du Roy dernier être imposées à mille livres ... à cause de quoy sont ensuivis plusieurs piteux & grands inconvéniens; car » les aucuns s'en sont fuis & retirés en Angleterre, » Bretagne, & allieurs, & les autres morts de faim à » grand & innumérable nombre, & autres par désespoir ont tué femmes & enfans, & eulx mesmes voyant » qu'ils n'avoient de quoy vivre. Plusieurs hommes, » femmes & enfans par faulte de bestes sont contraints » à labourer charrue au col, & les autres labourent » de nuit pour crainte qu'ils ne fussent de jour prins » & appréhendez pour lesdites tailles »... Ce tableau, comme on le voit, ne donne pas une brillante idée de l'administration intérieure de Louis XI, & c'est sur de pareils faits qu'il faut juger ce Prince.

Popeliniere) *les Députés du Languedoc renchérirent encore*, choquèrent les Courtisans. Les recherches seules qu'on proposoit de faire par rapport à l'emploi des deniers publics, devoient produire cet effet; & peut-être contribuèrent-elles à l'aigreur avec laquelle Catherine de Médicis y répondit. Charles IX, tout violent qu'il étoit, dissimula sa colère. Il renvoya les Députés avec de belles paroles. Il leur promit que le Maréchal de Damville s'occuperoit du redressement de leurs griefs. Celui-ci, se conformant aux ordres secrets de la Cour, ne fit aucun droit sur les doléances des plaignants. Le mécontentement s'accrut: l'esprit de révolte (a) fermenta sourdement. Il prépara

(a) Divers écrits, qui circulèrent alors, contribuèrent à allumer l'incendie. Il y en eût deux surtout dont l'objet répondoit au but qu'on se proposoit. Le premier, attribué à un prétendu Chevalier Poncet qu'on croit avoir été le Bénédictin Maurice Poncet dont parlent les Mémoires de l'Etoile, avoit pour titre *la France Turque, c'est-à-dire, conseils & moyens tenus par les ennemis de la France pour réduire le Royaume en tel état que la tyrannie Turquese....* Cet ouvrage, fait pour épouvanter la noblesse, fut désavoué par son auteur; & on lui répondit par un libelle encore plus sanglant intitulé: *les Lunettes de cristal de roche:* on s'efforçoit d'y démontrer que l'intention de Catherine de Médicis,

ces nouvelles guerres civiles qui troublèrent les derniers moments de Charles IX luttant contre la mort, & qui ébranlèrent sur la tête de son successeur la Couronne qu'à la fin un Régicide lui arracha. Ce précis, que nous

& des Italiens qui l'entouroiént, étoit de détruire les seigneurs & toute la noblesse. Ces divers pamphlets se trouvent réunis dans un volume *in-8°.* sous le titre d'Orléans 1576. L'autre ouvrage, qui échauffa les têtes à cette époque, est trop connu pour nous y arrêter. C'est le *Franco-Gallia* de François Hotman. Ce livre bien écrit en latin, & dont les éditions ont été fort multipliées, contient vingt chapitres: en le méditant, on voit que l'auteur tendoit à faire revivre l'autorité & le pouvoir de la Nation, & des Etats-généraux. Mais les discussions, auxquelles il s'est livré, l'ont entraîné au-delà du but. On lui a reproché d'avoir tronqué & mutilé des passages de nos anciens Historiens, pour démontrer que le Royaume n'étoit point héréditaire, mais électif, que la loi salique n'étoit point une loi constitutionelle, & que les femmes ne devoient jamais participer à l'administration. Hotman étoit en colère contre sa partie, quand il composa cet ouvrage (a dit Bayle dans son dictionnaire); & on seroit tenté de le croire en se rappellant que par la suite, pour faire sa cour à Henri IV, Hotman dans un autre écrit se déclara pour la succession linéale du Royaume. Au surplus, le *Franco Gallia* a été traduit en François par Simon Goulard. On a inséré cette traduction dans *les Mémoires d'estat sous Charles IX, imprimés à Middelbourg*, tome II, p. 577 & suiv.

avons

avons cru indifpenfable, fervira au Lecteur d'introduction pour le récit de ces mêmes guerres civiles contenu dans les Mémoires du Duc de Bouillon. Il concevra avec quelle facilité, vû l'état des chofes, les Grands pour leurs intérêts particuliers pouvoient faire mouvoir un peuple malheureux, & fatigué de l'être.

(13) Catherine de Medicis n'envifageoit qu'avec douleur le moment où elle fe fépareroit de fon fecond fils le Roi de Pologne. C'étoit fur ce prince que fe reportoient toutes fes affections. La jaloufie de Charles IX l'avoit déterminée à préparer ce facrifice, mais plus le jour approchoit, plus elle auroit voulu l'éloigner. Charles qui ne l'ignoroit pas, s'exprima de manière qu'il y auroit eû du danger à ne point obéir. Le Roi de Pologne, fe difpofant enfin à partir, fortit de Paris le 28 feptembre 1573. Charles & toute fa cour devoient le reconduire jufqu'aux frontières, en conféquence il fe rendit à Vitry. Tout à coup la fanté du Monarque François fe dérangea, il lui furvint une maladie grave, (ce font les expreffions des écrivains (a) du

(a) Ce n'eft ni la Popelinieres, ni Davila qu'il faut interroger fur tout ce qui concerne la maladie de Char-

tems) mais ils ne s'expliquent pas clairement ſur la nature du mal. *Peu de gens* (dit M. de Thou (a)) *ſe perſuaderent qu'il n'y eut rien que de naturel dans cette maladie.* On a prétendu (b) que Charles IX avoit été empoiſonné, & que ce crime fut l'ouvrage de *Charles de Gondi ſeigneur de la Tour*, & grand maître de la garderobe de ce Prince : on a attribué la cauſe de cet événement à un commerce de galanterie que Charles entretenoit avec l'épouſe de Gondi. Le mari (dit-on) les ſurprit à un rendez-vous où il n'étoit pas attendu. Gondi, furieux, ne reſpiroit que vengeance : il ſuivit (ajoute-t-on) les conſeils (c) du duc de Guiſe, en recourant au poi-

les IX ; le premier (Liv. XXXVII, fol. 189.) dit *qu'il tomba malade à Vitri d'une fievre pulmonique*, que les ſaignées & les purgations furent inutiles, *& que pluſieurs le crurent enſorcelé.* D'ailleurs, il attribue la cauſe de ſon mal aux exercices trop violens ; & c'eſt à-peu-près là le réſumé du récit de Davila, tome I, Liv. V, p. 443. Selon les Mémoires de l'Etoile (tome I, p. 72 de l'édit. de 1744.) Charles IX mourut atténué par un flux de ſang.

(a) Liv. LVII.

(b) Voyez les additions à la traduction françoiſe de l'Hiſtoire de M. de Thou, édition de 1740, tome V, p. 18.

(c) D'après ces mêmes additions à l'hiſtoire de M.

ſon. Nous prévenons le lecteur que ces faits ne ſont rien moins que prouvés, l'aventure galante du Roi avec la dame de Gondi pourroit eſtre vraie, ſans que le reſte eut la moindre authenticité. La haine que l'on portoit à la maiſon de Gondi, ne ſuffiſoit-elle pas, pour que l'on brodât ſur ce canevas l'hiſtorique de l'attentat dont on vient de parler? Cette haine ne doit point ſurprendre, ſi l'on réfléchit à l'extraction étrangère des Gondi, à leur dévouement pour Catherine de Medicis, aux honneurs & aux richeſſes que le comte de Retz & ſes frères avoient eu l'art d'acumuler ſur leurs têtes. D'après cet expoſé on conçoit aiſément que la calomnie ait éxagéré leurs torts, & même qu'elle leur ait prété des forfaits. En effet ouvre-t-on les écrits des contemporains, qui font mention de l'empoiſonnement de Charles IX, les contradictions de leurs récits n'offrent que des renſeignemens

de Thou, le Duc de Guiſe, ou l'épouſe même de Charles de Gondi, ſont accuſés de l'avoir fait périr à ſon tour par le poiſon. On verra plus loin que Catherine de Médicis a été chargée de ces divers crimes; tandis que d'autres Ecrivains ont donné à la mort de Gondi, qui ſuivit de près celle de Charles IX, la plus belle des cauſes, le regret d'avoir perdu un Roi qu'il aimoit.

vagues & incertains ; les uns tels que Brantome (a) & Jean de Serres (b), disent que le poison fut donné à ce prince, lorsque son frère partit pour la Pologne. Selon Papyre Masson (c), on ouvrit son corps en présence des magistrats ; *& on n'y découvrit aucune noirceur ou corruption qui put appuyer le mauvais bruit que l'on faisoit courir que son frère l'avoit empoisonné.* Les pamphlets les plus violents, qui parurent à cette époque, ne s'accordent pas mieux entre eux. Dans la fameuse (d) lettre publiée sous le nom du sieur de *Grand-*

(a) Brantôme, à l'article de Charles IX, dit que ce poison étoit de la poudre de corne d'un lièvre marin. Il ne nomme point les empoisonneurs : *ceux qu'on a soupçonnés* (remarque-t-il) *n'ont pas fait meilleure fin.*

(b) Jean de Serres, en son *Histoire des choses mémorables* (années 1573.) laisse entrevoir qu'on imputoit le crime à Catherine de Médicis.

(c) Voici ses expressions... *Postero die, corpus inspectum est, præsente Magistratu urbis, livores intus nulli reperti, suspicionem tabifici veneni ademerunt, quod à Fratre datum rumor erat...*

(d) *Grand-Rye* (& on le dira ailleurs) fut impliqué dans la conspiration de la Mole & de Coconnas. L'Abbé le Laboureur en inférant cette lettre dans le tome II de ses additions sur les Mémoires de Castelnau, p. 425, observe que malgré le caractère violent du personnage, il doute que cette lettre lui appartienne. Il la regarde

Rye, dit *Grand-Champ*, ſieur de *la Montagne*, on retrouve l'hiſtoire des galanteries de Charles IX avec la femme de Charles de Gondi; mais ce n'eſt plus le Duc de Guiſe, qui conſeille au mari outragé de ſe venger par le poiſon: cet ordre horrible émane de la bouche de Catherine de Medicis; & pour que le ſecret ne tranſpire pas, Catherine fait empoiſonner à ſon tour Charles de Gondi. D'un autre côté, Brantome & Papyre Maſſon aſſurent formellement que Gondy mourut de chagrin d'avoir perdu ſon ſouverain; ſi ces imputations contre la mémoire de Catherine de Medicis avoient eu le dégré de probabilité que donne l'aſſentiment général, croira-t-on qu'elles euſſent été omiſes par l'auteur *du diſcours merveilleux de ſes déportemens & actions?* Voici comment il s'exprime à cet égard.... « Le Roi (dit-il (a)) qui depuis le voyage » de Vitry, avoit eu aſſez peu de ſanté, » commença à ſe trouver plus mal, & à s'at» tenuer & décheoir de plus en plus. Les » Médecins font une mauvaiſe concluſion de

comme un de ces libelles que dans ces tems malheureux enfantoient la haine & l'eſprit de parti.

(a) Diſcours merveilleux des déportemens & actions de Catherine de Médicis, page 81 de l'Edition in-16 de 1649.

» sa maladie ; car soit qu'ils jugeassent d'un » poison terminé, ou autrement, (*on a parlé* » *de la sauce d'un brochet*) asseurent la Royne » qu'a peine passera-t-il le mois d'Avril... ». Rapproche-t-on ce témoignage de celui des mémoires d'Estat sous Charles IX ; les incertitudes redoublent encore. Selon le rédacteur de cet ouvrage, Charles convainçu qu'on l'avoit trompé, en le flattant de parvenir au pouvoir arbitraire, par le massacre d'une partie de ses sujets, le reprocha aigrement à sa mère. Cette plainte, (raconte (a) l'écrivain) » fut de si » mauvaise digestion pour lui, qu'il en cuida » mourir à Vitry, où il s'estoit acheminé » devant pour faire sortir son frère le Roy de » Pologne, lequel se faschoit merveilleuse- » ment de déloger de France ; & la longueur » en laquelle luy & la Royne mere tiroient les » affaires, faisoit penser à plusieurs qu'ils » sçavoient bien d'où procédoit la maladie » du Roy. Or, l'on ne sçait pas certainement » si le Roy en entendit particulierement » quelque chose : tant y a qu'il fist assez pa- » roitre en avoir senti le vent, *& qu'il crai-* » *gnoit quelque bouquet ou saupiquet ;* car, en

(a) Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX, imprimés sous le titre de Middelbourg ; tome III, fol. 13 ; verso.

» ce tems il défendit que nul n'entraſt en ſa » cuiſine, & ſe ſervit de gens non accouſtu- » més pour ſon boire & manger, juſques à » faire changer ſa vaiſſelle de ſervice... ».

Après ces détails qui ne préſentent rien de concluant, le rédacteur obſerve que Charles de Gondy, & ſes deux frères (a) s'éloignèrent momentanément de la cour : mais cela ne démontre point qu'ils fuſſent coupables de l'empoiſonnement dont il s'agit. La ſuite du récit ne nous éclaire pas davantage. On y voit que Catherine & le Roy de Pologne, ne pouvant plus reculer, allèrent joindre Charles IX à Vitry, & qu'en y arrivant ils trouvèrent que « ſa maladie (b) avoit pris quelque amande-

(a) Le voyage du Comte de Retz particulièrement avoit un objet connu dans l'hiſtoire. C'étoit de procurer des troupes allemandes au Comte Louis de Naſſau. On étoit convenu avec le dernier que le Roi de Pologne ſeroit le Chef de cette confédération. Le Comte de Retz, en feignant de ſuivre le nouveau Monarque Polonois, cacha ainſi le ſecret de ſa miſſion. L'armement du Comte de Naſſau étoit ſi bien dirigé par Catherine de Médicis, qu'après ſa défaite les Eſpagnols ne trouvèrent dans ſa caiſſe militaire que des eſpèces frappées au coin de la France.

(b) Mémoires de l'Etat de France ſous Charles IX, tome III, fol. 19.

» ment (a), & que nature par la force de la
» jeuneſſe d'iceluy, avoit repouſſé & fait ſortir
» le plus fort de ſon mal par la teſte, le col, &
» le viſage principalement. Aucuns s'effor-
» çoient de couvrir cela du titre de petite
» vérole : mais au moindre mot, qu'on en
» ſonnoit, la pluſpart démenoit la teſte, pen-
» ſant beaucoup plus que l'on n'oſoit dire. Le
» Roy, ſe ſentant fortifié, reprend les erres
» de l'inſtance qu'il avoit fait à ſon frère d'al-
» ler trouver ſon nouveau royaume, & en
» vint juſqu'aux menaces, jurant que s'il fai-
» ſoit plus le long à ſortir de France par amour,
» il l'en feroit ſortir par force. Eux connoiſ-
» ſans à qui ils avoient affaire, réſolurent de
» deſloger, conſidérans que, s'ils reculoient,
» *cela pourroit aſſeurer le Roy du doute qu'il*
» *avoit eu*, & pourroit apporter quelque re-

(a) Villegomblain eſt le ſeul qui diſe dans ſes Mémoires que la maladie de Charles IX ne commença que le lendemain de l'arrivée de Catherine de Médicis & du Roi de Pologne à Vitry. D'ailleurs il traite cette maladie *d'une fievre ardente.* « Elle dura (dit-il) trente » heures & ſe termina en certaines groſſes & larges » puſtules & bubes, qui luy ſortirent par tout le corps, » bras & mains, & au viſage, dont on a parlé diver- » ſement de la cauſe... (Mémoires de Villegomblain, p. 270.)

» muement bien dangereux. Ils se promettoient aussi que le Roy de Pologne ne demeureroit longtems sans retourner à cause de l'indisposition du Roy, & du reliquat de sa maladie qui le r'attraperoit en l'été ensuivant...».

(14) Le caractère de prudence & de sagesse, que donne ici le Duc de Bouillon au maréchal de Montmorency, son oncle, a pour garant l'opinion des contemporains, & le récit de M. deThou. C'étoit (dit-il (a)) un homme d'une probité rare, plein de zèle pour sa patrie, ennemi de toute faction, & qui aimoit sincèrement la paix. Plus d'une fois nous avons déjà fait son éloge; & les Mémoires de Brantôme le compléteront. Le Duc d'Alençon, en consultant le Maréchal de Montmorenci, agissoit à l'instigation de Joseph Boniface de la Mole, son favori. Mais ce confident avoit soin de ne laisser proposer devant le Maréchal que ce qui étoit bon & honnête. Certain d'obtenir alors le suffrage de ce Seigneur, il s'en faisoit un moyen pour accroître son ascendant sur l'esprit du Prince, & pour le fortifier dans les résolutions qu'il lui suggeroit. Si le Duc

(a) Liv. LVII.

d'Alençon n'eut suivi que les avis du Maréchal, il s'en feroit bien trouvé, puisque celui-ci (selon M. de Thou) avoit déjà disposé l'esprit de Charles IX, de manière que le Monarque paroissoit consentir à revêtir ce Prince de la Lieutenance générale du Royaume. Car c'étoit là l'objet que convoitoit l'ambition du Duc; & tout ce qui l'entouroit l'entretenoit dans ces idées. Par rapport aux hautes prétentions qu'il nourrissoit, il est inutile de répéter ce qu'on en a dit dans les Notices des Mémoires de *Philippi* & de *la Noue*. Nous nous contenterons de remarquer qu'il ne faut point être surpris de ce que des hommes fort graves se réunissoient avec cette jeunesse inconsidérée, qui formoit le Conseil du Duc d'Alençon. Les intérêts les plus opposés aboutissoient à un centre commun. Depuis la St. Barthelemi les Protestans brûloient du desir de la vengeance. Les Montmorenci de leur côté savoient qu'on cherchoit à les abbaisser, & que plus d'une fois on avoit médité leur ruine. Il importoit donc aux uns & aux autres de prévenir le coup qui les menaçoit, en écrasant leurs ennemis. Pour y parvenir, ils crurent ne pouvoir mieux faire que de mettre à leur tête le frère du Roi même.

Tel étoit en particulier le motif des liaisons du Maréchal avec les Chefs de cette faction; & (comme l'a fort bien observé le Laboureur dans un des (a) Chapitres de ses Additions aux Mémoires de Castelnau, dont nous n'avions pas pu faire usage) « Ce fust dans la nécessité (b) de se maintenir » qu'il fust contraint de s'appuyer de la pro- » tection de M. le Duc d'Alençon, depuis » Duc d'Anjou, frere du Roy. *Tout estoit* » *péril pour luy hors de ce danger;* car c'est » ainsi qu'on doit appeller la premiere créan- » ce auprès d'un Prince de cette qualité dans » un tems de factions, & sous un Roy défiant » & redoutable dans sa colere, comme Char- » les IX, gouverné par une mere qui vou- » loit regner seule sous son nom, qui se ser- » voit de la maison de Lorraine, & qui avoit » Ligue offensive & défensive avec elle con- » tre le Duc son propre fils. Ce Duc estoit » de son chef autant ambitieux qu'il estoit » retenu *de court* par sa mere, qui se servoit

(a) Additions aux Mémoires de Castelnau, tome II, Liv. VI, p. 351.

(b) L'Observation n°. 17, contient plusieurs faits qui prouve que le Maréchal de Montmorenci, malgré sa sagesse, n'étoit point étranger aux projets d'évasion dont le Duc d'Alençon s'occupoit.

» de la recherche qu'il faisoit de la Reine » d'Angleterre, quoique de son consentement, & sous les ordres du Roy, pour » l'accuser de vouloir regner ; si bien que » ne se croyant pas en liberté, il résolut de » s'y mettre, & de se servir pour cela du » parti *des Huguenots* & de celuy *des malcontens*. Le Mareschal Duc de Montmorency » ne trouvant point de seureté ailleurs qu'en » courant sa fortune, pour ne point demeurer exposé à la mercy du Cardinal de Lorraine son ennemi capital, s'engagea à le » suivre (a) avec le Mareschal de Cossé, son

(a) Ce fait, comme on le voit, est diamétralement contraire au récit du Duc de Bouillon ; & quoiqu'en dise le Laboureur, nous devons prévenir le Lecteur que M. de Thou (Liv. LVII) attribue au Maréchal de Montmorenci des conseils pleins de sagesse & de modération. L'Auteur des Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX, s'exprime de la même manière. Brantôme déclare expressement qu'*on voulut faire accroire à ce Seigneur qu'il étoit un des principaux Auteurs d'avoir fait prendre les armes pour le mardi gras*. Brantôme justifie également le Maréchal de Cossé. Il nous semble que ces autorités réunies doivent l'emporter sur celle de Davila qui ne trouvoit que des brouillons & des coupables dans tous ceux qui ne s'affichoient pas les partisans de Catherine de Médicis, ou de la Maison de Lorraine.

» cousin ; & la partie estoit si forte qu'asseu-
» rement la Reine auroit esté forcée de
» donner satisfaction à ce Prince, si trop de
» jeunes gens n'eussent eu part au secret,
» qui aiderent à le découvrir par leur in-
» discrétion (a) & leur mauvaise conduite.
» Or comme en ce tems-là le Roy se mou-
» roit, & que la Reine craignoit que M. le
» Duc d'Alençon ne fust conseillé de pré-
» tendre à l'autorité & mesme à la Couronne
» au préjudice du Roy de Pologne son frere,
» qui estoit redoutable aux ennemis de la
» maison de Guise, parce qu'il la favoriseroit,
» & qui de plus estoit hay pour le massacre
» de la Saint-Barthelemy dont il avoit esté
» le principal auteur, elle se servit de ce
» qu'elle avoit appris des mécontentemens
» du Duc son fils, & des diverses proposi-
» tions qui luy avoient esté faites, pour ourdir
» (b) sur cela le dessein formé d'une conjura-
» tion qui luy donnast lieu de s'assurer de sa
» personne, & de celle du Roy de Navarre.
» Elle les retinst sous bonne garde au *Bois*

(a) Ce fut la Mole lui même qui, pour faire sa cour à Catherine de Médicis, lui découvrit le projet conçu par le Duc d'Alençon & le Roi de Navarre de quitter la Cour.

(b) Voilà le vrai mot de l'énigme.

» *de Vincennes* jusques à la mort du Roy, » sans pourtant les déclarer prisonniers : ce- » pendant elle répandit par-tout le bruit de » cette conspiration, pour laquelle elle fist » arrester les Mareschaux de Montmorency » & de Cossé ; & pour lever tout sujet d'en » douter, elle immola à cet intérest d'Estat » deux favoris (a) du Duc (*la Molle* & *Co-* » *connas*) dont le dernier ayant esté prati- » qué dans sa prison fust amené devant le » Roy, qu'il croyoit fléchir en sa faveur, » comme on luy avoit fait croire ; mais ce » n'estoit que pour persuader ce Prince ; & » pour l'animer davantage ; & ce qu'il dit » dans l'espérance d'obtenir sa grace, servit » à sa condamnation. M. le Duc d'Alençon » luy-mesme trahit sa cause & ses Domesti- » ques dans l'apprehension qu'il eust (b) ; & » celuy qui fist mieux le personnage d'un » Roy opprimé, mais incapable de démen- » tir son caractère, fut Henri IV, lors Roy » de Navarre. Ce n'est pas qu'il ne crust qu'il » estoit perdu ; & ce fut dans cette pensée, » selon que j'ay appris de quelques Mé-

(a) Lisez l'Observation qui va suivre, nº 18.

(b) Ces détails se retrouvent dans la même observation qu'on vient d'indiquer, nº 18.

» moires (a), d'avoir conseillé à *Monsieur*
» de faire le malade, pour obliger la Reine
» à le venir voir, & sous pretexte de luy
» vouloir dire tous deux quelque chose en
» particulier, faire retirer ceux de sa suite
» & l'estrangler. Sa raison estoit celle de leur
» salut, l'occasion de la mort du Roy prest
» à expirer, le credit que le tems donneroit à
» leurs amis, & que la mesme politique par
» laquelle elle renonçoit aux loix de la na-
» ture & sang, pour faire périr son propre
» fils, & son gendre, les dispensoit, par une

(a) Nous sommes fort éloignés de garantir l'autenticité d'une annecdote aussi étrange. Aucun écrit du tems ne la confirme ; & quelque soit notre respect pour le Laboureur, il nous semble qu'il auroit bien dû articuler le titre des Mémoires dans lesquels il avoit puisé. Nous n'imiterons pas la dureté de l'Historien Daniel qui (tome X de son Histoire de France, édition du père Griffet, p. 544) en faisant mention de cette particularité traite (ou peu s'en faut) *le Laboureur* de menteur. On sait que Daniel avoit ses raisons pour ne pas aimer cet écrivain Quant à nous, qui cherchons la vérité, nous nous bornerons à dire que *le Laboureur* n'étoit pas homme à recueillir des faits de cette espèce, & à les classer dans ses recherches, s'il n'eut pas cru s'appuyer sur les monuments qui les lui fournissoient. Il faudroit être de mauvaise foi, pour refuser à le Laboureur, en matière d'histoire du discernement, une critique & saine, & beaucoup d'instruction.

» plus forte considération que n'estoit celle
» de regner, d'avoir horreur d'une action
» qui sauvoit à l'Estat deux Princes qui luy
» estoient nécessaires par la mort de celle
» qui en troubloit le repos, & qui en cau-
» soit la ruine. Il n'en eut pas le courage,
» non plus que la discrétion de le taire
» quelque tems après ; & c'est la cause de
» cette haine mortelle & implacable de Ca-
» therine de Medicis contre le Roy de
» Navarre, pour laquelle elle ne feignit
» pas d'estre de la conspiration contre son
» propre fils Henri III, & de brouiller
» l'Estat, quand elle le vit sans enfants,
» pour empescher que Henri IV ne luy suc-
» cedast, & pour mettre en sa place Henry
» Duc de Lorraine son petit-fils, à cause
» de sa fille.

(15) D'après le récit du Duc de Bouillon il est assez difficile d'asseoir un jugement certain sur tout ce qui a rapport à l'aventure de *Ventabren* (a). On voit clairement qu'une

(a) C'est ainsi que l'appellent les traducteurs de M. de Thou Liv. LVII. Si c'est là son véritable nom, on a droit de présumer qu'il étoit de la même famille que ce Gaucher de Ventabren, Seigneur de Mejanes, qui à l'attaque de Boulene alla écrire sur le rempart le nom de sa maîtresse. Le rédacteur des Mémoires sur

intrigue

intrigue galante, dont *Ventabren* fut le Héros, excita la jalousie du Duc de Guise; & l'emportement du Prince Lorrain, ne peut se justifier que par les accès de fureur auxquelles porte cette cruelle passion. Mais pourquoi le Duc de Guise inculpa-t-il son épouse, & le Maréchal de Montmorenci, en leur imputant d'avoir aposté *Ventabren* pour l'assassiner? M. de Thou & le Rédacteur des Mémoires de l'état de France sous Charles IX, ne racontent point ainsi cet événement. Selon le premier (a), *Scevole de Ventabren* avoit passé de la maison de Montmorenci dans celle du Duc de Guise; *il s'étoit* (dit-il) *insinué dans cette derniere par des moyens qui lui faisoient peu d'honneur*. De-là provint la haine que le Duc de Guise lui voua: sans le Sieur de Thoré (ajoute-t-il) Ventabren auroit été percé de coups d'épée par le Prince Lorrain, qui l'accusoit de vouloir l'assassiner. Cet acte de violence, exercé dans le Palais, irrita Charles IX, contre le Duc de Guise. Catherine de Médicis (continue notre Historien) engagea

l'Etat de France sous Charles IX (tome III, fol. 142) ortographie son nom comme le Duc de Bouillon, c'est-à-dire qu'il l'écrit *Ventabran*.

(a) Liv. LVII.

le Roi à faire arrêter Ventabren, parce qu'il avoit avoué (disoit-elle) & révoqué ensuite le projet de l'assassinat prétendu. Le Maréchal de Montmorenci insistoit fortement, pour que l'on éclaicit le fait. Le Duc de Guise, intéressé à l'envelopper des ombres du mystère, obtint deux jours après l'élargissement du prisonnier. Le Rédacteur *des Mémoires de l'état de France* s'accorde à peu de chose près avec M. de Thou. *Chacun* (remarque-t-il (a)) *expliquoit cela à sa fantaisie.* « Les » uns disoient que la noise venoit à cause » d'une Dame à qui Ventabren faisoit la » cour, & estoit trop favorisé d'elle au » gré du Duc de Guise; les autres que c'estoit » un homme aposté de la part du Duc » d'Alençon pour tuer ledit sieur de Guise, » & les autres que c'étoit un artifice dressé » par la Royne mère, pensant par ce moyen » engendrer quelque grand conflict entre » ceux de Guise & de Montmorenci... ».

Quelqu'ait été la cause de cet incident, il paroît clair que Catherine de Médicis en tira parti pour ses intérêts. M. de Thou (b) nous apprend qu'elle persista à soutenir que

(a) Tome III, fol. 142.

(b) Liv. LVII.

le dessein de *Ventabren* (a) étoit d'attenter aux jours du Duc de Guise. Elle eut soin de représenter à Charles IX que l'assassin avoit l'aveu du Duc d'Alençon, & du Maréchal de Montmorenci. Par ces manœuvres, Catherine jettoit dans l'ame du Monarque la crainte & les soupçons; elle l'indisposoit contre son frère. Il en résultoit nécessairement que le Duc d'Alençon n'arriveroit point à sa Lieutenance générale du Royaume qu'il convoitoit si ardemment, & que Montmorenci indigné d'être ainsi compromis, alloit se retirer. La retraite du Maréchal ôtoit au Duc son principal point d'appui. Catherine présumoit avec raison que le Duc d'Alençon & ses conseillers n'écoutant que leur ressentiment, commettroient des imprudences; c'étoit-là où elle les attendoit. Prévoyant la mort de Charles IX, elle ne désiroit qu'un prétexte pour s'assurer du Duc & des autres Princes, afin de conserver la Couronne au

(a) Cette accusation calomnieuse, que Catherine eut soin de ne pas laisser tomber, établit des rapports essentiels entre l'aventure de Ventabren & les grands événemens qui suivirent. Si les modernes, qui ont écrit sur l'histoire de ces tems-là, eussent vu la chose de cette manière, ils n'auroient pas gardé à ce sujet un silence vraiment étonnant.

Roi de Pologne. Les événemens (on va le voir) servirent Catherine à souhait. Peut-être l'explosion se fit-elle avec plus de rapidité qu'elle ne l'avoit prévu ; au (a) moins la terreur, qu'elle témoigna, porte-toit-elle à le présumer, si pourtant la précipitation avec laquelle elle emmena Charles IX mourant à Paris, ne fut point une parade concertée par (b) sa politique. Au surplus le succès couronna les mesures qu'elle avoit prises.

(16) Cette résolution de la Noue a d'autant plus besoin d'être développée que les écrits du temps s'expriment (c) à ce sujet d'une manière trop laconique ; ceux qui ont lu la Notice des Mémoires de la Noue, se rappelleront que les relations de cet homme

(a) Voyez le tableau de la fuite de Charles IX & de Catherine de Médicis, dans les Observations sur les Mémoires de Montluc, tome XXVI de la Collection, p. 146 & suiv.

(b) En lisant avec attention le procès de la Mole & de Coconnas, contenu dans l'Observation qui suit n°. 18, on appréciera la valeur de ces conjectures.

(c) Voyez parmi les Mémoires ceux de la Reine Marguerite & de Villegomblain. Quant aux historiens, on peut consulter de Thou, Davila, Mathieu, & la Popelinière.

célèbre avec le Duc d'Alençon, & ses partisans avoient commencé au siége de la Rochelle. A partir de cette époque leurs liaisons continuèrent; & le Duc de Bouillon l'atteste lui-même. Tandis que d'un côté les Princes s'occupoient des moyens de s'évader de la Cour de Charles IX, & d'allumer dans l'intérieur du Royaume, une guerre civile sous le prétexte usé du bien public, & de la réforme des abus, la Noue travailloit à armer les Protestans en leur faveur. Il ne s'agissoit plus d'une guerre de religion, le nom de *politiques* & de *mécontens* alloit être la devise des divers partis qu'on s'efforçoit de réunir. La Noue, en sondant les Chefs du Protestantisme, rencontra des oppositions. Duplessis-Mornay, malgré sa jeunesse, osa contredire un projet par lequel à des intérêts purement temporels, on sacrifioit ceux de sa religion. Il céda néanmoins aux motifs allégués par la Noue. Mais pour que l'insurrection des Protestans fut compléte, il falloit que la Rochelle se déclarât. Depuis que la Noue avoit quitté cette ville, son crédit y étoit bien déchu. D'ailleurs les Rochellois, épuisés par le long siége qu'ils avoient soutenu, soupiroient après un repos nécessaire. La Noue se flatta de les faire

changer d'opinion. Le 3 Janvier 1574, il se rendit à la Rochelle. En présence de tous les citoyens, récapitulant la conduite qu'il avoit tenue, il effaça les préventions que beaucoup de personnes nourrissoient contre lui. Après ce premier pas, il en restoit un second à faire, c'étoit de déterminer à des actes d'hostilité, des hommes qui sentoient le besoin de la paix. Le Ministre Protestant, qui a écrit la vie de la Noue, nous a transmis en entier le discours qu'il prononça dans cette circonstance. « Vous (a) allégués » (disoit la Noue) que vous avés engagé » au Roy de Pologne & vostre promesse, » & vostre foy d'entretenir la paix qu'il a » traitée avec nous : c'est un grand lien de » la conscience & de l'honneur que la reli- » gion du serment. Mais je croy que vous » m'advouerez qu'il y a bien de la différence » entre celuy que l'on fait purement & sim- » plement, & celuy à l'observation duquel on » ne s'astreint que sous des conventions ré- » ciproques. Si ceux avec qui vous avez trai- » té, exécutoient leurs promesses de bonne » foy, la vostre vous tiendroit inviolable- » ment obligez : en des accords où on ne

(a) Vie de François, Seigneur de la Noue, par Moyse Amyraut, p. 105.

» promet que sous de mutuelles conditions, » *celuy qui fausse sa foy le premier, libère* » *l'autre de la sienne...* ». En lisant la suite de ce discours, on voit que la Noue connoissoit les hommes à qui il parloit. Les rapprochements de plusieurs passages de l'Ecriture Sainte, qu'on y trouve, étoient conformes à l'esprit du temps. La Noue, afin d'amener les Rochellois au but où il tendoit, insista spécialement sur les tentatives récentes que l'on venoit de hazarder pour surprendre la Rochelle. Il observa que le désaveu du Roi & de (a) ses Ministres, loin de rassurer, devoit redoubler les craintes ». » S'ils peuvent (ajouta-t-il (b)) se rendre » maistres de vostre ville par intelligence, » ou par surprise, ils ne s'y épargneront » pas : alors vous verrez ce que deviendront » leurs promesses : elles aboutiront à en » faire une belle & grande esplanade ; & » ils ont desjà désigné le lieu où ils doivent » bâtir une citadelle, qu'ils nomment *un* » *Châtie-Vilain* (c), pour être un instrument

(a) Lisez la Notice qui précède les Mémoires de la Noue, tome XLVII de la Collection p. 38.

(b) Vie de la Noue par Amyraut p. 107.

(c) Ces expressions dans la bouche de la Noue sont remarquables. La dénomination seule d'une pareille

» de leur domination sur vous, & à vous un » reproche éternel de vostre imprudence: » Vous sçavez bien que, si leur dessein » réussit, le Roy les advouera & les auto- » risera tousjours. C'est pourquoi vous ne » devez pas douter que jour & nuit ils ne » pratiquent entre vous le plus de personnes » qu'ils pourront, & que sans cesse il n'y » ourdissent des menées.... ». L'éloquence de la Noue triompha de l'irrésolution des Rochellois. La Noblesse de la province lui déféra le commandement, *sous l'autorité* (lit-on (a) dans sa vie) *d'un plus grand, dont il s'avouoit, & qu'il ne nommoit point encore: il le désignoit pourtant assez en disant qu'il estoit de telle qualité, que chacun s'estimeroit heureux de luy obéir, parce qu'il estoit du rang* (b) *de ceux qui avoient puissance de commander aux quatre Maréchaux de France.* Vainement *Saint-Sulpice*, envoyé au nom du Roi par Catherine de Médicis, vint-il réitérer le désaveu des tentatives dans lesquelles *du Lude* avoit échoué. On le paya de

citadelle indique le mépris insolent avec lequel on affectoit de traiter le peuple.

(a) Vie de la Noue, p. 108.

(b) On ne pouvoit pas indiquer plus clairement le Duc d'Alençon.

proteſtations équivalentes aux ſiennes. On ſe prépara à une inſurrection, qui devoit éclater le Mardi gras, 10 Mars, tandis qu'au même inſtant le Duc d'Alençon & les autres Princes quitteroient la Cour & prendroient les armes.

(17) C'eſt aux Proteſtans en général que Davila (a) & de Thou (b) attribuent la précipitation avec laquelle *Guitry* ſe conduiſit. Ils vouloient (obſervent ces deux hiſtoriens) forcer les Princes à ſe déclarer. Les modernes, au lieu de ſe borner à les copier, auroient dû rapprocher des Mémoires du Duc de Bouillon, le témoignage d'un contemporain qui eut part à l'événement. Il fournit ſur ce ſujet des renſeignements qu'on ne trouve point ailleurs ; & nous ignorons pourquoi perſonne ne l'a cité. Voici ſon récit (c) « Conviennent donc les aſſociés de » prendre les armes le 10 Mars 1574 ; & » de fait en ce tems pluſieurs places furent

(a) Davila hiſtoire des guerres civiles, tome I, Liv. V, p. 446.

(b) De Thou (Liv. LVII.)

(c) Vie de Du Pleſſis-Mornay, rédigée par de Liques ſur les Mémoires de Charlotte Arbaleſte, épouſe de du Pleſſis-Mornay, Liv. I, p. 25 & ſuiv.

» furprinfes, tant par ceux *de la Religion* que » par les partifans du Duc. M. du Pleffis ef- » toit à S. Germain-en-Laye, pour exhorter » MM. de Thoré & de Turenne qu'il ne falloit » plus tarder, mais exécuter promptement les » intelligences qu'ils avoient; M. de Thoré » fur-tout de tenter *Rouen*, dans laquelle » il avoit affez d'accès à l'aide de ceux *de la* » *Religion*, par le vieil Palais duquel il ef- » toit Gouverneur. Cependant qu'ils en déli- » berent, & donnent jour à M. du Pleffis, » voici arriver à M. d'Alençon, de la part » de N. Chaumont Seigneur de Guitry, un » Capitaine nommé *Callitrope* avec une let- » tre de créance qui portoit, *que cette mefme* » *nuit, qui eftoit le* 20 *Février* (a), *il avoit* » *donné rendez-vous à trois cens Gentilshom-* » *mes & quelque infanterie en la plaine d'Ef-* » *pernon, parce qu'il avoit reçu avis de M. de* » *la Noue que les noftres eftoient en armes en* » *Poitou, qu'il fift de mefme s'il vouloit con-*

(a) Cette date contredit le récit de l'Auteur de l'efprit de la Ligue, tome II, p. 86. Sur l'autorité de Brantôme, qui en fait de chronologie, n'eft pas un excellent guide, il place l'apparition de Guitry au mardi gras, tandis qu'elle précéda cette époque de dix-huit jours au moins. Amyraut, dans fa vie de la Noue (p. 112) fait paroître également Guitry le 20 Février.

» *ſerver ſa réputation ; partant que M. d'A-*
» *lençon regardaſt ce qu'il avoit à faire ; que*
» *s'il ne prenoit promptement les armes , il*
» *ſeroit eſtonné qu'on le mettroit en priſon,*
» *parce que ſes deſſeins* (a) *eſtoient deſcou-*
» *verts* . . . La cauſe de cette précipitation
» de M. de Guitry eſtoit particuliere. Il avoit
» entendu qu'un *Prévôt* avoit charge de le
» prendre, dont impatient d'attendre il avoit
» donné le ſignal de prendre les armes à M.
» de la Noue, au lieu qu'il le devoit attendre
» de plus haut; & ainſi ſe précipitent les
» meilleurs conſeils. En cette perplexité on
» réſout que le lendemain de grand matin,
» M. d'Alençon , le Roi de Navarre , le
» Prince de Condé, avec MM. de Thoré,
» de Turenne, & autres qui eſtoient de leur
» conſeil, ſous ombre d'aller à la chaſſe, le
» cor au col, monſteroient ſur leurs meil-
» leurs chevaux, & ſortans de Saint-Germain
» iroient droit à *Mantes* ; que là ils ſeroient

(a) L'Auteur de l'Hiſtoire du Maréchal de Matignon (Liv. I, p. 118) prétend que cette découverte étoit l'ouvrage de ce Seigneur. Mais comme il n'articule aucun fait qui le prouve, il eſt permis de comparer cet écrivain au rédacteur des Mémoires de Vieilleville, qui veut faire croire que ſon héros a tout fait.

» reçus par M. de *Buhi* (a), frere de M. du
» Plessis qui y estoit en garnison avec la com-
» pagnie de M. le Mareschal de Montmorency
» duquel il portoit la cornette. Là se devoient
» rendre tous ceux qui suivoient le parti de
» ceux *de la Religion*, ou de M. d'Alençon.
» L'affaire déliberée, on commande à M. du
» Plessis d'estre prest pour les y conduire. Mais
» il fut incontinent averty par MM. de Thoré
» & de Turenne que cet avis estoit changé,
» qu'on avoit dit à M. d'Alençon que jamais
» homme sage ne donneroit un si téméraire
» conseil, que M. de Guitry luy donnoit le
» mot qui devoit le recevoir de luy, & au-
» tres telles considérations qui arresterent M.
» d'Alençon; qu'il valoit mieux que MM. de
» *Buhi* & *du Plessis* se saisissent de *Mantes*,
» que M. de Guitry y entrast avec ses forces
» pour les assister; cela fait, que M. d'A-
» lençon y accourroit aussi-tôt avec les siens.
» Ce conseil vint de M. de *la Mole*, qui pou-
» voit lors beaucoup auprès de mondit Sei-

(a) Pierre, Seigneur de Buhy, de Saint-Cler, de la Chapelle &c., devint Chevalier des deux Ordres, Gouverneur de l'Isle de France, & Maréchal de camp des armées de Henri IV. Plusieurs modernes, & particulièrement l'Auteur de l'esprit de la Ligue (tome II, p. 87) se sont trompés en l'appellant *Bussy*.

» gneur, de tant plus au gouſt de M. de
» *Thoré* qu'*il cherchoit tems de retirer dix*
» *mille eſcus qu'il avoit chez luy ;* comme
» les petites choſes nuiſent aux grandes. M.
» du Pleſſis, entendant cette réſolution, re-
» monſtre que ce commandement de M.
» d'Alençon ruineroit ſon frere, la priſe de
» *Mantes*, ville fort peuplée & du tout en-
» nemie, par ce moyen ſeroit incertaine &
» dangereuſe, au lieu que la préſence du
» Duc la rendroit très-aiſée : au reſte, qu'au
» premier jour M. d'Alençon & eux tous ſe-
» roient mis en la Baſtille. Comme il vit
» qu'il ne gagnoit rien, il monte à cheval,
» & en trois heures arrive à *Buhi*, leur mai-
» ſon paternelle, à dix lieues de S. Germain.
» Là il déclare à ſon frere ce deſſein ; & bien
» qu'il euſt tous les ſujets du monde de re-
» fuſer cette commiſſion, néanmoins il le
» perſuade d'aller au même inſtant à *Mantes*,
» & d'occuper avec ſes amis la porte de
» *Beauſſe*, que luy avec quelques autres à
» la meſme heure ſe rendroit maiſtre de celle
» *du Pont*. Mais M. de Guitry, qui devoit
» arriver à la pointe du jour, ne vint qu'à
» huit heures, & ſans infanterie, parce qu'il
» avoit plû toute la nuit. Il trouva toutesfois
» la porte & le pont ſaiſis, comme on avoit

» convenu ; mais n'ayant que 45 chevaux, il » se retira, & vit bien qu'il n'y pouvoit subsis» ster. La cause pour laquelle si peu de gens » le suivirent, fut quand cette Noblesse fut ar» rivée au rendez-vous assigné, voyans que M. » d'Alençon ne venoit point, la plusart ne » voulurent passer plus avant. En ce fait parut » l'habileté de M. *de Buhi*, qui joua si bien son » rôle, qu'il reçut lettres de gratification du » Roy & de la Roine pour avoir par une si » grande résolution conservé la ville. Car » voyant que l'affaire n'alloit pas bien, il pour» suivit M. de Guitry comme pour le choquer. » Cependant connoissant que la chose se sçau» roit incontinent, il assembla la Maison-de» Ville, sous ombre d'aviser à rendre compte » au Roy de ce fait, & comme allant trouver » Sa Majesté, sort de la ville. M. du Plessis, ayant » aussi retiré les siens de la tour du Pont, vint à » Chantilly, où trouvant son frere, il fut d'avis » qu'ils se retirassent ensemble à *Sedan*...».

Nous n'ajouterons qu'un mot à ce récit, c'est que les deux frères agirent fort prudemment en se retirant.

(18) Dans les volumes (a) de la Collection, qui ont été publiés, on avoit an-

(a) Voyez entre autres le tome XLV, p. 357.

noncé, que les éclairciſſemens relatifs à la conſpiration de la Mole, & de Coconnas ſeroient placés à la ſuite des Mémoires de la Reine Marguerite. Mais en comparant attentivement les Mémoires de cette Princeſſe avec ceux du Duc de Bouillon, de Brantôme & de l'Etoile, où ſe trouvent le plus de détails, relatifs à cet évenement, une diſcuſſion ſemblable nous a paru appartenir de droit à l'ouvrage du Duc de Bouillon. En effet ce Seigneur fut un des principaux acteurs qui parurent ſur la ſcène. Son récit ſe prolonge juſqu'à l'inſtant du dénouement. Conſidère-t-on au contraire le perſonnage qu'y fit la Reine Marguerite. On voit qu'il n'a été qu'acceſſoire, & que par rapport à pluſieurs faits, qui lui ſont perſonnels, elle ne s'accorde pas avec les autres écrits du tems. Quant à Brantôme & à l'Etoile, ils en parlent ſimplement comme contemporains. En appliquant donc à cette partie des Mémoires de Bouillon les développemens néceſſaires pour en faciliter l'intelligence, nous avons cru ne pouvoir mieux faire que d'emprunter de le Laboureur (a)

(a) C'eſt ainſi que nous profitons du travail de le Laboureur ſur les Mémoires de Caſtelnau dont on ne s'eſt pas ſervi, parce qu'il étoit réellement étranger à ces Mémoires.

la relation de cet évènement avec les pièces justificatives qui l'accompagnent. Ces pièces sont autant de Monuments propres à éclaircir la marche artificieuse de Catherine de Médicis qui, pour ses intérêts & ceux de son fils (le Roi de Pologne) donna le plus d'éclat possible à la prétendue conspiration *des jours gras*. Deux motifs nous ont déterminés à insérer ici (malgré sa longueur) l'extrait (a) de cette procédure dressé par le Laboureur sur le vû des pièces mêmes. 1°. Les Editeurs des Mémoires de la Reine Marguerite, de Brantôme, de l'Etoile, &c. &c., y renvoyent unanimement. Il falloit donc le mettre sous les yeux du Lecteur. 2°. Les Historiens différenciant (b) entre eux sur plusieurs

(a) Le Laboureur n'a fait que l'extrait de ce fameux procès. La totalité des pièces a été recueillie par le rédacteur des Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX. Elle occupe cent pages du tome III. Voyez depuis le folio 151 jusqu'à 204. On a eu l'attention de le confronter avec l'extrait de le Laboureur; & on s'est convaincu que celui-ci n'a omis rien d'essentiel.

(b) On en aura la preuve, si on veut seulement rapprocher à cet égard le récit de M. de Thou (Liv. LVII) de celui de Davila (tome I, Liv. V, p. 446 & suiv.) le premier est presque toujours d'accord avec les monumens rapportés par le Laboureur. Le second confond les faits, & prête au Roi de Navarre un

points

points essentiels, il nous a semblé qu'au lieu de relever séparément leurs contradictions & leurs erreurs, il valoit mieux faire usage d'un travail étayé de preuves autentiques. Voilà en peu de mots la substance du précis de le Laboureur, auquel on a joint seulement des notes explicatives. « Le procès de la Mole & de Coconnas (nous (a) apprend-il) fut instruit avec toutes les adresses, dont on se peut servir dans un pouvoir absolu, comme estoit celuy de la Reine; & comme on avoit besoin de sang pour persuader le peuple, il ne fust pas impossible de sacrifier à un si grand interest deux favoris d'un Prince, qui avoit tant de sujets de mécontentement, qui estoit persuadé qu'on le vouloit faire mourir, qui sçavoit l'histoire terrible de l'infortuné Don Charles d'Espagne, & qui croyoit avoir des preuves certaines que le Roy Catholique avoit esté consulté pour emprunter de luy les mesmes prétextes, & de plus, que le Pape

ton de foiblesse qu'il n'eut point. Davila en général ne cherche qu'à flatter Catherine de Médicis. De Thou se contente d'être vrai...

(a) Tome II de ses Additions aux Mémoires de Castelnau, p. 352 & suiv.

en avoit levé le ſcrupule (a) pour l'intéreſt de la Religion, en haine du mariage qu'on traitoit entre luy & la Reine d'Angleterre. Que pouvoient faire ces ſerviteurs pour ne point entendre ſes plaintes, pour ne point prendre part à un peril qui les menaçoit, & au meſme expedient pour s'en mettre à couvert, qui eſtoit la fuite ? ſi on avoit deſſein ſur la vie de leur Maiſtre, le pouvoient-ils accuſer ſans en accroiſtre les malheureux motifs & ſans ſe rendre les inſtrumens de ſa perte ? Mais quelle ſeureté encore pour ceux qui auroient eſté capables de cette laſcheté, ſi Coconnas, qui d'abord en confeſſa tant dans l'attente de ſa grace, ne laiſſa pas d'eſtre décapité ; & n'etoit-ce pas s'expoſer à la honte du ſupplice ou au reproche éternel de la calomnie & de l'infidelité ; faute de pouvoir prouver des crimes, qu'il eſtoit de l'honneur de la France de cacher

(a) Probablement ces faits étoient articulés dans de prétendues lettres interceptées dont parle de Thou (Liv. LVII.) Elles lui furent (dit-on) communiquées par de Thoré, de Turenne & la Fin. Voilà une anecdotes ſur laquelle l'Auteur de nos Mémoires a jugé à propos de garder le ſilence. Il n'étoit point ſurprenant qu'avec de pareilles manœuvres on eutéchauffé la tête du Duc d'Alençon.

plûtost que les approfondir ? s'il est vray que le Duc d'Alençon eut de mauvais desseins, comme il en estoit assez capable par sa mauvaise éducation ; ce ne furent que des projets & des songes de malade, & il ne résulte rien de vray dans tous les interrogatoires & les confrontations, sinon qu'il méditoit une retraite de la Cour, soit en Flandre ou en Languedoc auprès du Mareschal de Damville avec le Roy de Navarre. Encore est-il plus justifié que prouvé que le Mareschal de Montmorency estoit du sentiment contraire, que par plusieurs fois il rompit la partie, mais bien qu'il avoit promis à Monsieur de ne le point abandonner. Celuy qui le chargea le plus fut la Molle, qui estoit assez brave Gentil-homme, mais un esprit emporté de sa faveur, & qui dans la naissance des esperances qu'il avoit pour l'advenir, vouloit faire comparaison avec les plus Grands, & avec le Mareschal de Montmorency mesme, lequel le connoissant tel & que son Maistre ne faisoit rien qu'il ne luy communiquast, s'abstint de prendre tant de part aux conseils du Duc, & fit si bien qu'on ne le put convaincre que d'estre son serviteur & qu'on ne le put emprisonner que par soupçon.

Il y a des Mémoires manuscrits qui portent pour preuve de cela, que la Molle estant un jour avec luy en un conseil de son Maistre, où l'on devoit traiter des moyens de le faire regner à l'exclusion du Roy de Pologne, quand Charles IX seroit mort, il se leva sur ses pieds sans sujet & regardant en face le Duc de Montmorency, *quoy mort...* luy dit-il, *pensez que si nostre affaire réussit, je souffre que vous me devanciez, il faut que vous sçachiez que je suis le fils aisné de mon Maistre, que je suis Gentil-homme comme vous, & que mon Maistre me peut faire aussi grand & voir plus que vous, & enfin que je ne prendray jamais loy de vous.* Le Duc de Montmorency qui estoit aussi sage que l'autre estoit évaporé (a), luy répondit

(a) Tous les écrits du tems attribuent généralement ce caractère de présomption & d'étourderie à la Mole. Si l'on en croit Gomberville (l'Editeur des Mémoires de Nevers, p. 75, Tome I.) L'amour & la jalousie contribuèrent à la perte de la Mole & de Coconnas. Deux Princesses, dont ils étoient trop aimés, firent embaumer leurs têtes, & les conservèrent précieusement. L'Auteur *du divorce satyrique* (Tome IV du Journal de Henri III de l'Edition de 1744, p. 49.) nomme l'une & l'autre de ces Princesses. C'étoit la Reine Marguerite & la Duchesse de Nevers. Voilà sans doute pourquoi le rédacteur des Mémoires de l'Etat de France sous Char-

d'abord assez doucement, mais voyant qu'il continuoit ses insolences, sans qu'il luy en eut donné aucun sujet, & que le Duc d'Alençon n'avoit pas le credit de le faire taire, il se retira dépité, & l'occasion se perdit. La Reine plus fine ne perdit point de temps, elle fit arrester le Duc de Montmorency qu'elle ne put convaincre non plus que le Mareschal de Cossé, puis la Molle, Coconnas, Pierre de Grantrye, Maistre d'Hostel du Roy, Conseiller d'Estat, Laurens du Bois sieur de Saint-Martin des Pierres, & François de Tourtay, fils d'un Capitaine, qui fut pendu, quoy qu'il dit estre noble : & elle donna des gardes au Duc d'Alençon & au Roy de Navarre.

Joseph de Boniface sieur de la Molle fut le premier interrogé le 11 d'Avril jour de Pasques 1574, par Christophle de Thou (a) premier Président, sur 21 articles envoyez de la part du Roy, qu'il nia tous, ou dont il dit ne rien sçavoir, & principalement

les IX (Tome III, p. 147) dit que *Coconnas au moment où il fut arrêté savoit bien qu'on lui en vouloit à cause d'elles, & que le Duc de Nevers savoit ce que c'étoit.*

(a) On lui donna pour adjoint le Président *Hennequin*, dont on a parlé précédemment.

quel estoit le jour que M. le Duc & le Roy de Navarre devoient s'absenter de la Cour, & si c'estoit le Mardy ou le Jeudy de la semaine sainte ou le jour de Pasques, où estoit le rendez-vous, & si le sieur de Chasteaubardeau, Gentil-homme d'Auvergne (qui estoit au Viçomte de Turenne) *s'y devoit trouver; quels propos il luy a tenu avant qu'il partit, avec un sien frere bastard, en quel lieu, Sedan ou autre devoit aller le Duc; ceux qui le devoient accompagner ou le joindre; qui sont ceux qui sont allez à Sedan ou qui en ont apporté lettres; quelle réponse un Gentil-homme nommé la Vergne* (a) *en a rapporté de M. de Bouillon & de sa femme; quel nombre de gens ils devoient fournir; ceux de la Cour hommes & femmes qui sçavent ce dessein; ce qu'on vouloit faire après le départ; où l'on devoit dresser l'armée; les Princes & Gentils-hommes qui s'y devoient trouver; quels du Royaume ou Princes estrangers les devoient assister; quelles nouvelles ils ont de la Nouë & de Montgommery, du costé de Languedoc & de Dauphiné; enfin si M. de*

(a) Il avoit été placé par le Grand-Prieur chez le Duc d'Alençon en qualité de Gentilhomme de sa chambre.

Mande (a) *a dit à M. le Duc que puisque le Roy de Pologne estoit couronné Roy, qu'il ne réviendroit plus & qu'il ne pouvoit faillir de l'estre* ».

On trouva d'abord plus de facilité auprès d'Annibal de (b) Coconnas, Piémontois de nation, qui crut qu'il en seroit quitte pour confesser tout ce qu'on luy demanderoit, puisqu'on le menoit au bois de Vincennes devant le Roy pour l'interroger, & qu'on avoit besoin de sa déposition, afin de le rendre persuadé d'une conspiration qu'on vouloit venger sous son nom. Ce fut

(a) Regnaut de Baune, depuis Archevêque de Bourges & de Sens. Il étoit alors Chancelier du Duc d'Alençon. Ce Prélat est cruellement diffamé dans les Mémoires de l'Etoile (Tome I, de l'Edition de 1744, p. 294.) On l'y accuse de péculat, & de concussions. Il étoit triste pour le petit fils de Semblançay qu'on le chargeât de ces odieuses imputations. Au surplus il paroît que cela ne nuisît point à son avancement, puisqu'il parvint aux premières dignités de l'Eglise Gallicane. Par la suite on le verra paroître comme Orateur au milieu des assemblées nationales, s'asseoir dans la chaire de vérité., & prononcer des panégyriques.

(b) Si l'on s'en rapporte aux Mémoires de l'Etoile, qu'on vient de citer ci-dessus (Tome I, p. 67) ce Coconnas s'étoit signalé par sa barbarie au massacre de

un artifice dont on usa pour le surprendre, & pour le succès duquel il falloit en bonne loy de politique qu'il perit, comme il fit avec le regret d'avoir joué le plus lasche personnage de la tragedie. Il crût que ce luy estoit une grace particuliere d'estre interrogé qar le Roy, & il répondit franchement selon les articles cottez icy par chifre selon l'ordre.

« 1. Qu'il estoit âgé de 40 ans ou environ, qu'il fut requis du sieur de la Molle » de vouloir suivre M. le Duc, quand le » Roy partit de St. Germain pour venir à » Paris, & que leur dessein estoit de s'en » aller une nuit ou de jour donner de teste » en la maison de la Vergne, de-là à la » Ferté où ils devoient trouver le Prince de » Condé & le sieur de Thoré avec un bon » nombre de chevaux ; de-là à Sedan : & » pour faire tel voyage, que le sieur de » Boüillon avoit envoyé un Gentil-homme » pour leur servir de guide, & que le Roy » de Navarre devoit accompagner M. le » Duc. 2. Que M. de Montmorency en » estoit, ainsi qu'il a pu entendre par la

la Saint-Barthelemi. *Il avoit* (dit-on) *racheté des mains du peuple jusqu'à trente Huguenots pour avoir le contentement de les faire mourir à son plaisir.*

» Nocle & la Molle. 3. Que leur deſſein » eſtoit de ſe joindre avec le Comte Ludovic » (de Naſſau.) Et ſur ce il répondant répondit à ceux qui luy en parloient, & meſme » à Montagu, la Vergne, & la Molle, que » le Comte Ludovic alloit en Flandre pour » ſon particulier : & ſur ce luy fut répondu » que le Comte Ludovic avoit promis eſtant » à Blamont (a) de ſe venir joindre avec » les troupes de France & ſemblablement » le Duc Chriſtophle (b). 4. Que M. le » Duc en avoit parlé audit Comte. 5. Qu'il » n'a porté aucunes ambaſſades dudit Comte » à M. le Duc, mais eſt vray que parlant » avec le Comte, il lui a loué grandement » la vertu de M. luy répondant ledit Comte » qu'il l'avoit par un vaſe vuide : & ſur » ce il répondant dit audit Comte, que » penſez-vous faire, penſez-vous ruiner la » France & l'Eſpagne à un coup ? Vous » ſçavez que quand vous avez eu des Chefs » de grand entendement & de valeur, & » des villes principales de ce Royaume, » que ce n'a pas eſté voſtre pouvoir de » ruiner la France : comme le voudrez-vous

(a) Le Duc de Bouillon, comme on l'a vu dans ſes Mémoires, avoue ces conférences.

(b) Un des fils de l'Electeur Palatin.

» faire à cette heure que n'avez ny villes
» ny Chefs : ledit Comte Ludovic luy ré-
» pondit qu'il n'avoit point faute de Chefs
» & des plus grandes villes.

» 6. Que veritablement il fut trois heures
» au soir en la chambre de M. le Duc, le
» soir qu'il arriva à Saint-Germain, mais
» ne vit entrer autres parler à M. le Duc
» que M. de Thoré, pendant que M. de
» Turenne & la Molle se promenoient en
» la chambre. 7, Que la Molle est de la
» partie depuis l'émotion de St. Germain,
» & a dit de luy-mesme qu'il y a peu
» d'hommes de qui le Roy se puisse fier,
» & le supplie envoyer querir le Comte de
» Retz le plûtost qu'il pourra. 8. Ne sçait que
» dire si le Mareschal de Cossé en estoit,
» & cuide qu'ils le vouloient laisser auprès
» du Roy. 9. Que le Conseil a esté tenu
» deux fois au logis de la Nocle, & y
» assista luy répondant une fois, & l'autre
» fois on le fit retirer au cabinet, & la
» fois qu'il y fut on parla à un Gentil-
» homme que le Sr. de Bouillon avoit en-
» voyé pour guide, & au Capitaine Luynes
» (a), lequel on dépeschoit pour aller

(a) Honoré d'Albert, qu'on appelloit à la Cour le Capitaine *Luynes*, fut fort heureux d'avoir eu cette

» trouver le Mareschal de Damville, &
» de-là en Provence vers le sieur de Carces,
» pour leur parler du fait que dessus. 10. Que
» le Capitaine Beauchamp n'estoit pas de
» la partie, sinon que la Molle le menoit,
» & que ès rues de la Plastriere & Grenelle,
» viels Augustins & le Pellican, y avoit plus
» de cent cinquante chevaux, ainsi qu'il a
» entendu, lesquels la plus grande part ré-
» connoissoient ledit la Molle : & a dit luy-

commission : il se retira auprès du Maréchal de Damville. Depuis il se purgea de la complicité qu'on lui attribuoit dans la conspiration de la Mole. Il se battit à Vincennes en présence de Henri III, contre le Capitaine *Pannier*, exempt des Gardes du Corps. Ce combat lui fit honneur. En 1571 il paroît qu'il étoit Colonel des Bandes Françoises & Mestre-de-Camp de l'artillerie pour le Roi en Languedoc. Quatre ans après le Duc d'Alençon le fit son Conseiller ordinaire. En 1573 il avoit été décoré de l'ordre du Roi; & ce fut le Dauphin d'Auvergne, fils du Duc de Montpensier qui, en vertu des ordre de la Cour, lui donna le collier. Il étoit allié par sa femme à la Mole & à beaucoup de familles illustres de la Provence. Ces détails se trouvent dans les Additions de le Laboureur aux Mémoires de Castelnau, Tome II, p. 419. Luynes mourut en 1592, & laissa entre autres enfants l'aîné connu sous le nom de Connétable de Luynes, un second fils qui fut Duc de Chaulnes, & un troisième qui devint Duc de Luxembourg.

» mesme, qu'il a vu M. le Duc pleurer
» avec tous les regrets du monde, ayant
» donné à entendre au Roy & à la Reine
» qu'il avoit machiné contr'eux ; & cela
» fut comme la résolution se faisoit. 11. Qu'il
» croit que ceux de Montmorency persua-
» doient M. le Duc. 12. Qu'au Conseil
» estoit Turenne, la Molle, Montagu, ledit
» répondant, le Gentil-homme envoyé par
» le Sgr. de Bouillon, la Nocle, & le
» Capitaine Luynes, tous lesquels persua-
» doient ledit Sr. Duc de partir. 13. Que
» leur intention estoit de faire perdre le
» Royaume. 14. Qu'un (a) nommé Bodin
» Secretaire a dit à il déposant, qu'ils avoient
» secours d'Anglois & d'Allemagne, & a
« dit davantage que M. le Duc a eu moyen
» de recouvrer une dépesche, que le Roy
» avoit faite ou en Pologne, ou en Espa-
» gne, ou à Rome; où ledit sieur Duc a
» pris le soupçon qu'il a en partie. 15. Que

(a) Le célèbre Jean Bodin, auteur de l'ouvrage intitulé *de la Republique*, d'un autre qui a pour titre la *Démonomanie*... Il étoit Lieutenant Général des Eaux & Forêts à la Table de Marbre, & Grand Maître des Eaux & Forêts de l'appanage du Duc d'Alençon. On reviendra sur ce qui le concerne en parlant des Etats Généraux de Blois.

» M. le Duc se fut trouvé ceint d'une grande » armée en Languedoc, & que la treve » de Languedoc a esté faite pour faire join» dre ceux de Languedoc, de Xaintonge & » de Poitou ensemble ; & que leur espe» rance estoit que le Roy feroit une armée, » & que le Mareschal de Cossé seroit Ge» neral, & esperoient trahir le Roy. 16. Que » le jeune la Molle y estoit. 17. Que le » S[r] de Thevalle (a) Gouverneur de la ville » de Metz se condescendoit au party, & » sçait qu'il est forty de Metz des armes » pour armer 4000 hommes de pied & en » sort tous les jours : & est-ce qu'il a » dit. »

Le lendemain 13 d'Avril le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre, contre lesquels on prit droit sur cette ample & obligeante déposition de Coconnas, donnerent leur declaration; parce que leur qualité les exemptoit de répondre en justice dans les formes ordinaires, l'un comme un enfant bien obéissant qui fait une confession generale, & tout prest à fournir à sa mere tout ce qu'il luy plairoit de crimes, pour faire perir tous ses serviteurs & tous ses amis ; l'autre comme

(a) Jean Seigneur de Thevalle, premier Chambellan du Duc d'Alençon.

un Roy captif en sa personne; mais toûjours libre en sa dignité, & qu'on peut dire avoir fait le procès à cette Reine envers la posterité, au mesme temps qu'elle croyoit travailler au sien. Je les ay toutes deux copiées sur le propre original du procès, & on y verra des particularitez très-dignes de l'Histoire.

« Monsieur le Duc a dit que suivant ce » qu'il avoit parlé à la Reine, de tendre » au mariage de la Reine d'Angleterre, & » ayant montré la volonté qu'il en avoit à » M. l'Admiral estant arrivé à Blois, & sça» chant qu'il avoit quelque connoissance en » Angleterre: cela fut l'occasion qu'il com» mença à le hanter & parler à luy davan» tage, ce qu'il n'eut fait sans cette occasion. » Et entrant davantage en propos, ledit » Admiral luy montrant la volonté de luy » servir en cette affaire, & mesme luy parla » fort des guerres de Flandre, & la volonté » qu'il avoit de s'y employer, & que cela » pourroit servir pour la grandeur de Mon» sieur; auquel il sembloit que cela concer» noit bien fort le service du Roy, & que ses » affaires s'en devoient mieux porter. Qu'au » voyage de Mezieres il avoit un nommé

» Rapiere qui estoit encore à luy, auquel
» le Gast (a), comme il estoit demeuré à
» Paris, luy prit un cheval, combien qu'il
» ne luy eut fait aucun déplaisir : & voyant
» que celuy-là estoit auprès de luy, & qu'il
» n'avoit donné occasion pour son particu-
» lier à personne de luy faire déplaisir, il
» pensoit que ce fust par un dépit ou une
» façon estrange. Qui fut cause qu'il com-
» mença à le reconnoistre, & qu'il ne luy
» voulut pas tant de bien qu'il avoit voulu
» par le passé : & fut cela fait à Paris,
» ainsi qu'il luy semble, & lors ledit sieur
» estoit au voyage de Mezieres, quand le
» Roy s'alla marier. Et depuis, estant revenu
» à Paris se promenant avec Thoré & Sevre
» en la rue St. Antoine, vit le Gast accom-
» pagné de Larchant (b), Belleville (c),
» Sommercy & autres, qui estoient au Roy
» de Pologne, qui passerent au-devant dudit

(a) Louis Berenger du Guast, favori de Henri III; ne jouit pas longtems du crédit démesuré qu'il obtint. C'est dans les Mémoires de la Reine Marguerite, dont il étoit l'ennemi, qu'on réunira les particularités qui le concernent. Brantôme a fait son éloge.

(b) Nicolas de Grimoville sieur de Larchant, depuis Capitaine des Gardes.

(c) Languillier (dit Belleville.)

» sieur & sembla à Thoré que c'estoit par
» une façon de bravade qu'ils luy faisoient,
» parce qu'ils estoient mal ensemble & ne
» se portoient pas à grande amitié l'un à
» l'autre, se prirent le Gast & Thoré de
» paroles ensemble, toutefois pour reverence
» de luy ils se séparerent, & les choses de-
» meurerent en ceste façon.

» Dit Monsieur que estant malade à Blois,
» la Molle lequel il avoit auparavant veu
» venant de Provence avec le Comte de Ten-
» de, luy fit la reverente, & le tint à son
» service, & là fut le premier lieu, où il dit
» à la Molle qu'il vouloit qu'il luy fit service.
» Lors le Roy estant dès-ja party de Blois,
» demeura avec *Monsieur*, la Molle, pendant
» le temps que *Monsieur* fut là. Après que
» *Monsieur* fut guery, il fut trouver le Roy à
» Vaujour, & demeura ledit la Molle auprès
» ledit sieur trois ou quatre jours à Blois:
» & comme il fut retourné, ledit sieur fut
» averty que le Roy de Pologne avoit eu
» quelque mal-contentement dudit la Molle
» qui l'avoit autrefois servy, combien qu'il
» ne fut couché en son Estat; dont ledit
» sieur fut marry de voir personne auprès
» de luy mal-agréable au Roy de Pologne son
» frere. N'estima que cela vint du Roy de
» Pologne,

» Pologne, mais de quelques-uns qui luy » portoient inimitié, & quand il eut estimé » que le Roy de Pologne en eut eu mauvais » contentement, il ne l'eut pas voulu tenir » avec luy à son service, ny le soutenir en » chose du monde contre la volonté du Roy » de Pologne; survint quelques querelles » estant à Bourgeuil entre Corny & le Gast; » Corny estant au sieur de Thoré, lequel » Thoré dit à M. de Boüillon qu'il portât » le Gast en crouppe, & que luy il porteroit » Corny, & lors ils verroient l'ébat l'un de » l'autre. Le Gast dit qu'il ne voulut aller » en crouppe, & voyoit bien que c'estoit un » appel, que luy dressoit ledit Thoré par » la supposition d'un des siens, & que s'il » vouloit luy-mesme s'adresser à luy sans luy » presenter un autre, qu'il estoit tout prest. » De fait les choses demeurerent-là.

» En ce mesme temps Lignerolles estant » à la chambre de la Reine, commença à » compter audit sieur ses fortunes, & com- » me il avoit beaucoup d'ennemis, & qu'on » luy avoit presté des charitez envers le Roy » de Pologne & autres, & fut longuement à » en discourir, faisant beaucoup d'offres » honnestes audit sieur, tellement que la Rei- » ne voyant les longs propos qu'ils avoient

» ensemble, appella ledit S[r] & luy demanda
» quels propos ledit Lignerolles luy avoit
» tenus ; à quoy il fit réponse qu'il ne luy
» avoit tenu autres propos que communs,
» craignant luy en faire tort, & y en eut
» quelque differens entre luy & le sieur de
» Villequier, qui toutefois furent appaisez
» & accordez ensemble devant le Roy de
» Pologne. Ce fait cela appaisé en avertit le
» sieur de la Guerche, & se ressentant alla
» chercher Lignerolles qui fut tué, dont ledit
» sieur fut fort déplaisant. A dit que M.
» l'Admiral estant à Paris plus de deux mois
» avant qu'il fut blessé, ledit de Thoré sollicita
» fort ledit Sieur de l'amitié dudit Admiral,
» & luy faisoit souvent des récommendations
» de la part dudit Admiral : & fut lors qu'il
» eut connoissance dudit Thoré. Et le jour que
» l'Admiral fut blessé à la main d'un coup
» d'arquebuse, ledit Sieur luy fit des récom-
» mendations de la part dudit Amiral, & luy
» dit qu'il estoit fort blessé & n'esperoit vie,
» & luy feroit un bon service. Aussi ledit
» Sieur envoya vers l'Admiral tant le sieur
» de Maison que le sieur d'Esternay, pour
» luy faire des récommendations & le conso-
» ler : aussi firent le Roy & la Reine : & le
» jour qu'il fut tué ledit Sieur dit qu'il ne dor-

» mit toute la nuit, ne ſçachant toutefois ce
» qui devoit avenir, mais voyoit un rémuë-
» ment & ne ſçavoit à quelle fin c'eſtoit : &
» ledit jour ledit ſieur de Thoré luy vint dire
» que c'eſtoit grande pitié de ce que l'Admiral
» avoit eſté ainſi tué, & que de ſa part il en
» avoit ſauvé quelques-uns, & prioit ledit
» Sieur le trouver bon, & que luy-meſmes ſe
» complaignoit audit S^r qu'on l'avoit voulu
» tuer : voulant ledit de Thoré donner des
» impreſſions audit Sieur de tenir le party
» de ceux qui avoient eſté du coſté dudit
» Admiral. Et depuis ledit de Thoré a con-
» tinué en ces propos tant en ſa preſence
» qu'abſence, par Gens qu'il a envoyez vers
» ledit S. meſme eſtant au camp à la Rochelle,
» ledit S. de Thoré luy a envoyé trois ou
» quatre fois un Gentilhomme qui eſtoit audit
» Thoré nommé Bournonville, pour eſſayer
» par tous moyens le diſtraire de l'amitié
» qu'il portoit au Roy de Pologne ſon frere
» & le ſéparer de l'armée, & luy eſcrivoit des
» choſes des plus eſtranges du monde pour
» le faire condeſcendre à ſes affections.

» Pendant lequel temps, le S. de la Noue
» eſtant ſorty de la Rochelle & ayant eſté
» ſept ou huit jours près du Roy de Pologne,
» pour montrer la défiance qu'il en pouvoit

» avoir dudit de la Noue, fit tant par ses
» menées qu'il parla audit S. en un champ,
» & que un jour trouvant ledit S. à cheval
» allant aux tranchées avec le Roy de Po-
» logne, ledit sieur de la Noue commença à
» arrester ledit Sieur, & luy dit qu'il desire-
» roit parler à luy avec plus grand loisir
» qu'il n'avoit pour lors. Luy dit ledit Sieur
» que ce seroit quand il voudroit & depuis
» trouva ledit sieur de la Noue, où il luy
» tint plusieurs propos pour essayer le dis-
» traire du devoir & volonté qu'il avoit toû-
» jours porté au Roy & à la Reine sa mére,
» & s'éloigner de leur presence, avec grand
» nombre de paroles & des plus belles per-
» suasions qu'il se pouvoit aviser : & mesme
» le S. de Saint-Jean s'offroit de faire gran-
» dement accompagner ledit S. & d'estre de
» la compagnie ; à quoy il ne se voulut
» accorder. Depuis le retour de la Rochelle,
» Thoré a toûjours continué, & a dit que
» la chose dont luy parla la Noue, estoit
» d'une Requeste que l'on vouloit presenter
» au Roy, qui estoit la plus belle du monde,
» & depuis dernierement que le Roy de Po-
» logne estoit par-deçà à Paris avec la Reine,
» sur la fin du mois d'Octobre dernier.

» A dit aussi qu'estant à Blamont avec le

» Roy de Pologne, le Comte Ludovic,
» avec le Duc Christophle & le Duc de la
» petite Pierre, firent la reverence audit Roy
» de Pologne & à la Reine, envoya ledit S. le
» S. de la Molle vers le Comte Ludovic pour
» le saluer de sa part: lequel S. Ludovic luy
» fit réponse, ainsi que ledit S. de la Molle
» luy dit, qu'il seroit toûjours prest à luy faire
» tout le service & plaisir qu'il pourroit, &
» plusieurs offres honnestes. Et de fait ledit S.
» Ludovic vint vers ledit S. en sa chambre,
» pour luy dire que luy & le Duc Christophle
» avoient congé du Comte Palatin de retour-
» ner la Paix & tranquillité en ce Royaume:
» à quoy il fit réponse qu'il n'en estoit besoin,
» & que le Roy & la Reine en avoient bonne
» volonté. Et a dit que ledit S. de Thoré es-
» toit à Chantilly le jour que le Roy alla à la
» chasse, ledit S. luy fit compagnie, & ayant
» mal à l'épaule il se mit au lit, où estant, les
» Srs de Montmorency, les Srs de Thoré, Meru,
» Vicomte de Turenne & la Molle, se trou-
» verent tous ensemble en sa chambre, & lors
» ledit la Molle dit audit Sr: voilà M. de Mont-
» morency, ses freres & Vicomte de Turenne,
» l'on vous a tenu cy-devant plusieurs propos,
» maintenant vous aviserez quel conseil vous
» en devez prendre, & le tira ledit de la Molle

» à part pour luy dire lesdits propos; luy disant » vous estes conseillé par des gens de jeune » barbe, voilà M. de Montmorency, parlez » à luy, il vous conseillera, il est bien avisé. » Commença ledit S. à parler audit S. de » Montmorency des propos qui luy avoient » esté tenus, des mal-contentemens, des » défiances & des soupçons de la requeste » dont luy avoit parlé la Noue que l'on de- » voit presenter au Roy : & demanda ledit » S. audit S. de ce qui luy en sembloit.

» Sur ce ledit S. de Montmorency dit à » *Monsieur*, vous devez bien penser à cette » requeste, & si vous la presentez, vous » pourrez aigrir le Roy & la Reine, vous » ne ferez rien pour vous; & ne fut d'avis » de la presentation de ladite requeste, ny » qu'il s'en meslât aucunement : & luy tint » quelques autres paroles pour l'en decon- » seiller. Et dit qu'à Soissons il avoit oublié » à nous dire que depuis qu'il eut escrit la » lettre à la Noue, qui fut portée par la » Molle, ledit S. de Thoré, Vicomte de Tu- » renne & autres entrerent en défiance dudit » de la Molle, & ne voulurent plus parler » aussi en la presence dudit de la Molle, » comme ils avoient accoustumé de faire à » Saint-Germain en Laye qu'ils delibererent

» de plusieurs choses : & leur faction estoit de
» se trouver en compagnie pour enlever ledit
» S. Duc avec eux. Et estoit comme il luy
» semble le premier Dimanche de Caresme
» que l'on devoit prendre les armes, dont
» averty ledit S. tant qu'il put recula ledit
» jour ; & n'avoit autres personnes que de la
» part dudit la Noue, de Thoré & des autres
» de leur faction ; sinon que de prendre un
» jour certain, & fut fort marry ledit de la
» Noue de ce qu'il disoit que Guitry s'estoit
» trop amusé, ainsi qu'il disoit. Autrement
» ne le sçait, & se devoient trouver, ainsi
» qu'il entendoit, à Montfort-l'Amaury. Et
» luy dit le Roy de Navarre qu'il feroit ce
» qu'il voudroit, mais qu'il n'en dist rien, &
» luy dit, le Prince de Condé fera ce que je
» voudray. A dit que le samedy voyant l'alar-
» me que l'on donnoit au Roy & à la Reine,
» & que l'on disoit que ceux qui avoient fait
» l'entreprise de S. Germain, s'approchoient ;
» ne pouvant entrer en son cœur de se dis-
» traire d'avec le Roy, & estre cause du grand
» mal qui pourroit avenir en ce Royaume,
» appella la Molle, lequel luy avoit plusieurs
» fois demandé congé un jour ou deux aupa-
» ravant pour s'en aller en Provence ; lequel
» il luy auroit refusé plusieurs fois, & enfin

» auroit esté contraint luy donner : & luy parla
» de cette entreprise, le tenant seur & fidéle
» qu'il devoit luy en donner son avis lors pour
» les obligations qu'il avoit eûës de luy : &
» luy declarant ce qu'il en sçavoit, ledit de
» la Molle luy dit qu'il en falloit avertir la
» Reine, & sur l'heure ledit de la Molle prit
» ledit S. par le bras & luy dit, je vous prie,
» allez vers la Reine & luy dites ce que vous
» en sçavez, je m'asseure qu'elle s'en trou-
» vera satisfaite. Ce qu'il fit & se mit à table,
» & après son souper manda la Reine. Le
» Roy se trouva au cabinet, auquel il dit ce
» qu'il avoit dit à la Reine, dont le Roy &
» la Reine en furent fort contens, & mon-
» trerent en cela leur bonté, & dirent qu'ils
» oublioient tout le passé.

» A dit qu'il luy avint fort bien de le dire
» à la Molle, & non en parler ausdits de
» Thoré, Vicomte de Turenne, ny à autres,
» car s'il leur en eut parlé, au moyen qu'ils
» l'y avoient embarqué, ils ne lui eussent
» donné ce conseil. A dit qu'estant à Saint-
» Germain-en-Laye ledit S. dit à M. de
» de Monmorency, M. de Thoré ne parle
» point à vous, y a-t'il quelque différend
» entre vous? Ne sçachant ledit S. pourquoy
» ils ne parloient ensemble; à quoy ledit

» S. de Montmorency dit que le S. de Toré
» estoit fol, qu'il lui falloit laisser passer ses
» folies, & qu'il n'estoit toujours bien sage.
» A dit qu'après l'entreprise de Saint-Germain
» découverte, le Roy s'avisa d'envoyer le
» S. de Torcy vers le S. de Guitry : lors
» le Vicomte de Turenne pria ledit S. de
» l'envoyer avec le S. de Torcy ; ce que
» le Roy trouva bon. Estant de retour ledit
» Vicomte de Turenne dit audit S. qu'il
» avoit vû la plus belle troupe & compa-
» gnie qu'il avoit oncques vue, qui estoit
» fort affectionnez à son service, disant aussi
» qu'il ne perdit l'occasion de les employer,
» & que s'il perdoit cette occasion, il ne
» la pourroit recouvrer une autre fois : &
» usa de beaucoup de persuasions pour faire
» trouver bon audit S. ce qu'il disoit ; qui
» ne s'y vouloit accorder, luy disant plusieurs
» choses pour le faire condescendre, dont
» on pourroit faire une Bible de tous les
» propos qu'il luy disoit, & fit tant par ses
» belles paroles, qu'il fit accorder audit
» S. ce qu'il luy demandoit. Lors ledit S.
» dit, encore qu'il s'y fut accordé, qu'il
» vouloit que la Molle entendit sa résolution,
» sçachant bien que la Molle ne feroit rien
» que ce qu'il trouveroit bon, encore qu'il

» eut autre opinion ; pour les obligations
» qu'il avoient eûes dudit S. à quoy fut fort
» insisté par ledit de Turenne, disant qu'il
» n'en falloit rien communiquer audit de
» la Molle, & qu'il les avoit déja une fois
» trompez, & qu'il ne se falloit point fier
» à luy, parce qu'il parloit à tout plein
» de gens, & qu'il craignoit que la chose
» fut découverte. Toutefois ledit S. voulant
» que ledit S. de Molle en fut averty, &
» estant venu ledit de la Molle, ledit
» Vicomte de Turenne & luy entrerent en
» quelques propos & paroles l'un contre
» l'autre, enfin furent séparez & départis
» par le commandement dudit S. qui les fit
» embrasser. Lors fut la conclusion prise
» que ledit S. Duc partiroit le Samedy de
» Pasques au soir, dont il faisoit grande
» difficulté, parce qu'il vouloit faire ses
» Pasques, & qu'il fut trouvé mauvais son
» partement estre fait ce jour-là, parce qu'il
» ne vouloit faire chose contraire à sa Reli-
» gion, & plustot mourir que de la changer :
» & se devoit rendre à Moret qui est à M. le
» Prince de Condé ; où se devoit pareillement
» trouver ledit Prince de Condé : & avoit
» averty ledit Prince de Condé par le S. de
» Chasteaubardeau de ladite résolution, estant

» aussi averty par ledit S. de Montagu, par
» lequel luy fut dit de la part dudit S.
» Prince de Condé, soit que ledit S. Duc
» partit devant ou après la Feste, que neant-
» moins ledit S. Prince partiroit. A dit que
» la Molle a esté de ceux qui l'ont persuadé
» à se retirer pour plusieurs persuations qu'il
» luy disoit. A dit que la Molle qui a esté
» bon amy du Comte Coconas dit audit S.
» que ledit Coconnas le suivroit où il vou-
» droit & qu'il avoit envie de luy faire
» service ; au moyen de quoy ledit S. manda
» ledit Coconnas, qui parla à luy deux fois
» en la Maison du S. de la Nocle : lequel
» luy dit la promesse telle que dessus. En
» rélisant ce que dessus, est souvenu audit
» Seigneur qu'un nommé Bois-breton apporta
» à la Cour la requeste, dont il a parlé cy-
» dessus. Nous a dit & affirmé en parole
» de Prince, que ce que dessus est la
» vérité ».

La déposition suivante du Roy de Navarre, est un véritable manifeste de toute sa conduite à la Cour de France, & un reproche tacite à la Reine des mauvais offices qu'elle luy rendoit ou qu'elle luy procuroit, contre le respect qu'on devoit à sa qualité de Roy, & de premier Prince du Sang de France.

« Madame, je m'estime très-heureux du » commandement qu'il vous plaist de me » faire, encore que par droit je ne sois » obligé de répondre qu'à vos Majestez ; » si ne craindray-je devant cette Compagnie » & toutes autres Personnes que vous trou- » verez bon, disant vérité, de vous faire » paroistre mon innocence, & la méchanceté » de ceux qui pourroient avoir menty. Or » afin que je commence dès mon enfance » à vous témoigner ma vie & mes effets » passez, je vous diray, Madame, que le » Roy mon pere & la Reine ma mere en » l'âge de sept ans me conduisirent en vostre » Cour, afin de me rendre aussi affectionné » à vous bien & fidélement servir, comme » le feu Roy mon pere ; qui n'a voulu » autres témoins de ce qu'il vous estoit, » que son sang & la perte de sa propre vie : » laquelle fut très-prompte pour moy, qui » dés-lors demeuray sous l'obéissance de la » Reine ma mere. Laquelle continua à me » faire nourrir en la Religion qu'elle tenoit, » & voyant qu'après le décès du feu Roy mon » pere il falloit qu'elle me fit connoistre » & aimer de mes Sujets, elle me voulut » mener en ses Pays. Ce qui fut fait à mon » très-grand regret, me voyant éloigné du

» Roy & du Roy de Pologne, desquels outre
» que nos âges estoient quasi égaux, je rece-
» vois tant d'honneur, que le lieu du monde
» où je me plaisois le plus, estoit d'estre
» en leur compagnie. Après avoir demeuré
» quelque temps en ses Pays, elle s'ache-
» mina pour retrouver vos Majestez jusques
» à Nerac; où estant, il arriva un Gentil-
» homme de M. le Prince de Condé, qui
» luy fit entendre que leurs ennemis estans
» les plus forts, vos Majestez s'estoient bien
» résolus sans doute de se défaire de ceux
» qui portoient les armes, afin que plus
» aisément ils pussent exterminer les femmes
» & les enfans, & par ce moyen ruiner du
» tout nostre Maison: & que cela il le sçavoit
» pour le certain de bonne part, & dans
» quatre ou cinq jours qu'il seroit à la
» Rochelle avec sa femme & ses enfans.
» Ce qui l'émut tellement à pitié, que
» craignant que le mesme malheur luy avint,
» elle se délibera de les aller trouver à la
» Rochelle, où elle me mena; & mon
» oncle dressant son armée, elle m'envoya
» avec luy, où tous ceux qui y sont venus
» de vostre part pour traiter la Paix, vous
» ont pû témoigner le désir que j'avois d'estre
» auprès de vos Majestez pour vous faire

» très-humble ſervice, entr'autres Meſſieurs
» de Cros, de Brion, & de Boiſy, qui furent
» députez pour ce fait, vous l'ont pû
» aſſeurer ».

» Après la paix faite, il ſe commença de
» mettre en avant le mariage de Madame
» votre fille, duquel je m'eſtimay très-heu-
» reux pour me voir rapprocher de Vos
» Majeſtez, lequel mariage n'eſtant du tout
» réſolu, elle vous vint trouver pour achever
» de le conclure, & me laiſſa en attendant
» en ſes pays, où bien-toſt après elle m'en-
» voya querir, comme auſſi firent Vos Ma-
» jeſtez par Perqui, lequel vous a pû dire
» le plaiſir que ce me fut d'avoir ce com-
» mandement : comme je le montray m'a-
» cheminant trois jours après, ayant eu vingt
» accès de fiévre tierce. Après m'eſtre ache-
» miné ſept ou huit journées, je ſçus la
» mort de la Reine ma mere, qui m'eut
» eſté une excuſe aſſez valable de m'en re-
» tourner, ſi j'en euſſe eu envie : toutefois
» je m'acheminay un jour après avec la
» meilleure troupe de mes ſerviteurs que
» j'avois pu aſſembler, & ne fus content
» que je ne fuſſe arrivé près de Vos Ma-
» jeſtez, où toſt après ces nôces avint la
» St. Barthelemy, où furent maſſacrez tous

« ceux qui m'avoient accompagné ; dont la
» plûpart n'avoient bougé de leurs maisons
» durant les troubles. Entre les autres fut
» tué Beauvais (a), lequel m'avoit gouverné
» dès l'âge de neuf ans. Dont vous pouvez
» penser quel regret ce me fut voyant mou-
» rir ceux qui estoient venus sous ma simple
» parole, & sans autre asseurance que les
» lettres, que le Roy m'avoit fait cet hon-
» neur de m'escrire que je le vinsse trouver:
» m'asseurant qu'il me tiendroit comme frere.
» Or ce déplaisir me fut tel, que j'eusse
» voulu les racheter de ma vie, puisqu'ils
» perdoient la leur à mon occasion, & mesme
» les voyant tuer jusques au chevet de mon
» lit, je demeuray seul d'amis & en défiance.
» En ces peines Thoré, lequel estoit piqué
» de la mort de son cousin, & se voyant
» desesperé, se vint joindre avec moy, me
» rémettant devant les yeux l'indignité que
» j'avois reçue & le peu d'asseurance que
» je pouvois avoir pour moy-mesme, voyant
» l'honneur & bonne chere que vous, Ma-
» dame, & le Roy vostre fils & le Roy de
» Pologne, faisiez à ceux de Guise : les-

(a) Les traducteurs de M. de Thou (Liv. LII) le nomment *Beauvoir*. Selon cet Historien il fut tué dans son lit le jour de la Saint-Barthelemi.

» quels non contens de ce qu'ils avoient
» voulu faire au feu Roy mon pere & à M.
» le Prince mon oncle, triomphoient de ma
» honte; non toutefois qu'il m'entrast jamais
» en l'intention, de vous estre autre que
» très-fidele & très-affectionné serviteur. Ce
» que j'esperois vous faire paroistre à la
» Rochelle, où je fus résolu de vous bien
» & fidélement servir, & de suivre de si
» près le Roy de Pologne, qu'il vous pust
» témoigner le fonds de mes intentions.

» Or estant si près de luy, je fus averty
» (a) par plusieurs de mes bons amis, que
» l'on vouloit faire une seconde St. Barthe-
» lemy, & que M. le Duc & moy n'y se-
» rions non plus épargnez que les autres.
» Outre le Vicomte de Turenne (b) me dit
» qu'il avoit sçû pour certain de la Cour,
» que M. de Villeroy apportoit la dépesche
» pour faire l'exécution, & que si ma femme
» estoit accouchée d'un fils, que le Roy
» avanceroit ma mort. Mesme quelques-uns
» de mes Gentils-hommes furent avertis de

(a) Il s'agit probablement des prétendues lettres interceptées, dont on a déjà fait mention.

(b) Le Duc de Bouillon dans ses Mémoires n'a pas jugé à propos de parler de cette particularité : elle en valoit pourtant la peine.

» leurs

» leurs amis, qu'ils estoient à M. de Guise,
» qu'ils sortissent de leur quartier pour aller
» au leur ; parce qu'il ne faisoit pas seur
» pour les miens : & aussi le Gast me ve-
» nant voir, disoit tout haut que la Rochelle
» prise, on feroit parler tout autrement des
» Huguenots & des nouveaux Catholiques.
» Vous pouvez penser, si en ayant eu tant
» d'avertissemens, & mesme de luy, en qui
» le Roy de Pologne se fioit entierement,
» disant ces choses; s'il n'y avoit pas juste
» occasion de le croire. Toutefois ayant
» promis au Roy de Pologne que si j'en-
» tendois quelque chose pour le service du
» Roy & le sien, je l'en avertirois, comme
» je fis, l'allant trouver le soir à son cabinet,
» luy faisant entendre comme le tout se
» passoit : m'asseura qu'il n'en estoit rien.
» Dequoy il m'asseura, & dès-lors il me
» promit tant d'amitié, que me séparant de
» cette frayeur, je cessay de faire garde
» à mon logis, comme j'avois esté contraint
» de faire pour la seureté de ma vie. De-
» puis ne perdis aucune occasion de me
» tenir auprès de luy, pour faire preuve
» que je n'avois rien plus cher que ses
» bonnes graces. En ce tems-là le camp
» fut rompu, & nous révinsmes de la Ro-

» chelle vous trouver, où il ne s'est parlé
» que du depart du Roy de Pologne, le-
» quel Vos Majestez furent conduire jusqu'à
» Vitry; où j'eus avertissement de plusieurs
» endroits qu'on vouloit tuer le Roy, ce
» que je ne voulus jamais croire, ensemble
» M. le Duc & moy, & faire le Roy de
» Pologne Roy. Toutefois faisant entendre
» ce que j'avois appris à M. le Duc, il
» me dit qu'il en avoit eu beaucoup d'avis
» & d'appareils, & que M. de Guise fai-
» soit assemblée à Joinville pour faire l'exé-
» cution de cette entreprise: & moy estant
» à la chasse je trouvay dix ou douze che-
» vaux avec armes, comme fit le Guidon
» de M. le Prince de Condé, qui en trouva
» quarante ou cinquante en ce mesme équi-
» page; qui estoit assez pour nous faire
» croire quelque chose. Toutefois le Roy
» de Pologne estant arrivé à Vitry, où je
» ne faillis à luy dire tous les bruits qui
» couroient de luy, lequel m'asseura qu'il
» n'en sçavoit rien, & que si j'estois en doute
» là de MM. de Guise, que je ferois bien
» de demeurer auprès du Roy, & l'aller
» trouver à Nancy pour prendre congé de
» luy; ce que la Reine me fit commander
» par le Roy.

» Le Roy partit de Vitry pour aller à » Châlons, où j'allay avec luy; où estant » luy demanday congé pour tenir la pro- » messe que j'avois faite au Roy de Pologne, » d'aller prendre congé de luy à Nancy, ce » qu'il me refusa, & me commanda me te- » nir près de luy. Sept ou huit jours après » avoir esté à son dernier adieu, oubliant » l'amitié & bonne chere qu'il m'avoit pro- » mis, il ne se souvint de vous supplier, » Madame, que vous m'eussiez en vostre » protection; mais au contraire il vous ré- » commanda M. de Guise, afin que par » vostre moyen il fut fait Connestable : ce » que je ne voulois nullement croire, mais » estant Vos Majestez de retour à Rheims, » vous me fites une si maigre mine, & » commençastes-là d'avoir une telle défiance » de moy, que cela me fit penser qu'il en » estoit quelque chose. En ce mesme tems » M. de Thoré arriva, lequel ne fut seu- » lement fâché me voir en cette peine, mais » me la continua; me disant que c'estoit » chose très-certaine que demeurant à la » Cour, je ne devois attendre que beau- » coup de mécontentement, & que ma vie » n'y (a) estoit pas trop asseurée. De-là

(a) En rapprochant ces imputations de celles que

» Vos Majeſtez allerent à Soiſſons, où vous
» continuaſtes encore plus les méfiances que
» vous preniez de moy, ſans vous en avoir
» donné une ſeule occaſion : qui m'étoit un
» extrême ennuy. Là les Capitaines des
» Gardes commencerent à venir tous les
» jours dans la chambre de M. le Duc & la
» mienne, & regarder deſſous nos lits (a)
» pour voir s'il n'y avoit perſonne, & com-

contient la lettre miſe ſous le nom de Grand-Champ, & adreſſée à Catherine de Médicis, il eſt difficile d'aſſoir un jugement *Qui eſt celuy qui d'entre vous* (lit-on dans cette lettre) *qui ne croye que cette bonne Dame* (Catherine de Medicis) « eut ſçu tant faire par ſes menées que d'attrapper le Prince de Condé & le Maréchal de Damville, qu'elle n'eut failly à le faire mourir, & M. le Duc, & le Roi de Navarre, & tous les Princes du ſang de quelque religion qu'ils euſſent eſté, avec tous ceux de la maiſon de Montmorency, juſques à leurs parents & alliés ? car elle avoit déliberé de ruiner entiérement tous ceux qu'elle craignoit eſtre vrayment affectionnés à la Couronne de France &c. »..... (Additions aux Mémoires de Caſtelnau, tome II, p. 428.)

(a) Voici comment l'Auteur des Mémoires de l'Etat de France ſous Charles IX (tome III, folio 241) articule ces mêmes faits... » Ce jour même (raconte-t-il) la Reine mère donna à entendre que ledit ſieur Duc ſon fils avoit des gens cachés dans ſa chambre & garderobe, pour exécuter quelques mauvais deſſeins, dont elle lui

» mandastes qu'il ne coucheroit en ma gar-
» derobe qu'un seul valet de chambre pour
» me servir : & mesme me levant le matin
» pour me trouver à vostre lever, Madame,
» comme j'avois accoustumé, choquant à
» vostre porte, vous dites que l'on me ré-
» pondit que vous estiez chez le Roy. Tou-
» tefois vous parliez à la Chastre & à quelques
» autres, de qui ne me souvient des noms,
» qui avoient esté les principaux executeurs
» de la St. Barthelemy, & du tout serviteurs
» de M. de Guise ; qui me fit croire que
» vous desiriez plus vous servir de ceux de
» cette maison, que de ceux qui ont cet
» honneur de vous estre plus proche & plus
» fideles serviteurs. Le lendemain ne me
» voulant de rien rebuter de ce que je sça-
» vois venir de vous, je retournay encore
» pour vous trouver en vostre chambre,
» de laquelle vous estiez sortie pour aller
» chez le Roy; où pensant entrer, vous
» commandastes que l'on me dit que le Roy
» dormoit, encore que passant par la salle,

avoit auparavant jetté le chat aux jambes à Soissons. De fait, comme lors elle avoit couru les rues toute la nuit, aussi alla-t-elle en personne fouiller les chambre & garderobe, pour voir s'il y auroit quelqu'un qui lui fut suspect ».

» plusieurs Gentils-hommes, mesme de ceux
» de mon Gouvernemeut, y eussent vû en-
» trer cinq ou six de ceux du Conseil : ce
» que sçachant, je choquay à la porte, &
» lors me fistes répondre que le Roy ne
» vouloit pas que j'y entrasse, qui me fust
» une grande honte, mesme estant connu
» de tous les hommes qui le virent.

» Cela estant suffisant de me mettre en
» une extrême peine, n'ayant jamais rien
» sçû qui importast à vostre service, que je
» n'en eusse averty le Roy de Pologne,
» comme il vous a témoigné de la Rochelle
» & de Vitry : & vous, Madame, estant à
» Rheims, ayant ouy parler de quelque
» requeste que l'on vouloit presenter à Vos
» Majestez, je ne faillis incontinent de le
» vous dire ; qui ne meritoit pas vous mettre
» en défiance de moy, mais au contraire vous
» convioit à vous y fier. Et voyant que mes
» ennemis avoient telle part auprès de Vos
» Majestez, que pour nul de mes effets
» vous ne pouvez perdre la défiance qu'à
» grand tort avez prise de moy ; j'ay cru
» que les bruits que l'on faisoit courir que
» l'on vous vouloit mal-faire, estoient veri-
» tables. En cette peine, M. le Duc qui n'en
» avoit pas moins, me contoit les desdains

» que l'on luy faisoit, & je luy dis les miens
» en la presence de Thoré. De-là Vos Ma-
» jestez allerent à Chantilly, & de-là à Saint-
» Germain, où vinrent les nouvelles que
» l'on avoit failly à prendre la Rochelle : &
» fut dit tout haut que, si elle eust esté prise,
» l'on eust mis M. de Montmorency prison-
» nier, & que l'on eust executé sur nous la
» mauvaise volonté que l'on nous porte. Et
» voyant les grandes méfiances que Vos Ma-
» jestez avoient de nous, s'accroistre tous
» les jours, & recevans beaucoup d'avertis-
» semens tous nouveaux que l'on nous vou-
» loit méfaire; cela fut cause que M. le Duc
» se résolut pour s'oster de ce danger & pour
» l'asseurance de sa vie, de s'en aller, où
» je luy promis de l'accompagner, & de-là
» m'en aller en mon pays, tant pour ma seu-
» reté, que pour donner ordre en Bearn &
» Navarre; où pour mon absence je ne suis
» nullement obéi. Et lors que nous estions
» pour l'asseurance de nos vies sur le point
» de nous absenter de la presence de Vos
» Majestez, il avint que vous en fustes aver-
» tis; & vous nous appellastes en vostre ca-
» binet, où nous vous dismes tout ce que
» nous sçavions. Alors vous nous asseurastes

» de nos vies, & nous distes que le Roy
» donneroit si bon ordre, que nous n'au-
» rions cy-après occasion de nous plaindre.

» Depuis estans aux fauxbourgs Saint-
» Honoré, nous eusmes les mesmes alarmes
» qu'auparavant, mesme que l'on disoit
» qu'on nous vouloit mener au Bois de
» Vincennes prisonniers. Alors le Vicomte
» de Turenne arriva de la part où Vos Ma-
» jestez l'avoient envoyé, lequel nous con-
» firma les mesmes occasions de peur &
» crainte, & nous representa devant les
» yeux le danger où nous estions de nos
» vies; qui fut cause que M. le Duc m'en-
» voya dire par la Vergne & Montagu qu'il
» estoit résolu pour ces mesmes raisons de
» se retirer. Ce qu'entendant je me déliberay
» de partir pour l'accompagner, & de-là
» me retirer en mes pays pour les mesmes
» raisons que j'ay cy-devant dites. Voilà,
» Madame, tout ce que je sçay, & vous
» supplie très-humblement de considerer, si
» je n'avois pas juste & apparente occasion
» de m'absenter, & qu'il plaise au Roy &
» à vous me vouloir doresnavant faire tant
» de bien & honneur que de me traiter
» comme estant ce que je vous suis, & qui

» n'a autre volonté que vous estre à tous
» deux très-humble, très-fidéle & très-
» obéissant Serviteur. *Signé*, HENRY ».

«Voilà une declaration qui sent bien mieux le Roy, que celle du Duc d'Alençon ne sent celle d'un fils de France, aussi ne s'en servit-on pas pour faire le procès aux Prisonniers, & je ne m'en sers moy-mesme que pour adjouster à l'honneur que merita ce grand Prince pour estre sorty de tant de combats & de dangers par sa valeur, celuy de s'estre conservé des périls d'une Cour ennemie, & d'avoir maintenu sa dignité dans une occasion comme celle-çy, où l'on employa toute sorte de moyens pour faire d'un dessein de retraite la plus horrible consspiration qu'on put imaginer. Je diray encore pour luy faire perdre, comme au Duc d'Alençon, le souvenir de ce qu'il estoit, par l'appréhension de ce qu'on pouvoit entreprendre contre luy : & c'est ce qui me fait dire que cette affaire est la plus grande qu'ait eu ce Prince, & celle qui dût plus que tout autre contribuer au nom de Grand, parce qu'elle n'appartient qu'à luy & qu'il n'a l'obligation de s'en estre tiré qu'à sa seule fermeté & à la grandeur de son courage.

La Reine de son costé ne voulut pas en recevoir le démenty, tant parce qu'il y alloit de son honneur, que parce qu'il falloit une raison pour, le Roy estant mort, lequel elle sçavoit, ne pouvoit échapper de sa maladie, retenir comme prisonniers le Duc d'Alençon & ce Roy jusques au retour du Roy de Pologne. C'est pourquoy elle joignit à la confession de Coconnas la déposition d'Yves (a) Brinon, accusateur plûtost que témoin, comme il paroist par ce qu'il dit le jour suivant 14 du mois d'Avril ».

» Yves de Brinon, âgé de 40 ans ou » environ, après serment par luy fait, a » dit qu'il y a environ trois semaines qu'il » s'adressa à luy un Serviteur de la Noue qui » a esté autrefois à luy déposant, qui luy » dit qu'il avoit avertissement pour donner » au Roy, d'un Gentil-homme nommé Beau» fenyn, qui avoit esté au feu Admiral & » estoit de présent Escuyer de M. le Duc: » lequel alloit & venoit par le commande» ment dudit S. Duc vers les ennemis du

(a) Ce délateur (lit on dans l'Histoire de M. de Thou, Liv. LVII) appartenoit à une bonne famille de Paris. Comme il avoit dissipé tout son bien, il cherchoit par ce moyen infâme à sortir de la misère.

» Roy, traitant des menées & pratiques.
» Lors le déposant s'adressa à un nommé le
» S. de Grand-Champ (a) & luy dit en la
» maison, où estoit logé le Comte de
» Coconnas & la Molle près le bout du
» Pont S. Michel, qu'il avoit un homme
» qui pouvoit faire service au Roy & décou-
» vrir les menées de ses ennemis. Le S. de
» Grand-Champ luy dit qu'il n'étoit pas
» besoin de se haster, mais attendre & voir

(c) Guillaume de Grand-Champ, sieur de la Montagne & de Monceaux, & frère du sieur de Grand Rye, dont on va parler, avoit été d'abord destiné à l'état Ecclesiastique. Il prit le parti des armes, & se distingua en qualité de Capitaine des bandes Françoises. Il fut pendant longtems Ambassadeur à Constantinople. Son ambition, soutenue des connoissances qu'il avoit acquises, le faisoit aspirer à une haute fortune. Il eut le malheur de ne pas plaire à Catherine de Médicis. En conséquence il s'attacha au Duc d'Alençon qui le nomma son Chambellan. Grand-Champ, participa aux intrigues de la Mole & de Coconnas. Une prompte fuite le déroba au ressentiment de la Reine mère; & il se montra toujours son ennemi. Il est incertain si la lettre, publiée sous son nom, a été son ouvrage. Il n'y a point de crimes dont l'Auteur de cette épître ne charge Catherine de Médicis. Selon lui, l'empoisonnement & le meurtre étoient des jeux pour elle. (Le Laboureur a inséré cette lettre dans ses additions aux Mémoires de Castelnau, tome II, p. 425.)

» quelles iſſues prendroient les affaires.
» Quelques jours après ledit dépoſant en
» ſon logis dit audit S. de Grand-champ
» que le Perſonnage qui luy donnoit l'aver-
» tiſſement, eſtoit proche de s'en aller vers
» la Noue, & qu'il eſt à luy; dit qu'il ſe
» vouloit ſervir de luy pour le ſervice du
» Roy. Lors ledit de Grand-Champ répondit
» audit dépoſant, qu'il laiſſaſt cette entre-
» priſe, & qu'il n'y alloit que de la vie,
» pour ce qu'il ne pouroit jamais approcher
» juſques au Roy pour luy donner l'avertiſſe-
» ment : mais qu'il l'aſſeuroit, s'il vouloit
» tenir le party de M. le Duc, qu'il luy
» feroit donner tel eſtat en ſa maiſon qu'il
» voudroit, & le feroit participer au butin
» de 400000 eſcus à la priſe d'une ville
» qui eſtoit auſſi bonne que Roüen. Lors le
» dépoſant paſſa outre en ſon propos, atten-
» dant de découvrir dudit Grand-Champ,
» autres choſes. Après frequentant ordinai-
» rement avec ledit de Grand-champ, il
» vit ordinairement que pluſieurs Gentils-
» hommes & autres venoient parler à luy
» & à un nommé la Nocle, qui eſtoient
» ordinairement enſemble avec le Comte
» Coconnas, & le S. de Grantrye, & ne
» vouloit ledit la Nocle que ledit dépoſant

» entendit de leurs affaires ; esquelles estoit
» entremeslé un nommé la Vergne avec le
» Vicomte de Turenne. Ledit S. de Grand-
» Champ ayant depuis opinion que ledit
» déposant luy pouroit servir en quelque
» chose, luy commença à dire le Dimanche
» précedent le Dimanche des Rameaux,
» estans sur les remparts près le Moulin
» à vent des petits Champs, que le Roy
» avoit envoyé querir une dispense pour
» faire mourir le Duc, & qu'il déliberoit
» s'en ressentir & échapper le danger ; ce
» que ledit de Grand-Champ affirma estre
» vray audit déposant : & aussi continuant
» de jour à autre, communiquoit des affaires
» secrettes audit déposant, lesquelles il
» traitoit en conseil de M. le Duc ès maisons
» de la Nocle & de la Molle, & ce qui estoit
» déliberé audit conseil, après rapporté
» entr'eux. Tellement qu'ils adjoustoient
» leurs opinions, & faisoient estat qu'après
» qu'ils auroient impatronisé M. le Duc du
» Royaume de France, ils tiendroient
» pour eux les villes qu'ils auroient prises
» pendant la guerre, faisant aussi estat
» d'exterminer le Roy, la Reine, & tous
» ceux de la Maison de Guise, s'associans
» de la maison de Montmorency & du sieur

» de Strozzi : lequel avoit promis audit S.
» de Grand-Champ douze compagnies de
» gens de pied pour les guerres qui se pre-
» senteroient, dont il en avoit déja délivré
» une commission à un nommé Berthencourt
» pour le Capitaine Tourtay. Et lors que M.
» le Duc venoit à Paris pour tenir son conseil
» sur lesdites affaires, ils y venoient sous
» couleur de venir gouverner certaines Dames
» de la Cour. Et ce qui avoit esté arresté
» audit conseil, estoit rapporté audit dépo-
» sant par ledit S. de Grand-Champ, tous
» les propos & machinations qui se traitoient
» esdits lieux audit temps, sans qu'il y eut
» encore résolution du temps de l'execution,
» à cause d'une somme de douze cens mille
» livres qui estoit affectée au voyage : & que
» l'on attendoit M. de Mande Chancelier de
» M. le Duc.

» Depuis ont pratiqué certains Italiens,
» sans qu'on les luy nommast, qui avoient pro-
» mis donner 6000 escus audit S. Duc, dont
» il en donnoit 2000 pour le payement d'au-
» cuns hommes, qui estoient retenus pour
» le fait de l'execution, 1000 escus pour ledit
» la Nocle, & 1000 pour S. de Gramrye,
» qui promettoit par un Secretaire qu'il di-
» soit avoir, de convertir l'argent en or, pour

» fournir aux frais qu'il conviendroit faire en » toutes les guerres. Et avoient entr'eux » desparty les (a) Estats de France, Grantrye » pour Grand-Maistre, la Nocle pour Grand- » Chambellan, la Molle maistre de la gar- » derobe, M. de Montmorency Lieutenant » General. Ledit déposant voyant que le » terme de leur execution préparée appro- » choit, voulant en avertir Sa Majesté, ledit » jour des Rameaux au matin s'en alla vers » M. le premier Président pour luy commu- » niquer de cette affaire, lequel S. premier » Président conseilla audit déposant s'en aller » vers le Roy, & l'instruire de tout. Ce que » ledit déposant fit aussi-tost, déliberant » s'adresser à M. le Procureur General, se- » lon que ledit S. Président luy avoit dit, » pour en parler au Roy: & ne trouvant ledit » déposant ledit S. Procureur General, s'a- » dressa premierement à un Medecin du Roy » nommé Vigor, pour le presenter à Sa Ma- » jesté, lequel Vigor n'en tint compte. De- » puis alla à un Maistre des Requestes nommé » le S. de Lignerac, lequel en fit aussi dif-

(a) Ce partage de dignités suffisoit seul pour prouver les faussetés contenues dans la déposition d'Yves Brinon. Aussi nos meilleurs Historiens ont-ils rejetté ce fait comme apocryphe.

» ficulté. Finalement trouva le ſieur de Cho-
» cances Gouverneur de Beauvais; auquel
» ledit dépoſant dit qu'il avoit quelque choſe
» de conſequence à dire au Roy : ce que
» ledit ſieur de Chocances alla annoncer à
» Sa Majeſté, à laquelle incontinent ledit
» dépoſant ſe preſenta après la Meſſe du
» Roy, & ainſi qu'il étoit preſt à diſner,
» luy dit il dépoſant, qu'il avoit choſe de
» grandeſſe & conſequence à dire pour le
» Service de Sa Majeſté : lors le Roy luy
» répondit qu'il attendit juſques après le
» diſner. Après lequel diſner ledit dépoſant
» avec ledit ſieur de Chocances ſe preſenta au
» Roy qui ne l'ouit. Lors s'en revint il dépo-
» ſant à Paris, pratiquant toûjours avec ledit
» de Grand-Champ pour découvrir de luy ce
» qui ſe traitoit, & voyoit pluſieurs allées
» & venuës que luy communiquoit ledit de
» Grand-Champ. Finalement le mercredy
» de la Semaine-Sainte eſtant découvert un
» de la Porte Saint-Antoine, qui donna
» quelque ſoupçon deſdites menées, iceux
» conſpirateurs furent eſtonnez, & commen-
» cerent à réſoudre de leur fait. Diſans tou-
» tefois que ores que le Roy en fut averty,
» comme il eſtoit déja par un Seigneur, qui
» luy avoit mandé qu'il eſtoit hors de ſa
» puiſſance

» puissance de pouvoir donner ordre estant
» le plus foible : le jeudi absolu au soir le-
» dit sieur premier Président envoya querir
» ledit déposant en son logis, lequel dépo-
» sant tout aussi-tost se transporta vers ledit
» sieur Président, par lequel luy fut com-
» mandé en presence du sieur de Lanssac &
» de M. le Procureur General d'aller le len-
» demain trouver le Roy au bois Vincennes,
» pour l'informer au vray de ce qui se ma-
» chinoit par ses ennemis. Ce que ledit dé-
» posant fit au sortir du logis dudit sieur
» premier President.

» Alla trouver ledit sieur de Grand-Champ,
» lequel le retint à la collation, pendant la-
» quelle ledit de la Nocle arriva accompagné
» d'un nommé Mathain & deux autres, des-
» quels ledit déposant ne sçait le nom ; les-
» quels se mirent à table : & après commanda
» ledit de la Nocle, que tous serviteurs sor-
» tissent de la chambre, & que ledit Tourtay
» bailleroit bien à boire. Estans sortis lesquels
» serviteurs, ledit de la Nocle va jurer &
» blasphémer, appellant le sieur de Mont-
» morency poltron & dépitant contre luy ;
» pour ce qu'il disoit que sa longueur avoit
» esté cause de rompre l'entreprise, & que
» s'il ne luy eut tenu le bec en l'eau, il y

» avoit long-temps que l'entreprise eut esté
» executée, vû la juste occasion qu'en avoit
» M. le Duc & les conspirations qui estoient
» faites contre luy. Premierement que depuis
» deux..... on avoit conspiré à le faire mourir,
» joint aussi que depuis l'effroy de S. Germain
» le Roy avoit envoyé vers le Pape, pour
» avoit dispense de le faire mourir & le Roy
» de Navarre : & qu'ils avoient occasion de
» se plaindre, vû que l'on avoit donné en
» appanage au Roy de Pologne son frere un
» million de livres de rente, & en toutes les
» charges honorables de France & autres du
» tout disposé à sa fantaisie, & qu'il demeu-
» roit comme esclave. Et que Languedoc,
» Provence, Guyenne, Dauphiné, Picardie,
» & une partie de Normandie luy tendoient
» les mains pour se rendre à sa devotion.
» Bref qu'il falloit, quoy qu'il fust, executer
» promptement, & que ledit de la Nocle
» venoit de la Cour, où il avoit vû en la
» chambre de la Reine de Navarre, que la
» Reine mere avoit parlé audit Roy de Na-
» varre aigrement de toutes ses entreprises :
» lequel Roy de Navarre avoit tenu bon en
» pleurant, & que ladite Dame luy dit qu'il
» n'estoit pas temps de dissimuler, & que la
» Molle & Coconnas estoient prisonniers,

» qui avoient tout declaré. Devoit ledit de la
» Nocle partir le lendemain pour aller au
» Bois de Vincennes, pour faire enlever le-
» dit sieur Duc, & fut envoyé par ledit sieur
» de Grand-Champ coucher chez la Dame
» de Chaussey sa sœur en la ruë de Seine. Le
» lendemain matin, qui estoit le Vendredy-
» Saint, il déposant alla trouver le Roy; au-
» quel il declara amplement ce qu'il sçavoit
» de ladite conspiration : lequel Sieur Roy
» luy promit envoyer forces à Paris pour
» prendre les coupables ».

» Il déposant estant de retour à Paris ren-
» contra en ladite ruë de Seine ledit de la
» Tourtaye, auquel demanda des nouvelles,
» il luy dit que ledit de la Nocle les avoit
» laissez pour aller trouver la Molle; qui luy
» avoit mandé qu'il avoit reçû des nouvelles
» de M. le Duc : & estoit ledit de la Nocle
» party de bon matin. Ayant laissé il dépo-
» sant ledit de la Tourtaye, alla trouver ledit
» sieur de Grand-Champ, qui estoit logé au
» logis du sieur Comte de Ventadour ruë
» de Seine; où il trouva ledit sieur de
» Grantrye son frere, & un nommé le sieur
» de Rouzieres pere dudit Tourtaye, & un
» nommé Bourgoing. Ledit de Grand-Champ
» demanda audit déposant ce qu'il avoit ap-

» pris, lequel luy dit qu'on eſtoit bien en » alarme, mais peut-eſtre que ce ne feroit » rien : & peut-eſtre qu'après diſner il leur » réſoudroit du tout. Lors ledit de Grand- » Champ dit qu'il ne falloit plus attendre; » ains ſe tenir preſt pour ſuivre ledit ſieur » Duc, qui avoit bon rendez-vous à Sedan. » Lors ledit ſieur de Grandrye dit qu'il ne » partiroit point, mais qu'il demeureroit pour » apprendre ce qui ſe paſſeroit par-deçà, pour » leur en mander des nouvelles, & qu'il ne » devoit craindre, d'autant qu'il n'avoit ja- » mais communiqué auſdits ſieurs Duc & Roy » de Navarre de ſes affaires, mais qu'il les » avoit ſeulement entenduës par eux; deſ- » quels il s'aſſeuroit bien qu'il ne le declare- » roient point, parce qu'ils eſtoient tous hom- » mes réſolus. Leſquels de Grand-Champ, » de Grandrye & autres, alloient diſner au » logis dudit de Grand-Champ à la Corne » de Cerf en la ruë des Mareſts; où ils at- » tendoient ledit déposant juſques à une heure » après midy, penſant les faire prendre, » comme il avoit promis au Roy : lequel » S. Roy n'envoya aucunes forces, comme il » avoit promis, & depuis ledit de Grand- » Champ eſt eſchappé, & eſt ce qu'il dit ».

« Le meſme jour fut ouï Antoine de Saint

Pol Maiſtre des Requeſtes, ſur ce qu'il avoit ouï dire de cette conſpiration à Laurens du Bois Eſcuyer S[r] de Saint-Martin des Pierres ſon neveu, qui par pluſieurs fois luy en avoit parlé, & avoit témoigné ſouhaiter qu'il ne ſe trouvaſt pas à Paris le jour qu'elle devoit éclater. Et depuis luy avoit dit, *que les choſes avoient pris quelque longueur au moyen de la venuë de M. de Montmorency, qui tachoit par tous moyens à appaiſer les affaires. Que l'on avoit fait quelque découverte, mais que tout cela n'y feroit rien; car on avoit trouvé quelques lettres du Roy d'Eſpagne, qui conſeilloit au Roy de faire mourir ſon frere, & autres lettres du Pape qui pardonnoit le meurtre qui ſeroit fait en ſa perſonne.* Ledit du Bois priſonnier à la Conciergerie nia rien ſçavoir, ſinon qu'il y avoit des malcontens & apparence de guerre, qui l'auroit reſolu de prendre employ avec le S. de Luſſon Capitaine des Gardes-du-Corps; ſurquoy eſtans confrontez, dit que par maniere de diſcours il avoit dit, *que l'on pourroit prendre le Roy, & que l'on ſe tueroit dedans Paris. Que Grand-Champ avoit dit le ſamedy devant les Rameaux, qu'il voudroit eſtre mort, & que l'on avoit mandé quelque lettre au Roy touchant le fait de Saint-Germain; mais que M. de Montmorency eſtoit*

à la Cour, qui eſtoit ſage perſonnage & pouvoit composer tout cela. Et que ledit de Grand-Champ luy dit qu'il y avoit des lettres du Pape & du Roy d'Eſpagne : comme auſſi qu'il ne vouloit eſtre ny à la ville ny à la Cour, au moyen dequoy il en avertit ledit de S. Pol».

« Tourtay interrogé le meſme jour dit que ſon pere eſtoit Capitaine pour le Roy & avoit eu charge en l'artillerie, que depuis dix ans il l'avoit ſuivy, & ſervy le S. de Grand-Champ, de Secretaire en ſon Ambaſſade de Turquie : & avoua avoir eu des lettres pour porter de ſa part au Roy, à la Reine, & aux Srs de Sauve & de Fontaine, qui furent lûës par le Lieutenant civil en ſa preſence, & que s'il ſçavoit rien de la conſpiration, il vouloit eſtre tiré à quatre chevaux ».

« Pierre de Grantrye (a) Maiſtre d'Hoſtel ordinaire du Roy, âgé de 43 ans, répondit ſur

(a) Grand-Rye, frère aîné du ſieur de *Grand-Champ*, n'échappa à l'échaffaud que par le crédit de Sébaſtien de l'Aubeſpine ſon oncle, Evêque de Limoges. Son goût pour l'alchymie lui fit croire qu'il avoit découvert la pierre philoſophale. Mais la ſuite des événements le convainquît de ſon erreur, ou de ſa folie. Enveloppé dans la malheureuſe affaire de la Mole, il perdit ſa fortune. L'empriſonnement & les craintes d'une mort ignominieuſe furent l'unique produit des rêveries auxquelles il ſe livra.

les cas à luy imposez, qu'il avoit esté huit ans & plus Ambassadeur pour le Roy aux Grisons, qu'à son retour il y avoit 4 ou 5 mois il s'arresta à sa maison en Nivernois, qu'il en partit au commencement de Caresme, & arriva à Paris le Dimanche des Brandons, que le Roy vint de Saint-Germain pour le trouble qui y arriva le jour précédent, qu'il avoit souvent beu & mangé avec le S[r] de Grand-Champ son frere, comme freres doivent faire entr'eux; sinon depuis que ledit de Gran-Champ s'estoit allé loger au faux-bourg Saint-Germain, pour estre plus près du S. Strozzy Colonel de l'infanterie Françoise, qui luy avoit promis douze compagnies de gens de pied, dont les deux Tourtais pere & fils devoient avoir chacun une, qu'il l'avoit moins vû. Que le Vendredy-Saint après avoir assisté au service en l'Eglise S. Eustache, en allant aux pardons, il alla disner avec luy où se trouverent les deux Tourtais, & un jeune homme nommé Bourgoing de Nivernois, homme d'armes de la compagnie du Roy de Pologne, qui briguoit aussi une commpagnie: & ensuite arriva un jeune homme nommé Brinon, pour rendre réponse de quelqu'argent dont il avoit charge: mais qu'il ne fut aucunement parlé des affaires publiques, non

plus que du trouble qu'on disoit estre arrivé le jour mesme au Bois de Vincennes, comme il apprit à son retour, & que le Roy avoit mandé qu'on fermast les portes de Paris & qu'on arrestast les batteaux. Brinon luy estant aussi-tost confronté soûtint, l'avoir trouvé avec le S. de Grand-Champ le matin du Vendredy-Saint à l'Hostel de Ventadour, où l'on tint les propos portez en sa déposition, qu'il sçavoit la conjuration, & devoit demeurer à Paris, pour voir ce qui s'y passeroit : sur quoy il avoua, *qu'à la verité il se doutoit & s'est apperçu par les déportemens & paroles, que tenoient ledit de Grand-Champ son frere, la Nocle le jeune, & Montagu, qu'ils faisoient quelques entreprises pour aider à M. le Duc, & quelquefois leur a ouï dire qu'il estoit à craindre que le Roy ne suivit l'exemple du Roy Catholique, qui n'avoit pardonné à son seul fils, & qu'il avoit envoyé querir à Rome pour ce fait. Au surplus a dit qu'à la verité, estant aux Grisons il s'est employé à distiller & faire transmutation des métaux, & en sçait le sécret & la recepte, laquelle il ne veut communiquer à autre qu'au Roy, ou à ceux qu'il luy plaira commander, & a moyen de luy faire gagner deux millions d'or tous frais faits tous les ans, en mettant par le Roy cent mille escus en argent, pour*

avoir en denier un millions d'or tous les ans : & que tous les mois on tirera le gain, & toutes les semaines si l'on veut, & que le per^e du Comte Charles luy a voulu donner cinquante mille escus pour faire le secret, & ne l'a voulu, mais l'a reservé au Roy ».

Incontinent après on confronta Tourtay à Brinon qui maintint sa déposition veritable, & Tourtay adjousta seulement à ce qu'il avoit confessé, « que à la verité la Nocle, le jeudy » au soir environ la moitié du souper arriva » de la Cour tout botté, & dit que l'on fit » retirer les Serviteurs, & eux estans retirez, » ledit de la Nocle dit tout haut par une » grande frayeur blasphémant le nom de Dieu, » que ce gros poltron de Montmorency avoit » rompu leur entreprise qui avoit esté faite : » & que *Monsieur* se trouveroit en danger de » sa personne, parce qu'il estoit en mauvais » ménage avec le Roy. Et que l'on avoit dé- » couvert que le Roy le vouloit faire mourir, » comme ledit de la Nocle luy dit autrefois, » & qu'il avoit trouvé une dépesche par la- » quelle le Pape le dispenseroit de ce faire : & » lors la compagnie fut fort estonnée, comme » si les cornes leur fussent venuës à la teste : » & lors ledit Grand-Champ dit que c'estoit » un grand malheur que ces divisions-là, &

» que le Roy avoit bien besoin de ses bons » Serviteurs. Et a dit que, si on le veut mettre » en liberté & luy bailler lettres du Roy ré- » pondantes à celles que ledit de Grand- » Champ luy avoit baillées pour porter au » Roy, qu'il se fera fort de faire venir ledit » sieur de Grand-Champ, qui est à la mon- » tagne entre Nevers & Auxerre, & s'il ne » le trouvoit qu'il s'en rétourneroit, & qu'on » luy baille telle compagnie qu'on voudra : » & veut estre mis en quatre quartiers s'il ne » le trouve ». Le sieur de l'Aubespine Secre- d'Estat, duquel Grandrye & Grand-Champ estoient cousins germains, & qui veilloit à leurs interests, n'avoit garde qu'il n'empeschast que cette proposition de Tourtay fut acceptée, & c'est peut-estre ce qui coûta la vie à ce miserable, car à la verité voilà jusques icy fort peu de preuves contre luy pour le condamner à la mort : ou bien il faut conclure à la mesme peine contre tous les Domestiques de gens de qualité, qui s'engagent dans les partis de Cour, s'ils ne décelent leurs Maistres d'abord qu'ils les voyent dans quelque intrigue. Il en dit un peu davantage dans la violence des tourmens de la question ; mais ce n'estoit que des oui dire, sur lesquels on ne pouvoit prendre droit : si bien que toutes les

procedures rouloient sur la déposition de Brinon, qui pouvoit estre suspecté dès ce temps-là, comme elle le sera sans doute à la posterité, & sur ce que declara Coconnas; à quoy on ne doit pas avoir trop d'égard, si on fait reflexion sur tout ce qu'un Italien peut faire pour sauver sa vie. Je croy avoir appris dans le pays qu'il n'y a guere d'innocens qui n'avouent d'estre criminels dans l'esperance de leur salut, & qu'il n'y a guere de criminels aussi qui ne souffrent toute sorte de gehennes, si leur vie dépend de leur confession. C'est ce que témoignera icy Cosmo Rogieri, duquel nous parlerons cy-aprés; qu'on sçavoit estre l'un des principaux du secret, & qui avoit manqué de fidélité à la Reine, qui l'avoit mis auprès du Duc pour luy servir d'espion. Coconnas au contraire dit tout ce qu'on voulut, & il crût y estre encore plus obligé par le prélude trop favorable en apparence pour n'avoir point esté concerté, de son interrogatoire du jeudy 15 d'Avril, qui commence ainsi ».

« Avons fait venir Annibal de Coconnas » prisonnier, & après serment par luy fait, » luy avons remontré qu'il a demandé pour » parler au Roy, qui l'a ouï & a esté fort

» fort content de ce qu'il luy a dit : & depuis
» le Roy a envoyé aufdits Commiffaires ce
» qu'il a dit pour luy relire. Après lecture
» d'icelle, a dit qu'il a ainfi dépofé devant
» le Roy, & y perfevere ; en adjouftant à
» l'article faifant mention de M. de Mont-
» morency, par lequel il a dit au Roy que
» ce qu'il en a pû entendre eftoit par la
» Nocle. A dit que fe promenant le Vicomte
» de Turenne & M. de Montagu dedans le
» jardin du Bailly du Palais un des jours de
» la Semaine-Sainte, & luy femble que ce
» fut le jeudy abfolu, ledit fieur Vicomte
» dit en la prefence dudit Montagu & de
» il dépofant, que M. de Montmorency ne
» feroit point de faute de fuivre M. le Duc.
» Et que puis nagueres, eftant ledit fieur de
» Montmorency au Bois de Vincennes, ren-
» contrant M. le Duc en fon chemin luy dit
» tout bas en l'oreille, Monfieur, je ne vous
» faudray jamais ; & dit ledit fieur Vicomte
» de Turenne que ledit fieur de Montmo-
» rency luy avoit depuis confirmé, & donné
» charge d'affeurer derechef ledit Sieur fous
» le fignal qu'il avoit parlé en l'oreille à luy,
» qu'il luy avoit dit des propos defquels il le
» prioit fe fouvenir & affeurer. Nous a dit
» que depuis le baptefme du fils de M. de

» Longueville, qui fut fait au Chasteau de » Trie, il fut averty, & luy semble que ce » fut par M. de Beauvais, & croit que Madame de Damville luy en parloit, qu'il y » avoit une conféderation promise & signée » entre ledit sieur Duc & ledit sieur de Mont- » morency ; dequoy il avertit le Roy de Po- » logne, duquel il estoit Capitaine des Gar- » des en ce temps-là. Et en ce qui concerne » Bodin Secretaire, qu'il se recorde & est » bien asseuré avoir ouï dire à la Nocle, à la » Molle & autres, que Bodin estoit allé vers » l'Ambassadeur d'Angleterre depuis huit ou » dix jours en çà pour le prier de favoriser » cette entreprise ; dequoy ledit Ambassa- » deur les auroit asseurez par ledit Bodin, » qu'en envoyant par eux un Gentilhomme » vers ladite Reine d'Angleterre, elle ne fau- » droit à les favoriser de gens & d'argent, » qu'ils s'en tinssent pour asseurez ».

« La Molle tiré de prison incontinent après, nia ce que M. d'Alençon avoit dit de luy, & dit qu'il ne pouvoit juger si le seing mis à sa prétenduë declaration estoit de sa main. Et sur ce qu'on luy demanda, s'il connoissoit un nommé de Luynes, dit qu'*ouï, qu'il est Gentilhomme & a épousé une sienne parente*, qu'il

n'a esté dépesché par M. le Duc, mais par le Roy en Provence, qu'il ne sçait s'il a porté lettres de M. le Duc, mais que de sa part il a escrit par ledit sieur de Luynes à ses parens & amis de ses affaires; que ce fut l'un des jours de la Semaine-Sainte, qu'il s'en rapportera à ce que M. le Duc son Maistre dira en sa presence & non autrement, ny à la Nocle & à Coconnas. « Ledit la Molle nous a » dit en se retirant, qu'il estoit prest rece- » voir la mort là-dessus, quand il plaira au » Roy, & sur tout ce qu'il luy plaira; que » tous ses prédecesseurs sont morts à son ser- » vice, & que la maison dont il est a toû- » jours fait service au Roy: & quant à luy, il » a eu trois coups d'arquebuses en ces guer- » res dernieres, & supplie très-humblement » le Roy de se souvenir des services qu'il luy » a faits par le passé, & encore a moyen de » faire, s'il plaist au Roy l'y employer, com- » me aussi fidéle Sesviteur qu'il eut jamais » en son Royaume, & en cette volonté vi- » vra & mourra ». Il n'a ensuite avoir ouï parler de rien à Chantilly; confessa avoir esté envoyé par Monsieur vers le Comte Ludovic, le Roy de Pologne & la Reine estans à Blamont & luy avec eux; mais ne luy avoir dit autre chose, sinon que M. se recommen-

doit à luy, & qu'il le serviroit de bon cœur aux affaires de Flandre.

« Après fut mandé Coconnas, lequel enquis si la Molle avoit esté present, quand M. le Duc luy dit qu'il s'en falloit aller, répondit que ce fut le mardy où mercredy de la semaine Sainte en la maison de la Nocle, & que M. s'appuyant sur ses épaules & le caressant luy dit, *M. le Comte, il nous en faut aller, & pleuroit amerement, tellement qu'une larme appelloit l'autre. Et la douleur qu'il avoit procedoit, ainsi qu'il disoit, au moyen qu'on avoit rapporté au Roy & à la Reine qu'il avoit machiné contr'eux. Et nous a dit que c'est certainement cela, & que lors la conclusion fut de partir le vendredy, samedy ou dimanche, ne sçauroit dire quel jour certainement. Que la Molle y estoit present avec le Vicomte de Turenne, la Nocle, Montagu & un Gentilhomme que l'on disoit avoir esté envoyé par le sieur de Sedan. Interrogé pourquoy il n'en avertit le Roy, répondit qu'il avoit averty le sieur de Fontaines pour le faire parler au Roy, mais ne put trouver moyen d'en parler à Sa Majesté, aussi qu'il craignoit fort l'indignation du Roy & de la Reine, qui parloient de luy ainsi que d'un chien, parce qu'il avoit laissé le service du Roy de Polo-*

gne, lequel il a servy huit ans sans luy avoir donné la valeur de bien pour luy acheter un chapeau, & estoit ainsi qu'il dit menacé d'estre jetté dans l'eau : & quand il a voulu parler pour le service du Roy il n'a esté escouté. Je ne sçay pas, si on demanda à ce pauvre Comte la lettre (a) qui suit, mais soit que la

(a) « Sire, dernierement je dis à vostre Majesté que » le Gouverneur de Metz (*le sieur de Thevalle*) n'estoit » point mal agréable au party contraire. Depuis je me » suis mis en memoire, & me souvient d'avoir ouï » dire que le Gouverneur de Metz avoit fait de belles » & grande offres au dessusdit party contraire, & à mon » peu de jugement, me semble que telles paroles furent » dites devant le logis de la Nocle, en présence du » Gentilhomme que M. de Bouillon avoit envoyé, & » de Montagu. Vray que ne me souvient qui fut celuy » qui dit les paroles, neantmoins elles ne furent dites, » & par mesme moyen j'entendis les pratiques de Me- » zieres, desquelles j'ay déja averty vostre Majesté.

» Sire, ne laissez de remedier à cecy pour fiance que » vous ayez à la Citadelle de Metz, parce que beau- » coup de fois les Gouverneurs des villes ont moyen » de corrompre les soldats des Citadelles par la con- » versation qu'ils ont ensemble : & sur ce particulier » pourra vostre Majesté y pourvoir sans vous émouvoir » le Gouverneur. Pour ne donner soupçon à ceux qui » tiennent des Gouvernemens, pour ne rendre per- » sonne en désesperance, pourra donc vostre Majesté » avertir le Gouverneur de vostre Citadelle de Metz,

peur

peur de la mort l'y obligeast, elle sert à justifier qu'il estoit capable de tout pour se tirer du danger, & qu'on se servoit aussi de

» casser tous les soldats qui sont mariez en ladite ville, » & faire garder que ses soldats hantent le moins qu'ils » pouront en ladite ville : & aussi que le Gouverneur » de la Citadelle fasse semblant d'avoir des soupçons » de quinze jours en quinze jours ; parce que le soldat » qui voudroit mal-faire entrant en soupçon, ou luy ou » son compagnon découvriront le fait ; vû que pareil- » les pratiques n'a-t-on jamais pratiqué envers pas un » soldat. Et pour exemple, Sire, je vous mets en avant » la derniere pratique que le Prince d'Orange avoit » dernierement dans la Citadelle d'Anvers, ayant déja » gagné quelques Espagnols naturels, lesquelles font » profession d'estre fidèles à Dieu & à leur Roy, & » aussi d'estre Catholiques.

» Sire, souvenez-vous qu'à cette Frontiere vous y » devez prendre garde, vû les pratiques qui s'y font » & la rétraite qui s'y devoit faire. Le soir auparavant » que M. de Guise partit de cette ville, je l'allay voir » en son logis, & suppliay prendre garde du costé de » Sedan, parce que sçavois que par le moyen de Sedan » & Jametz avoit-on retiré la plus grande part & les » meilleurs soldats de la Frontiere, les mettant du costé » & au service du party contraire. Je suppliay audit » sieur de Guise de laisser un homme fidèle en cette » ville ; & que je l'avertirois de tout ce que je pou- » rois apprendre pour le service de vostre Majesté » fust que j'estois frustré de vos bonnes graces, & que » je ne pourrois approcher de vous : comme je m'asseure

toute forte de moyens pour rendre les accusez coupables. Il l'escrivit de sa prison & l'envoya au Roy »,

» que ledit sieur de Guise vous en fera foy comme » Prince veritable.

» Sire, depuis que M. de Guise a parlé au sieur de » Boüillon, ledit sieur de Boüillon a envoyé un Gen» tilhomme avertir vostre party contraire, qu'ils ne » devoient en sorte du monde entrer en soupçon pour » les propos & asseurances qu'il avoit donnez à M. » de Guise, que tout ce qu'il a fait c'est pour asseurer » mieux les affaires, & que l'on devoit pour cela s'ache» miner & se rendre audit Sedan : & pour ce vous ne » devez adjouster foy à leurs belles paroles, que vous ne » pourvoyez cependant au plat Pays de la Champagne, » en faire retirer les vivres & les fourages dans les » villes, & ce qui ne se pourra retirer dans lesdites » villes y mettre le feu; pour ce qu'il est meilleur » avoir une Province ruïnée que perduë.

» Sire, ils tascheront à se fortifier en ce coin de la » Frontiere pour faire prendre envie aux Allemands » d'entrer en ce Royaume, & aussi qu'aisément ils se » pouroient rendre maistres de quelques Rivieres par» ticulieres, mesme de la Riviere de Marne : chose qui » seroit grandement préjudiciable, mesme à vostre ville » de Paris, pour les vivres & autres commoditez qui » arrivent de ladite Riviere. Et pour ce que les guerres » civiles amenent les ennemis de tous costez, & ne » sçavez à qui vous fier, vous devez prendre garde » aux lieux les plus suspects, comme seroit ladite Fron» tiere, & aussi à Vitry-le-François, lequel est en belle

« La peur de mourir est la plus estrange de toutes les yvresses, & peu s'en faut que je ne dise qu'elle est plaisante en un courti-

» assiette, commandant à une Riviere, en Pays fertile, » & déja prest à mettre en défence. Si c'estoit une » guerre estrangere, ils ne viendroient pas si avant » en vostre Royaume, mais en guerres civiles aisé- » ment s'y pouront jetter dedans : & pour ce, Sire, » vous y devez mettre garnison, ou démolir celle qui » y est faite; ce qui n'est pas peu en ce temps-icy, » & a-t-on vû comme Sancerre a fait, qui est au mi- » lieu de vostre Royaume : qui n'est pas de telle im- » portance qu'est ledit Vitry, tant pour estre voisine » de l'Allemagne, comme aussi que la fortification seroit » telle, qu'elle se rendroit imprenable, & aussi qu'elle » commande à ladite Riviere.

» Sire, il seroit bon que vous eussiez un homme fi- » dèle qui demeurast audit Sedan, pour vous avertir, » tant des pratiques qne l'on a eûës en France, comme » de celles qu'ils ont en Allemagne. S'il me vient autre » chose en memoire qui vous puisse servir, je ne feray » faute de demander moyen de vous en avertir; sup- » pliant très-humblement vostre Majesté de croire que » vous n'avez jamais eu de plus fidèle Serviteur que » je vous suis, ne désirant rien en ce monde que de » vous faire très-humble service. Et pour clorre la » bouche à ceux qui vous pouroient médire de moy, » & vous donner suspicion de ma fidélité, je vous fais » offre de vous mettre mes deux freres entre vos mains » pour vous donner plus grande asseurance, combien » j'ay envie de vous faire très-humble service, & ex-

ſan, comme eſtoit ce Comte Piémontois, pour tant de perſonnages qu'il emprunte & dans leſquels ils ſe veut déguiſer à la mort. C'eſt-là qu'il faut bien ſouvent quitter le maſque de la valeur & de la vertu, pour répreſenter cet homme foible que l'on eſtoit ſous l'habit d'un Heros, & pour découvrir à la poſterité le triſte ſuccès d'une vie pleine d'inquiétudes & de juſtes ſujets de dégouſts, qui paroiſt belle aux gens de Cour, & qui en eſſuyent tous les travaux & toutes les fatigues avec plus d'auſterité, qu'on n'en peut ſouffrir dans le cloiſtre le plus rigoureux. Tous leurs deſſeins ſont bornez dans l'eſpace d'une vie dont le cours eſt incertain, meſme ſelon la nature, qu'ils ne laiſſent pas de violenter plus par engagement que par un vray courage dans tous les perils qui ſe preſentent, mais s'il faut mourir de ſens froid, s'il faut parler de l'ame & non plus des levres, ils ne ſçauroient plus trouver aucun reſte de cette fierté, qu'ils tiroient de leur fortune ou de leurs vaines eſperances, & ils s'abandonnent à tous les expediens qui peuvent contribuer à leur ſalut, deuſſent-ils trahir leur

» poſer ma vie, & ce que Dieu m'a donné en ce monde » pour faire choſe qui vous ſoit agréable ; priant » Dieu &c ».

réputation, s'il s'agit d'un crime d'Estat & servir de témoins contre leurs pretendus complices. C'est ce que fait icy Coconnas, qui supplée aux preuves d'une déposition concertée pour le besoin qu'on avoit de persuader le Roy, afin de le rendre vengeur des interests de son frere & de son successeur, par cette lettre icy, où il contrefait mal à propos & malheureusement pour luy le Conseiller fidèle, & par laquelle il acheve de rendre coupables, non seulement d'un dessein de rétraite, mais de l'entreprise formée d'une guerre civile, le Duc d'Alençon son maistre, le Roy de Navarre, & tous leurs serviteurs & leurs amis. Aussi continua-t-on de pousser l'affaire, & se servit-on de ce témoignage pour interroger de nouveau le Roy de Navarre avec plus de formalité de justice; puis qu'on y appella pour y estre presens avec la Reine Catherine & le Cardinal de Bourbon, le Chancelier de Birague, le premier Président de Thou, le Président Hennequin & autres Commissaires de la Cour de Parlement, qui se transporterent en sa chambre le Dimanche de Quasimodo 18 Avril 1574, devant lesquels il répondit sur la lecture des charges ».

« Qu'il a eu certain avertissement que le

» Roy de Pologne avoit donné charge à un
» nommé du Gast de le tuer, & que l'on
» devoit faire une Saint-Barthelemy; & ce
» qui le mit en doute davantage, c'est qu'on
» retiroit ses Gentilshommes d'auprès de luy,
» & que ceux de M. de Guise leur disoient
» qu'ils n'estoient en seureté & les retiroient
à de leur costé; & combien que le bruit en
» fust commun, manda le contraire à la Nouë,
» & autres par-delà. Après le siege de la
» Rochelle levé, vint trouvir vos Majestez,
» où fut commencé à parler du voyage de
» Pologne. Le Roy s'achemina à Vitry, &
» lors on fit courir un bruit qu'on vouloit
» tuer le Roy, & que ceux de Paris avoient
» escrit qu'on ne laissât aller le Roy de Po-
» logne, lequel ils vouloient avoir pour leur
» Roy, & n'avoit lors il déposant que vingt
» Soldats & quelques Gentilshommes pour
» toute sa suite : & ainsi qu'il alloit aux
» champs, trouva dix Gentilshommes qui le
» suivirent ayans corcelets; ne sçait à quelle
» intention sinon pour le tuer. En ce temps
» eut avertissement par quelqu'un, que le
» sieur de Montmorency avoit mandé qu'on
» vouloit faire quelque chose à M. le Duc &
» à luy, & pour cet effet M. de Guise faisoit
» amas de gens. Fut à Châlons avec le Roy,

» n'ayant avec luy que Bethune & un autre, » & demanda congé au Roy pour s'en venir, » mais ne le put avoir. Le Roy alla à Rheims » & il le suivit, & lors que Sa Majesté alloit » à la chasse ou autres quelques affaires, ap- » pelloit quelques Gentilshommes & non luy » qui parle; dont fut fort fasché, & com- » mença-t-on à faire gardes aux portes. S'en- » quit à M. le Duc qui vint vers luy que » c'estoit, lequel luy dit qu'il n'en sçavoit » rien. A Soissons eut opinion grande & ap- » préhension, parce qu'il vit que la Reine » partit en secret, & M. de Guise & autres, » qui avoient fait la Saint-Batthelemy, & que » lors Thoré ny Turenne n'avoient parlé à » luy, sinon que l'on luy avoit dit à la Ro- » chelle, que l'on vouloit tuer le Roy.

» A dit qu'il avoit grand regret à ceux qui » furent tuez le jour de Saint-Barthelemy, » qu'il avoit amenez avec luy pour assister à » son mariage, & qu'il voudroit avoir répandu » son sang pour eux. Audit temps heurta » plusieurs fois à la porte du Roy, & luy fut » dit que la Reine & M. le Chancelier y es- » toient, & outre luy fut dit que le Roy ne » vouloit qu'il y entrast : & auparavant avoit » esté refusé d'y entrer, dont il fut infiniment » fasché; tellement qu'il s'en alla aux champs,

» & le soir révint: & ce qui le mit en plus » grand soupçon estoit, que la Reine disoit » tous les jours plusieurs propos à M. le Duc. » Et fut infiniment courroucé qu'on luy re- » fusoit la porte de la chambre, & luy en dit » M. le Duc tout de mesme, tellement qu'ils » penserent à escouter & ne sçavoient que » penser. De-là le Roy alla à Chantilly, & » depuis à Saint-Germain, où il entendit que » l'on disoit que si la Rochelle eut esté prise, » qu'on n'eut pas laissé un de ceux de la Re- » ligion, & tel estoit le bruit commun : ce » qui le mit encore en plus grand soupçon » qu'auparavant. Et lors Thoré, qui autrefois » luy en avoit parlé, s'adressa à luy, & dit » qu'il voyoit bien qu'on les vouloit tuer. A » dit qu'il fut parler au Roy, & qu'on luy » vouloit presenter une requeste, à la pre- » sentation de laquelle plusieurs devoient as- » sister, & la requeste estoit pour luy deman- » der justice de ceux qui avoient esté tuez le » jour Saint-Barthelemy.

» Et a dit à la Reine qu'il aimeroit mieux » mourir que d'avoir pensé à luy faire rendre » compte de l'administration du Royaume. » Et qu'on manda querir 1200 Suisses, & ce » qui le fit entrer en grande défiance plus » que devant, c'estoit que la Reine avoit

» commandé chercher en sa chambre & celle
» de M. le Duc, & mesme on regardoit sous
» les lits, pour sçavoir s'il y avoit aucuns
» cachez : & par ce qu'il en parla à la Reine
» elle luy dit qu'elle avoit occasion faire cela.
» Disant il qui parle à M. le Duc que s'il
» assistoit à la requeste, il y assisteroit aussi.
» Dit qu'à Saint-Germain Turenne, Thoré
» & la Molle donnoient mauvais conseil à M.
» le Duc : que le Roy de Pologne avoit prié
» Sa Majesté de faire M. de Guise Connesta-
» ble. En ce temps fut dit aussi à il qui parle,
» que le Roy n'avoit parlé de luy à son par-
» tement. Au retour de Rheims, voyant que
» la Reine luy faisoit quelque mine, estant
» à Saint-Germain, Thoré luy dit que le
» bruit estoit que M. l'Admiral avoit voulu
» gagner M. le Duc & luy qui parle, lequel
» Admiral & tous ceux de la Religion estoient
» à leur commandement, & que la Reine
» réculoit d'eux ceux de la Cour. Et aupara-
» vant ne s'en estoit voulu aller, combien
» qu'auparavant on luy en eut parlé. Et dit
» qu'on le vouloit tuer, & mesme l'on dit
» que si la femme d'il qui parle, avoit un
» enfant, qu'on tuëroit il répondant pour
» mettre le Royaume és mains de son enfant.
» Cela le mit en grand soupçon, luy qui est

» jeune. Outre luy dit Thoré que si M. & il
» répondant en avoient autant fait que M.
» de Guise en avoit fait à Vantabren, qu'on
» en feroit la Justice. Lors on commença à
» avertir la Noüe aussi, que l'on disoit qu'on
» ne vouloit pas faire M. le Duc Lieutenant
» General, tellement que M. le Duc s'en
» délibera aller pour sauver sa vie, & avoit
» délibéré envoyer demander quel déplaisir
» il avoit fait à leurs Majestez ; & quand la
» Reine demanda à M. le Duc & à il dépo-
» sant s'ils s'en vouloient aller, luy dirent que
» non. Dit que la Reine se cachoit d'eux, &
» mesme ne leur a communiqué aucunes let-
» tres, combien que les aucunes ne fussent de
» consequence : & quelquefois quand il se
» trouvoit à la reception des paquets, elle les
» rémettoit à une autre fois, pour les voir
» quand il seroit absent. Ne luy a aussi com-
» muniqué aucune chose de son Gouverne-
» ment, mais c'est cachée d'eux, combien
» qu'elle communiquast les lettres aux autres
» Gouverneurs, tellement que ses Lieute-
» nans ne luy ont envoyé aucunes personnes.
» A dit qu'on luy a dit plusieurs fois
» qu'on mettoit des compagnies de garnisons
» en son Gouvernement sans luy en avoir
» parlé, A dit que M. le Duc ny luy n'ont

» jamais voulu ny pensé attenter ès per-
» sonnes de Leurs Majestez, quelque chose
» qu'on ait voulu dire; mais que ceux qui
» sont près du Roy & en sa chambre, ont
» dit que tant qu'il y auroit de la race de
» Bourbon, qu'il y auroit toûjours guerre;
» mais ne leur a dit par cy-devant, de peur
» qu'ont eut soupçon sur eux. A dit que
» la Vergne & Montagu ont dit à M. le
» Duc & à luy qu'on les menoit au bois
» de Vincennes pour les mettre prisonniers,
» & qu'on avoit demandé conseil au Roy
» d'Espagne qui a fait mourir son fils, pour
» sçavoir comme on feroit mourir M. le Duc
» & luy : & sur ce délibera Monsieur partir
» le Mardy de la semaine sainte derniere pour
» sauver sa vie. Rompit-il qui parle le coup,
» qui fut remis le Samedy de Pasques. Ré-
» montra-il qui parle, que s'ils s'en alloient
» ledit jour, l'on diroit que ce feroit de
» peur de faire leurs Pasques, tellement que
» ce feroit excuse pour les faire tuer : tou-
» tefois fut arresté qu'ils s'en iroient audit
» jour pour sauver leurs vies; a dit que
» le Vicomte de Turenne vouloit mal à la
» Molle, parce qu'il avoit découvert l'en-
» treprise de St. Germain, & disoit Turenne
» que si la Molle le sçavoit, qu'ils ne pour-

» roient rien faire. Toutefois a dit que la
» Molle ne luy en a parlé, mais le Vicomte
» de Turenne a dit que la Molle a esté
» le premier qui en a parlé devant la Ro-
» chelle, & que le Vicomte de Turenne
» disoit, que puisque la Molle en estoit la
» derniere fois, que cela estoit fait. A dit
» que jamais il n'a esté avec M. le Duc à
» Paris pour le regard de cette entreprise,
» mais que sa déliberation estoit d'aller à
» Sedan, & après vouloit faire une bonne
» paix, rétablir chacun en ses Estats, &
» rémontrer qu'ils ne vouloient attenter à
» la personne du Roy ny aux autres, quelque
» chose qu'on ait voulu dire. A dit que le
» bruit commun estoit que M. le Duc & luy
» estoient morts, & M. de Montmorency
» prisonnier. A dit aussi qu'à Vitry on disoit
» que M. de Montmorency avoit averty Leurs
» Majestez de tout cela, & voudroit que
» ceux qui l'y ont embarqué fussent pendus,
» & que son cousin le Prince de Condé
» fust icy. A. dit que jamais M. le Duc ny
» luy n'ont esté employez à la Rochelle,
» ny affaire du Royaume; a dit que le
» Vicomte de Turenne luy en a parlé le
» premier, & que l'on disoit que M. de
» Guise a tant gagné sur la Reine, qu'on

» avoit osté à luy qui parle, son autorité.
» A dit qu'il n'y a pas un de ses Gentils-
» hommes qui luy en aye parlé, & que ses
» gens n'en sçavoient rien, & est ce qu'il
» a dit ».

« Pour continuer à tirer plus de preuves de cette conspiration & pour la rendre plus certaine & plus publique, Tourtay fut condamné a estre pendu & à souffrir auparavant la question pour avoir plus ample révelation du fait & des complices. Son arrest luy fut leu par Jean Neveu, Clerc au Greffe, le 24 du mois en presence de Pierre Hennequin, Président, lequel l'ayant admonesté de dire verité, il dit avoir tout révelé ce qu'il avoit sçeu; & qu'il ne l'avoit appris que de la Nocle & Grand-Champ : que c'estoit d'eux qu'il sçavoit *que M. le Duc s'en vouloit aller à Sedan trouver le Duc de Boüillon, & de-là vers le Comte Ludovic pour aller en Flandre. Qu'il a oui dire que M. de Montmorency estoit de la partie, & ceux de sa maison, mais ne les a oui spécifier : & a oui dire à la Nocle qui le disoit à Grand-Champ, que M. le Duc ne vouloit que les uns sçussent rien des autres. Que la Nocle & la Molle s'en alloient avec Monsieur, & fai-*

soient estat de passer à une des maisons de ceux de Montmorency & de-là à Sedan. Estant à la gehenne il persista & ne dit autre chose, *sinon que l'on disoit que la Molle devoit emmener Monsieur en Flandre, & que M. le Mareschal de Montmorency & Damville estoient à la devotion de Monsieur & l'a ouï dire à la Nocle & Grand-Champ.* Que la Nocle disoit que M. le Duc avoit 200000 livres qu'il avoit épargnées, & que M. de Mande luy avoit fait un méchant tour de les avoir employez en cette ville à interest, pour empescher la commodité de son Maistre. Qu'on disoit que quand Monsieur seroit à Sedan, ils pourroient récouvrir six cens mille livres, & que l'Ambassadeur d'Angleterre leur avoit presté argent : que la Mareschale de Retz menoit Monsieur en son coche chez la Molle : qu'un nommé Chaumont Gouverneur d'Auxerre vint en cette ville par le moyen de la Molle & la Nocle qui faisoient les menées, & fut presenté à M. le Duc qui luy donna un estat de Gentilhomme servant, & s'asseura de luy pour la ville d'Auxerre, qui estoit un passage selon qu'il a ouï dire à Grand-Champ : comme aussi que Grandrye son frere devoit estre Surintendant des Finances de Monsieur,

parce qu'il promettoit par une industrie qu'il avoit de convertir l'argent en or, & par ce moyen soudoyer son armée & qu'il devoit aller en Suisse besogner de cette science. Enquis si un nommé Cosme Italien sçavoit quelque chose, dit *qu'il y a un Italien, homme noir, qui n'a le visage bienfait, qui joüe des instrumens, qui a quelquefois chausses rondes & quelquefois de taffetas & toûjours de noir habillé, & est ledit Italien puissant homme qui frequente & est chez la Nocle, mais ne sçait s'il sçait quelque chose de l'entreprise.*

« Cet Italien est le Cosmo Rogieri, duquel j'ay désjà parlé, que la Reine elle-mesme avoit mis auprès du Duc son fils sous prétexte de luy enseigner la langue Italienne, mais en effet pour servir d'espion; sur l'avis ou sur la peur qu'elle eut qu'il se dressoit un party pour le preferer en la succession du Royaume après la mort de Charles IX, au Roy de Pologne son frere & pour s'opposer à son retour en France. Il avoua depuis à quelqu'un, qu'après avoir donné quelques avis à la Reine, il decouvrit que la partie seroit si forte pour la haine qu'on avoit conçue de la St. Barthelemy & pour la cruauté dont ce Prince estoit suspect, outre que par ce moyen la Reine & la Maison de

qui en effet devoient faire perir la Molle, qui sur cette frivole asseurance tranchoit du grand incompatiblement avec tout le monde ; & bien-loin de trouver des amis dans sa disgrace, eut pour témoin contre luy son propre Maistre & ce bon amy, comme si nos fleurs-de-lys envoyées du Ciel, à ce qu'on dit, n'avoient pas une vertu d'enhaut contre les charmes. S'il est vray que Cosme en débitât, il en garda un fort bon contre la corde, & qui luy réussit de Florentin à Florentine. Catherine de Medicis le vouloit voir pendre, & il ne le voulut pas, & toute la satisfaction qu'elle eut, fut de le voir à la chaisne, où il n'eut autre peine que du voyage de Marseille : il y fit des amis (a) qui

(a) Cosme Ruggiery fut impliqué dans le procès à cause d'une image de cire qu'il avoit faite ; il falloit que Catherine de Médicis eût un grand foible, pour Ruggiery, puisqu'elle le tira des mains de la justice. Le premier Tome des Mémoires de Nevers renferme la lettre qu'elle écrivit sur ce sujet au Procureur Général ; mais ce n'est pas là le fait le plus étonnant. Non seulement Ruggiery n'alla point aux galères : Henri III le gratifia de l'Abbaye de Saint-Mahé dans le Diocèse de Léon. La carrière du Florentin se prolongea jusqu'au règne de Louis XIII. La Maréchale d'Ancre alors l'appella à la Cour, & lui fit avoir une pension de trois mille livres, dont le brevet est signé *Lomenie*. Ruggiery mourut

obligèrent le Capitaine de ſa galere à le loger chez luy, & jamais ſa maiſon ne fut ſi frequentée pour ſa conſideration que pour celle de cet illuſtre Forçat, qui en fit une Academie de Mathematiques & d'Aſtrologie judiciaire, & qui avoit un Garde, qui ſembloit plus luy eſtre donné par honneur, que pour l'obſerver, & pour empeſcher qu'il n'échappaſt ».

» Après la queſtion donnée à Tourtay, on luy confronta la Molle qui nia de le connoiſtre, & qui dit que toute ſa dépoſition n'eſtoit que des ouï dire; puis Grandrye qui declara qu'il eſtoit ſon ennemy mortel, pour avoir toûjours conſeillé à Grand-Champ ſon frere de le chaſſer de ſa maiſon & de ſon ſervice, & confeſſa bien qu'un jour diſnant chez la Nocle, M. d'Alençon y arriva avec la Vergne, mais qu'il ne luy parla que de la ſurdité de ſon oreille & des taches qui luy eſtoient reſtées de ſa petite verolle. Tourtay mené en la Chapelle des priſonniers, ſe réconcilia & adjouſta à ſes depoſitions qu'il avoit ouï dire à la Nocle & à Grand-Champ par pluſieurs fois qu'ils ſe faiſoient forts de M. le Mareſchal de Montmo-

comme il avoit vécu, c'eſt-à-dire dans l'impénitence finale. La fin de ce ſcélerat eſt curieuſe à lire dans les lettres de Paſquier (Liv. III, lettre 10ᵉ.)

rency, que M. le Duc & le Roy de Navarre devoient aller à Sedan prendre M. de Boüillon, & après aller trouver le Comte Ludovic pour aller en Flandre, & ce fait M. le Duc devoit épouser la Reine d'Angleterre, dont *l'Ambassadeur luy avoit presté cinq ou 6000 livres, comme il luy semble.* Au pied de l'eschelle il dit ne sçavoir autre chose, & qu'il estoit déliberé de partir le jour qu'il fut pris pour avertir le Roy : & enfin quoy qu'il eut toûjours rémontré qu'il estoit Gentilhomme, il fut pendu, & après on luy coupa la teste & fut son corps mis en quatre quartiers ».

»Le 27 du mois la Molle confronté à Coconnas nia tout ce qu'il avoit dit en sa déposition, & nonobstant son procés luy fut fait comme coupable *de conjuration & conspiration contre l'Estat du Roy & son Royaume*, & ordonné qu'il seroit mis à la question, ce qui fut executé le 30 d'Avril en presence de Pierre Hennequin Président au Parlement. Sur le refus qu'il fit de rien avoüer, estant pris par les questionnaires, dit: « Faites ce qu'il vous » plaira, & qu'il avoit eu plusieurs coups » d'arquebuses au service du Roy, & que M. » de Montmorency & tous les Huguenots » estoient ses ennemis. Que s'il eut sçû quel» que chose en sa conscience, il se fut sauvé,

» & qu'on n'attendoit autre chose, mais
» qu'estant hors d'icy, il le rémontroit au
» Roy & à la Reine. Interrogé qui devoit aller
» avec *Monsieur*, a dit la Nocle & le Comte
» Coconnas s'en devoient aller avec luy &
» n'en sçay autres. Rémontré que Grandrye
» devoit faire transmutation de metaux en or
» pour payer ceux qui iroient avec *Monsieur*;
» a dit qu'on le disoit, & que le mardy ils
» parlerent luy, Coconnas, la Molle, Turenne
» & Montagu ensemble en la maison de la
» Nocle, & que Luynes ny Chasteaubardeau,
» n'y estoient : & depuis a dit que de Luynes
» y arriva sur la fin avec Chasteaubardeau,
» & *Monsieur* dit à Chasteaubardeau qu'il allât
» dire à M. le Prince de Condé qu'il s'en al-
» loit, & envoya Luynes en Languedoc vers
» M. le Mareschal de Damville pour l'en
» avertir : & dit qu'il n'a vû aucunes lettres
» que *Monsieur* ait envoyées audit Damville,
» & qu'il ne fut parlé du Comte de Carces.

» Interrogé quelle compagnie y estoit
» quand *Monsieur* parla de cette delibera-
» tion, a dit que Thoré & Turenne sont
» cause de cela, qui sont venus plusieurs
» fois en cette ville avec un nommé Brey ten-
» ter *Monsieur* & rompoit il répondant le
» coup, disant à *Monsieur* que ces gens icy

» le vouloient perdre; le priant de ne le faire.
» Et depuis ils dirent à *Monsieur* que il ré-
» pondant n'estoit fidèle & qu'il disoit tout
» au Roy : & depuis se cachoient de luy
» quand ils vouloient parler. Quant à l'entre-
» prise de Saint-Germain, il le dit à la Reine
» si-tost qu'il le sçut, & parce qu'il voyoit,
» qu'on se défioit de lui, il demanda congé
» au Roy & à la Reine pour se retirer : &
» que Thoré & Turenne le vouloient tuer.
» Remontré qu'il avoit des images de cire en
» sa maison, qui avoient deux trous en la
» teste, a dit que non. Interrogé que c'est
» de l'image de cire, que l'on dit avoir
» trouvée en sa maison ? a dit, ah ! mon
» Dieu, si j'ay fait image de cire pour le
» Roy, je veux mourir. Interrogé des fi-
» gures d'or qui sont à son chapeau, a dit
» qu'il n'en sçait rien ».

« Derechef attaché aux boucles & anneaux,
» a dit qu'il ne sçait que ce qu'il a dit, a
» esté remis le petit traitteau & admonesté
» de dire verité, a dit, Messieurs, je ne sçay
» autre chose sur la damnation de mon ame,
» je ne sçay autre chose devant le Dieu vi-
» vant sur ma damnation. Vray Dieu Eter-
» nel, mon Dieu, je ne sçay rien si l'Image
» de cire a esté faite pour le Roy ou pour la

» Reine. Interrogé où eſt ladite Image de cire
» & ſi Coſme luy a apporté ? a dit que ladite
» Image de cire eſt pour aimer ſa Maiſtreſ-
» ſe (a) qu'il voudroit épouſer, laquelle eſt de
» ſon pays, & qu'on la voye, on verra que
» c'eſt figure d'une femme, & que ledit Coſme
» a ladite Image, & que ladite figure a deux
» coups dedans le cœur, & que ainſi la bail-
» lera. Interrogé que c'eſtoit la maladie du
» Roy ? a dit, faites moy mourir, ſi le pauvre
» la Molle y a jamais penſé, & a ſupplié
» qu'on faſſe venir Coſme, lequel dira que
» ce n'eſt autre choſe que cela. Interrogé où
» eſt ladite Image de cire, a dit que Coſme
» l'a & eſt faite pour une femme, & n'a donné
» charge audit Coſme de faire autre choſe,
» & que ledit Coſme luy a baillé ledit coup
» au cœur. Interrogé pourquoy il luy bailloit
» ledit coup, a dit qu'il ne ſçay. Luy a eſté
» baillé de l'eau & a dit qu'on l'oſte & il dira
» la verité.

» A eſté mené devant le feu & admoneſté
» de dire la vérité de cette Image de cire,
» a dit, je renie mon Dieu, & qu'il me damne
» éternellement, ſi c'eſt pour autre choſe que
» ce que j'ay dit. Interrogé que c'eſt que

(a) On a prétendu que cette image étoit à l'intention de la Reine Marguerite : mais le fait n'eſt pas clair.

» Monsieur vouloit faire après qu'il se seroit
» retiré. A dit qu'il n'en sçait rien autre chose
» & supplié qu'on ne le tourmente plus, &
» qu'il en a dit la verité en sa conscience : &
» en pleurant s'est mis à genoux, disant sur
» la damnation de mon ame je n'en sçay autre
» chose. A dit que si le Roy luy vouloit don-
» ner la vie, qu'il feroit mourir ce méchant
» Thoré qui est cause de tout, & a supplié
» qu'on demande la grace au Roy pour luy.
» On le r'habilla ensuite & faisant plusieurs
» Oraisons & fut pris par le Bourreau, lié &
» mené en la Chambre de la Tournelle ».

« Annibal de Coconnas en avoit assez dit par ses dépositions & dans sa lettre pour s'exempter de la gehenne, si l'on n'eut fait dessein sur la foiblesse qu'il avoit témoignée, de tirer de luy par la frayeur des tourmens tout ce qui pouvoit servir à representer cette conspiration la plus noire du monde : & le principal article estoit de rendre les conjurez convaincus d'avoir causé la maladie du Roy ; parce qu'on en parloit tout autrement au désavantage des premieres personnes de l'Estat. On avoit pour ce sujet mis la Molle à la torture, qui est un moyen de faire quelquefois de la personne la plus innocente, la plus criminelle, & on crut que celuy qu'on n'en rendroit que

complice, feroit moins obftiné que celuy qu'on vouloit faire croire en eftre l'Auteur. C'eft pourquoy l'on voulut qu'il fut mis à la queftion, & eftant mandé pour cela, il dit d'abord que le Roy vouloit qu'il mourut ». Et adjoufte le procès que « rémontré que le Roy » veut qu'on faffe juftice, a dit qu'en récom» penfe des fervices qu'il a faits au Roy, il » veut qu'il meure, & n'a regardé au vifage » d'homme du monde, quand il en a parlé » librement au Roy, & a dit faites-moy cet » honneur que de parler au Roy pour quel» que chofe qui luy importe. Admonefté de » dire la verité comme les chofes fe font » paffées ? a dit, font cecy les paroles que le » Roy m'a promis ? (*cela eft confiderable, fi* » *on y veut faire reflexion*) qu'il eft Gentil» homme eftranger, & qu'on luy faffe couper » la gorge en quelque part : je fuis de grande » maifon, afin que je ne ferve de fpectacle. » *Il dit enfuite*, qu'il avoit révélé au com» mencement que M. le Duc s'en vouloit aller » & ceux qui l'emmenoient, & s'il eut voulu fe » taire, (*cela eft encore remarquable*) onne fut » venu à bout de cette matiere.

» Rémontré que lors que M. le Duc feroit » enlevé, l'on devoit faire une charge au » bois de Vincennes, a dit qu'il eft mort,

» & qu'il l'asseure que le Roy le veut, & » veut que Dieu refuse son ame & la damne » éternellement, s'il y avoit entreprise contre » le Roy, & que M. le Duc avoit eu une » tremeur d'un paquet qu'il a vû : & quand » il dit à Monsieur qu'est-cecy, Monsieur? il » dit que l'on avoit dit au Roy qu'il avoit » conspiré contre luy, & que Monsieur pleu-» roit, ainsi qu'il l'a dit au Roy. Rémontré » qu'il a dit par le procès qu'il ne se faisoit » rien en secret qu'ils n'en eussent copies, a » dit qu'il a dit au Roy qu'il se gardât des » Clercs & Commis des Secretaires, & que » pour un escu on avoit d'eux ce qu'on vou-» loit. Interrogé que c'est de l'Image de cire, » a dit qu'il n'en sçait rien, & que Cosme & » la Molle s'entretiennent comme les doigts » de la main. Interrogé s'il sçait qu'on ait fait » quelques portraits ou caracteres contre le » Roy, a dit que non, & qu'il en parloit en » bas à un Capitaine de cette ville, qui luy » a dit qu'ils avoient rompu toutes les bagues » de la Molle, & avoit demandé audit Ca-» pitaine s'ils avoient rompu une grosse Ba-» gue comme le doigt, & que s'il y avoit » quelque chose on le trouveroit-là. Il dit » encore que quant à attenter à la Personne » du Roy il n'en entendit jamais parler. In-

» terrogé s'il ſçavoit aucune choſe de la figure » de cire, a dit que non, & que s'il y a hom» me qui en ſçache quelque choſe, c'eſt » Coſme. Admoneſté de dire la verité, dit » qu'il a dit la verité & qu'il n'en ſçait autre » choſe, & que l'on fait perdre aujourd'huy » un bon ſerviteur du Roy ».

« *A eſté depuis pris par les queſtionneurs, & en le dépoüillant a eſté trouvé qu'il eſtoit grevé, au moyen dequoy il luy a eſté baillé les menottes. A dit qu'il ne ſçait autre choſe & ſupplie que le Roy ait pitié de luy, & s'il eſt poſſible que le Roy veuille perdre aujourd'huy un ſi bon ſerviteur.* Après il fut lié & pris par le Bourreau & mené en la Chapelle, où eſtant avec la Molle il l'exhortoit tantoſt de ſonger à ce qu'ils pouroient dire de plus pour le ſervice du Roy, & tantoſt ils ſe plaignoient de leur genre de mort & de la honte qu'on faiſoit à leurs maiſons, qui eſtoient grandes & illuſtres. Ils jetterent auſſi quelques paroles de reſſentiment contre les Grands, de dépit qu'ils avoient de porter ſeuls la peine d'une faveur ſi fatale que celle de leur maiſtre: & Coconnas frappant du pied en terre, dit, *Meſſieurs, vous voyez que c'eſt, les petits ſont pris & les Grands demeurent qui ont fait la faute, il faudroit s'attaquer à eux qui veulent*

troubler le Royaume, qui sont M. de Montmorency, Thoré, Turenne, & le S. de Bouillon. Ils en vouloient fort tous deux à la maison de Montmorency ; mais ils ne la purent charger que de d'ouï-dire sans preuve ».

« En la place de Gréve, après le cri, la Molle (a) admonesté de dire la verité, dit qu'il ne sçavoit autres choses, & supplioit que ses dettes, & ses serviteurs fussent payés. Et derechef admonesté sur l'échaffaut de décharger sa conscience, dit *que ce qu'il avoit dit estoit veritable, & n'avoit chargé personne à tort, que Grantrye, Granchamp & la Nocle sçavoient la conspiration, & que Cosme n'en sçavoit rien ; mais que Grantrye le sçavoit*, ce qu'il répeta deux fois. Après il fut décapité ; & Coconnas ensuite, qui dit *qu'on avertit*

(a) Telle fut la catastrophe qui termina les jours de Joseph de Boniface sieur de la Mole. Les ancêtres de ce malheureux Gentilhomme ont été cités plus d'une fois dans les Mémoires qui ont précédé. Ils étoient alliés à tout ce qu'il y avoit de plus distingué dans la Provence. La Mole, un des plus beaux hommes de son tems n'excita, en périssant que la compassion du peuple ; & sa jeunesse devoit naturellement produire cet effet. Nous ne rapporterons point les épitaphes qu'on lui fit, parce que leur mérite consiste dans un jeu de mots sur son nom & sa mollesse.

le Roy qu'il y avoit plusieurs grands entreprises qu'il ne sçauroit spécifier, & combien que le Roy eust opinion qu'il fust méchant, neantmoins auroit volonté de luy faire de grands services, comme il avoit fait; qu'il croyoit que les Grands sçavoient l'entreprise, mais ne sçavoit si Grantrye en estoit... Ses dernieres paroles furent qu'on payast ses pauvres serviteurs, & qu'on priast Dieu pour luy ».

« Voilà la plus succinctement que j'ay pu le récit de cette tragédie qui se joua sur le théatre de la France pour des raisons d'Estat plus fortes que le crime qu'on prouva à toute peine n'estoit grand, puisqu'on ne put conclure à toute rigueur sur tant de dépositions tant pratiquées qu'extorquées à la torture, sinon que le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre se vouloient retirer de la Cour dans la crainte d'estre assassinez. Mais parce qu'on craignoit qu'ils ne fissent un party de *mécontens*, la Reine les voulut rendre (a) odieux

(a) Les vues de Catherine de Médicis paroissent clairement exprimées par la manière dont elle présenta les deux Princes à Henri III, lors qu'il fut de retour. *Voici* (lui dit-elle) *deux prisonniers que je vous remets; je vous ay adverty de leurs fantaisies; c'est à vous d'en faire ce qu'il vous plaira...* « Le Roi (nous apprend Ma» thieu dans son histoire du règne de Henri III, Liv-

par cette execution, & préparer le retour du Roy de Pologne son fils après la mort de Charles IX. Elle n'avoit pas de moindres desseins pour la perte du Mareschal de Montmorency : mais outre qu'on ne trouva point assez de charges pour le convaincre, le Mareschal de Damville, les sieurs de Meru & de Thoré, ses freres, prirent les armes pour sa liberté avec tous leurs amis ; & le Duc de Montmorency d'autre part, se fiant en son innocence, demandoit qu'on luy fist son procès, & avoit presenté requeste au Parlement. La mort de Charles IX survint. La Reine remit l'affaire à l'arrivée du nouveau Roy, qu'elle posséda encore plus absolument que

» VII, p. 402) les embrassa mais avec un peu de froi-
» deur; car un meilleur visage leur eut fait présumer
» qu'il ne croyoit ce qu'elle venoit de dire contre
» eux. Ils se mirent sur les excuses, disans *qu'ils avoient*
» *toutes les occasions du monde de se plaindre du feu Roy*,
» *qui les avoit traités autrement que leur innocence & con-*
» *dition ne permettoient*, *ce qui les avoit portés à des réso-*
» *lutions dont ils avoient regret*, *& auxquelles ils n'avoient*
» *plus pensé depuis sa mort*, *& les convertissoient en un*
» *vray & franc desir de servir Sa Majesté*... Le Roi leur
» dit... *Je vous donne la liberté*, *& ne veux pour cela*
» *autre chose*, *si non que vous m'aymiez*, *& vous aymiez*
» *vous-mesmes en vous préservant de ce qui peut vous nuire*
» *& offenser l'honneur de vostre naissance* »...

ſon prédeceſſeur, & qui fut encore plus animé à la ruine des reſtes du party, mais qui ſe rendit ſi puiſſant par la retraite du Duc d'Alençon aſſiſté du Mareſchal de Damville, qu'il fut contraint de faire la paix qui fut conclue le 27 d'Avril 1576, par laquelle il fut promis qu'on délivreroit de priſon le Duc de Montmorency, & le ſieur de Coſſé auſſi Mareſchal de France ſon couſin, & que le Roy leur donneroit des lettres d'innocence qui ſeroient vérifiées au Parlement. Celles du Mareſchal de Montmorency, que j'ay en original, portent qu'à ſon arrivée en France *il trouva priſonnier en ſon chaſteau de la Baſtille ſon très-cher & très-amé beau-frere François Duc de Montmorency, & n'en ayant pu apprendre aucune cauſe tant de la Reine, que des Princes du ſang, du Chancelier & autres principaux Officiers de la Couronne, qui atteſterent par ſerment que le feu Roy ne leur avoit déclaré qu'il y euſt aucune charge contre luy : après avoir ſurſis ſa délivrance, ſans pouvoir rien deſcouvrir, & l'ayant enfin voulu ouyr, il avoit appris qu'il auroit eſté arreſté ſur de faux rapports de ſes ennemis ſecrets...* C'eſt pourquoy ne le pouvant retenir davantage ſans injuſtice, il le (a) remit en liberté, &

(a) Le Maréchal de Montmorenci ne ſurvécût que

le rétablit en sa réputation, biens & honneurs ».

(19) En constituant prisonniers d'Etat les Maréchaux de Montmorenci & de Cossé, Catherine de Médicis comptoit bien s'assurer (a) de la personne du Maréchal de Damville, & le dépouiller du Gouvernement de Languedoc. Le Comte *Sciarra Martinengue* (b) en alla porter l'ordre à *S. Sulpice & à Villeroi* (c), qu'on avoit envoyés dans les provinces méridionales pour pacifier les troubles. Il ne suffisoit pas d'adresser un ordre de cette espèce : il falloit le mettre à exécution. Damville instruit de ce qui se passoit à la Cour, prit ses mesures en conséquence.

deux ans au recouvrement de sa liberté. On le verra dans les Mémoires de Brantôme.

(a) De Thou Liv. LVII. Davila tome I, Liv. V, p. 450.

(b) C'étoit un Gentilhomme Bressan, devoué aux volontés de Catherine de Médicis. (Lisez le tome XLV, de la Collection p. 329.)

(c) On écrivit dans le tems, que Villeroi, en partant pour le Languedoc, étoit porteur de cet ordre, & que sa mission n'avoit pas d'autre but. Il a eu soin, comme on le verra, de s'en justifier dans ses Mémoires. Au surplus il convient que le Comte *Martinengue* lui apporta l'ordre en question, & qu'il ne put l'exécuter.

Il

Il établit (a) des relations plus étroites entre lui & les Proteſtans de ſon Gouvernement. Afin de ne pas lever entièrement le maſque, il eut l'attention de ne leur accorder qu'une trêve. Les partiſans de la Cour s'appliquèrent alors à lui ſuſciter des embarras : à l'inſtigation du Comte de *Joyeuſe*, du nouveau Duc de *Cruſſol*, du Cardinal d'*Armagnac*, du Comte de *Suze*, des ſieurs de *Maugiron*, de *Forquevaulx*, de *Rieux*, & de *Caylus*, le Parlement de Toulouſe par un arrêt déclara la trêve nulle. Les Magiſtrats firent plus : ils défendirent aux Conſuls, Maires & Echevins d'aſſiſter aux Etats de la province convoqués par Damville à *Montpellier*. Après lui avoir nui le plus poſſible, *St. Sulpice*, & *Villeroi* ſe retirèrent. Dans l'intervalle Charles IX venoit de mourir. Henri III, ſon ſucceſſeur, ayant traverſé une partie de l'Allemagne & de l'Italie, arriva à Turin. Le Duc, & la Ducheſſe de Savoie, toujours attachés à la Maiſon de Montmorenci, preſſèrent Damville de ſe rendre à leur Cour pour y conférer avec ſon nouveau Souverain. Muni d'un ſaufconduit, Damville s'y tranſ-

(c) Voyez les Obſervations ſur les Mémoires de Caſtelnau à l'article de Damville, tome XLIII de la Collection, p. 496.

porta. Il s'agissoit d'effacer dans l'esprit de Henri les préventions défavorables qui lui avoient été suggerées contre les Montmorenci en général. Le Duc de Savoie y travailla de concert avec *Bellegarde* (a) & *Pibrac* (b), les deux hommes en qui le Monarque François avoit alors le plus de confiance. Ils se réunirent pour lui prouver qu'au moment, où il montoit sur le trône, son intérêt & celui de l'Etat exigeoient le calme de la paix, & que c'étoit-là l'unique moyen d'écraser toutes les factions à la fois. Malheureusement un régime d'administration aussi sage contrarioit les vues ambitieuses de Catherine de Mèdicis. Cette femme croyoit ne pouvoir regner (c) qu'au milieu des tempêtes.

(a) Roger de Saint-Larry, plus connu sous le nom du Maréchal de Bellegarde, fut comblé de bienfaits par Henri III; & il le paya de la plus noire ingratitude. (Voyez les Observations sur les Mémoires de Montluc, tome XXV de la Collection, p. 453 & 454.)

(b) Guy du Faur sieur de Pibrac, fut employé dans les affaires publiques, & jouit d'une grande réputation parmi ses contemporains. Plusieurs des Mémoires qui suivront, & particulièrement ceux de la Reine Marguerite, nous rameneront sur son article.

(c) Catherine de Médicis a été vue de cette manière par plus d'un écrivain. L'Historien moderne du Quercy (Cathala-Coture) a peint cette Princesse en peu de

Un des confidens de Henri (René de Villequier) l'avoit prévenue qu'on conseilloit unanimement à son fils de changer la forme de l'administration, & d'adopter un plan de conduite diamétralement opposé à celui qu'on avoit suivi dans les derniers tems du règne de Charles IX. Villequier avoit ajouté que c'étoit-là la manière de penser de *Bellegarde* & de *Pibrac*. Catherine, persuadée que son crédit tenoit au besoin qu'on avoit d'elle, comprit que, pour être nécessaire, il falloit fomenter les troubles. Elle eut recours à son arme favorite (*la calomnie.*) L'agent, qu'elle employa, fut Philippe *Hurault de Cheverny*, qui avoit été Chancelier de Henri, avant que ce Prince partit pour la Pologne. On lit avec peine dans l'Histoire qu'un homme, élevé par la suite à la tête de la Magistrature en France, ait accepté une mission aussi odieuse.

mots. « Ne pensant jamais (dit-il) qu'à se maintenir » dans une autorité dont elle ne faisoit usage que pour » renverser l'Etat, qu'elle vouloit gouverner seule, » toujours occupée à détruire les factions qui s'éle- » vèrent sous le règne de ses enfans, & n'étant pas » assez habile pour les prévenir, ou les empêcher de » se former, nul moyen, quelque odieux qu'il fut, » ne lui coûta à prendre pour parvenir à ses fins ».. (Hist. du Querci, tome II, p. 8.)

Il ne s'en défend pas dans ses Mémoires. *Je trouvay* (dit-il) *Sa Majesté qui me fist plus de caresse & de faveur que je n'eusse pu espérer, m'ayant fait cet honneur de n'avoir voulu accorder, ny expédier choses quelconques des affaires de France, qu'il n'eust parlé à moy, & sçu l'estat d'icelles que j'avois en charge de la Reine de lui representer....* D'après un pareil aveu, quelle idée se formera-t-on de ce Magistrat, s'il est vrai (comme l'assure M. de (a) Thou) qu'il noircit (b) *Bellegarde* & *Pibrac*, en accusant le premier d'entretenir des liaisons criminelles avec Damville, & le second d'incliner secrettement en faveur du Protestantisme. Depuis cette conférence Henri ne témoigna plus (c) la même affection à l'un & à l'autre. Damville (d), fatigué des réponses

(a) Liv. LVIII.

(b) Le récit de Davila (tome II, Liv. VI, p. 10) n'impute pas d'une manière aussi claire à Cheverny le rôle bas, que M. de Thou lui prête en cette occasion; mais il en dit assez pour ne pas lui faire honneur.

(c) On les chargea tous deux d'aller en Pologne, sous prétexte de négocier, pour que les Polonois élevassent le Duc d'Alençon sur le trône vacant par l'abandon de Henri III.

(d) Dans la dernière édition des Mémoires de l'Etoile

ambigues qu'on lui faisoit, retourna promptement en Languedoc. A son arrivée il signa avec les Protestans un traité ébauché avant son départ. La scène dont Lyon fut le théâtre, acheva de le déterminer. Henri III y tint conseil, pour savoir si l'on embrasseroit des voies de pacification, ou si l'on employeroit la force contre les Protestans & les autres mécontens. Ce fut-là que Paul de Foix,

tome I, p. 99) l'Abbé Lenglet prétend que la haine de Henri III, contre Damville fut excitée par une lettre de Catherine de Médicis. Il ajoute que la Ducesse de Savoye surprit cette lettre, & qu'aussitôt on fit partir Damville sur une galère. Cette anecdote nous a été transmise par Mathieu, Hist. du règne de Henri III, Liv. VII, p. 400. Le même Historien (p. 402) dit qu'à la première entrevüe de Catherine avec son fils elle lui representa « que Damville & Huguenot c'estoit » mesme chose, qu'elle estoit bien faschée contre le » Duc de Savoye, qui s'estoit tant passionné pour luy, » car si on l'eust retenu à Turin, la France pouvoit dire » que la paix estoit revenue avec le Roy; que puisque » l'on sçavoit bien qu'il avoit fait une ligue à *Milhaud* » en *Rouergue* sous des conditions, dont il ne falloit » attendre que l'embrasement de l'Estat, tous ceux qui » aimoient son repos, eussent dit que le Roy, en le » retenant avoit fait ce que tout Prince sage est tenu » de faire pour prévenir les ruines & misères qui » menacent son peuple ».

en digne disciple de l'Hôpital, dont il avoit adopté les principes, exposa les inconveniens de la guerre. Après avoir prouvé les avantages & la néceffité d'une tolérance complète, il conclut par ces mots qu'il ne put prononçer sans attendriffement. « Sire, (observa-t-il) mon avis est donc, puisqu'on » attend de jour en jour les Deputés des » Protestans, qu'on traite avec eux, lorsqu'ils seront arrivés; qu'il n'y a point » pour Votre Majesté de moyen plus sûr, » plus honnête, ni plus utile, de pacifier » le Royaume, & d'y rendre votre autorité » respectable que de travailler en montant » sur le trône à ramener au devoir ceux que » les derniers troubles en ont ecartés, sans » y employer la force, ni recourir contre » eux à la guerre. Tels sont les conseils que » le sage (a) *Maximilien* a donnés à Votre » Majesté. Ainsi l'ont pensé & le Sénat de

(a) « Ce fut là que l'Empereur, Prince sage & magnanime (raconte l'Historien Mathieu) luy fit une belle leçon de ce qu'il devoit faire en ce commencement de règne, luy disant *que les troubles de la France venoient d'une maladie d'esprit, où les forces du corps estoient inutiles, que la religion devoit estre plantée & conservée par la doctrine & les bons exemples, non par la force & les armes, que le fer & le feu n'y faisoient rien,*

» Venise (a) toujours affectionné à la France, » & tous les Princes qui nous sont attachés. » Oubliez, Sire, en faveur de la tranquillité » de votre Etat tout ce que la révolte a » pu attenter contre la majesté du trône, » & en particulier contre votre personne » sacrée ! Qu'une amnistie générale abolisse » le souvenir du passé : qu'une égalité par- » faite réunisse tous vos sujets ; & qu'à l'abri » de vos Edits ceux qui sont tombés, puissent » s'assurer d'une liberté qui ne sera plus trou- » blée ; que vaincus par votre clémence & » votre bonté vos sujets rebelles soyent les » premiers à célébrer un triomphe qui ne » vous aura point coûté de sang, & qui ne » sera pas moins utile à leur vainqueur, qu'il » leur deviendra salutaire. Eteignez, Sire,

» *la guerre estant la nourrice de l'impiété, comme la paix, de* » *la religion ; que les Empereurs son oncle & son pere y* » *avoient perdu l'escrime, & que luy avoit remarqué le peu* » *de fruit que la violence avoit fait en Bohême sur les cons-* » *ciences ; que la rigueur de la défense augmentoit le mal,* » *endurcissoit l'obstination, & que la liberté en ostoit la cu-* » *riosité, & retenoit l'ardeur* »... (Hist. du règne de Henri III, Liv. VII, p. 395.)

(a) Le Doge (dit M. de Thou Liv. LVIII) eut plusieurs conférences avec Henri, & lui tint le même langage que l'Empereur.

» le flambeau de la discorde ; etouffez les » factions qu'elle a fait naître. Que les plus » opiniâtres soyent dans la suite les plus » prompts à vous rendre leurs hommages !.. »

Le courage de Paul de Foix est d'autant plus admirable dans cette circonstance, qu'il connoissoit les intentions hostiles du Monarque & de la plus grande partie de son Conseil. On ne l'ecouta pas, & on sent que cela devoit être, lorsqu'on lit dans M. de Thou la réponse inconsidérée & hautaine que lui fit René de Villequier. Quand des (a) hommes de cette espèce s'asseyent au Conseil des Rois, la raison & la sagesse en sont bannies. Nous ne citerons que la dernière assertion du discours prononcé par Villequier, elle suffit pour juger le personnage. *Sire*, (osa-t-il dire à (b) Henri) *il faut ou que Votre Majesté périsse avec tout l'Etat, ou que les*

(a) René de Villequier, Seigneur de la Guierche, fut un des corrupteurs de Henri III ; & sous ce rapport quel mal ne fit il pas à la nation ? cet homme qui sur un simple soupçon avoit poignardé son épouse au milieu de la Cour même, & qui ne rougit pas d'estre un des assassins de Ligneroles, remplaça (le croira-t-on) le vertueux Maréchal de Montmorenci dans le Gouvernement de Paris & de l'Isle de France.

(b) De Thou Liv. LVIII.

Proteſtans ſoyent entièrement détruits... Damville, informé de l'avis, qui avoit prévalu, ne ſongea qu'à conjurer l'orage. Vainement eſſaya-t-on de le ſéparer des Proteſtans, en feignant de ne vouloir négocier qu'avec lui. Il ne conſentit à écouter le Député du Roi qu'en préſence de ſes confédérés. St. Romain (a), un des Chefs du Proteſtantiſme dans ces provinces, s'emporta au point de menacer Henri III. Il oublia qu'il parloit au repréſentant de ſon Souverain. Bientôt Damville ne (b) ménagea plus rien. On arrêta un quidam ſoupçonné de vouloir l'empoiſonner. Villequier, & Villeroy, qu'on impliqua dans cette affaire, demandoient hautement à être confrontés avec le coupable Damville dans ſa colére le fit exécuter aux flambeaux. Enſuite raſſemblant toutes ſes forces, il courut attaquer *St. Gilles*. Du camp de l'armée royale, qui aſſiégeoit *Livron*, on entendoit le

(a) Ce Saint-Romain (on l'a dit ailleurs) avoit été Archevêque d'Aix. En quittant la ſoutane, pour endoſſer la cuiraſſe, ſes mœurs contractèrent la dureté du nouvel état qu'il embraſſoit.

(b) Damville publia alors un manifeſte, dont à l'article de ce Seigneur on fera uſage dans le travail ſur les Mémoires de Brantôme ; & là nous ſuppléerons à ce qui a pu être omis.

bruit de l'artillerie de Damville. Ces divers événemens se succedèrent dans le courant de 1574.

(20) Ce château désigné dans les Mémoires de Bouillon sous le nom de *Picqueros*, dans la (a) nouvelle Histoire du Querci. Il avoit été fortifié par Jacques Desprès, fils du Maréchal de Montpezat, & Evêque de Montauban à l'époque dont il s'agit. La disette à laquelle les Montalbanois se trouvoient réduits (selon l'Ecrivain que l'on vient de citer) étoit en grande partie l'ouvrage du Prélat. L'origine de l'animosité, qui regnoit entre cet Evêque & ses diocésains, remontoit à son prédécesseur. Celui-cy, nommé Jean de *Lettes*, & oncle de Jacques Desprès, eut des goûts incompatibles avec les fonctions épiscopales. Il commença par aimer la chasse avec passion. Daus ses courses il vit Armande de Durfort, veuve de *Dejean* de *Bousquet*, Seigneur de *Verlhac*. Elle lui parut belle; & il le lui dit. Ne pouvant résister au desir de vivre avec elle, il la conduisit à Geneve, & l'épousa. La Baronie d'*Eaubon* aux environs de cette ville, qu'ils achetèrent,

(a) Histoire du Querci par Cathala-Coture, tome I, p. 412.

fut leur retraite. Jean de *Lettes*, avant de s'en aller, avoit résigné l'Evêché de Montauban à Després son neveu. L'inconduite de l'oncle arma de préventions injustes l'esprit des Montalbanois. Le nouvel Evêque, recommandable par la pureté de ses mœurs, s'indigna à la fin des procès & des désagréments que les habitans de Montauban ne cessoient de lui susciter. Les nouvelles opinions, qui se propageoient parmi eux, achevèrent de les aigrir de part & d'autre. Le Prélat cessa de résider dans cette ville. *Aussi* (remarque (a) l'Historien du Querci) *son éloignement a-t-il donné lieu de douter s'il n'avoit pas fait autant, & peut-être plus de mal à cette ville avec ses vertus, que son prédécesseur par ses vices.* Nous ajouterons à cette réflexion que Jacques Desprès choisit exactement la route opposée à celle qu'il falloit suivre, pour ramener au bercail des brebis égarées. Il ne se montra plus qu'à la tête des troupes qu'il soudoyoit ; & il serroit Montauban de près, quand le Duc de Bouillon y arriva. L'Historien moderne du Querci, en parlant de ses exploits guerriers, nous a conservé une particularité assez curieuse. Le premier Consul de Montauban

(a) Ibid, tome I, p. 391.

tomba entre les mains des soldats de l'Evêque. On le lui amena au château de *Picqueros*. Le Prélat l'accueillit en lui assenant (a) un soufflet avec sa main armée d'un gantelet. On dit qu'au premier aspect il le prit pour un Ministre. Mais eut-il eu cette qualité, assurément l'armure d'un gantelet n'étoit pas du costume épiscopal; & l'Evangile n'approuva jamais cette manière de convertir.

(21) L'évasion du Duc d'Alençon s'effectua le 16 (b) Septembre 1575. A quelques lieues de Paris, ce Prince trouva une troupe de Gentilshommes qui l'attendoient. La Reine Marguerite, dans ses Mémoires, a fort bien exprimé la sensation que cet évènement produisit à la Cour. Selon l'usage, le Duc d'Alençon ne manqua pas de publier un (c)

(a) Ibid, tome I, p. 415.

(b) M. de Thou (Liv. LXI) date l'évènement de ce jour. Davila (tome II, Liv. VI, p. 26) & le Journal de l'Etoile (tome I de la dernière édition, p. 136) le placent au 15, & non pas au 16. La Popelinière (Liv. XL) s'accorde avec Davila & l'Etoile.

(c) Il paroît que ce manifeste fut publié peu de jours après l'évasion du Duc d'Alençon, si l'on s'en rapporte à l'intitulé : le voici... Déclaration de Monseigneur, fils & frère du Roi, Duc d'Alençon, &c. conte-

manifeste. A l'en croire, ce n'étoit point au Roi à qui il en vouloit. Il n'aspiroit (a) qu'à réformer les abus de la Justice (on voit que le mal date de loin.) Il ne s'armoit que pour réprimer les vols, les malversations & les concussions, que pour rendre la liberté à ceux qu'on en avoit injustement privés, que pour maintenir les trois ordres dans leurs droits & privilèges, que pour affermir la Religion Catholique (en garantissant néanmoins aux Protestans les Edits de tolérance qui leur avoient été accordés) & que pour décharger la nation du fardeau des subsides sous lequel elle gémissoit. Afin d'en imposer encore plus, le manifeste se terminoit par la demande des Etats-Généraux. *Le peuple* (dit M. de (b) Thou) *prenoit tout cela sérieusement. Il s'imaginoit déjà voir la Cour réformée, les Ministres bannis*,

nant les raisons de sa sortie de la Cour le 18 Septembre 1575, in-8.

(a) De Thou, Livre LXI, Mathieu Histoire du règne de Henri III, Liv. VII, p. 421, & la Popelinière Liv. XL, fol. 339, tome IV de l'édition in-8, nous ont transmis la substance de ce manifeste où, sous prétexte de défendre la cause du peuple, l'ambition ne songeoit qu'à faire valoir la sienne.

(b) Liv. LXI.

la liberté & la paix rétablies dans tout le Royaume. Quelques têtes exaltées parmi les Proteſtans, en ſe rappellant le nom d'*Hercule*, qu'autrefois le Prince avoit porté, s'écrioient *qu'il eſtoit deſcendu du Ciel pour exterminer les monſtres de la France.* Cet Hercule prétendu ne montra que de la foibleſſe & de la puſillanimité ; & ſi les particularités racontées par l'Hiſtorien Mathieu ſont vraies, on a droit d'en conclure qu'il n'exiſtoit point en France de plus grand monſtre que le Duc d'Alençon. A cette époque Mathieu l'accuſe d'avoir attenté à pluſieurs repriſes ſur les jours de Henri III ; & les principaux garants, que cite l'Hiſtorien (a), ſont Henri IV, & le Marquis de Souvré (b). La premiere de ces conſpirations devoit éclore à Chaumont en Baſſigny,

(a) Hiſtoire du règne de Henri III, Livre VII, p. 412.

(b) Gilles de Souvré, maître de la Garderobe de Henri III, fut un de ces hommes rares qui, au milieu de la Cour la plus corrompue, osèrent dire la vérité avec loyauté & franchiſe. Souvré, fidèle aux loix de l'honneur, profeſſa hautement cette doctrine. Après la mort de Henri III, il s'attacha à ſon ſucceſſeur ; & en 1591 il prouva, par la manière dont il rejetta les offres des ligueurs, que Henri IV, n'avoit point de ſerviteur plus affectionné. (Voyez de Thou, Liv. CI.)

lorsque le Roi se rendroit à Reims, pour s'y faire sacrer. A minuit *Fervaques* vint la découvrir au Monarque-même. Deux cents Gentils-hommes avoient formé le projet d'attaquer le Roi dans son carrosse. A leur tête étoient *Beauvais la Nocle*, *Lasin*, & *la Vergne Beaujeu* : on n'attendoit, pour frapper le coup, que le consentement du Duc d'Alençon. « Le lendemain (dit Mathieu) le Roi lui parla en présence de sa » mére : il se jetta aux pieds du Roy, luy » cria mercy, & confessa toute cette menée, » en le suppliant d'étendre sa clémence sur » sur eux comme sur luy... Je tiens (ajoute » Mathieu) de *Henri-le-Grand* que le Roy » s'estoit fié à luy pour la seureté de sa » personne par les chemins où la conjura» tion se devoit exécuter, qu'il le servit de » Capitaine de ses gardes, ne s'esloignant » de son carrosse avec ses serviteurs, & qu'il » remarquoit la contenance farouche & » morne de *Monsieur*, & disoit que *pour* » *faire un tel coup il n'eust sçu choisir des* » *ames plus déterminées que celles-là...* » A peine le Duc d'Alençon avoit-il obtenu son pardon, que les craintes de Henri III (a) se renouvellèrent. Tout-à-coup il fut saisi

(a) Mathieu ibid, Liv. VII, p. 416

d'un mal d'oreille si douloureux, que les medecins le jugeoient incurable. Henri, se rappellant la maladie de François II, se crut empoisonné. Il en accusa le Duc d'Alençon. Ses soupçons étoient fondés sur l'avis qu'on lui avoit donné. Le Duc d'Alençon (prétendoit-on) *avoit sollicité un valet de chambre de l'égratigner sur la nucque du col avec une épingle empoisonnée, en lui attachant sa fraize.* La conversation de Henri III avec le Roi de Navarre dans cette circonstance nous a été transmise par Mathieu. On y voit jusqu'à quel point la fureur (a) agitoit l'ame du Monarque François; comptant pour rien la loi, qui cependant étoit plus forte que sa volonté, il exhortoit le Roi de Navarre a s'emparer du trône, sitôt qu'il seroit mort,

(a) *Faut-il* (disoit Henri III au Roi de Navarre) *que je laisse ma Couronne à ce meschant?... Il faut que vous trouviés moyen de vous en défaire, & de vous asseurer de tous vos amis...* Mathieu, en rapportant ces détails (ajoute p. 418) qu'il les redigea d'après la relation que lui en fit Henri IV, que les ayant communiqués à Villeroi, celui-ci affirma n'en avoir jamais entendu parler, & *que sur cela Henri IV dit ce mesme mot.. Il peut estre que M. de Villeroi n'en a rien sceu; car cela se passa entre deux testes, ou que l'honneur de la mémoire du Roy ne permet qu'il en parle...*

&

& à prévenir les mauvais desseins du Duc d'Alençon en lui arrachant la vie. A cette époque le tableau (a) de la Cour tel que

(a) Qu'elle idée se formera-t-on de Henri III & de ses courtisans, en lisant dans l'Histoire de son règne par Mathieu (Liv. VII, p. 418) qu'après avoir été guéri de son mal d'oreille, il disoit *qu'en cette maladie il n'avoit receu autre allégement que celuy de la nouvelle que le Baron d'Alais lui apporta, qu'il avoit veu le Maréchal de Damville à l'agonie, & qu'il le tenoit pour mort*... « Le Roy (continue Mathieu) tenoit que cette mort » estoit la naissance de la paix en Languedoc, & la » ruine des prétextes de tous les troubles. Il fit venir » la Royne sa mere, le Chancelier de Birague, Chiverny & Matignon. Et sur ce ils furent d'avis qu'on » fit mourir le Mareschal de Montmorency & le Mareschal de Cossé prisonniers à la Bastille... Souvré, » chargé de cette exécution, s'y opposa. *Sire* (dit-il à » Henri) *puisque vostre Majesté me donne la liberté de » parler, je la supplie de me pardonner si je vous dis que » ceux qui vous donnent ce conseil, en veulent tirer du profit » aux dépens de vostre honneur. M. le Chancelier de Birague est leur ennemi capital ; M. de Matignon a promesse » du premier Office de Mareschal de France qui sera vaquant. » Ils vous font croire que cela se fera si secrettement qu'on » n'en sçaura rien : mais Dieu le verra ; & le lendemain le » bruit en sera par toute la ville ; & on criera à la tyrannie » & à la cruauté. Vous m'avez fait l'honneur de me donner la » Capitainerie du Chasteau de Vincennes, si M. de Montmorency mouroit ; mais j'aimerois mieux avoir perdu la moitié » de mon bien, que de voir la réputation de vostre Majesté*

Mathieu nous l'offre, fait horreur. Tous les crimes s'y méditoient de ſang froid ; & au moment de les commettre, on diſcutoit la manière de s'y prendre, comme s'il eût été queſtion d'actes ordinaires & indifférents. Le Duc d'Alençon, digne de vivre dans ce repaire de bêtes farouches, n'avoit pas plutôt obtenu le pardon de ſes méfaits, qu'il en projettoit de nouveaux. Quelques ricanemens des favoris du Roi l'irritèrent. Il les regarda comme une inſulte ; & les favoris étoient aſſez inſolents, pour que ſes ſoupçons ne fuſſent pas chimériques. Dans ſa colère il jura de s'en aller. Henri III, inſ-

» *offenſée : pour la garantir de tout blaſme dedans & dehors* » *le Royaume, & ne la fleſtrir du reproche d'une telle in-* » *juſtice, commandez que le procez leur ſoit fait, & qu'ils* » *paſſent par les formes de juſtice. Je n'en parle point par* » *affection, car ce ſont ceux avec leſquels je n'ay jamais* » *rien eu à faire*... Le Roy conſidera cet advis (continue » Mathieu) & le ſuivit. Peu de choſe détourne l'éclat » d'un tonnerre : un mot de la bouche d'un bon ſer- » viteur romp ſouvent les coups les plus impetueux » de la colère d'un Prince »...

(a) Nous terminerons cette note en convenant avec l'Hiſtorien, dont nous avons emprunté ces particularités, que ſi Souvré ſe fit honneur par ſa réſiſtance, Henri, & ceux qui l'entouroient n'inſpirent d'autre ſentiment que celui de l'indignation.

truit de cette menace, en fit part à Catherine de Médicis. La mère & le fils courent chez le Duc d'Alençon. Ils le trouvent endormi; après une explication, où il y eut bien des larmes versées, on se réconcilie : on se promet l'oubli total du passé : on s'embrasse. Des festins scellent le traité de paix. *Comme le Duc* (raconte (a) Mathieu) *vit que toutes choses estoient hors de soupçon, il se dérobe pour un soir, passe la muraille* (b) *vers Ste. Genevieve, & s'en va à Dreux...* D'après cet exposé, on pressent aisément la conduite que tint le Duc d'Alençon. L'instabilité de son esprit influa sur ses déterminations. Toujours occupé de la Couronne, qu'il convoitoit, & craignant que ses liaisons avec les Protestans ne lui nuisissent un jour, il s'en excusoit auprès du Pape. Selon M. de Thou (c),

(a) Hist. du règne de Henri III, Liv. VII, p. 421.

(b) La Reine Marguerite dans ses Mémoires dit positivement que le Duc d'Alençon s'en alla à pied jusqu'à la porte St. *Honoré*, où il trouva Simier (son Chambellan) avec le carrosse d'une dame qu'il avoit emprunté à cet effet, & qu'à un quart de lieue de Paris il monta sur des chevaux qui l'attendoient... Il nous semble par rapport à ces détails que le témoignage de la Reine Marguerite doit être préféré.

(c) Liv. LXI.

la démarche étoit adroite. Le Lecteur jugera si l'application de l'epithète est exacte. Au surplus le Duc d'Alençon ne tarda pas à être la dupe de Catherine de Médicis. Elle lui envoya d'abord le Maréchal de Cossé & Villeroi. Le Maréchal par ses longs discours ennuia bientôt le Prince & les jeunes gens qui l'entouroient. Un d'entre eux [Fervaques (a)] *luy faisoit* (ce sont les expressions de (b) Mathieu) *les oreilles d'âne par derriere.* Villeroi s'en apperçut, & prudemment il discontinua la négociation. Il résulta delà qu'on rendit le Maréchal de Cossé ridicule; & c'étoit un homme de moins pour ce parti. Catherine de Médicis résolut alors de paroître elle-même sur la scène; accompagnée du Maréchal de Montmorenci, dont elle connoissoit l'ascendant sur l'esprit du Duc d'Alençon, elle s'aboucha avec lui à Champigny (c). Malgré les justes mécontentemens qu'avoit Montmorenci, il se porta de bonne foi à tout ce qui pouvoit tendre à un accommodement. Le bien public étoit la base de ses opérations; & tant qu'il vécut, ce fut-là sa devise. Catherine de Médicis pro-

(a) Hautemer, Seigneur de Fervaques.

(b) Ibid., Liv. VII, p. 425.

(c) De Thou, Liv. LXI.

fita habilement des sages représentations de l'homme intègre qu'elle employoit. Elle sema dans l'esprit de son fils la défiance & les soupçons. Elle eut soin de lui insinuer que les Chefs des différents partis avec qui il étoit lié, ne lui accordoient la première place parmi eux que pour la forme, & que chacun de ces Chefs, cherchant son intérêt particulier, le sacrifieroit dès qu'il y trouveroit son avantage; Catherine par ses manœuvres fit éclore entre le Duc d'Alençon & ses confédérés un germe de division, dont bientôt elle recueillit le fruit.

(22) Lorsque l'entreprise des *jours gras* eut été découverte, le Prince de Condé, & Thoré (comme on l'a dit) furent assés heureux pour s'échapper. Duplessis-Mornay (a) facilita au Prince les moyens de gagner l'Allemagne. Retiré à la Cour de l'Electeur Palatin, Condé engagea le Prince Casimir à rentrer encore une fois en France, pour secourir le parti protestant, Tandis que tout se préparoit pour cette expédition, on apprit que le Duc d'Alençon avoit quitté la Cour.

(a) Voyez la Vie de Duplessis-Mornay rédigée par de Liques, Liv. I, p. 28 & 29.

Sur le Champ Thoré (a) ouvrit l'avis de reconnoître le Duc pour chef de la confédération. En attendant que le Prince de Condé & Casimir pussent partir avec l'armée, qu'ils rassembloient, il proposa de conduire auprès du Duc d'Alençon un corps de Reîtres qui étoit prêt à marcher. Dans la vie de Duplessis-Mornay rédigée sur les Mémoires fournis par son épouse, on (b) lit que le motif de Thoré, en se hâtant de rejoindre le Duc d'Alençon, étoit que *quelqu'un ne luy desrobat son crédit auprès de ce Prince.* Si l'on considère jusqu'à quel point l'ambition alors tournoit les têtes, ce motif paroît fort vraisemblable. Le même Ecrivain nous apprend que Duplessis-Mornay & de Mouy joignirent Thoré avec cent chevaux, & cinq cens arquebusiers. D'abord cette invasion allarma la Cour de France. « *Catherine de Medicis* (raconte Mathieu (c)) » fit dire à Thoré *que s'il ne rompoit cette ar-* » *mée, elle luy envoyeroit la teste de son* » *frere, & de son beau frere.* Il m'a dit (con- » tinue l'Historien) qu'il fit cette réponse...

(a) De Thou, Liv. LXI.

(b) Vie de Duplessis-Mornay, ibid., p. 31.

(c) Mathieu Hist. du règne de Henri III, L. VII, page 413.

» *Ny cela, ny aucune autre violence ne me* » *contraindront jamais de rien faire de hon-* » *teux & indigne du lieu d'où je suis sorty :* » *mais si la Royne fait ce qu'elle dit, elle* » *n'a rien en France où je ne mette le feu, &* » *n'y laisse des marques perpetuelles d'une* » *juste vengeance* »... Les terreurs de Catherine ne furent pas de longue durée. Le Duc de Guise, choisi pour s'opposer à la marche de Thoré, l'enveloppa avec des forces bien supérieures. Selon M. de Thou (a), & l'Auteur (b) de la vie de Duplessis-Mornay, Thoré se conduisit fort mal. Tandis que les François, qui l'avoient suivi, combattoient vigoureusement, il se sauva avec une partie des *Reîtres;* & le lendemain, ayant abandonné ceux-ci, il se réfugia lui huitième auprès du Duc d'Alençon. Interroge-t-on Davila (c) ? la mêlée fut chaude, & la victoire très-disputée. On s'accorde généralement sur les points essentiels ; 1°. que la mutinerie des *Reîtres* retarda la marche de Thoré, & donna le tems au Duc de Guise de l'atteindre ; 2°. que le corps de Thoré fut entièrement dissipé ; 3°. que le Duc

(a) Liv. LXI.

(b) Vie de Duplessis-Mornay, ibid., p. 32.

(c) Histoire des guerres civiles, tome II, Liv. VI, page 29.

de Guise, poursuivant imprudemment un fuyard, reçut dans le côté gauche de la machoire un coup d'arquebuse, qui lui valut le surnom de *balaffré*.

Ce combat se livra le 10 Octobre 1575 entre *Damery* & *Dormans*, aux environs de *Chasteau-Thierri*. Les deux Chefs de la cavalerie allemande y furent tués. La plupart des François, & particulièrement Duplessis-Mornay (a), de Mouy, & Claude Antoine de Clermont sieur de *Clervant*, restèrent prisonniers de guerre.

(23) Les ruses de (b) Catherine de Médicis, & les sages représentations du Maréchal de Montmorenci ne purent opérer un traité définitif de paix. Le mois d'Octobre 1575 s'étoit

(a) Duplessis-Mornay, blessé d'un coup de lance à l'épaule, fut pris par un Gentilhomme de la compagnie de Guillaume de Saulx sieur de Tavannes. Ce Gentilhomme, nommé la Borde, avoit perdu dans le combat un de ses amis. Irrité par cette perte, il voulut tuer Duplessis-Mornay; & il le manqua d'un coup de pistolet. Duplessis-Mornay eut le bonheur de n'être pas reconnu; & il en fut quitte pour une rançon assez légère, dont Charlotte Arbalête, qu'il venoit de fiancer, acquitta le montant. Les circonstances de cet évènement se trouvent dans sa Vie, Liv. I, p. 33 & 34.

(b) De Thou, Liv. LXI.

paſſé en débats inutiles. On convint cependant d'une tréve, qui devoit commencer le 22 Novembre, & finir le 25 Juin de l'année ſuivante. Dans le nombre des conditions qui furent ſouſcrites de part & d'autre, il y en avoit deux fort importantes. La première étoit la promeſſe d'une ſomme de cent ſoixante mille écus d'or pour l'armée du Prince Caſimir; moyennant cette ſomme elle ne devoit pas entrer en France. La ſeconde conſiſtoit en pluſieurs places de ſureté qu'on promettoit de remettre aux confédérés Catholiques & Proteſtans, juſqu'à ce que l'Edit de pacification fut publié. Si la bonne foi eut préſidé à la ſignature de ces articles préliminaires, on auroit pu empêcher les hoſtilités; mais Catherine de Médicis ne cherchoit qu'à tromper. On éluda les conditions dont nous venons de parler, & tandis qu'on prêchoit la paix & la concorde, on ſe préparoit à la guerre, ſoit en levant des troupes, ſoit en ramaſſant de l'argent par des ſubſides, ou par des emprunts. Le Duc d'Alençon, de ſon côté, agiſſoit de la même manière. En Décembre 1575 il ſollicitoit des ſecours de toute eſpèce de la part des (a) Rochellois; & le 7 Janvier

(a) Les Agents du Duc d'Alençon à la Rochelle, au lieu de lui affectionner le peuple de cette ville,

il publioit la tréve dont on a fait mention. Quelque tems après il écrivoit de concert avec la Cour au Prince de Condé & à Casimir de ne point pénétrer en France ; & secrettement il leur mandoit le contraire. A la fin il falloit que l'orage crevât. Au mois de Février 1576, le Prince de Condé & Casimir se mirent en marche, & ils (a) entrèrent en Bourgogne. La dévastation, & le pillage mar-

l'aliénèrent par le plan d'administration qu'ils vouloient introduire. Ces Agens, qui étoient Jean de Beauvais-la-Nocle, Digoines & Rancher de la Foucaudiere, aspiroient à substituer au gouvernement démocratique des Rochellois un régime purement aristocratique. Il en résulta beaucoup d'altercations; *les Rochellois* (dit Amyraut, dans la Vie de la Noue, p. 185) *appelloient les Gentilshommes des tyrans, & les Gentilshommes appelloient les Rochellois des séditieux & des mutins.* Sur plusieurs points les uns & les autres avoient raison. Le récit de leurs querelles dans l'Histoire de M. de Thou (Liv. LXI) autorise à en porter ce jugement.

(a) Cette armée entra par la Lorraine, passa par la Bourgogne & le Bourbonnois, où le Duc d'Alençon la joignit le 11 Mars 1576. La relation de cette marche est fort bien décrite dans un petit Ouvrage intitulé... *Recueil des choses jour par jour advenues en l'armée conduite d'Alemagne en France par le Prince de Condé pour le rétablissement de l'Etat du Royaume & pour la Religion 1577, in-16.* Cet écrit rédigé par un Protestant, a le double mérite de l'exactitude, & de l'impartialité.

quèrent leurs traces, & cela devoit être. Sur ces entrefaites il se passa à la Cour un événement qui introduisit un nouvel acteur sur la scène. Le Roi de Navarre, las d'être compté pour rien, & sentant tout ce qu'il valoit, se sauva à l'aide du sieur de Fervaques. En renvoyant à une observation subséquente ce qui a rapport à l'évasion de ce Prince, & les suites qu'elle eut, nous nous bornerons à dire qu'à peine jouit-il de sa liberté, qu'il lia ses intérêts avec ceux des confédérés. Ceux-ci, malgré les efforts du Duc de Mayenne, qui commandoit l'armée royale, se réunirent le 2 Mars au nombre de trente mille hommes. Et ce fut alors que les Chefs concertèrent à Moulins le plan d'opérations qu'ils devoient suivre.

(24) C'est probablement à cette époque qu'on doit placer une anecdote assez singulière qui nous a été transmise par l'Auteur de la vie (a) de la Noue. Si le sujet ne paroît pas compatible avec la gravité de l'histoire, nous répondrons à ceux qui porteroient ce jugement que rien n'est indifférent dans la vie privée des hommes *à grand caractère.* Leurs foiblesses prouvent que la raison du

(a) Vie de la Noue, p. 187.

fage s'endort quelquefois; & qu'il y a bien peu de héros pour leurs valets de chambre. « Je ne sçay (dit Amyraut) si je dois icy » raconter un conte pour rire que le Plessis-» Mornay (a) faisoit d'une chose qui arriva à » la Noue, au Vicomte de Turenne, & à » luy en cette jonction. Il fallut régaler Ca-» simir, & ses Officiers à l'allemande; & ce » Prince mettoit entre ses louanges qu'il » sçavoit aussi bien terrasser ses contretenans » à la table qu'au combat. Après souper ces » trois qui couchoient en mesme chambre, » se retirerent en leur logis, & avant que de » se mettre au lit, ils voulurent faire la priere » à leur ordinaire. Parce que c'estoit le tour » du Vicomte, il se voulut mettre en devoir » de la réciter; mais n'ayant pas l'esprit si » libre qu'il avoit accoutumé, il se brouilla » incontinent. Ne s'en pouvant pas démêler, » il pria la Noue de prendre sa place. La » Noue le fit, & commença à parler; mais » il n'eut pas prononcé deux périodes que » le mesme désordre luy arriva. Ne se pou-» vant donc débarasser de la confusion de sa » mémoire & de ses pensées, il se tourna » vers le Plessis, & pria d'achever : à quoy

(a) Beaucoup d'Ecrivains du tems désignoient ainsi Duplessis-Mornay.

» le Plessis, qui ne se sentoit pas en meilleur » estat, répondit : *Messieurs, couchons-nous ; » & que chacun prie pour soy au lit : une » autrefois nous reprendrons nostre ordre....* » Le lendemain au matin eux deux, qui es- » toient plus jeunes que la Noue, le rail- » loient de ce que les *brindes allemandes* » avoient un peu détrempé sa sagesse & sa » gravité ».

(25) M. de Thou (a) prétend que les conférences se tinrent à Beaulieu, près Loches, en Tourraine. Selon les Mémoires & la Vie (b) de du Plessis-Mornay, témoin oculaire, on s'assembla à *Chastenoy*, & non pas *Chastenay*, maison située en Gâtinois, près de *Chasteau-Landon*, & appartenant au sieur *Picot*. Le récit de M. de Thou ne diffère peut-être de ceux de du Plessis-Mornay & du Duc de Bouillon, que dans un point ; c'est que l'Historien paroît avoir confondu le lieu où l'on conféra d'abord, avec celui où les articles de l'Edit de pacification furent rédigés. Quoi qu'il en soit, les Confédéres, avant d'entamer cette négociation, avoient discuté d'avance leurs droits & leurs prétentions respec-

(a) Liv. LXII.

(b) Liv. I, p. 34.

tives. Les demandes particulières de Gilbert de Levi, Comte de Ventadour, & beau-frère de Damville, ſont trop extraordinaires, pour que nous n'en faſſions pas mention. D'ailleurs, elles ont encore un autre genre de ſingularité, c'eſt que ce Seigneur, qui ſtipuloit pour le bien public, fut le ſeul en faveur duquel il n'y eût rien de ſtatué. Les Députés de Ventadour à l'aſſemblée des Confédérés (car chacun avoit les ſiens), demandoient que, pour affermir la paix dans le Royaume, on convoquât un Concile national, que les Etats-Généraux s'aſſemblaſſent tous les deux ans, que pour prévenir les doutes, les incertitudes, le libertinage & l'irréligion, il y eût un Edit portant que chaque François ſeroit tenu d'opter entre le Catholiciſme & le Proteſtantiſme, qu'on abandonnât à chaque Province la quatrième partie des revenus du Clergé pour l'entretien des Ecoles publiques & des Hôpitaux, que les blaſphémateurs fuſſent punis ſans acception des perſonnes, que la vénalité des Offices de Judicature ceſsât d'exiſter, qu'on dépoſſédât les Juges incapables, qu'on fixât leur nombre & celui des grands Officiers de la Couronne, & que par la ſuite, pour remplir les Offices vacans, le Roi choisît ſur trois ſujets qui lui

feroient préfentés par les Provinces. *Ces demandes* (dit M. de Thou (a)) , *parurent hors de faifon dans un tems où le Royaume divifé par les factions, ne comptoit prefque plus de fujets fideles, qui oubliaffent leur intérêt particulier pour penfer au bien public.* La réflexion de l'Hiftorien eft fondée fur les faits. Mais elle ne prouve point que les demandes du Comte de Ventadour ne tendiffent pas au rétabliffement de l'ordre. Ce fut-là fans doute la caufe qui les empêcha d'être accueillies. Au milieu d'une troupe d'ambitieux (b), qui ne travailloient que pour eux, Ventadour, en s'exprimant ainfi, devoit s'attendre à crier dans le défert. Au furplus, s'il perdit fon tems, fes affociés (c) tâchèrent de le mieux employer.

(a) Livre LXII.

(b) Cette épithete leur eft applicable à tous, fi le récit de Davila eft exact. Damville fatisfait d'avoir rendu la liberté à fon frère le Maréchal de Montmorenci, vouloit profiter des circonftances pour s'affermir en Languedoc. Le Prince de Condé & le Roi Navarre defiroient un accommodement, pour n'être plus fubordonnés au Duc d'Alençon; & celui-ci jaloux du crédit de ces Princes, fouhaitoit avec ardeur de n'avoir plus avec eux des interêts communs. (Hift. des guerres civiles, tome II, Liv. VI, p. 36.)

(a) Ils fe trompèrent : on les paya avec des mots.

Après bien des débats, que Catherine de Médicis eut soin d'appaiser, on dressa le cinquième Edit de pacification, contenant 63 articles. En voici la substance. Le Roi promit (& cet engagement à force d'être renouvellé devenoit ridicule) d'oublier le passé. La liberté indéfinie du culte fut octroyée aux Protestans ; & pour la sanction de leurs actes civils, on les renvoya pardevant les Magistrats. On stipula qu'il y auroit des Chambres mi-parties dans les huit Parlemens qui existoient alors. On réhabilita la mémoire de Coligni, de Briquemaut, de Cavagnes, de Montgommeri, de la Mole, de Dupuy Montbrun (a), & des autres victimes immolées par la haine ou le fana-

(b) Montbrun par sa bravoure étoit parvenu à donner aux Protestans du Dauphiné une consistance qu'ils n'avoient pas dans beaucoup d'autres provinces. Henri III, en montant sur le trône, apprit à connoître cet homme vraiment étonnant. Montbrun pilla son bagage; & pour réponse aux menaces de Catherine de Médicis, il eut l'audace de dire *que les armes & le jeu rendent les personnes égales*... Ce mot lui couta cher par la suite. Après une multitude de succès dus à sa bravoure, le 9 Juillet 1575, il fut défait, blessé, & pris. De Gordes, son vainqueur, le remit entre les mains des Juges de Grenoble. On le condamna à mort comme criminel de Leze-Majesté. « Ainsi mourut le brave Montbrun (dit l'Au» teur de sa Vie) : sa mort fut sans doute un peu pré-

tisme.

tisme. On fit, au nom du Roi, un désaveu solemnel de la St-Barthelemi. On promit aux Protestans des villes de sûreté, dont la garde seroit confiée au Duc d'Alençon, au Roi de Navarre, au Prince de Condé & à Damville. Sur la réquisition du Prince Casimir on permit aux Protestans des Trois Evêchés de professer publiquement leur Religion. On s'engagea d'acquitter entre les mains de ce Prince quatre millions d'or, qu'il assuroit lui être dûs; & cette somme atteste qu'il ne donnoit pas ses secours gratuitement. En outre on lui prodigua les plus belles promesses, parce que celà ne coûtoit rien. On flatta le Prince de Condé du Gouvernement de la Picardie; & la ville de Péronne étoit désignée pour lui servir de retraite. Enfin, on accabla de dons (a) & de bienfaits le Duc d'Alençon.

» cipitée : car le Roy à qui on fist connoistre que la » conservation d'un tel homme pouvoit être utile à son » service, qu'apparamment il embrasseroit, après avoir » reçu sa grace, la luy accorda : mais elle n'arriva que » deux heures après qu'il fut exécuté »... Il eut pour vengeur le fameux Lesdiguières. (Vie de Charles Dupuy, Seigneur de Montbrun par Guy-Allard p. 90.)

(a) Les détails dans lesquels on vient d'entrer, attestent la grandeur des sacrifices qu'il fallut faire, pour rompre une confédération qui inquiétoit avec raison

L'eſſentiel étoit de le détacher du parti des Confédérés. Auſſi augmenta-t-on ſon apanage, de l'Anjou, du Berry & de la Touraine. M. de Thou (a) remarque *que par un reſcrit ſeparé, le Roi lui accorda dans tous les lieux de ſon apanage les droits que le Monarque avoit à la nomination des bénéfices, ſoit à titre de patronage, ſoit en raiſon du Concordat. C'étoit* (ajoute de Thou), *un déſordre que la Reine Mère, trop tendre pour ſes enfans, avoit introduit en faveur de Henri III, avant qu'il allât en Pologne.*

(26) La plupart des Ecrivains, en rendant compte de l'évaſion du Roi de Navarre, ſe ſont contentés de l'exprimer en peu de mots. Mathieu (b) nous a tranſmis ſur ce ſujet des particularités qui méritent d'être recueillies. Nous n'examinerons point ici, ſi, comme l'aſſure la Reine Marguerite dans ſes Mémoires, ce projet d'évaſion avoit été concerté entre le Roi de Navarre & le Duc d'Alençon,

Catherine de Médicis & Henri III; & ces faits étayés ſur les monumens, ſont difficiles à concilier avec le récit ſuperficiel de pluſieurs écrivains modernes.

(a) Liv. LXII.

(b) Hiſt. du règne de Henri III, Liv. VII, p. 426 & ſuiv.

lorſque le dernier quitta bruſquement la Cour. D'autres écrits (a) du tems affirment au contraire qu'à l'époque du départ du Duc d'Alençon, ce Prince vivoit fort mal avec le Roi de Navarre. L'amour les avoit brouillés. La belle Madame *de Sauve* étoit l'*Hélene* qu'ils ſe diſputoient. On rapporte même un tour (b) de Page que le Roi de Navarre fit alors au Duc d'Alençon ; &, ſans *Souvré*, qui avertit Henri III, ils ſe ſeroient battus. Au ſurplus on convient que le Roi de Navarre, depuis

(a) On peut citer entre autres les Mémoires de Sully & le Journal de l'Etoile.

(b) « Un ſoir (raconte l'Hiſtorien Mathieu, Liv. » VII, ibid., p. 409)que le Duc d'Alençon eſtoit auprès » de Mad^e. de Sauve, le Roy de Navarre luy dreſſa un » tour de Page, de ſorte que ſe retirant il heurta quelque » choſe ſi rudement, qu'il en euſt tout l'œil meurtry. Le » lendemain que le Roy de Navarre le rencontra, de » loin il s'eſcria... *Eh qu'eſt cela, mon Dieu! à l'œil,* » *à l'œil quel accident !...* Les paroles de pitié ne pou- » voient ſi bien couvrir la raillerie, que le Duc ne s'en » offençaſt, & luy dit bruſquement... *Ce n'eſt rien : peu de* » *choſe vous eſtonne...* L'autre continue de le plaindre : » le Duc, piqué d'ailleurs, s'avance, & feignant de » ne penſer qu'a rire, luy dit à l'oreille... *Quiconque* » *dira que je l'ay pris, où vous penſez, je le feray mentir...* » Ces paroles ne ſe perdirent pas en l'air : elles don- » nerent au cœur de celuy qui les reçut »...

l'absence de son rival, ne s'occupoit plus que de ses plaisirs. Tout à coup il se réveilla, & demanda le commandement de l'armée qui se disposoit à marcher contre les Princes confédérés. *Je vous garde quelque chose de meilleur* (lui répondit Henri III.). Ce refus piqua le Roi de Navarre, & lui rappella d'autres sujets de mécontentement. *Souvré*, véritablement attaché à ce Prince, avoit obtenu à sa recommandation, pour *Lavardin*, l'expectative de la première Compagnie des Gardes du Corps qui vaqueroit. Henri III, obsédé par ses favoris, ne remplit point la promesse qu'il avoit faite. Lavardin furieux, selon la coutume de ces tems-là, ne parloit que de quitter la Cour. Le Roi de Navarre, partageant le dépit de son protégé, jura d'en faire autant. Pour donner de l'éclat à leur retraite, ils résolurent de s'emparer par surprise de la ville de Chartres. *Lavardin* y entretenoit des intelligences sur lesquelles il comptoit. En attendant que tout fût prêt pour l'exécution, le Roi de Navarre, avec la permission de la Cour, alla courir le cerf dans la forêt de *Senlis*. Sur ces entrefaites le secret transpira : *Fervaques*, un des confidens de Henri, n'avoit rien de caché pour Madame *de Carnavalet*, qu'il aimoit. Celle-ci dévoilà le

myſtère à Catherine de Médicis. Fervaques, inſtruit à tems, envoie ſur le champ *Roquelaure & d'Epernon*, pour prévenir Henri qu'il ait à ſe ſauver. Ces Seigneurs le trouvèrent à Chantilly, où il colationnoit. Le déſir de voir *la Trémoille* l'y avoit conduit. *Roquelaure* & ſon Adjoint tirent le Monarque à part, & lui content l'avanture. Auſſitôt Henri ordonne à *St. Martin* (a) de retourner à la Cour ſur les chevaux qui avoient amené *Roquelaure* & *d'Epernon*, & de repréſenter *au Roi, de ſa part, que ſur les avis qu'on lui donnoit que la Reine Mère le conſeilloit de le retenir, il demeuroit à Senlis, pour eſtre eſclaircy de ſa volonté...* Dès que *St-Martin* fut parti, il explique en peu de mots à *Frontenac* ſon projet pour prendre la fuite ; & il le charge de conſtater ſi l'on pourra avoir des bateaux, afin de traverſer la Seine. Frontenac y court, & revient. Cédant à cet eſprit de légéreté, qui caractériſe la nation Françoiſe, il croit pouvoir s'égayer, quoique les circonſtances ne fuſſent pas propres à la plaiſanterie. Il annonce d'un air ſérieux que tous les bateaux

(a) Ce Saint-Martin eſt probablement celui dont le Duc de Bouillon dans la ſuite de ſes Mémoires parle comme étant Capitaine des Gardes du Roi de Navarre.

font defcendus à *Argenteuil.* A ces mots les Courtifans du Roi de Navarre pâliffent & tremblent. Chacun d'eux effrayé entrevoit la prifon & l'échaffaud ; Henri feul montre de la fermeté. *Mes amis* (s'écria-t-il) *il n'y a remede : je fuis réfolu d'aller à Paris , & de me préfenter au Roy. Je luy diray que mon innocence a été plus puiffante que l'appréhenfion de la calomnie , & m'a mis en telle impatience , que ne pouvant attendre le retour de Saint-Martin , je me fuis venu jetter entre fes bras* . . . A ces mots Frontenac s'avance, & dit (raconte l'Hiftorien (a) Mathieu) « que » le paffage eftoit affeuré , & les bateaux » retenus , mais qu'il avoit dit cela pour » veoir la mine de ceux qui eftoient à fa » fuite , lefquels furent plus contens d'avoir » efté trompez que furpris ».

Tandis que le Roi de Navarre & fa fuite profitoient de l'obfcurité de la nuit pour s'éloigner, Saint-Martin vers minuit arrive au Louvre. D'après fes inftances, Souvré l'introduit auprès de Henri III , qu'il reveille. *Sire* (luy dit Saint-Martin) *le Roy de Navarre m'a envoyé icy pour dire à Voftre Majefté que , fur l'avis qu'on luy a donné que vous vouliez le retenir , il s'eft arrefté à Senlis , où*

(a) Mathieu, ibid., p. 427.

il attend vos commandemens .... Bonhomme (répondit le Monarque) *assurez-vous qu'il n'est plus à Senlis, & qu'il vous a trompé : si j'eusse eu telle volonté qu'il dit, je ne luy eusse permis d'aller si loin : mais je voy bien qu'il a quelque mauvais dessein ; Dieu m'en gardera* ... Comme Saint-Martin persistoit à soutenir que le Roi de Navarre étoit à Senlis, Henri III ordonna à Souvré de s'y rendre, & de le lui ramener. Souvré, toujours franc & loyal, n'accepta cette mission que quand son Souverain lui eut juré *qu'il n'avoit autre intention que d'aimer le Roy de Navarre, & de le chérir plus que jamais il n'avoit fait.* Souvré ne passa pas *Louvres* : il y apprit que le Roi de Navarre étoit bien loin. La fatigue cependant l'avoit contraint de se reposer quelques instans. *Roquelaure* & *Frontenac* abrégèrent son sommeil le plus possible. Ils auroient voulu avoir des aîles : tout les épouvantoit. En traversant une petite ville ils apperçurent des gens de loi qui lisoient un papier : aussitôt ils se figurent que c'est un ordre pour les arrêter ; & ils ne respirèrent qu'en entendant ces hommes de loi qui dissertoient sur un procès. Enfin le Roi de Navarre entra dans *Saumur*. Son premier acte fut de déclarer (a)

(a) Les Mémoires de la Reine Marguerite, & le

que tout ce qu'il avoit fait sur le changement de sa Religion estoit pure force & contrainte, & partant, que la liberté de sa personne luy rendant celle de sa volonté, il remettoit aussi son ame en l'exercice de sa premiere créance, & protestoit d'y mourir selon l'instruction qu'il en avoit eu de la Reine de Navarre sa mere.

(27) Un des articles du traité avec les Princes avoit été la convocation des Etats-Généraux. Les confédérés satisfaits des conditions, qu'ils avoient obtenues, auroient demandé, s'ils l'eussent osé, que la convocation n'eut pas lieu. Les Protestans surtout présumoient bien qu'ils ne seroient pas les plus forts dans cette assemblée nationale. Henri III au contraire avoit de puissants motifs pour l'accélerer. Indigné des sacrifices qu'il venoit de faire, & nourrissant dans son cœur la haine qu'il avoit vouée au protestantisme, le Monarque espéroit que les Etats-Généraux le délieroient de ses engagements, & qu'ils serviroient sa vengeance. En conséquence par ses lettres datées de Paris le 16 Août 1576,

Journal de l'Etoile, nous rameneront sur ce fait *important* de la vie de Henri IV. Nous l'appellons *important*, parce que les ligueurs, en raison de cet acte, reprochèrent à Henri d'être un *relaps* & un *apostat*,

il convoqua cette grande assemblée à Blois pour (a) la mi-Novembre. L'ouverture s'en étoit faite le 6 Décembre. On ne s'arrêtera point aux discours d'apparat qui y furent prononcés. Celui du Roi, composé (dit-on par Morvilliers) fut écouté avec (b) plaisir. « Il » eut (raconte un des (c) spectateurs) telle » asseurance, telle gravité & douceur qu'il » tira les larmes des yeux à plusieurs du nom- » bre desquels je ne me veux exempter »... Lit-on attentivement ce discours, dont Da-

(a) De Thou, Liv. LXIII.

(b) Le Journal de Nevers (tome III de la dernière édition du Journal de l'Etoile, p. 77) & la Popelinière (Liv. XLIII, fol 451, tome IV) en font l'éloge..... *Sur ce* (remarque le dernier) *le Roy après avoir levé son bonnet à l'honneur de l'assistance, luy tint ces propos de grace & action fort belle.*

(c) Recueil sommaire des conclusions & propositions faites en la chambre écclésiastique des Etats tenus à Blois en l'an 1576 par M. Guillaume de *Taix*, Doyen en l'Eglise de Troyes &c, fol. II, verso...

« Estant (observe cet Ecrivain) la salle pleine d'in- » finité de gens tant de la cour que de la ville, & les » dames & damoiselles estant en des hauts lieux qui » leurs estoient preparez & tapissez, le Roy fist la plus » belle & docte harangue qui fust jamais ouye non pas » d'un Roy, mais je dis d'un des meilleurs orateurs » du monde ».

vila (a) & de Thou (b) ont analifé la fubftance, & que la Popelinière (c) nous a tranfmis en entier, on ne peut fe diffimuler qu'il y a loin de ce prétendu morceau d'éloquence aux harangues (d) pleines de fens & d'énergie de Jean de Montluc, de Charles de Marillac, & de Michel l'Hopital. Le Chancelier Birague, qui parla après le Monarque, fe montra fous tous les rapports fort au deffous de fa place. Des complimens (e) exagérés, & un ton d'adulation fade l'exposèrent au ridicule. On ne lui pardonna pas de s'être excufé fur fon âge, fur fa qualité d'étranger, & fur fon défaut de connoiffances dans les matières réla-

(a) Hiftoire des guerres civiles, tome II, Liv. VI, page 55.

(b) Liv. LXIII.

(c) Liv. LXIII, ibid., fol. 451 & fuiv.

(d) Voyez les Obfervations fur les Mémoires de Caftelnau, tome XLII de la Collection, p. 190 & fuiv., & 361.

(e) Ces complimens s'adrefsèrent aux Grands & au Clergé : d'ailleurs il ne ménagea pas la nobleffe & le tiers-Etat. Il reprocha aux Nobles la dureté avec laquelle ils traitoient les laboureurs. Il les accufa d'irréligion *& d'indévotion, parce qu'ils ne portoient pas les chapelets & Heures à l'Eglife comme leurs prédéceffeurs.* (Recueil-fommaire de Guillaume de Taix &c., folio 12, verfo...)

tives au droit public de la nation. Avouons cependant qu'une partie des députés des trois ordres n'avoit guères le droit de ridiculiser l'homme aux pieds duquel peu de jours auparavant beaucoup d'entr'eux venoient de se prosterner. « Catherine de Medicis & Birague » (dit de Popelinière (a)) estoient venus à » Blois avant le Roy. Nombre de députés, » qui luy avoient fait la révérence, & offert » leurs personnes, vies & biens à son service, » furent remerciez & renvoyez au Chancelier » luy en présenter autant. Plusieurs néantmoins (continue l'Historien) trouvans fort » ridicule de les voir ainsi troter & adorer » ceux à qui ils devoient hardiment demander compte du passé au nom de toute la » France ».

Les Orateurs des trois ordres ne haranguèrent que le 17 Janvier suivant. Ce retard fut (b) occasionné par l'absence des députés de quelques provinces, qui au moment de l'ouverture des Etats, étoient encore en chemin. Nous passerons avec rapidité sur les discours des trois Orateurs. Autant on applaudit

(a) Liv. XLIII, ibid., fol. 449, verso, tome IV, de l'Edition in-8°.

(b) Recueil-sommaire de Guillaume de Taix &c., fol. 7, verso.

à celui du Clergé (*Pierre d'Espinac* (a) Archevêque *de Lyon*) & à celui de la Noblesse (*Claude de Beauffremont* Baron de *Senecey*),

(a) C'est une chose assez curieuse que le rapprochement des divers jugemens qui ont été portés sur ce Prélat. Ecoutons d'abord le Doyen de Troyes (Guillaume de Taix) dans son Recueil-sommaire, ibid., fol. 8... « Fust par toutes les voix esleu M. l'Archevesque de Lyon, homme à la verité très-digne & » très-capable d'une telle charge tant pour sa grande » doctrine, que pour estre d'une bonne & sainte vie » qui lui causoit une merveilleuse hardiesse à parler » librement, & ne craindre point de remonstrer franchement ce que l'Eglise avoit à dire, joint qu'il n'est » point courtisan comme beaucoup d'autres, ny du » conseil privé, ny courtisan, ny ne monstre point en » apparence estre convoiteux de tels honneurs »... Voila assurément un beau portrait : mais il ne s'accorde pas avec les monumens. D'Espinac fut un des plus furieux ligueurs que Henri IV ait eu à combattre ; quoique ce Monarque fut rentré dans le sein de l'Eglise, & que tout le monde le reconnut pour Roi, le fougueux Archevêque s'obstina au point que le chagrin l'étouffa en 1599. (Voyez M. de Thou, Liv. CXXII.) Ce Prélat est cruellement maltraité dans les remarques sur la confession de Sancy (tome V de la dernière édition du Journal de l'Etoile, p. 100.) Selon ce critique le déréglement de ses mœurs étoit si public, qu'en 1596 le Pape lui refusa le chapeau de Cardinal. On l'accusoit de deux incestes, l'un avec sa belle sœur, & l'autre avec sa propre sœur (Marguerite d'Espinac) femme de Joachim

autant Pierre *Versoris*(a), Avocat au Parlement de Paris, ennuya au nom du Tiers-Etat. En nous bornant à énoncer le résumé de ces discours qui tendoient uniquement à l'abolition du protestantisme, nous croions devoir consigner ici d'après la Popelinière un article essentiel du cérémonial qui s'observa dans cette circonstance. « Après que le Chancelier (lit-on » dans son ouvrage (b)) eust eu l'avis du » Roy, fust commandé par un héraut à l'Ar- » chevesque de Lyon de parler pour le Clergé: » lors se mettant à un pulpitre (c) de genoux

de Malain Baron de Lux. (Lisez le Catholicon d'Espagne dans l'ordre des séances & dans la Harangue de M. de Lyon.)

(a) On fit les quatre vers suivants sur le discours de l'Avocat Versoris...

On dit que Versoris.
Plaide bien à Paris.
Mais quand il parle en Cour,
Il demeure tout court...

Ses discours assés mal liez (dit M. de Taix, fol. 48) *sentoient plus son plaidoyé du Palais, que la harangue d'un grand Orateur.*

(b) Liv. XLIII fol. 455.

(c) « Le Roi (raconte Guillaume de Taix, fol. 47) » fit appeller l'Archevesque de Lyon qui avoit charge

» devant le Roy, & avoir dit une clause de
» sa harangue, se leva par le commandement
» du Roy, puis ora cinq quarts d'heure ; le
» Baron de *Senescey* demy quart d'heure pour
» la Noblesse, & *Versoris* heure & demie,
» à genoux près de demie, jusques à ce que
» le héraut le fit lever par le commandement
» du Roy ; & tous les députés levés & des-
» couverts, quand l'Orateur du Clergé parla,

» de haranguer pour l'Eglise, & s'estant venu mettre
» à genoux devant ledit petit pupitre, commença son
» Oraison, puis le Roy luy commanda qu'il se levast;
» & un peu après à cause que nous tous de l'Eglise
» estions debout, il nous fit dire par M. le Chancelier
» que nous nous asséyssions ; & un peu après, que nous
» fussions couverts, ledit sieur Archevesque demeurant
» toujours descouvert, & quand il venoit à supplier
» de quelque chose, en suppliant faisoit une fort grande
» réverence, nous mettions tous la main au bonnet, &
» nous levions, ou fléchissions la teste, & puis nous
» recouvrions... Ayant poursuivi & achevé sa dite ha-
» rangue se mist à genouil, & puis s'en alla remettre
» parmi MM. les Prélats à sa place. Après luy se pré-
» senta M. le jeune Baron de *Senecey* qui avec toutes
» les mesmes cérémonies fust ouy... Ayant achevé se
» présenta M. Versoris lequel demeura fort longtems
» & deux voire trois fois plus à genouil que les au-
» tres... Tout le Tiers-Estats demeura toujours debout,
» & ne luy fut jamais commandé de s'asseoir, ny de se
» couvrir »...

» & aſſez toſt après on les fit aſſeoir. Autant » en firent quand la Nôbleſſe parla. Mais » quant au Tiers Eſtat, il demeura toujours » debout & teſtes nues, comme il avoit eſté » enjoint entrant en la ſalle, bien que le » Clergé & la Nobleſſe fuſſent reſtés aſſis & » couverts. Vray eſt que le Tiers Eſtat à (a) » Orleans avoit eſté autant privilégié que les » autres, & ſon Orateur meſme parla de- » bout ».

Mais c'eſt aſſez parler de ces diſcours (b), & des formes qui furent ſuivies. Occupons-nous d'objets plus eſſentiels, & faits pour éclaircir ce que les Mémoires du Duc de Bouillon indiquent avec trop de briéveté.

(a) Ce fait paroît confimé par le Préſident la Place *dans ſes Commentaires de l'état de la religion & republique, fol. 124, verſo*...—Voici ſes expreſſions..... « Ce fait, » leſdits trois Eſtats parlans par les trois perſonnages » deſſus nommés, eſtant debout l'un auprès de l'autre, » celuy qui eſtoit pour le Clergé entre deux »...

(Voyez les nouv. obſerv. ſur les Etats généraux par M. Monnier, p. 136.)

(b) Ces diſcours ont été récueillis d'abord en 1577, dans un in-4°. intitulé...——La forme & l'ordre de l'aſſemblée des Etats-Gnénéraux tenus à Blois, &c. avec la deſcription de la ſalle, les Harangues, les Députés, &c... On a réimprimé ces diverſes pièces dans le T. II, du Cérémonial de la France par Godefroy, p. 298, & dans le Recueil des Etats Généraux par Quinet, p. 189...

Les objets, dont il s'agit, sont les résolutions qui furent prises dans cette assemblée nationale. On peut les réduire à trois, 1°. la destruction (a) du protestantisme, 2°. les nouveaux subsides qu'on ne voulut point consentir, 3°. le refus d'aliéner le Domaine. La première de ces résolutions fut le produit du mécontentement qu'avoit causé le dernier Edit de pacification. Vainement Henri III & son conseil se retranchoient sur la nécessité des tems. La plupart des Catholiques manifestoient hautement leur indignation. Le Duc de Guise surtout, héritier de l'ambition de ses pères, ne pouvoit envisager de sang froid l'accroissement de puissance accordé à des hommes qu'il régardoit ou comme des rivaux, ou comme des ennemis. Un reglement, publié récemment par Henri, déconçertoit les vastes spéculations dont le Prince Lorrain se berçoit depuis longtems. Ce réglement dé-

(a) Le Doyen de Troyes (fol. 47, verso) observe que les trois Orateurs *convinrent au point d'une seule religion, qui fut une chose* (*ajoute-t-il*) *fort esmerveillable, & que l'on eust jugé quasi procéder du Saint Esprit*... Il nous semble que *la chose* paroîtra *moins esmerveillable*, quand on considérera que cet accord étoit dicté par l'esprit de parti qui avoit jetté les fondemens de la Ste.-Ligue, dont il va être question dans la suite de cette Observation.

fendoit

sendoit de solliciter une place pour tout autre que pour soi-même. Par ce moyen le Souverain devenoit l'unique dispensateur des graces; c'étoit ôter aux grands toute espèce de crédit & de considération. Quand les protecteurs ne peuvent plus rien l'essaim des protégés fuit & disparoît. Si ce réglement affectoit désagréablement les Princes Lorrains, on conçoit combien il devoit révolter l'avidité de leurs nombreux partisans. Enhardi par les réclamations de la cupidité & du fanatisme, le Duc de Guise crut qu'il étoit tems de s'élancer dans la carrière, qui lui avoit été frayée par ses ancêtres. A la confédération des Protestans & des Catholiques mécontens il comprit qu'il falloit opposer une force supérieure : l'union des citoyens de tous les ordres, attachés au culte de l'Eglise Romaine lui parût être ce levier terrible qu'il falloit faire mouvoir. Le projet n'étoit pas neuf. Dans les Mémoires (a), qui ont précédé, on a prouvé par les monumens, que l'association de *Peronne* en 1576 n'a pas été la première de ces con-

(a) Lisez les observations sur les Mémoires de Montluc, tome XXIV de la Collection, p. 491, celles sur les Mémoires de Tavannes, T. XXVII, ibid., p. 341, & celles sur les Mémoires de Castelnau, tome XLV, ibid., p. 294 & suiv.

fédérations. « La Ligue (comme l'a fort bien
» remarqué l'Abbé le Laboureur (a)) eſtoit
» un vieil ſerpent qui par trois fois fuſt coupé,
» plutoſt par le deſtin de l'Eſtat, que par la
» prudence de Catherine de Médicis. Dans
» ſa naiſſance ce fuſt en apparance la choſe
» du monde la plus ſainte, mais en vérité
» la plus malicieuſe ; l'art & la matiere eſ-
» toient également précieuſes, & l'artiſan
» auſſi également illuſtre & habile. C'eſtoit le
» Cardinal de Lorraine qui la trama au Con-
» cile de *Trente*, où il fit valoir les exploits
» & la prudence auſſi bien que la valeur & la
» piété du Duc de Guiſe ſon frere, & repre-
» ſenta qu'on ne pouvoit défendre la religion
» que par une ligue de tous les Princes Chré-
» tiens, & autoriſée du Pape, qui choiſit
» un chef dans le Royaume, capable d'entre-
» prendre la ruine des héretiques pendant
» la minorité de nos Princes. L'affaire eſtant
» réſolue, la mort de ſon frere arriva, qui
» ne laiſſa que de jeunes enfans ; & le Cardi-
» nal, qui ne ſongeoit qu'à la grandeur de
» ſa maiſon, pour égaler ſon autorité à celle
» des Rois & la rendre indépendante, ſe
» garda bien d'en parler davantage. Il ne

(a) Addit. aux Mémoires de Caſtelnau, tome III, pages 34 & ſuiv.

» songea qu'à terminer le Concile, abregeant
» exprès de sa part toutes les formalités &
» passant par complaisance sur plusieurs arti-
» cles pour rompre l'assemblée. Quand Henri
» de Lorraine, Duc de Guise, fut en âge,
» ce Cardinal, son oncle, qui avoit disposé
» les affaires au mesme estat, fit connoître au
» Pape & au Roy d'Espagne les mesmes be-
» soins de la Religion; & la Ligue fust re-
» nouée; mais sa mort la rompit encore;
» & il n'en resta que le desir au Duc son
» neveu, qui conserva l'idée d'un si grand
» établissement avec impatience d'en avoir
» avoir tout l'honneur, & d'en voir naistre
» l'occasion, qui se présenta enfin l'an 1576,
» quand Don Jean d'Autriche vint pour
» Gouverner les Pays-Bas. Le Roy d'Espagne
» n'ayant point alors d'enfans mâles, ce Don
» Jean son frere naturel, qui pensoit à se
» rendre maître de son Gouvernement, ne
» douta point que le Duc de Guise n'eut
» d'aussi grands desseins en France; & il le
» vit secrettement (a) à Joinville, où ils

(b) On retrouvera ailleurs l'occasion de parler de l'alliance de Don Juan d'Autriche avec le Duc de Guise. Il suffit pour le moment d'ajouter que les projets de Don Juan furent déconcertés par sa mort prématurée, dont on a accusé Philippe II, d'être l'auteur. Ce Mo-

» firent alliance offensive & défensive . . . ».
Voilà en peu de mots l'Histoire véritable de la Ligue. Les premières associations, dont on a fait mention, servirent de protocole à celle de 1576. Jacques d'*Humieres*, Gouverneur de Peronne, de Montdidier, & de Roye fut le moteur de cette dernière, & le ressentiment particulier qui l'animoit, servit, on ne peut mieux, l'ambition du Duc de Guise. La haine (a) d'*Humieres* contre les Montmorenci rejaillissoit sur le Prince de Condé leur allié & leur ami. On avoit promis au Prince le Gouvernement de Picardie; &

narque, ayant eu entre les mains les papiers de Don Juan, devint conséquemment le maître des secrets du Duc de Guise; & il le força de consommer le plan de la Ligue tel qu'il l'avoit conçu dans l'origine.

(a) Un procès étoit la source de cette inimitié. Guillaume de Montmorenci, Seigneur de Thoré, avoit épousé en première nôces Eléonor d'Humieres, morte sans laisser d'autres enfans qu'une fille unique, qui ne lui survecût pas longtems. Thoré, en vertu de son contract de mariage prétendit entrer en possession de tous les biens de cette maison. La contestation fut portée au Parlement de Paris. Après bien des discussions on transigea. La transaction ne fut pas à l'avantage du Seigneur d'Humieres, qui prétendit y avoir été forcé par le crédit de la maison de Montmorenci. (De Thou, Liv. LXIII.)

la ville de Peronne devoit luy être remise à titre de place de sureté. d'*Humieres*, se considérant d'avance comme depouillé du pouvoir dont il jouissoit dans cette province, chercha à parer le coup. Afin d'intéresser la multitude à sa cause, il jetta l'allarme parmi les Catholiques. L'indignation universelle excitée, par le dernier traité avoit échauffé les têtes. On crut la Religion en danger. Sous pretexte de la défendre, on proposa le fameux acte d'union de *Peronne*. Un jeune Gentilhomme, nommé d'*Happlincourt*, se chargea de le faire figner. Bientôt le nombre des signatures devint considérable. Henri III d'abord vit éclore avec plaisir cette confédération, qui lui fournissoit des moyens pour revenir par la suite contre des conventions qui lui avoient été arrachées. La teneur (a) seule d'un pareil acte, & les conséquences funestes qu'il offroit pour l'avenir, auroient dû déterminer le Monarque à l'anneantir sur le champ. L'espèce d'approbation tacite, qu'il

(a) On trouve la substance de cet acte d'union dans M. de Thou, Liv. LXIII; Davila Hist. des guerres civiles, tome II, p. 44, & la Popeliniere, tome IV, Liv. XLI, fol. 406, verso. Veut-on lire la pièce en entier, on n'a qu'a recourir au tome I, des Mémoires de Nevers, p. 627.

sembloit y donner, accrût l'audace de ceux qui avoient ou conçu, ou adopté le projet. Henri ne commença à pressentir le danger que quand il sut que cet acte d'union se propageoit dans toutes les provinces, & que sous ses yeux même dans la Capitale cet acte étoit muni de la signature d'une quantité considérable de Votans. La démarche, que firent les Etats-Généraux, le reveilla de son assoupissement. Les partisans de l'acte d'union dominoient dans cette assemblée. Quelques jours après l'ouverture, le Tiers Etat (a), secondé par les deux autres Ordres, arrêta qu'on prieroit le Roi de nommer un certain nombre de Commissaires, auxquels on joindroit un Député de chaque Province pour statuer sur toutes les propositions faites au nom des trois Ordres. On demandoit en outre que les Etats-Généraux eussent le droit de récuser ceux des Commissaires nommés par le Roi, qui leur paroîtroient suspects, & que tout ce que les Etats décideroient fut regardé comme une Loi du Royaume. Après cela on alla plus loin ; on prétendit que le Souverain devoit obtempérer aux résolutions adoptées unanimement par les Etats, & que par rapport aux objets, sur lesquels on seroit partagé,

(a) De Thou, Liv. LXIII.

le Souverain prononceroit dans un conseil où assisteroient la Reine-Mere, les Princes du Sang, les Pairs du Royaume, & douze Députés choisis par l'Assemblée nationale. Ces demandes étoient de nature à inquiéter Henri III. Elles lui firent sentir que (a) son influence dans les Etats alloit être subordonnée à des intérêts distincts des siens, & de ceux du Royaume. Il commença à entrevoir les projets sinistres que l'on méditoit contre son autorité.

(a) Ces prétentions avoient choqué fortement Henri III, & il ne le dissimula pas. L'Archevêque de Lyon eut l'art de le faire changer d'opinion. Le Prélat ambitieux & fin comptoit bien être un des douze Députés qui auroient séance dans le Conseil du Roi. Il lui prouva que ces Députés finiroient par être dévoués aux volontés du Souverain, & qu'il étoit bien plus facile d'en venir à bout que des Etats Généraux. Henri goûta l'expédient; *Camusat*, dans ses mélanges historiques, a inséré la déclaration du Monarque sur cet objet. La chose auroit eu lieu sans le célèbre Bodin qui au nom du Tiers-Etat menaça de protester. Il représenta avec raison qu'en concentrant dans douze personnes une autorité semblable, c'étoit annéantir celle des Etats-Généraux. Il rappella que Louis XI, pour regner despotiquement avoit usé de cet expédient. Le courage de Bodin ouvrit les yeux du plus grand nombre; & Henri III, qui lui avoit marqué de l'estimé jusqu'à ce moment, ne lui pardonna pas cet acte de patriotisme.

Le memoire de l'Avocat *David*, qu'alors les Proteſtans eurent ſoin de rendre public, augmenta ſes allarmes. Ce David, Gaſcon de naiſſance, homme mal famé, puiſque, ſelon M. de Thou (a), il n'avoit jamais plaidé au Parlement de Paris ſans être mis à l'amende, venoit de mourir à Lyon. Le 22 Juin 1576 il avoit ſuivi à Rome Pierre de Gondi, Evêque de Paris. On trouva dans ſes papiers des mémoires, dont l'extrait (b) fut imprimé. Ces mémoires tendoient à ôter la Couronne aux deſcendants de Hugues-Capet, pour la tranſporter dans la maiſon de Lorraine, qu'on y diſoit être iſſue de Charlemagne. On y propoſoit de cloîtrer le Roi & la Reine, & de reconnoître l'autorité du Pape en aboliſſant les Libertés de l'Egliſe Gallicane. La publication de l'extrait de ces Mémoires produiſit une grande ſenſation. Les Guiſes effrayés par les réclamations qui s'élevèrent de toutes parts, deſavouèrent ces Mémoires

(a) Liv. LXIII.

(b) Voyez les Mémoires de la Ligue (Edition de l'Abbé Goujet) tome I, p. 2 & ſuiv... Cet extrait fut publié en latin ſous le titre qui ſuit... *Summa legationis Guiſianæ ad Pontificem maximum, deprehenſa nuper inter Chartas (Joannis) Davidi pariſienſis Advocati & gallicè in latinum converſa.* 1577, in-8°.

& l'homme qui en avoit été le porteur. Ils le traitèrent de fou & de forcené, avec qui ils n'avoient rien de commun. Tel est le récit de Davila (a), qui s'efforce de disculper les Princes Lorrains (b). M. de Thou (c) s'exprime differemment. Il nous apprend que l'Avocat David avoit remis ces Mémoires à Rome entre les mains du Cardinal de *Pellevé*, une des créatures de la maison de Guise, & peut-être le ligueur le plus emporté qui ait existé. A la vérité il ajoute que l'atrocité des assertions contenues dans les Mémoires en question, fit naître des doutes sur leur autenticité. Henri III n'en jugea autrement, que quand *Jean de Vivonne S. de Saint-Goart*, son Ambassadeur à la Cour d'Espagne, lui

(a) Histoire des guerres civiles, tome II, Liv. VI, page 50.

(b) « On donne (a observé Mathieu dans son Hist. » du règne de Henri III, Liv. VII, p. 435) au Duc » de Guise tout le blasme d'avoir fait le plan de cette » Ligue : mais le Duc de Nevers y apporta bien du » sien, & fit un voyage à Rome, où se fondit la cloche » dont le son a estonné toute l'Europe »... Ce qu'il y a de certain par rapport au Duc de Nevers, c'est qu'en lisant son Journal des Etats de Blois, on découvre à chaque page son animosité contre les Protestans, & l'opinion avantageuse qu'il avoit de l'acte d'union.

(c) Liv. LXIII.

eut mandé que ces Mémoires avoient été communiqués à Philippe II, & qu'il lui en envoyoit un exemplaire. C'étoit là le moment où Henri auroit dû agir avec vigueur. Il falloit écraser le monstre, avant d'en être dévoré. Le Monarque subjugué par les Conseils timides (a) de Morvillier, eut la foiblesse de signer l'acte d'union. En se plaçant à la tête de cette confédération, il se flatta de la diriger à son gré. Il ne s'appliqua plus qu'à l'entourer d'entraves qui l'empêchassent de se mouvoir. Ce fut d'après ces vues, insinuées aux Etats-Généraux, qu'on nomma des Commissaires (b)

(a) Telle est la version de M. de Thou, Liv. LXIII. Mais le Duc de Nevers dans son Journal des Etats de 1576 (tome III de la dernière édition des Mémoires de l'Etoile, p. 66 & suiv.) fournit des détails qui attestent que cette résolution prise par Henri III, fut l'ouvrage des membres de son Conseil, & qu'avant l'ouverture des Etats-Généraux, le Monarque s'étoit décidé à se placer à la tête de ceux qui avoient signé l'acte d'union. Il signa le 12 Février. Nous ajouterons que ce Journal du Duc de Nevers renferme des particularités curieuses sur les moyens de séduction qu'on employa pour corrompre divers membres des Etats-Généraux. Le Duc de Nevers est d'autant plus croyable qu'il avoue avoir été lui-même un des Agents de la séduction.

(b) On envoya des Députés au Roi de Navarre;

pour conférer avec les Chefs du Protestantisme, & avec le Maréchal de Damville. Ces petits moyens n'étoient que des palliatifs qui n'alloient point à la source du mal ; & Henri en acquit la triste preuve par expérience. La seule chose qu'il obtint, c'est qu'on le laissa le maître de déclarer la guerre, ou non, aux Protestans. Mais ayant signé l'acte d'union, qui proscrivoit en France toute autre Religion que la Catholique, il ne pouvoit pas tolérer le protestantisme, sans enfreindre son serment. Conséquemment la fausse politique, qu'il adopta, le plaçoit entre l'alternative

au Prince de Condé, & à Damville. Le premier accueillit très-bien ceux qui vinrent le trouver à *Agen*, & des traits de sensibilité marquèrent cette conférence. Le Prince de Condé, qui résidoit à Saint-Jean d'Angeli, déclara qu'il ne reconnoissoit point pour Députés des Etats-Généraux ceux qui lui furent adressés. Quant à Damville, on négocia avec lui, & à force de ruses on parvint à le détacher pour le moment des Protestans. Au surplus le Roi de Navarre & le Prince de Condé avant cette députation avoient fait protester publiquement contre les Etats-Généraux. Le Journal de Guillaume de Taix énonce les inquiétudes qu'on eut dans l'assemblée par rapport à ces protestations. On statua (nous apprend-il, p. 9) *que comme la convocation des Estats appartenoit au Roy seul, aussi à luy seul appartenoit de faire réponse audit opposant.*

de devenir, odieux par un parjure, où d'être responsable des événemens d'une guerre pour le soutien de laquelle on lui refusa tout secours extraordinaire. Les motifs qui dictèrent ce refus, nous conduisent naturellement à la discussion des deux autres objets dont s'occupèrent les Etats-Généraux.

Antoine de *Nicolaï*, premier Président à la Chambre des Comptes, avoit été chargé d'exposer aux Etats-Généraux l'épuisement des finances du Monarque, & la nécessité de remplir le vuide par un surcroît d'impots. Les bordereaux de recette & de dépense, présentés par le Magistrat, étoient si peu détaillés qu'on nomma des Commissaires, pour en rédiger avec lui de plus satisfaisants. Peut-être cela influa-t-il sur la demande qu'alors firent les Députés. La plupart d'entr'eux vouloient que l'assemblée finit. Ce n'étoit pas là le compte de Henri III, & de ses Ministres. Aussi le Monarque défendit-il à chacun de se retirer avant la clôture des Etats, & sans avoir pris congé de lui préalablement. Il n'en obtint pas plus pour cela. « Le Tiers Estat (dit un (a) Contemporain)

(a) Recueil-sommaire de Guillaume de Taix &c, folio 56.

» fist l'oreille (a) sourde à tout, & ne voulust » oncques rien offrir, s'excusant sur la nécessité & pauvreté du peuple, & sur le » défaut de pouvoir, qui par leurs *procures* » & mandemens ne s'extendoit qu'à demander abolition de tous subsides sur le peuple, » & non pas à offrir nouvelles charges sur » luy... »

Ce ne fut pas la faute des gens de finance, si le Tiers Etat ne se prêta à aucune proposition. Dans le nombre des projets qu'ils fournirent à l'assemblée, il y en eut un qui fixa l'attention. Il s'agissoit d'abolir tous les impôts, & de les remplaçer par un seul de quinze millions répartis sur tous les feux du Royaume, de manière que la plus forte cotisation n'excédât pas 50 francs, & que la

(a) Si le Tiers Etat eût voulu croire le Duc de Nevers, il auroit montré plus de docilité. « Après » mon diner (raconte-t-il) je parlay à nos Députés du » Tiers Estat de Nivernois, & leur dis qu'ils eussent » à faire une belle déclaration à leur assemblée, pour » offrir tout ce qu'ils auront au Roy en cette occasion, » afin qu'ils ne fussent taxés de Dieu ny de leur postérité d'avoir failly de bons moyens à extirper telle » hérésie dans ce Royaume, & qu'ils en demandassent » acte, & au refus qu'ils appellassent Dieu à témoin »... (Journal de Nevers, tome III de la dernière édition des Mémoires de l'Etoile, p. 207.)

plus foible ne fut pas au-dessous de la somme de douze deniers. Joulet, Ponçer, & la Borde (a), *hommes ingénieux à imaginer des moyens pour travailler le peuple en finance* (remarque M. de (b) Thou) étoient les inventeurs de cet impôt unique. On l'examina (continue-t-il) dans plusieurs assemblées, & on reconnut la friponnerie. Le Doyen de Troyes, en parlant de cette belle invention, s'est exprimé d'une manière qui produit un contraste piquant avec le récit de M. de Thou. « Pendant cela (ra» conte-t-il avec un ton de bonhommie) fust » mis en avant une façon de taille, que l'on » vouloit nommer *taille esgalée*, que le Roy » vouloit jetter sur son peuple universelle» ment, & que tous ses sujets fussent tenus » y contribuer (*excepté les Ecclésiastiques &*

(a) Guillaume de Taix attribue ce projet de finance à un homme qu'il appelle *Chastillon*. Le Duc de Nevers lui donne pour adjoints Poncet & la Borde. « Le dix » Janvier on convint (dit-il) que nous nous assemble» rions pour le fait des trois millions de feux avec MM. » de Morvilliers, Président Nicolay, Chiverny, & » moy, qu'aujourd'huy mesme nous y assemblerions » Chiverny, & moy avec les autres, Chastillon, la » Borde & Poncet, pour aviser de faire (aux Estats) » la proposition, afin de la leur faire trouver bonne ».

(b) (Journal de Nevers, ibid., p. 120.)

» *les Gentils-hommes*) & estoit icelle com-
» posée, dressée, & départie de telle sorte
» qu'elle commençoit à un sol, montoit à
» cinq, à dix, à quinze, à vingt, & ainsi
» toujours montant jusques à cinquante livres
» tournois pour les plus riches & non plus;
» les autres, qui estoient entre deux por-
» toient chacun selon sa faculté, qui cent
» sols, qui dix livres, qui 20, qui 30; & le
» Roy faisoit son compte de tirer de cette
» taille 15 millions de livres; car il n'en
» exemptoit personne, ny Officier de sa mai-
» son, ny de justice, ny qui que ce soit, (*ex-*
» *cepté, comme dit est, le Prestre & le Gentil-*
» *homme*): ainsi moyennant cette taille il caf-
» soit & abolissoit du tout les subsides, *Tailles,*
» *Taillon, Gabelles, Tributs, Huitiesmes,*
» *Vingtiesme, Foraines, Pieds-fourchus, &*
» *Entrées, & issues de vins.* Cette taille fut
» inventée & dressée par un nommé *Chas-*
» *tillon.* Le Roy la trouvoit fort bonne,
» avantageuse pour luy & son peuple; & à la
» *vérité il me sembloit que c'estoit la plus belle*
» *invention qui fust jamais:* mais quand on
» la vinst présenter au Tiers-Estat, il y avoit
» trop *plus de gens de justice* que de *mar-*
» *chands*, ils y demanderent plusieurs jours
» d'avis; puis enfin ils ne la voulurent jamais

» approuver, craignans comme ils disoient, » les conséquences, & que le Roy selon l'urgence de ses affaires & plusieurs accidens » & evenemens des choses qui surviennent » és Monarchies, ne fust contraint, en se » faisant bien payer de ladite taille qui de- » meureroit toujours, ne remist peu à peu » les autres subsides, ou bien qu'il ne haus- » sât ladite taille tantost d'un quart, tantost » d'un tiers selon sa volonté »....

Le refus de consentir de nouveaux impôts détermina à proposer aux Etats-Généraux l'aliénation d'une partie des domaines de la Couronne. Le détail des motifs, qui firent rejetter cette motion, nous a été transmis par le même écrivain qu'on vient de citer. Laissons-le parler : « Quant au point (dit-il (a)) » qui concerne le secours du Roy, l'Eglise » persista en son offre de la solde (b) de quatre » mille hommes de cheval & quatre mille » hommes de pied, la Noblesse en son service » accoustumé (c), & le Tiers-Estat, à qui

(a) Recueil-sommaire de Guillaume de Taix, folio 63.

(b) Le motif du Clergé étoit d'appliquer cette dépense à la destruction des Protestans.

(c) L'Auteur entend-il là le service de l'arrière-ban, ou le service soldé à prix d'argent?

» on demandoit deux millons de livres, n'offroit rien de tout, disant n'avoir point de puissance sinon de demander au nom du peuple diminution des charges présentes, & non pas consentir qu'on imposât de nouvelles. L'Eglise en eust bien dit autant; mais j'ay touché là dessus les grandes raisons qui l'esmurent à se laisser aller à cette offre. Pour le troisiesme point, qui est de l'aliénation du domaine, l'Egise & la Noblesse le consentoient comme la chose la moins dommageable & onéreuse à toute la France; car le Roy en son extrême nécessité, & en l'extrême & déplorable misère de son pauvre peuple, s'aidoit du sien, ne pressoit, & fouloit personne. Le Tiers-Estat n'y (a) voulut donc consentir, se fondant principalement sur deux raisons, sçavoir sur ce que le domaine est tellement annexé à la couronne; qu'il ne s'en peut séparer ny aliéner,

(a) Bodin se signala encore dans cette circonstance. Tandis que les principaux Députés (lit-on dans l'histoire de M. de Thou, Liv. LXII) gagnés par les caresses de la Cour, commençoient à mollir, *Bodin* tint toujours ferme pour la négative. Guillaume de Taix fait son éloge en peu de mots... *C'est un homme* (remarque-t-il p. 61) *fort docte, grand Jurisconsulte, & bien éloquent.* Nous renvoyons ceux qui voudront le connoître plus en détail, à son Journal imprimé.

» & n'eſt pas le domaine du Roy, mais du
» Royaume & de la couronne. L'autre raiſon
» que, ſi on permettoit qu'il fuſt aliéné, il
» faudroit à l'avenir ou le racheter aux dé-
» pens du peuple, ou fournir autre moyen
» de vivre au Roy; adjouſtoient que cela
» feroit un mauvais exemple de voir un Roy
» ſans domaine, & que jamais, quelque
» guerre qu'il y ait eu en France, on n'avoit
» aliéné iceluy, non pas meſme pour racheter
» les Roys priſonniers, comme *Jean* & *Fran-*
» *çois*, ny pour les grandes guerres des Rois
» Charles VI & VII: ledit Tiers-Eſtat allegue
» deux autres raiſons, la premiere que les
» douaires des femmes ſont aſſignés ſur ledit
» domaine, la ſeconde que les partages &
» appanages des mâles s'y prennent: or ny
» l'un ny l'autre n'y auroit plus de lieu, ſi
» ledit domaine eſtoit aliéné. Mais on peut ré-
» pondre là-deſſus que MM. de l'Egliſe & de
» la Nobleſſe n'ont jamais entendu que tout
» ledit domaine fuſt aliéné, ains ſeulement
» partie d'iceluy la moins dommageable, &
» qu'ainſi ſoit au conſentement qu'ils font de
» ladite aliénation, ils réſervent les villes,
» chaſteaux, & places fortes ſur leſquelles en
» tout evenement on pourroit aſſigner leſdits
» douaires & prendre leſdits appanages. J'ay

» vu, & consideré toutes ces raisons : mais
» il y en a eu d'autres que j'ay pensées de
» moy-mesme qui les esmouvoient autant &
» plus ledit Tiers Estat, que les précedentes.
» Premierement ledit Tiers-Estat se plaint
» fort de la Noblesse, & que pour jamais elle
» ne contribue rien aux frais de la guerre ; au
» contraire elle gagne où les autres perdent ;
» davantage elle ne veut servir que pour de
» l'argent comme elle l'a fait assez paroistre
» ès dernieres guerres. Ledit Tiers-Estat donc
» tacitement voudroit que, le Roy estant en
» de grandes extremités, ladite Noblesse fût
» contrainte de le *servir gratis ainsi que ses*
» *privilèges & prérogatives l'y obligent :* ledit
» Tiers-Estat estant ainsi composé de plusieurs
» testes qui ne sont trop bien affectées à
» l'Eglise desiroit que le Roy affligé comme
» dessus trouvâst le seul remede de ses né-
» cessités sur le temporel de ladite Eglise, &
» qu'il achevast de le vendre plutost que son
» domaine, ou bien qu'il se confisquât tous
» les biens des Huguenots & en prist les re-
» venus plutost qu'aliéner son domaine, ou
» luy défaillans tous ces moyens, qu'il fust
» contraint d'entretenir l'Edit de pacifica-
» tion »... Nous ne suivrons point le Doyen
de Troyes dans le développement des faits &

des assertions sur lesquelles il établit le droit qu'ont les Etats-Généraux d'autoriser le Souverain à la vente du domaine de la couronne. Il cite à ce sujet un certain nombre de démembrements qui ont eu lieu en différents tems. Si le domaine (observe-t-il) *étoit imprescriptible & inaliénable* par sa nature, *on feroit mille & mille procès, & dix mille remuemens de fascheux menage pour mettre tout ce Royaume en combustion.* Aprés avoir assimilé le domaine à la dot d'une femme il remarque que du consentement de cette femme, & dans des cas urgents on peut l'engager & la vendre. Mais le raisonnement le plus péremptoire, qu'il employe, c'est que ceux qui ont eu faculté pour ériger en principe de droit l'inaliénabilité du domaine, ont également faculté pour communiquer force & sanction au principe contraire. *Enfin* (dit-il) *la nécessité n'a point de loy : or cette nécessité est toute manifeste en la personne* (a) *du Roy*

(a) La disette d'argent qu'éprouvoit le Roi, ne se concilie guères avec le luxe puéril qu'il se plaisoit à étaler sur sa personne. Le Journal de Nevers nous apprend que pendant la tenue des Etats-Généraux le Monarque portoit des pendants d'oreilles comme les femmes. A la séance du 17 Janvier il se montra (lit-on dans le Recueil-Sommaire de Guillaume deTaix, fol. 47.

lequel est endetté de cent millions, six cens & tant de mille livres... « Ces raisons (ajoute-» t-il) pressoient de si près quelques-uns » dudit Estat qu'ils estoient contraints en leurs » consciences de les recevoir pour bonne : » toutesfois le corps général demeura ferme, » & ne voulust onç prester consemtement à » ladite aliénation ; de quoy on dit que le » Roy fut si marry, que l'on vist quasi les » larmes luy couler des yeux quand on luy » fist entendre cette opiniastreté : car comme

vêtu fort richement d'un petit manteau, & non grand ny royal, mais bien de drap d'or doublé de toile d'argent & passementé de passement d'or si richement, qu'on disoit que sur ledit manteau & sur le pourpoint & chausses de mesmé y en avoit quatre mille aulnes... Ce goût pour la dépense dans un tems, où chaque jour on épuisoit tous les genres de ressources, n'étonne point, lorsqu'on se rappelle que peu après la fin de cette Assemblée Nationale (le 15 Mai 1577) Henri III donna une fête à son frère dans le Château Duplessis-lez-Tours. Les Dames de la Cour y servirent vêtues de verd en habits d'hommes, à moitié nues & les cheveux épars. Les draps de soye verte, qu'on leva à Paris pour les habiller, coûtèrent soixante mille livres. Catherine de Médicis donna ensuite une autre fête à Chenonceaux, qu'on évalua à cent mille francs. Ces sommes rapprochées du prix qu'alors valoient les grains, étoient considérables. (Voyez les Mémoires de l'Etoile, Tome I de la dernière édition, p. 205.)

» il disoit : *ils ne me veulent secourir du leur,*
» *ny me permettre que je m'aide du mien :*
» *voilà une trop enorme cruauté* » ...

Ce fut là la clôture des Etats de 1576. Henri auroit désiré que les Députés continuassent l'assemblée, ou qu'ils en nommassent entr'eux avec qui il pût conférer. Ils se refusèrent à l'une & l'autre proposition.

Fin du quarante-huitième Volume.



